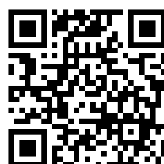
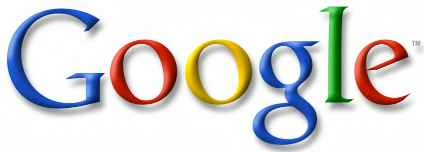



Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TOME XII. — Ier Cahier. — 1864.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1865.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

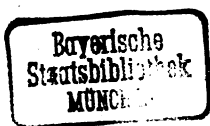
DU

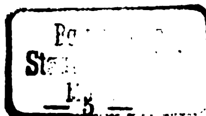
DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XII. — Ier Cahier. — 1864.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1865.





EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1864.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur de l'académie de Nancy, qui exprime le regret de ne pouvoir assister à notre séance publique.

Lettre de M. Mandelert qui nous adresse une boîte contenant différents objets dont il fait don à notre Société. Ce sont : 1° un fer à cheval découvert dans les tourbières de Bellelay; 2° huit échantillons du calcaire du Jura-Bernois; 3° deux monnaies romaines découvertes dans les environs du Mont terrible; 4° deux échantillons de tourbe non condensée de Bellelay. Remercîments et dépôt au musée.

Lettre de M. Castel, de Nancy, qui remercie la Société de la médaille qui a été décernée à son fils pour l'ouvrage intitulé : *Création du cheval à deux fins.* Dans une autre lettre, M. le docteur Castel témoigne sa reconnaissance en envoyant à la Société une somme de 100 francs destinée aux deux gardes forestiers, domaniaux ou communaux, qui auront mérité d'être primés au concours de 1864. Cette somme, M. Castel la donne en souvenir du fils qu'il a perdu, et qui, en sa qualité de garde général, s'occupait beaucoup d'améliorer le sort des gardes forestiers placés sous ses ordres. La Société prend part à la douleur de M. Castel et lui vote des remercîments.

Lettre de M. Héquet, qui nous adresse un manuscrit : *Fragments historiques sur la suppression et le démembrement du diocèse de Toul.*

Lettre de M. Thiriat fils, du Syndicat-de-Saint-Amé, qui nous adresse le résultat des observations météorologiques qu'il a faites dans cette localité.

Diverses propositions faites par différents membres sont renvoyées aux commissions compétentes, notamment celle qui a pour but l'établissement d'un cours d'agriculture à Epinal.

On procède ensuite au vote pour l'élection de M. Pasquier, qui, après le dépouillement du scrutin, est proclamé membre titulaire.

La parole est donnée à M. Charton, pour son rapport sur le travail que nous a adressé notre collègue, M. Bardy, et qui a pour titre : *Belfort sous le comte de la Suze, épisode de la Fronde.* Ce livre est une page de l'histoire de Belfort, qui embrasse une période de 18 années, de 1636 à 1654. M. Charton nous en donne l'analyse. M. Bardy retrace les premières années de l'administration populaire de Gaspard de Champagne, comte de la Suze et marquis de Normanville; ses efforts pour faire prospérer le commerce, fortifier la ville, écarter les horreurs amenées par la guerre et la famine, puis son union avec Henriette, fille du maréchal de Châtillon, les tribulations qu'il eut à subir avec cette femme, bonne et charitable pourtant, mais légère et romanesque, qui finit par le quitter, retourna à Paris et fit casser son mariage. Débarrassé d'Henriette, le comte de la Suze embrassa le parti du prince de Condé, chef de la Fronde, ce qui le fit déclarer en état de rébellion ouverte contre le roi. Il tint bon contre le comte d'Harcourt, et l'insuccès de ce dernier détermina le roi à charger le maréchal de la Ferté, gouverneur de Lorraine, de réduire Belfort à l'obéissance. La résistance fut opiniâtre. Mais d'un côté la maladie envahit le camp de la Ferté, de l'autre les assiégés perdaient l'espoir de voir arriver du renfort; alors eut lieu un traité que

M. Bardy reproduit dans toute son étendue ; le comte de la Suze sortit avec les honneurs de la guerre et rejoignit le prince de Condé à Thionville. En réjouissance de la prise de Belfort, la cour de France fit frapper une médaille pour en perpétuer le souvenir. M. Bardy, dit M. Charton en terminant, est un écrivain exercé, à qui l'on doit déjà plusieurs publications qui ont eu un succès mérité. M. le rapporteur propose de remercier notre collègue de l'hommage qu'il nous a fait de ce nouvel ouvrage, et de donner à celui-ci une place honorable dans nos archives.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le Président du Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui invite notre Société à se faire représenter à la session de 1864. La Société désigne à cet effet nos collègues de Paris, MM. Félix Aubry, Baudrillart, Blaise, Claudel, Garnier, Gley, Joumar, Lionnet, Malgaigne et Oulmont.

La parole est donnée à M. Charton pour la lecture de son rapport sur une notice adressée par notre collègue, M. Vergnaud-Romagnési, au sujet d'un pavillon appelé le Cabinet de Jeanne d'Arc, à Orléans. Ce petit bâtiment a été construit vers 1586, par M. François Colas, maire d'Orléans, sur l'emplacement même de l'hôtel de Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans. En lui donnant le nom de pavillon de Jeanne d'Arc, M. Colas n'a voulu qu'honorer la mémoire de l'héroïne en lui consacrant un monument remarquable. Ce pavillon attire bon nombre de visiteurs ; on a fini même par croire que Jeanne d'Arc y a couché. M. Vergnaud-Romagnési démontre l'impossibilité de ce fait, attendu que c'est en 1429

que Jeanne d'Arc entrait à Orléans et que la construction du cabinet est de 1586. Néanmoins, malgré l'absence du mérite historique qu'on lui prête, M. Vergnaud-Romagnési donne une description détaillée du pavillon, et le regarde comme digne d'attirer l'attention. Suivant M. Charton, notre Société doit accueillir tout ce qui se rattache, de près ou de loin, à l'héroïne de Domremy, et notre collègue demande que cette notice, comme celles que nous a déjà adressées M. Vergnaud-Romagnési, soit insérée dans nos Annales.

Enfin le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur l'arithmétique de M. Grandemange. Après avoir rappelé que M. Grandemange est notre compatriote, puisqu'il est né à 3 kilomètres d'Epinal, après avoir dit que ce jeune homme, quoique né sans bras ni jambes, est parvenu à acquérir plus d'instruction que beaucoup d'autres mieux traités par la nature, puisqu'il est devenu professeur de calcul mental à l'école municipale professionnelle d'Orléans, et qu'il vient de publier une arithmétique théorique, pratique et mentale, le rapporteur signale ce qu'il y a de bon et de neuf dans ce livre écrit par un professeur expérimenté. En terminant son rapport, le secrétaire demande que des remercîments et des félicitations soient adressées à l'auteur, et exprime le vœu de voir l'arithmétique de M. Grandemange répandue, soit à titre de prix, soit autrement, parmi les élèves des écoles du soir qui sont instituées à Epinal, et qui depuis cinq ans fonctionnent avec succès. La Société approuve et appuie ce vœu.

SÉANCE DU 17 MARS 1864,

sous la présidence de M. Baudrillart.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique relativement à la 3e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, pour la distribution des récompenses accordées à ces Sociétés, et pour les lectures désignées.

Lettre de notre collègue M. Claudel, ingénieur civil à Paris, qui nous annonce que, de concert avec M. de Cherrier, il représentera notre Société au congrès des délégués des Sociétés savantes à la session de 1864. M. Claudel nous fait aussi quelques observations relativement à cette représentation, pour la rendre désormais plus efficace.

Lettre qui nous annonce la mort de M. Grandgeorges, notre collègue, ancien notaire et ancien maire de Dompaire. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Lettre de M. Théophile Gauthier, président de la Société nationale des beaux arts, qui nous adresse un numéro du *Courrier artistique,* où il signale un article concernant les Sociétés artistiques de province.

Invitation à la 31e session du Congrès scientifique de France, qui aura lieu à Troyes le 1er août 1864. Programme des questions soumises à l'examen des diverses sections.

La correspondance épuisée, M. Gley demande que la Société se mette en relation avec la Société de géographie de Paris, par un échange mutuel de publications. Cette proposition est adoptée.

On procède ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Castel, de Nancy, et M. Pâté, ancien élève de l'institut agronomique de Versailles, professeur d'agriculture à Nancy, sont proclamés membres correspondants.

La parole est donnée à M. Deblaye pour faire son rapport sur les différentes pièces renvoyées à l'examen de la Commission d'agriculture, entre autres :

1° Un travail de M. Georges, cultivateur à Ravenel, sur la création et la composition des prairies temporaires. Ce travail a été jugé favorablement ; mais toutefois de nouveaux renseignements seront demandés pour le compléter ;

2° La proposition qui avait été faite par un membre pour l'établissement d'un cours d'agriculture à Épinal. Il est nécessaire de connaître, avant d'étudier la question, les conditions du professeur ;

3° Le programme des récompenses que la Société propose pour 1864. Celui de l'année dernière est conservé; seulement la Commission demande qu'aux objets désignés on ajoute : la plantation en grand d'arbres fruitiers sur les routes et sur les chemins; l'emploi de nouveaux engrais, par exemple les déjections humaines, et l'emploi des marnes.

Toutes les propositions de la Commission sont adoptées.

Le reste de la séance est consacré à une discussion sur diverses questions d'administration intérieure.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui nous accorde une subvention de 1,000 fr. pour primes à distribuer en 1864.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique qui nous annonce que, par arrêté du 11 avril dernier, il nous attribue une allocation de 300 fr. La Société accueille ces deux allocations avec une vive reconnaissance.

Lettre de notre collègue M. de Cherrier, membre de l'Institut, qui nous annonce qu'au congrès des délégués des Sociétés savantes, il a exposé l'analyse des travaux de notre Société pendant la dernière année, puisqu'il a fait connaître l'origine de notre institution, la direction donnée à nos études et les résultats obtenus.

Lettre de M. le docteur Leclerc, secrétaire de la Société archéologique de Constantine, qui demande entre cette Société et la nôtre un échange mutuel de publications. Cette proposition est adoptée.

Lettre de notre collègue M. Colin, contenant les résultats des nouvelles expériences qu'il a faites au sujet du rendement des pommes de terre comparé aux diverses catégories de semences employées. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Vergnaud-Romagnési qui nous adresse : une épreuve du cabinet de Jeanne d'Arc, à Orléans, dessiné par notre collègue M. Pensée; une épreuve des arabesques du plafond du premier étage de ce cabinet, et un exemplaire d'une chanson : *Dieu protège la France*, qu'il a composée lors du séjour de la duchesse de Berri à Orléans.

Lettre de M. Gabriel de Mortillet, ingénieur civil à la Tronche, qui nous demande les renseignements géologiques et archéologiques que nous pourrons lui donner pour l'ouvrage qu'il est sur le point de publier.

La correspondance épuisée et les rapports de diverses commissions entendus, M. Gley rappelle en quelques mots l'éloge de M. Choffel, professeur de mathématiques spéciales au collége et à l'école supérieure des sciences et des lettres de Mulhouse, prononcé par M. Penot, directeur de cet établissement, dans un rapport présenté au Conseil académique de Strasbourg. La Société d'Émulation ne doit point laisser dans l'oubli le nom de M. Choffel; car, d'abord, M. Choffel est vosgien, et de plus son travail et ses efforts persévérants l'ont fait monter de la position d'aide de l'instituteur de la modeste école de son village à son admission à l'école normale, puis à la chaire de mathématiques spéciales qu'il a occupée à Mulhouse pendant 29 ans, de 1833 1862. D'après M. Penot, M. Gley nous apprend que M. Choffel était un professeur sans éclat, il est vrai, mais solide et méthodique dans ses démonstrations; il nous signale sa grande expérience et les succès de son enseignement. La Société écoute cette lecture avec le plus grand intérêt, car elle se plaît toujours à encourager et à signaler le mérite. Sur la proposition de M. Rambaud, une copie du rapport de M. Gley sera adressée au maire du village où est né Choffel.

On procède au vote pour l'éléction de M. Lemoyne, inspecteur des lignes télégraphiques à Épinal. Après le dépouillement du scrutin, M. Lemoyne est proclamé membre titulaire de la Société.

A l'occasion du concours régional il y aura, à Épinal, le 21 mai prochain, une cavalcade historique représentant l'entrée dans cette ville, en 1466, du fils du duc de Lorraine, Jean II, lorsque les habitants se séparèrent de l'évêché de Metz pour se donner à la Lorraine. La Société d'Émulation voit avec le plus grand plaisir cette manifestation destinée à mettre en relief un épisode intéressant de l'histoire de notre ville. M. le Président propose à la Société de souscrire à cette œuvre, et la Société fixe à 100 fr. le chiffre de sa souscription.

Sur la proposition de M. Malgras, la Société décide qu'il sera organisé une séance publique, pour le samedi, 21 mai, à 10 heures du matin, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. La Commission de publication est chargée de cette organisation.

La Commission du concours littéraire et artistique présente à l'adoption de la Société son programme de récompenses pour 1864. Au nom de cette Commission, M. Merlin donne lecture du procès-verbal de sa dernière réunion, fait connaître les principaux points sur lesquels la discussion a été ouverte et les conclusions proposées. Sur le rapport de M. Merlin, la Société décide que l'ancien programme du concours littéraire, artistique et scientifique est maintenu; qu'il y sera ajouté une nouvelle récompense consistant en une médaille d'or de la valeur de 150 fr. à l'auteur du meilleur travail sur un sujet désigné; que le sujet proposé pour 1864 est l'éloge du maréchal Victor, duc de Bellune.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1864,

sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges.

Voir le Tome XI, 3e cahier, pages 146—172.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. Charton annonce la mort de notre collègue M. Digot, de Nancy. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet en réponse à l'invitation qui lui avait été adressée pour la séance publique du 21 mai.

Lettre de M. Cazeaux, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du Concours régional, à la même occasion.

Lettre de notre collègue M. Finance, qui nous adresse onze feuilles de dessins agricoles qui ont été faits par les élèves de l'école professionnelle de Saint-Dié ; les élèves ont prié M. Finance de vouloir bien les offrir en leur nom à la Société d'Émulation.

Lettre de notre collègue M. Préclaire, qui fait hommage à la Société d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'arboriculture.

Lettre de la Société des sciences naturelles de Catane, qui demande à notre Société l'échange mutuel des publications et le titre réciproque de Sociétés correspondantes. Cette proposition est adoptée.

La correspondance épuisée, on procède à l'élection de M. Malte-Brun, secrétaire général de la Société de Géographie. Après le dépouillement du scrutin, M. Malte-Brun est proclamé membre correspondant de la Société.

Au nom de la Commission de publication, M. Malgras fait un rapport sur divers travaux à insérer dans le prochain cahier de nos *Annales*. Les propositions de la Commission sont adoptées.

M. Chavanne demande la parole et propose de voter des remercîments à M. Maud'heux, notre Président et maire de la ville, pour toutes les dispositions qu'il a prises afin de

rendre le concours régional le plus splendide possible, et par lui-même et par les fêtes qui l'ont accompagné. C'est grâce à une excellente direction que tout a réussi aussi bien. Toutes les parties du programme ont été remplies au gré de tous; le ciel lui-même s'est piqué d'honneur et a fait luire pendant les huit jours son plus beau soleil; tous les étrangers ont quitté la ville, charmés de l'accueil qui leur a été fait et emportant les meilleurs souvenirs. M. Maud'heux dit que ces remercîments doivent être adressés aux hommes dévoués qui ont fait partie des diverses commissions chargées, chacune en ce qui la concernait, de l'exécution d'une partie du programme, et que c'est le zèle et l'activité de ces commissions qui ont surtout contribué à la réussite de l'ensemble. M. Maud'heux n'en a pas moins le mérite d'avoir donné l'impulsion à tout, d'avoir préparé longtemps d'avance à chacun sa besogne, après avoir étudié tous les détails. A ce titre la Société, à l'unanimité, s'empresse d'accueillir la proposition de M. Chavanne et de voter de chaleureux remercîments à son Président.

La parole est donnée à M. Deblaye pour faire, au nom de la Commission d'agriculture, le rapport sur les différentes pièces renvoyées à l'examen de cette Commission, notamment sur deux lettres de M. Colin, de Saint-Laurent, et de M. Georges, de Ravenel. Le travail de M. Colin sur le rendement de la pomme de terre comparé à la qualité de la semence, a été lu avec le plus vif intérêt : la Commission, en engageant la Société à publier ce travail, demande que des remercîments soient adressés à M. Colin, avec prière de continuer à enregistrer ses observations pour pouvoir en tirer des conclusions de plus en plus certaines. M. Georges a appelé l'attention de la Société sur une méthode de création et de composition des prairies temporaires. Ses essais lui ont donné déjà d'excellents résultats. M. Georges indique suivant les sols, les différentes natures de semence qu'il convient d'employer. La Commission pense que le travail de M. Georges est très-utile, et que la Société fera bien de le

recommander aux cultivateurs. (Voir au 3e cahier du tome XI de nos *Annales*, page 231).

M. Defranoux dit quelques mots sur l'*Épître aux Laboureurs*, de M. Peire, et demande que la Société donne en prime cette Épître à ses lauréats de 1864, comme elle l'a fait déjà pour ceux de 1863. La proposition est adoptée.

M. Defranoux fait aussi un rapport au sujet du troisième mémoire sur les foraminifères du lias, adressé par notre collégue M. Terquem. Dans ce nouveau mémoire, M. Terquem s'occupe du gisement des foraminifères dans le lias des diverses contrées, et compare les nombres de genres et d'espèces que renferme chaque province. Notre collègue, M. de Clérambault, nous a donné déjà l'analyse des deux premiers; M. Defranoux ne peut que répéter ce qu'a dit M. de Clérambault relativement à l'importance des découvertes faites par M. Terquem. M. Terquem n'est pas à bout de ses recherches. Il s'occupe maintenant des foraminifères du corallien et de l'oxfordien du Jura, dans lesquels il a constaté déjà plusieurs espèces nouvelles.

M. Adam remet sur le bureau la brochure : *Jarnac enferré par lui-même*, à propos du Catéchisme d'économie politique de M. Dumesnil Marigny, et dit qu'il n'y a pas lieu de faire un rapport.

M. le Président donne lecture du rapport fait au Congrès des Sociétés savantes par M. Chasle, sur le 1er cahier du tome XI de nos *Annales*.

SÉANCE DU 16 JUIN 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. le Président annonce la mort de notre collègue, M. Monnier, de Nancy, et la Société décide que l'expression de ses regrets sera mentionnée au procès-verbal.

Correspondance :

Lettre de M. Fraville, qui demande notre patronage pour

le projet d'ériger un monument commémoratif sur l'emplacement de l'ancienne bourgade de la Mothe. Ce projet a été soumis déjà au congrès scientifique de France dans sa session de 1863, et l'idée en a été approuvée. Il s'agirait d'organiser une souscription pour élever un fût de colonne brisée avec piédestal garni de couronnes de lauriers et d'inscriptions dédicatoires. Cette proposition sera soumise à la Société d'archéologie lorraine et à l'Académie de Stanislas.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Guibal, garde général à Bulgnéville et fils de notre ancien collègue, M. Guibal, juge de paix à Nancy, est proclamé membre associé libre, et M. le docteur Leclerc, de Ville-sur-Illon, médecin-major au 53e de ligne, secrétaire de la Société archéologique de Constantine, est proclamé membre correspondant.

La parole est donnée à M. Charton pour la lecture de sa traduction en vers français de l'épisode de *Nisus et Euryale*. Dans le 9e livre de l'Enéïde, Virgile peint la situation critique des Troyens, dont le camp, pendant l'absence d'Enée, est serré de près par les Rutules, leurs ennemis. Les chefs et les soldats de Troie ont plus que jamais besoin de la présence de leur prince. Ils veulent lui envoyer des messagers pour presser son retour. C'est alors que Nisus, voyant les Rutules endormis dans leur camp, propose aux Troyens d'aller lui-même trouver Enée à Pallantée. Ce coup d'audace de Nisus, que son ami Euryale ne veut pas laisser partir seul, l'amitié inaltérable des deux jeunes guerriers, leur ardeur au combat, leur mort héroïque font le sujet de ce touchant épisode que M. Charton a voulu traduire aussi.

M. Charton donne ensuite lecture d'une autre pièce de poésie intitulée : *Les juges de la Bresse*. C'est la piquante anecdote d'un jeune et frais avocat qui accourait devant le tribunal en sabots, défendre une modeste cause, pour gagner un pari. Au lieu de parler patois suivant la coutume, le jeune défenseur dit avec art un élégant morceau tout plein

de citations latines. A la suite du plaidoyer, le président lui demande son nom, et la cour le condamne à l'amende pour avoir, en parlant un langage inconnu, mystifié les juges. Le citadin prit d'abord la chose en riant, mais le tribunal ordonna que la sentence fût exécutée immédiatement, et l'avocat confus dut payer aussitôt, pour rentrer en possession de son cheval déjà saisi par l'huissier.

La Société ordonne l'impression de ces deux pièces. (Voir le 3e cahier du tome XI de nos *Annales*, pages 207 et 217.)

M. le Président lit ensuite la lettre adressée par notre collègue, M. le docteur Mougeot, en réponse aux renseignements demandés par M. G. de Mortillet pour son travail relativement à l'apparition de l'homme sur la terre. Depuis les découvertes de M. Boucher de Perthes, l'attention des archéologues et des naturalistes s'est portée d'une manière particulière sur les terrains quaternaires. Des armes, des instruments en silex, des débris de l'industrie humaine se sont trouvés sur un grand nombre de points, en même temps que des restes de grands mammifères et de pachydermes, de sorte que ces animaux, regardés jusqu'alors comme antérieurs à la création de l'homme, seraient ses contemporains, ce qui recule l'apparition de l'homme bien au delà des temps antéhistoriques. Dans la région montagneuse des Vosges, on ne trouvera rien, car le grand dépôt de comblement ne se rencontre qu'à la sortie de cette chaîne, dans la direction des cours d'eau qui en descendent. Là, la couche superficielle du terrain quaternaire est une puissante alluvion quartzeuse et granitique qui s'étend jusque dans le département de la Meurthe, et où l'on n'a pas jusqu'à présent rencontré de fossiles. Au-dessous se trouve une couche argileuse qu'on pourrait subdiviser en deux étages, et dans laquelle on a recueilli des ossements de cheval, de chien et de renard. M. Monnier a trouvé une tête de cheval dans une tourbière près de Nancy; dans l'arrondissement de Neufchâteau, M. de Billy a trouvé empâtés dans une argile rouge du même diluvium des ossements de mammifères, des dents d'éléphants, des bois de

cerfs, etc.; à Lunéville et aux environs de Nancy, M. Lebrun, architecte, a trouvé un bois d'élan et de cerf, un crâne entier d'un énorme auroch et d'un bison; enfin M. Lebrun fait mention aussi de fossiles humains, d'ustensiles en silex et de divers autres débris dans les trous de Sainte-Reine et de Saint-Pierre. Tels sont les renseignements que M. Mougeot croit devoir communiquer à M. G. de Mortillet, et dont la Société écoute l'énumération avec le plus vif intérêt.

Pour terminer la séance, le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport fait par M. Lacroix, au comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, sur le 1er cahier du tome XI de nos Annales. Ce rapport est fait à la section d'archéologie, et ne rend compte par conséquent que des parties de nos publications relatives à cette science. M. Lacroix rappelle que M. Maud'heux avait déjà jeté un nouveau jour sur la question des mares, maies ou mortes, et que les nouvelles découvertes faites par notre collègue, M. Renault, de Bulgnéville, sont venues confirmer l'hypothèse que ces excavations ne sont autre chose que des réservoirs, en quelque sorte des citernes à ciel ouvert préparées pour les besoins des populations fixées sur leurs rives. M. Lacroix signale ensuite le zèle de M. Laurent qui est à l'affût de toutes les trouvailles d'antiquités faites sur le territoire vosgien, et qui réussit presque toujours à les faire entrer au musée. M. le rapporteur appelle aussi l'attention sur le document important que M. Chapellier, en publiant les pièces relatives à la capitulation de Châtel en 1671 et à la destruction des tours et remparts de cette ville, vient d'ajouter à ceux que les historiens de l'artillerie avaient déjà recueillis en Lorraine. Puis vient enfin le mémoire de M. Vergnaud-Romagnési sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc, sur ses portraits peints, gravés, lithographiés, sur ses médailles, sur son chapeau, sa bannière, son armure, etc. Dans ce long travail, M. Vergnaud-Romagnési ajoute aux faits déjà connus d'autres détails nouveaux et très-dignes d'intérêt. Il est à regretter seulement que quelques fautes

d'impression, souvent étranges, déparent ce travail. La Société écoute avec intérêt cette appréciation de ses travaux faite par un juge compétent, qui lui a valu déjà des subventions du ministère de l'Instruction publique. (Ce rapport est inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, n° de mars 1864.)

SÉANCE DU 21 JUILLET 1864,

sous la présidence de M. Baudrillart.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui accuse réception des procès-verbaux de nos séances de 1863.

Lettre de M. Maulbon-Denizot, accompagnée d'un travail sur la culture de la pomme de terre et sur le parti qu'on peut en tirer dans les Vosges. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le docteur Herpin qui nous adresse un exemplaire de son ouvrage : *Du gaz acide carbonique considéré comme agent thérapeutique.*

Lettre de M. X. Thiriat fils, qui nous adresse un manuscrit : *Étude sur les patois parlés dans la commune du Syndicat-de Saint-Amé.*

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Figarol, agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel à Epinal, est proclamé membre titulaire; M. Houberdon, cultivateur à Naimont (commune d'Uzemain), est proclamé membre associé libre; M. le comte Conrad de Gourcy, de Pont-à-Mousson, et M. Gabriel de Mortillet, ingénieur civil à la Tronche, sont proclamés membres correspondants.

La parole est à M. Deblaye pour son rapport sur la brochure de M. Maulbon, d'Epinal, ayant pour but de donner aux cultivateurs vosgiens des conseils sur la manière d'arracher et de conserver la pomme de terre dans notre pays;

afin d'en tirer le meilleur parti possible. Personne n'ignore que le sol du département des Vosges convient parfaitement à la culture de la pomme de terre. Aussi, la pomme de terre des Vosges est la première en qualité; mais néanmoins, à son exportation, s'opposent deux obstacles dont il est important que les cultivateurs triomphent : elle n'est pas mûre; elle n'a pas d'apparence. C'est contre ces deux causes de dépréciation sur les marchés qu'il faut lutter pour augmenter, dans une notable proportion, la prospérité agricole du pays, dans un moment surtout où l'ouverture de nouvelles voies de communication vers le Midi crée de plus grandes facilités pour l'exportation. Il est évident, en effet, qu'une marchandise qui manque d'apparence est généralement délaissée par le commerçant, malgré la conviction qu'il pourrait avoir de la supériorité de sa qualité. C'est ce qui explique comment nos pommes de terre se paient quelquefois 2 fr. de moins par 100 kilog. que d'autres qui sont d'une qualité inférieure, mais qui ont belle apparence, à cause des soins que le producteur apporte à la conservation et au bon conditionnement. Que nos cultivateurs le sachent bien, ce n'est pas seulement dans les Vosges que l'industrie féculière, et par suite la culture de la pomme de terre a pris racine; elle s'étend aujourd'hui à 15 départements au moins, de telle sorte qu'il semble même que la production dépasse la consommation. Ne perdons pas alors, par l'indifférence et la routine, ce que nous avons su gagner; hâtons-nous de répondre à toutes les exigences et de faciliter un moyen d'écoulement par le commerce d'exportation. — Voici ce que la Commission recommande, d'après le travail de M. Maulbon, et prie la Société de vouloir bien recommander dans les campagnes : Il faut laisser les tubercules complètement mûrir. Il faut choisir pour l'arrachage un temps convenable. Il faut trier en arrachant, et livrer immédiatement le triage à la féculerie. Il faut laisser en tas, pendant quelques jours, dans le champ même, tout ce qui est de bonne conservation et de choix, et couvrir le tas, soit avec de la paille, soit avec des fanes,

de manière que la pomme de terre puisse jeter son feu. Il faut enfin rentrer autant que possible par le beau temps, et à l'aide de sacs, ce qu'on veut conserver pour la consommation et ce que l'on destine au marché et au commerce. La seule objection qu'on pourra faire, c'est l'augmentation de frais. Mais d'abord cette augmentation sera très-faible; ensuite, la Commission en est convaincue, elle sera compensée, et même au delà, par la plus-value qui résultera de la bonne conservation et de la belle apparence de la marchandise. La Société approuve les conclusions et les propositions de la Commission, et des mesures seront prises pour répandre les bonnes idées contenues dans le rapport de M. Maulbon.

M. Chavane appelle l'attention de la Société sur le journal *Le Bélier,* publié à Nancy. D'abord ce journal a pour nous un intérêt local. Ensuite, comme l'indique son nom, son but semble être de] propager l'élevage du mouton. En faisant remarquer qu'en Angleterre la race ovine est trois fois plus nombreuse que chez nous, M. Chavane signale les trois principaux avantages qui doivent engager les cultivateurs à entrer dans cette voie : 1° les moutons donnent une excellente viande de boucherie; 2° ils fournissent un placement très-avantageux pour les capitaux, par suite du renouvellement rapide et de la rentrée des fonds; 3° ils produisent un engrais excellent.

M. Rambaud fait connaître ensuite à la Société l'existence d'une pierre remarquable, découverte le mois dernier sur le territoire de la Neuveville-lez-Raon, sur la rive gauche de la Meurthe, sous la côte de Répy, au lieu dit le Bambois, dans un défrichement opéré pour le compte de la commune. Ce sont des bûcherons qui ont rencontré cette pierre de 1^{m}50 de hauteur sur 0^{m}65 de largeur, affectant une forme arrondie par le haut et carrée par le bas. Elle était posée sur deux autres pierres mises de champ; elle est creusée en niche, et dans la concavité se trouve taillée grossièrement une statue représentant un personnage revêtu d'une saie (sagum), tenant dans sa main gauche une bouteille à fond arrondi, et dans

la main droite un verre ou gobelet. La saie descend jusqu'au bas du genou, et la tête a disparu emportée avec l'éclat de la partie supérieure. M. le Maire de la Neuveville a fait pratiquer, dans l'emplacement même où la pierre a été trouvée, des fouilles qui n'ont donné aucun résultat; il a fait immédiatement transporter la pierre à la mairie, et il la tient à la disposition de la Société d'Emulation. M. Pouzzol, receveur d'enregistrement à Raon, a recherché, dans une lettre pleine d'érudition, l'origine et la destination du demi-relief; il pense que le terrain où il a été trouvé a été habité autrefois sous le nom de la Neuveville-sous-Répy, dont il est parlé dans un titre de Ferry, duc de Lorraine, en 1290. M. Valette, instituteur à Raon, en a fait un dessin exact et réduit que M. Pouzzol a joint à sa notice. La Société écoute avec le plus vif intérêt la lecture de M. Rambaud, et, tout en le remerciant, elle décide que M. Laurent, notre collègue, sera prié de s'entendre avec M. Roch pour le transport de cette pierre au musée, et que des remercîments seront adressés à M. le Maire de la Neuveville, ainsi qu'à MM. Pouzzol et Valette.

M. Rambaud donne lecture d'une lettre, en demandant que la Société, après l'avoir approuvée, l'adresse à MM. les membres du Conseil général. Cette lettre contient de nouvelles observations relatives à la conservation des monuments naturels de notre département. Il ne s'agit pas, comme on a pu l'interpréter, de grever le budget départemental pour conserver ces monuments; la dépense ne saurait être forte; c'est plutôt en quelque sorte l'appui moral du Conseil que sollicite M. Rambaud. La plupart des lacs, des cascades, des roches les plus en renom sont situés en effet dans les forêts domaniales ou communales, celles-ci sont administrées par des agents forestiers, qui y font exécuter des routes ou des chemins dans l'intérêt de l'exploitation et de la mise en rapport; rien n'est plus aisé que de comprendre parmi ces travaux d'amélioration, qui sont à la charge des communes et de l'État, les abords, les voies qui mènent

aux cascades, aux roches et aux lacs. Il y a déjà des exemples de ces mesures intelligentes qui ont été prises ; elles ne sont pas coûteuses, et s'il y avait nécessité, le département pourrait apporter son contingent dans la dépense. L'État ne peut aliéner ses forêts sans une loi qui l'autorise. En cas de vente, il serait facile d'insérer au cahier des charges une clause pour obliger l'adjudicataire à respecter et à maintenir les monuments dont il s'agit et à entretenir les chemins qui y conduisent. Un bien communal ne peut être mis en vente sans de nombreuses formalités. En cas de vente urgente, la même clause ou condition pourrait être insérée au procès-verbal. Dans le cas où une commune se proposerait d'aliéner isolément une cascade ou autre, l'administration refuserait l'autorisation. Quant aux autres curiosités naturelles qui sont déjà entre les mains de particuliers, le département pourrait les acquérir, lorsqu'on saurait qu'elles peuvent être détruites. Telle serait alors à peu près la seule dépense à voter. Telle est aussi la seule question qui rentre spécialement dans les attributions du Conseil général. Mais la Société d'Émulation prie MM. les membres du Conseil général de joindre leurs vœux aux siens pour demander à l'administration départementale de faire tous ses efforts dans le but de conserver à l'art et aux touristes les monuments dont il s'agit, et qui font l'ornement des Vosges. La Société décide que la lettre de M. Rambaud sera adressée en son nom à MM. les membres du Conseil général, par l'intermédiaire de M. le Préfet.

M. Baudrillart fait don à la Société des échantillons de bois qu'il a exposés au concours régional et qui lui ont valu une récompense. La Société accepte ce don avec reconnaissance et décide qu'il sera déposé au musée.

SÉANCE DU 18 AOUT 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous informe que, par arrêté du 5 août dernier, il a attribué une allocation de 300 fr. à notre Société. La Société accueille avec la plus vive reconnaissance ce nouveau témoignage de l'intérêt que Son Exc. porte à nos travaux.

Lettres d'invitation aux fêtes des divers Comices agricoles du département.

Lettre du Secrétaire général de l'académie Gioenia, à Catane, qui remercie de l'envoi du dernier cahier des *Annales* et de l'acceptation de l'échange mutuel des publications.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture des récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire. La liste en est insérée dans le n° de juin-juillet de 1864 du *Journal d'éducation populaire*. La Société est heureuse d'avoir vu toutes ses propositions accueillies, et des remercîments seront adressés à la Société pour l'instruction élémentaire.

A l'occasion du nouvel encouragement que vient de nous donner Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Président rappelle à l'attention de la Société les mares et les tombelles qu'il pourrait être utile encore d'explorer. Des tumuli ont été signalés sur le territoire de Frizon ; il y a du reste dans les environs des mares très-nombreuses. Il serait bon alors de visiter ces emplacements et de désigner ceux qui pourraient donner lieu à des recherches.

M. Charton donne lecture de son rapport sur le manuscrit de M. Thiriat fils : *Études sur les patois parlés dans la commune du Syndicat-de-Saint-Amé*. M. Charton rappelle avant tout que ce n'est pas le seul travail que nous devons à M. Thiriat. Les patois se modifient tous les jours, et du reste la langue nationale travaille à les faire disparaître. C'est pourquoi M. Thiriat a pensé qu'il ne serait pas sans utilité, malgré certaines intonations qu'il est impossible de rendre par l'alphabet français, de conserver le souvenir de ce langage pittoresque et concis parlé dans certaines localités. On

doit, dit M. Charton en terminant, des remercîments à l'auteur pour cette véritable et instructive monographie des patois vosgiens; elle mérite d'être renvoyée à la Commission pour examiner si elle n'est pas digne d'une récompense.

A l'occasion d'une proposition faite par un membre en faveur d'un industriel d'Épinal, M. le Président en fait une autre sur laquelle il appelle particulièrement l'attention de la Société : ce serait celle d'aviser aux moyens à prendre pour stimuler et intéresser l'industrie elle-même en lui faisant un appel dans le but de récompenser les ouvriers modèles. Renvoi à la Commission de l'industrie.

La parole est donnée à M. Charton pour son rapport sur l'*Économie rurale d'après Xénophon*, par M. Defranoux. Parmi les ouvrages de Xénophon, qui fut à la fois un grand philosophe, un grand capitaine et un grand écrivain, on trouve un petit traité, intitulé : l'*Économique*, où l'auteur prouve qu'il n'est point un vulgaire agronome, et où il manifeste toute son estime et toute son admiration pour l'agriculture, mère et nourrice des autres arts. Dans ce petit traité, Xénophon aborde les questions les plus graves et les plus intéressantes, et partout il s'exprime avec une simplicité pleine de douceur, et en même temps avec une netteté qu'on ne peut trop admirer. C'est ce traité que M. Defranoux a abrégé sans l'amoindrir et sans supprimer aucun des principes et des préceptes qui y sont énoncés; il n'a touché qu'à la forme en remplaçant le dialogue par un récit. M. Charton exprime le vœu que ce travail de notre collègue soit non-seulement inséré dans nos *Annales*, mais encore donné en prix aux lauréats de l'agriculture et recommandé aux Comices et aux instituteurs primaires.

A la suite de ce rapport, M. Defranoux donne lecture d'une page du travail dont il vient d'être question, c'est le chapitre qui a pour titre : l'*Art de commander*.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'un rapport sur le travail publié par notre collègue M. Chérest, dans les Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse,

au sujet du planimètre polaire de M. Amsler. Ce planimètre, comme l'indique son nom, est un instrument qui sert à mesurer les surfaces; l'usage en est très-répandu dans l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, l'Amérique et les Indes; il peut rendre d'immenses services en géodésie et en mécanique, et il est du devoir de tous, et surtout des Sociétés savantes, de chercher à le populariser dans notre pays. Le planimètre d'Amsler est un petit instrument très-ingénieux, donnant les surfaces très-rapidement et avec une exactitude très-suffisante; il est facile à manier, même pour ceux qui sont peu versés dans l'étude des mathématiques; il est délicat, mais solide et parfaitement bien construit; le prix enfin en est peu élevé. Le rapporteur conclut en demandant que la Société veuille bien recommander et faire connaître cet instrument, et en même temps adresser des remercîments à M. Chérest, pour avoir, dans son travail, expliqué par des raisonnements élémentaires la théorie du planimètre.

M. Rambaud lit deux pièces de vers que la Société écoute avec intérêt et dont elle décide l'impression dans ses *Annales;* l'une a pour titre : *Un ruisseau dans les Vosges;* — l'autre : *Une larme!* Ces deux pièces sont reproduites plus loin.

M. Chapellier annonce la mort de notre collègue M. Lenfant, juge de paix à Mirecourt. La Société décide que le procès-verbal fera mention de l'expression de ses regrets.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. Guibal qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres associés libres.

Lettre de M. le comte Conrad de Gourcy à la même occasion. Notre nouveau collègue nous donne dans cette même

lettre de longs détails sur son voyage agricole de cette année, et nous adresse un bon pour retirer un des volumes qu'il vient de publier.

Tableaux des cours des fécules depuis 22 ans, hommage de M. Maulbon-Denizot. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre du Président de la Société d'Émulation de Montbéliard, qui nous recommande un ouvrage intitulé : *Le droit municipal au XIII*e *et au XIV*e *siècle en Franche-Comté, et particulièrement à Montbéliard, d'après les documents conservés aux archives de l'Empire et à la bibliothèque impériale,* par M. Tuetey, ouvrage couronné au concours ouvert entre les Sociétés savantes pour l'année 1863.

La correspondance épuisée, le Secrétaire perpétuel rend compte en quelques mots de la visite qu'il a faite, de concert avec M. Chapellier, des mares et des tombelles situées sur le territoire de Frizon. Ce voyage avait pour but de signaler les lieux où des fouilles pourraient être entreprises. A ce sujet, le Secrétaire perpétuel demande que la Société adresse des remercîments à M. Plancalaine, instituteur à Frizon, qui a bien voulu se mettre à la disposition des voyageurs et leur servir de guide.

M. Deblaye donne lecture de son rapport au sujet de la demande adressée par M. Thiébault, de Dompaire, relativement à son système de houblonnière. Ce rapport a été rédigé à la suite de la visite faite par une Commission que présidait M. Deblaye. Il est renvoyé à la Commission d'agriculture pour le moment où elle proposera la liste des récompenses.

M. Charton donne lecture de son rapport sur un travail de M. Challe, publié dans le 17e volume du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles du département de l'Yonne*. Ce travail a pour titre : *L'Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue*. Ces luttes du XVIe siècle, dit M. Charton, qui désolèrent tant de provinces,

paraissent avoir été plus violentes dans les diocèses de Sens et d'Auxerre que partout ailleurs. Les deux camps y comptaient en effet des partisans nombreux et redoutables. Ces guerres, tout le monde le sait, naquirent des abus qui s'étaient introduits dans la religion catholique sous un clergé souvent ignorant, qui voulait, avec ses richesses, cumuler le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Sans donner une analyse de l'ouvrage, M. Charton ne peut s'empêcher de regretter que les caractères fermes et énergiques qui se firent jour dans cette déplorable époque, n'aient pas été placés dans des circonstances plus favorables pour mieux servir les intérêts de la religion et l'humanité. M. Charton ne peut s'empêcher non plus de comparer ces temps malheureux à ceux où nous vivons : la comparaison est certainement à notre avantage, puisque les grands principes proclamés par la Révolution de 1789 ont arrêté le fanatisme religieux et rendu les guerres de religion impossibles. Les différents cultes donnent même souvent des exemples d'une tolérance et d'une fraternité touchantes. En résumé, dit M. Charton en terminant, le livre de M. Challe a coûté à son auteur de longues et consciencieuses recherches, dont il a su tirer le meilleur parti dans l'intérêt de l'histoire de cette cruelle et sanglante époque. M. le rapporteur propose d'adresser des remercîments et des félicitations à M. Challe, bien que déjà, il y a quelques jours, il ait été couronné par le Congrès archéologique de France.

M. Charton lit aussi un autre rapport sur un travail de notre collègue M. Sabourin : les *Fortifications d'Huningue*. Dans cette brochure, M. Sabourin s'est plu à faire ressortir toutes les ressources du génie de Vauban, qu'il qualifie tour à tour d'architecte, d'artiste, de magicien, de poëte même. Par l'ordre de Louis XIV, c'est en moins d'une année que Vauban termina cette redoutable forteresse qui dominait le Rhin et put y loger une garnison importante. M. Sabourin reproduit le dessin de la médaille frappée pour conserver le souvenir de ces gigantesques travaux. Et pourtant ces forti-

fications faites avec tant d'art et de solidité durent tomber après les traités de 1815, moins d'un siècle et demi après leur construction. Il faut savoir gré, dit M. Charton, à M. Sabourin, de nous en avoir retracé la physionomie et l'importance par une notice que nous devons conserver avec soin dans nos archives.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

La première partie de cette séance est consacrée au rapport présenté par M. Merlin au nom de la Commission du concours littéraire et artistique, sur les œuvres des concurrents de cette année; la Société adopte les conclusions de la Commission.

La Société statue aussi sur deux autres propositions qui lui sont faites au nom de la même Commission.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par notre collègue M. Thomas, de Thuillières, et relative à des tombelles reconnues dans la forêt communale de Lignéville, près du camp retranché du Châtelet; notre collègue propose de se charger d'y effectuer des fouilles. Cette offre est acceptée.

La seconde partie de la séance, celle pour laquelle une convocation extraordinaire a été faite, est consacrée à la discussion ouverte par M. le Président, sur le renvoi à la Société d'une communication importante de la Commission de publication. Cette communication a trait à la création, à Épinal, de conférences publiques, établies dans le sens de la lettre récente de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. M. Malgras, président de la Commission, a appelé l'attention de ses collègues sur l'opportunité de saisir cette occasion de faire participer les habitants de notre ville aux avantages intellectuels et moraux que ces leçons ne peuvent manquer de réaliser. La Société d'Émulation se trouve

naturellement désignée, par la nature même et le but de ses travaux, pour prendre en cette circonstance l'initiative des mesures d'exécution.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur en réponse à celle que M. le Président lui avait écrite relativement à l'établissement à Épinal de lectures et de conférences publiques, conformément à l'invitation de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. A l'occasion de cette lettre, M. le Président appelle l'attention de la Société sur plusieurs questions particulières d'organisation. La Société ne peut rien décider, parce qu'un certain nombre de données lui manquent encore. Les observations de M. le Président et toutes les pièces relatives sont renvoyées à la Commission du concours littéraire, qui sera chargée d'étudier les moyens d'exécution et de faire un rapport à la prochaine réunion.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique qui accuse réception et envoi à destination des exemplaires de nos *Annales* qui lui ont été adressés pour les Sociétés savantes correspondantes.

Lettre de M. Noel, jardinier à Sapois, qui adresse à la Société une caisse contenant des pommes de diverses espèces provenant de greffes de Picardie. M. le Président rappelle que c'est par les soins de la Société d'Émulation que ces greffes ont été introduites et distribuées dans le pays. La lettre et les fruits de M. Noel sont renvoyés à la Société d'arboriculture d'Épinal.

Lettre de M. le Préfet qui nous donne communication d'une lettre de M. Ferry, de la Forge, traitant de diverses questions agricoles, telles que : la carie du blé ; la conservation des pommes de terre ; les engrais économiques ; ques-

tions de sylviculture. Renvoi à l'examen de la Commission d'agriculture.

Lettre de MM. Baltet frères, horticulteurs à Troyes, qui demandent à la Société d'adhérer à une pétition qu'ils adressent à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à l'effet d'obtenir certaines améliorations pour les envois de végétaux : 1° réduction notable du tarif par grande vitesse; 2° admission aux bagages; 3° accélération des expéditions par petite vitesse, avec recommandation de ne pas laisser séjourner dans les gares; 4° réduction du prix de transport en petite vitesse, surtout pour les envois accomplis sous certaines conditions de transport, de poids ou d'emballage. Les membres présents reconnaissent la justesse des observations de MM. Baltet, en ce qui concerne les envois d'arbres soit pour l'arboriculture, soit pour la sylviculture, et donnent à l'unanimité leur adhésion à cette demande. Sur le désir exprimé par M. Defranoux, la pétition sera de plus communiquée à la Société d'arboriculture, qui pourra prendre aussi une délibération dans ce sens.

La correspondance épuisée, M. Malgras fait connaître à la Société les conclusions formulées par la Commission du concours littéraire et artistique à sa dernière réunion.

Au nom de la Commission d'admission, MM. Berher et Defranoux font leurs rapports sur les trois candidats présentés à la dernière séance.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les propositions de la Commission de l'industrie sur les diverses questions renvoyées à son examen.

M. Defranoux présente à la Société des échantillons d'un lignite compacte qui a été trouvé dans les environs d'Ubexy. M. Baudrillart signale à ce sujet trois inconvénients qui appartiennent aux combustibles fossiles déjà exploités dans l'arrondissement de Mirecourt; ils s'enflamment spontanément; ils corrodent les parois métalliques des vases où ils brûlent; ils exhalent une mauvaise odeur. Mais le lignite

d'Ubexy n'a pas encore été découvert, et par conséquent n'a pu être employé. Il serait important de constater si, plus compacte et d'apparence différente, il présente plus d'avantages. Aussi la Société demande à M. Pentecôte de l'analyser et de l'étudier, et M. Defranoux veut bien se charger d'en faire venir une quantité suffisante pour les expériences. M. Defranoux appelle aussi l'attention de la Société sur les cendres provenant de la combustion de ce lignite et sur le parti qu'on peut en tirer comme engrais.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

Correspondance :

Lettre de M. Baudrillart qui, au nom de M. Jules Radu, fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Instruction élémentaire*. Plusieurs des membres présents connaissent déjà ce livre. M. Chapellier constate que ce qui fait la valeur de ce travail, ce ne sont pas les parties relatives à l'enseignement élémentaire, mais les renseignements de toutes sortes, géographiques, historiques, statistiques, qui y tiennent du reste la plus large place. Ce livre ne peut pas être mis entre les mains des enfants qui fréquentent l'école, mais on peut le consulter avec fruit dans toutes les carrières, et il mérite d'être répandu. M. Malgras, notre collègue, se propose de l'inscrire sur la liste des livres qui doivent former les bibliothèques communales; c'est là qu'est sa place et qu'il peut être très-utile.

Lettre de M. Finance qui nous adresse une notice nécrologique sur notre collègue M. Houel, ancien principal du collége de Saint-Dié.

Notices nécrologiques sur notre collègue M. Digot, envoi de la Société d'archéologie lorraine et du comité du musée lorrain, à Nancy.

Lettre de notre collègue M. Mandelert, qui remercie de

l'envoi des *Annales* en son nom et au nom de la Société Jurassienne d'Émulation, à Porrentruy. M. Mandelert nous adresse aussi une note et un dessin sur une pierre sculptée trouvée dans une maison en démolition, à Létraye (section de la commune de Ramonchamp). Cette pierre formait la partie supérieure de l'encadrement d'une porte. La face sculptée se trouvait à l'intérieur et était conséquemment recouverte par la maçonnerie. La sculpture est d'un fini remarquable; la pierre du reste est blanche et d'un grès très-fin. Au milieu on distingue une main tenant suspendu, par un gros cordon, un écusson très-bien exécuté. L'écusson présente dans le haut une espèce de croix, dans le bas un buste de femme parfaitement peint, aux quatre coins des signes que l'on peut prendre pour des chiffres formant le nombre 1688. M. Mandelert, sans déterminer cette pierre, la regarde comme ayant dû être placée au frontispice de quelque grand édifice dans l'ancienne ville de Létraye.

Lettre de M. le Recteur, qui invite les membres de notre Société à assister à la séance solennelle d'inauguration de la Faculté de droit, et de rentrée de la Faculté des lettres, de la Faculté des sciences, et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 25 novembre 1864.

Lettre de M. Fraville relativement au projet dont il nous a entretenus déjà d'ériger, par l'organisation d'une souscription publique, une colonne commémorative sur l'emplacement de l'ancienne ville de la Mothe. Le département de la Haute-Marne, sur le territoire duquel se trouve la Mothe, ne veut contribuer en rien à cette dépense. A cette occasion M. Chapellier exprime le désir qu'une demande soit adressée à M. le Préfet dans le but de réclamer, pour le département des Vosges, la possession de la Mothe, qui s'y rattache naturellement et par son histoire et par sa position géographique elle-même. M. Chapellier est chargé de rédiger cette demande, que la Société appuiera. La lettre de M. Fraville est renvoyée à la Société d'archéologie lorraine et à

l'Académie de Stanislas, et M. Malgras veut bien se charger de cette communication.

Sur le bureau sont déposés divers ouvrages offerts à la Société, divers prospectus et catalogues, et les publications de plusieurs Sociétés savantes, dont M. le Président signale particulièrement quelques-unes aux membres présents.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Merlin qui fait connaître les propositions adoptées par la Commission de publication dans ses deux dernières réunions pour être soumises à la Société. Les unes ont pour objet les récompenses demandées pour les lauréats des concours de 1865; les autres sont relatives aux conférences publiques. M. Merlin donne lecture du projet de règlement présenté par M. Figarol et adopté par la Commission. Après une discussion assez longue sur les divers articles, la Société en arrête la rédaction définitive.

On procède ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Georges, cultivateur à Ravenel, M. Bourguignon, cultivateur à Vrécourt, et M. X. Thiriat, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé, sont proclamés membres associés libres.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport présenté par M. Marchal, au nom de la Commission de l'industrie, sur un des lauréats du concours industriel. Les propositions de la Commission sont adoptées.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, une séance extraordinaire sera convoquée pour le 1er décembre.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er DÉCEMBRE 1864,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur en réponse à celle que lui avait adressée M. le Président dans le but d'obtenir, pour les

leçons et conférences publiques instituées à Épinal, le concours de MM. les professeurs des Facultés de Nancy.

Lettre de M. Thiriat fils, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé, qui remercie la Société de la nouvelle récompense qu'elle vient de lui décerner, du titre de membre associé libre qui lui a été accordé, et de l'accueil fait à toutes ses communications.

Lettre de la Société des Antiquaires de Picardie, qui demande que notre Société prenne part à la souscription publique organisée dans le but d'acquérir la collection des objets d'art de M. Bouvier, à Amiens. Renvoi à la Commission du budget.

Lettre de notre collègue M. Thomas, de Thuillières, relativement aux fouilles qu'il a fait exécuter à Bonneval. M. Thomas, auquel ont bien voulu s'adjoindre M. Baudelot et M. Bled, de Darney, est allé visiter le Châtelet de Bonneval avec un certain nombre d'ouvriers terrassiers, dans le but d'explorer les tombelles signalées depuis longtemps déjà, et particulièrement par M. Mangin. Deux de ces tombelles ont été attaquées, en y creusant des tranchées diamétrales. A 80 centimètres de profondeur, on trouva des pavés plats en pierre calcaire, de 3 ou 4 centimètres d'épaisseur; mais, à l'exception de quelques fragments de poterie rouge, de quelques rares parcelles de charbon de bois, de quelques débris de tuiles ou de briques sans rebord, et d'un petit morceau d'une espèce de fayence blanche ressemblant à de la porcelaine, on ne rencontra rien autre chose que de la terre meuble noire, analogue à la terre environnante, seulement un peu plus foncée. En présence de ces résultats à peu près négatifs, M. Thomas n'a pas cru devoir continuer les fouilles. Notre collègue termine par quelques observations sur ces buttes de Bonneval. Elles n'ont pas le même aspect que celles de Crainvilliers, Dombrot, Contrexéville et Vittel; elles sont beaucoup plus hautes et leur relief plus accentué; la terre qui a servi à les élever a été prise à l'entour; enfin, M. Thomas se demande si ces tombelles

ont dû servir à des sépultures; l'absence de tous débris humains semblerait indiquer le contraire.

La correspondance épuisée, on procède, d'après le règlement des conférences publiques adopté à la dernière séance, à l'élection des deux membres de la Société qui feront partie de la Commission instituée à cet effet. La Société, par son vote, désigne M. Malgras et M. Rambaud.

Sur la proposition de M. le Président, la séance publique et solennelle de la Société d'Émulation des Vosges est fixée au jeudi 22 décembre 1864.

Le reste de la séance est consacré à la lecture des discours et rapports de la séance publique, et à la fixation définitive de la liste des lauréats.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique pendant l'année 1864.

Revue des Sociétés savantes des départements. — Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Études historiques et archéologiques sur la province. — Revue des travaux des Sociétés savantes. — Bibliographie départementale. — Documents historiques. — Missions scientifiques et littéraires.

Revue des Sociétés savantes. — Sciences mathématiques, physiques et naturelles.

Envois périodiques faits à la Société d'Émulation des Vosges en 1864.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt. (Tableaux mensuels.)

Journal d'agriculture progressive.

L'Apiculteur.

Revue d'hydrologie médicale.

La Presse vosgienne.

Les publications des Sociétés savantes correspondantes dont la liste est ci-après.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société en 1864.

Rapport à Son Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, par M. le premier écuyer de l'Empereur, directeur général des haras.

Arithmétique théorique, pratique et mentale, par M. Grandemange, professeur de calcul mental à l'école professionnelle d'Orléans.

Bibliothèque et cours populaires de Guebwiller, par M. Bourcard.

Quelques détails inédits sur la vie et la mort de Florentin le Thierriat, par M. Ch. Laprevote.

Troisième mémoire sur les foraminifères du lias, par M. Terquem, directeur du musée géologique de Metz.

Sur un opuscule de Plutarque, par M. d'Estocquois.

Mémoire sur les travaux de M. Piroux pour faire commencer l'éducation et l'instruction des enfants sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires.

Etienne Pasquier, écrivain politique, par M. H. Baudrillart, professeur d'économie politique au collége de France.

Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges, par M. Merlin.

Rapport sur les influences économiques des chemins de fer en Suisse, par notre collègue M. Risler.

Note sur un accident névralgique particulier et non encore décrit causé par le besoin d'uriner et par la miction, par M. le docteur Putegnat, de Lunéville.

Discours prononcés à la séance solennelle de rentrée des Facultés des sciences et des lettres, et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 16 novembre 1863.

Note sur les travaux collectifs que pourraient entre-

prendre les Sociétés savantes des départements, par M. Travers.

Les voies romaines en Gaule, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules, par M. Alexandre Bertrand.

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, par le général Creuly.

Les Fortifications d'Huningue, par M. Sabourin de Nanton.

Notes sur quelques eaux potables de l'arrondissement de Saint-Dié, par M. Bardy.

La carte du Danemark, par M. Challeton.

Rapport de la Société de Géographie sur les travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1863, par M. Malte-Brun.

La Sonora et ses mines, esquisse géographique, par M. Malte-Brun.

Etudes historiques et philologiques sur Ebn-Beïthâr, par M. le docteur Leclerc, médecin major.

Notice sur Gilbert de Pixerécourt (manuscrit), par M. Héquet, homme de lettres à Vitry-le-Français.

Jarnac enferré par lui-même, réponse de M. Levasseur à propos du catéchisme d'économie politique de M. Dumesnil-Marigny, par M. Humbert.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de Neufchâteau, séance du 14 février 1864.

Etude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise, par M. Henri Defay, contrôleur des contributions directes à Langres.

Traité d'arboriculture, texte et planches, par M. Préclaire, professeur de dessin à Charmes.

Nouvelle note sur l'érysipèle à quinquina, à l'occasion de la mort du roi de Danemark, par M. le docteur Liégey, de Rambervillers.

Notice sur la maison dite d'Agnès Sorel, à Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Lettres historiques sur la médecine chez les Indous, par M. le docteur Liétard.

Du régime des forêts communales de nouvelle origine, par M. Puton, garde général.

La terre végétale du Rieth français, par M. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.

De la non existence du Vasium comme corps simple, par M. Nicklès.

La Psychologie et les sciences d'observation, par M. Nicklès.

Etude sur Lamark, par M. Bourguin.

Voyages agricoles, 12 volumes, par M. le comte Conrad de Gourcy, de Pont-à-Mousson.

Petit cours d'agriculture, par M. Defranoux, membre titulaire.

Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes, par M. Gabriel de Mortillet, ingénieur civil à Tronche, près Grenoble (Isère).

Note sur le crétacé et le nummulitique des environs de Pistoïa (Toscane), par M. G. de Mortillet.

Etude sur les zonites de l'Italie septentrionale, par M. G. de Mortillet.

Notes géologiques sur la Savoie, par M. G. de Mortillet.

Coupe géologique de la colline de Sienne, par M. G. de Mortillet.

Diguement des rivières torrentielles des Alpes, et plus spécialement de l'Arve, par M. G. de Mortillet.

Coupe exacte du pliocène supérieur de la colline de Sienne (Toscane), par M. G. de Mortillet.

L'homme fossile, par M. G. de Mortillet.

Sur la théorie de l'affouillement glaciaire, par M. G. de Mortillet.

Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français, par M. G. de Mortillet.

Fabrication des fromages de Gérômé, par M. Vacca.

Catalogue des machines à vapeur et machines agricoles de la maison Duvoir, Albaret et Cie, envoi de M. Valdezey, membre de la Société.

Du gaz acide carbonique considéré comme agent thérapeutique, par M. le docteur Herpin.

Etudes sur les patois parlés dans la commune du Syndicat-de-Saint-Amé, par M. X. Thiriat.

Rapport de M. Challe *sur les travaux des Sociétés savantes* et sur ceux de la Société d'Émulation des Vosges.

Lettres critiques adressées à M. Michel Chevalier, par M. Carey, traduites de l'anglais et précédées d'une étude sur l'Economie politique et sur son introduction dans l'enseignement secondaire, par M. Auguste Humbert.

Deux remarques physiologiques propres à faire éviter, dans l'emploi des agents anesthésiques, la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire, mémoire lu à la Sorbonne, par M. le docteur Simonin, de Nancy.

Brochures extraites de la Revue française, *sur Alesia.*

Mémoire sur la production des sexes chez les plantes, les animaux et les hommes, par M. Thury, professeur à l'Académie de Genève.

Catéchisme agricole, par M. le Président de la Société d'agriculture de Montbrison.

Dictionnaire des synonimes de la langue française, par M. Guizot. Don de M. Figarol.

Du mouvement d'un corps attiré par un autre qui se meut uniformément sur une droite, thèse de mécanique soutenue devant la Faculté des sciences de Strasbourg, par M. le docteur Reuss, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt, membre de la Société.

Thèse d'astronomie *sur le calcul des éclipses de soleil et de lune*, soutenue devant la Faculté des sciences de Nancy, par M. Reuss.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy, documents divers, par M. Piroux, directeur.

Mémoire sur la vie des tissus chez les espèces hu-

maines et en particulier sur l'acte de la douleur, par M. le docteur Cornay.

Exposé pratique des opérations financières de la Société de crédit foncier international de la banque du crédit foncier et industriel.

Etude historique sur le Bienheureux Pierre Fourrier et la Lorraine, par M. Alfred de Besancenet.

Fragments historiques sur le démembrement du diocèse de Toul, par M. Ch. Héquet.

Une mission médicale en Kabylie, par M. le docteur Leclerc.

Grammaire latine suivant une méthode nouvelle, par M. Félix, ancien principal du collége de Remiremont.

Nouvelle méthode d'analyse, par M. Félix.

Instruction élémentaire, par M. Jules Radu.

Bulletin de la Société botanique de France, offert par M. le docteur Mougeot.

Panthéon de la Légion d'honneur. Notice sur M. Piroux.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Émulation des Vosges adresse ses publications, en les priant de continuer cet échange mutuel.

Institut impérial de France, quai de Conti, 23, Paris.

Société impériale et centrale d'horticulture, rue de Grenelle Saint-Germain, 84, Paris.

Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, Paris.

Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, Paris.

Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, Paris.

Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, Paris.

Société impériale zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 34, Paris.

Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, Paris.

Société de géographie, rue Christine, 3, Paris.

Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, Paris.

Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle Saint-Germain, 84, Paris.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, Paris.

Société centrale d'agriculture, Nancy.

Académie de Stanislas, Nancy.

Société d'archéologie lorraine, Nancy.

Société de médecine de Nancy.

Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, Nancy.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, Nancy.

Académie impériale de Metz.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

Société philomathique de Verdun.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

Société d'Émulation de Cambrai.

Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

Société des antiquaires de Picardie, Amiens.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

Société idustrielle d'Elbeuf.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulomniers (Seine et Marne).

Société académique de Laon.

Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Société historique et archéologique de Langres.

Académie impériale de Rheims.

Société archéologique de Sens.

Société des sciences naturelles de Strasbourg.

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

Société d'histoire naturelle de Colmar.

Société industrielle de Mulhouse.

Société d'émulation de Montbéliard.

Société d'émulation du Doubs, Besançon.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Besançon.

Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société éduenne, à Autun.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

Union des arts, à Marseille.

Société archéologique de Béziers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-letres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

Société archéologique de la province de Constantine.

Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

Académie Giœnia des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 22 DÉCEMBRE 1864.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 22 décembre 1864, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet du département, Président d'honneur de la Société.

M. le Préfet avait à sa droite : M Buffet, Député, membre de la Société et Président du Comice de Mirecourt; à sa gauche, M. Maud'heux, Président, et M. Baudrillart, Vice-président de la Société.

Presque tous les membres titulaires et plusieurs membres associés libres assistaient à cette cérémonie qui avait réuni un auditoire d'élite, dans lequel on remarquait un groupe nombreux de dames.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour appeler l'attention sur une idée utile. Toujours préoccupé des intérêts du pays qu'il administre, M. le Préfet, nouveau venu parmi nous, a trouvé dans notre département six comices qui, comme notre Société, font des questions agricoles l'objet de leurs études; mais ces comices travaillent isolément, ce qui rend le progrès sinon lent à s'accomplir, du moins lent à se propager. Il en serait autrement si une association centrale servait de trait-d'union entre les autres, et publiait un recueil, qui, devenant le guide des agriculteurs, fortifierait l'enseignement agricole. Telle est l'idée que M. le Préfet a soumise à nos méditations.

La parole a été donnée ensuite à M. Figarol pour le discours d'usage. Le sujet de ce discours était la biographie d'un homme d'état que sa droiture, son patriotisme et son dévouement ont rendu célèbre parmi tant d'hommes célèbres qui ont marqué le premier Empire, la biographie de Boulay de la Meurthe, à qui les Vosges se glorifient d'avoir donné le jour. Dans ce discours M. Figarol a trouvé l'occasion de faire une peinture fortement accentuée des mœurs de la Société à la fin du XVIII[e] siècle.

Comme l'année dernière M. Chavane avait voulu se charger du rapport de la Commission d'agriculture, sur les vingt-neuf lauréats des concours agricoles. M. Chavane a dû en lisant son rapport omettre un grand nombre de détails relatifs à la plupart d'entre les concurrents, et se borner même quelquefois à des félicitations et à des encouragements; mais

on retrouvera dans le rapport, publié en entier dans nos *Annales*, l'appréciation complète du mérite de chacun et l'exposé de tous les faits relatifs aux bons exemples à suivre.

M. Colnenne a parlé des lauréats du concours littéraire, du concours artistique et du concours industriel. Le rapport de M. Colnenne résume avec netteté les appréciations de la Commission sur les divers sujets présentés à ces concours, et sait donner à chacun, avec l'annonce de la récompense méritée, sa part d'éloges, d'encouragements et de conseils.

Enfin, le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats qui sont venus, au milieu des applaudissements, recevoir leurs distinctions des mains de M. le Préfet et des membres du bureau.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

le 22 décembre 1864,

PAR M. LE MARQUIS DE FLEURY, PRÉFET DES VOSGES,

Président d'honneur de la Société.

MESSIEURS,

En venant assister à cette réunion solennelle, j'aurais désiré pouvoir prendre à vos travaux de ce jour une part digne de la Société qui m'offre la présidence et de l'auditoire qui me fait l'honneur de m'écouter; mais, pour atteindre ce but, j'aurais dû me livrer à de longues études, et le temps m'a manqué pour cela.

Je me suis donc borné à accepter avec empressement l'honneur que vous vouliez bien me faire, renonçant, non sans regret, à remplir la tâche qui allait m'échoir, dans cette forme châtiée, réfléchie, académique, seule admise, et je dirais volontiers seule convenable, au milieu d'une Société qui allie le culte des lettres et des arts à l'étude des questions qui peuvent intéresser l'esprit humain.

En compulsant d'ailleurs à la hâte les plus récents volumes de vos *Annales*, j'aurais pu tirer, de cette lecture

attrayante, des indications assurément bien faites pour m'inspirer des appréciations légitimes, si j'avais hésité dans ma résolution ; j'y aurais vu que « dans vos réunions, presque » tous les intérêts de l'homme sont étudiés, presque toutes » les questions élaborées ; et que, sans rien négliger des » matières qui touchent à l'alimentation ou à la prospérité » publiques, vous aimez à vous initier à tous les problèmes » posés devant la Société en travail. »

Or, je vous le demande, Messieurs, comment, dans les quelques instants de repos que me laissent de nombreux travaux journaliers, trouver le temps d'élaborer une étude digne de servir de frontispice à une séance solennelle, durant laquelle peut se dérouler un semblable programme, si l'on ne possède le savoir d'un encyclopédiste, ou, pour le moins, la vaste érudition d'un bénédictin ?

Tel n'est pas le lot d'un administrateur, Messieurs ; absorbé par les labeurs de chaque jour, cherchant, avant tout, le côté pratique des choses, réaliste enfin, dans la bonne acception du mot cependant, un administrateur est mal à l'aise pour traiter, en public, de littérature, d'art, de sciences, de poésie.

Aussi, Messieurs, tout en enviant les loisirs de ceux d'entre vous qui se livrent à des recherches consciencieuses sur le passé de votre pays, ou entretiennent, par leurs études, ces goûts épurés qui anoblissent l'âme en l'élevant, ai-je compris que j'avais tout à gagner, en circonscrivant mon horizon à la limite des intérêts qui me sont directement confiés.

Dans cet espace restreint, je me sens plus à l'aise, je l'avoue, et allant droit au but que, par devoir, comme par goût, j'ai toujours devant les yeux, je veux, sans préoccupation de la forme, et ainsi qu'il convient à un homme d'action, essayer de vous dire comment, selon moi, nous pouvons et devons tenter de concourir ensemble à la prospérité de la région qui fait l'objet de votre sollicitude comme de la mienne.

Au nombre des intérêts de cette région, il en est un qui prélève une large part dans vos préoccupations, je le sais, c'est l'agriculture; et, bien que la charte qui vous régit aujourd'hui ait successivement étendu votre domaine, vous n'avez pas répudié, loin de là, l'héritage de la société d'agriculture à laquelle vous avez succédé.

Aussi, Messieurs, lorsqu'il s'est agi de préparer les programmes du Concours régional qui devait siéger à Épinal, en 1864, votre Société a-t-elle pensé qu'elle ne devait pas rester indifférente. C'est grâce à ses efforts que la race bovine vosgienne y a été admise à concourir et qu'elle a été couronnée. Pour un département qui compte 56,000 hectares arrosés, sur 80,000 hectares de prairies, ce fait n'est pas sans importance; il formera comme une date remarquable dans l'histoire de l'agriculture de vos montagnes, et je puis le signaler devant vous, sans être taxé de flatterie, alors que je me suis plu à le mettre en lumière en présence d'autres assemblées.

Mais après avoir loué, comme elle le mérite, et comme je l'ai fait ailleurs, cette initiative qui a servi à constater un véritable progrès dans l'élève du bétail, laissez-moi vous répéter et justifier devant vous ce que je disais alors de la nécessité de fortifier dans les Vosges l'enseignement agricole.

Six comices, vous le savez, existent dans le département et y fonctionnent parallèlement, sans lien les uns avec les autres, et en dehors de la Société d'Émulation qui, elle-même, excite le zèle des agriculteurs par des encouragements et des récompenses. Appropriée aux exigences des diverses régions qui composent l'agglomération vosgienne, cette organisation y rend, à coup sûr, des services; mais elle pourrait en rendre de bien plus grands encore, je le crois, si elle n'avait négligé de créer un lien entre les sept associations indépendantes qui concourent au même but. Sans doute, ces associations fonctionnent avec un zèle extrême auquel je puis rendre témoignage, car j'ai pris plaisir, cette année, à m'associer à leurs travaux; mais cela suffit-il?

et leurs réunions solennelles auxquelles, quoi qu'on fasse, il ne peut assister qu'un nombre relativement limité de personnes, mettent-elles les comptes rendus de leurs travaux assez complétement à la disposition des agriculteurs? Telle est la question que je me pose et sur laquelle je crois devoir appeler vos plus sérieuses méditations.

Pour moi, je n'hésite pas à le dire, ce défaut de cohésion m'apparaît comme une lacune regrettable, éminemment préjudiciable à la vulgarisation des bonnes idées qui, après avoir réalisé des avantages dans la circonscription de l'un de vos comices, ne franchissent que difficilement et avec lenteur les limites du territoire borné sur lequel l'action de ce comice s'exerce. Il en serait autrement sans doute, si, comme dans d'autres contrées, une association centrale servait de trait d'union entre les autres, et si un recueil publié par elle, dans lequel seraient condensés leurs divers travaux, était répandu dans les campagnes et devenait ainsi le guide des agriculteurs, en formant la bibliothèque agricole du pays.

Pour vous faire comprendre l'importance du rôle qu'une semblable organisation pourrait jouer et des services qu'elle serait susceptible de rendre, je veux raisonner par hypothèse et poser un exemple en le plaçant loin de nous.

Admettons que, dans un département quelconque, la rareté des bras, produite par l'émigration des populations agricoles vers les villes et le haut prix de la main-d'œuvre, ait rendu opportune l'introduction de ces agents mécaniques déjà adoptés dans quelques pays de progrès, tels que l'Angleterre; ou bien, si vous le préférez, supposons, Messieurs, qu'un projet d'utilité générale soit mis en avant, et, dans les temps où nous vivons, l'agriculture, comme toutes les autres branches de la richesse publique, est intéressée à la solution de la plupart des grandes questions qui s'agitent; il ne saurait lui être indifférent que les engrais, que les amendements lui arrivent à meilleur compte, que ses produits s'écoulent plus aisément, avec plus de régularité, à

meilleur marché; elle peut être ruinée ou recevoir tout au moins de cruelles atteintes, si elle laisse à d'autres régions l'avantage de la priorité sur le vaste marché universel que la libre concurrence lui ouvre. Vous savez cela, Messieurs, et ces vérités sont désormais banales pour les hommes d'étude comme vous; mais pensez-vous qu'elles soient assez répandues dans les campagnes? Croyez-vous qu'abandonné à ses seules méditations, l'homme des champs puisse acquérir une notion bien claire des conditions de la lutte auxquelles l'état fébrile de notre Société l'assujettit, et des moyens qu'elle lui offre pour la faire tourner à son avantage?

Eh bien! Messieurs, supposez qu'au milieu de cette quiétude un peu imprévoyante qui a été longtemps le plus grand obstacle au progrès, et qui, par la force même des choses, n'est que trop répandue encore dans les campagnes, admettons qu'un projet, d'une utilité générale pour l'agriculture, surgisse; ce projet rencontrera peut-être devant lui les obstacles que toute idée hardie et nouvelle semble devoir rencontrer; qui sait si quelques amours-propres froissés, si quelques intérêts personnels n'exploiteront pas la routine, le préjugé, l'ignorance, et ne se ligueront pas pour former une digue et dire à cette idée : Tu n'iras pas plus loin.

Mais admettez en même temps qu'il y ait dans ce département, car vous le voyez, je ne fais ici que des hypothèses, qu'il y ait une société composée d'hommes connus par leur savoir, par leur amour éclairé et prudent du progrès, par leur dévouement au pays, ayant su, depuis longtemps, mériter et conquérir sa confiance, société qui, en se rattachant toutes les notabilités agricoles, serait devenue comme le centre où s'élaboreraient toutes les questions à résoudre, comme le foyer d'où jaillit la lumière et vers lequel se tournent les regards. Est-ce que cette société n'aurait pas, dans les circonstances que je suppose, un rôle important à jouer? Est-ce que les publications qui émaneraient d'elle et formeraient, ainsi que je le disais tout à l'heure, la bibliothèque modeste mais éminemment utile des agriculteurs,

ne pourraient pas avec avantage éveiller leur sollicitude, étendre leur horizon, leur apprendre la prévoyance, et, suivant pied à pied les objections à mesure qu'elles se produiraient, faire écrouler, détail par détail, cette digue que pourraient avoir formée les préjugés, la routine, l'ignorance, les intérêts personnels, les amours-propres froissés?

Mais je me hâte, Messieurs, de sortir du domaine des hypothèses, et, regrettant d'avoir déjà prélevé trop de temps sur celui que vous devez consacrer à l'audition de lectures intéressantes, je termine en posant devant vous, et soumettant à vos réflexions cette question, selon moi importante, de la formation d'une société centrale, servant de lien entre les comices et fortifiant l'enseignement agricole dans les Vosges. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai trop de confiance dans le bon esprit des populations Vosgiennes, pour supposer un instant qu'une pensée qui tend à la concorde, au rapprochement, à l'union de toutes les forces intellectuelles et agricoles du pays, puisse ne pas rencontrer, de leur part, un sympathique accueil.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, appelé par vous à l'honneur de présider cette séance solennelle, j'aurai, quant à moi, accompli ce que je considère comme un devoir; et s'il est vrai, ainsi qu'on l'a souvent répété, que la découverte de la plus modeste plante alimentaire importe plus à l'humanité que celle d'une planète nouvelle, vous me pardonnerez, je l'espère, si, au lieu de prononcer devant vous un discours d'apparat, je me suis borné à proposer familièrement à vos méditations la mise en pratique d'une idée utile.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 22 décembre 1864,

PAR M. FIGAROL,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

J'ai tout d'abord à m'excuser de prendre aujourd'hui la parole devant vous : notre excellent collègue, M. Joly, devait prononcer, et avec quel charme, vous le savez ! le discours d'usage; mais il a voulu se décharger sur moi, moi le dernier venu parmi vous, de l'honneur de vous entretenir en cette séance solennelle. Je vous prie donc de ne m'en vouloir pas de tenir sa place, et de vous priver du plaisir d'entendre sa parole élégante et spirituelle.

L'année dernière, ici même, M. Adam recommandait à la Société d'Émulation des Vosges, aux autres Sociétés de la province et au public d'élite qui l'écoutait et ne l'a pas oublié, l'étude de l'histoire de l'ancienne Lorraine. Je ne saurais mieux le louer qu'en suivant, autant qu'il est en moi, ses indications et ses conseils; mais je suis un Vosgien de trop fraîche date pour qu'il me soit possible de remonter bien

haut et bien loin dans une pareille étude, et vous m'excuserez si ma science, moins grande que mon zèle, me force à commencer presque par la fin.

Je veux en effet vous retracer la vie d'un homme qui, né dans les Vosges à une époque voisine de celle où la Lorraine fut réunie à la France, a consacré au service de notre pays sa longue et laborieuse carrière; mais si la France est fière de Boulay de la Meurthe, la Lorraine se glorifie de lui avoir donné le jour. Quelle vie en effet fut jamais mieux remplie? Avocat dès 22 ans, magistrat, puis volontaire des héroïques armées de la République, bientôt accusé à cause de la modération de ses opinions dans ces temps où la vertu était poursuivie comme une aristocratie, en des jours plus calmes mais encore difficiles, il entre dans la vie politique, et dès ses premiers pas, il guide les discussions du conseil des Cinq-Cents, où il défend avec la même ardeur les libertés nationales contre la tyrannie du Directoire et l'ordre contre les conspirations des Jacobins; il seconde le premier Consul dans son œuvre de pacification et d'apaisement et prend une grande part à la rédaction du Code civil; admis dans les conseils de l'Empire qu'il n'avait pas appelé mais accepté, il lui prête un concours fidèle et désintéressé, et quand a sonné l'heure des désastres, quand la France est envahie, c'est au moment où tant d'autres trahissent et abandonnent qu'il est des premiers à proclamer Napoléon II comme empereur des Français; enfin il mérite par son zèle et son dévouement au malheur d'être proscrit; rentré en France au sein de sa famille, il se renferme sans regret et sans faiblesse dans la vie privée; mais de là il combat encore par ses écrits pour la cause qu'il avait servie constamment par ses actes, je veux dire l'intérêt de la France et d'une sage liberté.

Né à Chaumouzey, près d'Épinal, le 19 février 1761, Boulay (Antoine-Jacques-Claude-Joseph) était fils de cultivateurs. Demeuré orphelin de bonne heure, il retrouva un second père en son oncle, curé de Vandœuvre, près de Nancy, qui, frappé des heureuses dispositions de son neveu, n'hésita pas

à consacrer à son éducation le modeste héritage de l'orphelin. Il l'envoya au collége de Toul où Boulay remporta de nombreux succès, présage de ceux qui l'attendaient plus tard. Ce n'était pas seulement un brillant élève de collége qui revenait chargé de couronnes à Nancy; le malheur et les conseils de son oncle avaient développé et mûri la raison du jeune Boulay, et c'est de son plein consentement qu'il engagea lui-même ses dernières ressources pour achever une éducation commencée sous ces heureux auspices. En effet, il suivait à Nancy les cours de droit, et en 1783 il y fut reçu avocat.

Il apporta au barreau l'ardeur au travail et l'application qu'il avait montrées dès le collége et qui ne l'abandonnèrent qu'avec la vie. Aussi la réputation ne se fit-elle pas trop attendre. Mais ce n'était pas assez pour son ambition qu'une célébrité aussi bornée; il voulut essayer ses forces sur un plus grand théâtre et vint à Paris.

Paris à cette époque attirait tout ce que la province comptait de vives imaginations; mais si ces jeunes hommes trouvaient dans la capitale un mouvement intellectuel que les villes de province ne pouvaient offrir, ils apportaient de la province un fond de sérieux que les Parisiens n'avaient pas toujours, un jugement plus mûr et plus rassis. Jamais société ne fut plus aimable et plus frivole que la société parisienne à la fin du XVIIIe siècle; jamais on ne souleva avec plus de légèreté des questions aussi graves, aussi brûlantes. Les idées de philosophie et de réforme sociale n'étaient pour la plupart qu'un jeu d'esprit, qu'un nouvel élément de la conversation. On y discutait, on y raillait tout; mais on ne croyait pas plus aux idées nouvelles que l'on préconisait, qu'aux anciennes que l'on persifflait. Ce n'est pas avec ces dispositions que le jeune avocat nancéien aborda l'étude et la discussion des grands problèmes qui agitaient alors les esprits. Pour lui, les nouvelles idées devinrent une croyance; il s'y attacha avec foi et lutta pour elles toute sa vie;

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

Il n'est pas étonnant dès lors qu'il ait salué avec joie l'aurore d'une révolution qu'il jugeait nécessaire : mais ce n'est pas assez pour lui d'approuver et d'applaudir ; il faut qu'il paie de sa personne. A Paris, il n'est rien et ne peut rien. Il abandonne donc la place honorable qu'il s'était déjà conquise au barreau de Paris et reparaît à Nancy. Il s'y distingua parmi les plus ardents défenseurs des principes de 89. Il est difficile de suivre avec quelque détail ce qu'il fit à cette époque, mais le reste de sa vie nous l'apprend à défaut de documents certains. Énergique et modéré, il dut chercher à concilier les deux causes ennemies, le passé qui s'écroulait et le présent dans lequel Boulay voyait l'avenir : il aimait la Révolution et voulait l'ordre : il réclamait la liberté, mais ne la voulait pas au service d'un parti ; il était enfin à la fois un révolutionnaire et un homme de gouvernement : rare alliance, Messieurs, dans un même homme, précieux alliage qui a manqué à beaucoup d'esprits d'ailleurs élevés et convaincus. Mais il n'était pas dans son caractère de rester longtemps un orateur de club ; il a montré toute sa vie que s'il aimait la gloire il tenait peu aux succès d'amour-propre, à ces petits triomphes qui mettent en relief une personnalité sans profit pour les autres et pour la patrie. Du reste, le temps de la parole était passé ; les armées étrangères foulaient le sol français ; tous les Lorrains prenaient les armes ; Boulay quitta la robe d'avocat et prit, je ne dirai pas l'habit militaire, car les premiers soldats du monde en étaient aussi les plus mal et même les moins vêtus. Mais quelle armée que celle que commandait le général Dumouriez ! Boulay assista à la bataille de Valmy, victoire si glorieuse que Napoléon, qui avait pourtant à choisir parmi ses propres victoires et les hauts faits de Kellermann, ne crut pas pouvoir donner à ce général un plus beau titre que celui de duc de Valmy.

Les fatigues et les souffrances furent plus fortes que la volonté du jeune soldat, et Boulay fut forcé par sa mauvaise santé de quitter l'état militaire. Il y rentra, aussitôt rétabli,

et devint capitaine; c'est avec ce grade qu'il était aux lignes de Wissembourg, quand la réorganisation de l'armée le mit hors du service pour la seconde fois.

Il fut nommé, à l'élection, juge au tribunal civil de Nancy, fonctions délicates toujours, mais qui, dans ces temps orageux, demandaient plus que jamais une rectitude inflexible. Rien n'est plus odieux, ni plus insupportable, Messieurs, que le trouble apporté dans les jugements, que la passion agissant sur la justice, que la politique du jour dictant sa volonté au juge; mais il n'est pas de spectacle plus grand peut-être que celui d'un juge accomplissant sans prévention comme sans faiblesse sa noble tâche quand la passion le menace jusque sur son siége. J'ai tenu, Messieurs, à vous arrêter un instant sur cette époque de la vie de Boulay de la Meurthe, parce qu'elle donne une juste idée de sa droiture, de sa fermeté, de sa loyauté.

Ces qualités n'étaient pas de celles qui pouvaient lui attirer la faveur du pouvoir. Un conventionnel en mission à Nancy, qui prenait des mesures violentes, fut surpris de voir un juge lui résister et le destitua. Mais ce n'était pas là que s'arrêtait la vengeance de ces délégués tout puissants; Boulay fut frappé d'un mandat d'arrêt. C'était la mort. Il fit bien de n'avoir pas dans les juges du tribunal révolutionnaire la confiance que l'on pouvait avoir en lui et il s'enfuit. Ce furent les montagnes qui nous entourent, Messieurs, qui lui servirent d'asile, il erra dans les bois de Renauvoid, d'Olima, non loin des lieux qui l'avaient vu naître, et pendant trois mois resta caché dans un souterrain; puis il reçut l'hospitalité d'un de ses parents chez lequel il demeura jusqu'au 9 thermidor.

C'est de cette retraite qu'il suivit les abominables excès dans lesquels se laissait entraîner cette Révolution dont il avait vu l'avènement avec un joyeux enthousiasme. Qu'étaient devenues dans cette effroyable tempête et la liberté entrevue et l'égalité décrétée? Dans cette France qu'il avait espéré de voir se régénérer, pour laquelle il avait rêvé une ère nouvelle

de prospérité et de grandeur, partout la misère, la famine, la tyrannie, l'échafaud. Je ne veux point, Messieurs, vous refaire le tableau de la Terreur; détournons nos yeux de ces affreux spectacles, que ne peut-on en effacer à tout jamais le souvenir!

Le 9 thermidor, en mettant un terme au règne de Robespierre, remplit la France d'allégresse. On respira, on se prit à espérer : jusque-là, la République avait été non pas une forme de gouvernement, mais une phase, phase sanglante de la Révolution ; la Constitution de l'an III créait au moins un semblant de Gouvernement : c'était le Directoire.

Boulay put alors quitter sa retraite où, toujours laborieux, il avait approfondi l'étude du droit qui devait faire un jour sa vraie gloire. Les habitants de Nancy, qui n'avaient pas oublié le juge, le nommèrent président du tribunal civil, puis accusateur public, fonction qui équivalait à celle de nos procureurs généraux. C'est la gloire de la magistrature française, Messieurs, d'avoir toujours été à la hauteur de sa mission : elle peut citer à toutes les époques de notre histoire de grands noms qui l'ont honorée. Sous le Directoire, les magistrats se montrèrent dignes de ceux qui les avaient précédés et de ceux qui les ont suivis. Ils furent les premiers dans ces temps troublés à donner des exemples d'ordre et d'indépendance. Et à cette époque les juges et surtout les accusateurs publics avaient souvent, pour satisfaire à leur conscience, à lutter contre les électeurs qui les avaient nommés et contre le Gouvernement qui n'avait pas cessé d'être révolutionnaire. Les lois mêmes n'avaient point cette fixité qui commande le respect. Tout n'était que confusion dans ce code en travail, dans ces lois d'exception. La législation contre les émigrés, la législation contre les prêtres était toujours en vigueur. L'opinion publique n'osait pas encore se prononcer ouvertement, et les juges en étaient réduits à ne pas appliquer des lois que leur conscience réprouvait, et, pour sauver des accusés qu'ils ne trouvaient pas coupables, les tribunaux se déclaraient incompétents. Boulay de la

Meurthe, dans les hautes fonctions dont il était revêtu, eut occasion de montrer dans un plus grand jour la noblesse de caractère qu'il avait déployée comme juge au tribunal civil. Aussi est-ce avec l'indignation d'un honnête homme qui n'a besoin que de se rappeler sa propre conduite qu'il flétrit dans ses écrits le juge anglais Jefferies, ministre des vengeances de Jacques II.

Les électeurs de la Meurthe le nommèrent député au conseil des Cinq-Cents, où il vint siéger en l'an V. Le voilà donc de nouveau à Paris. Mais le député ne pouvait pas reconnaître la ville polie, aimable et brillante qu'avait laissée le jeune avocat. Elle n'était plus cette société enthousiaste et élégante dont la corruption même avait de la grâce, et comment a-t-elle été remplacée? A peine échappés à la peur de la mort, les Parisiens se ruent aux plaisirs : il semble qu'ils veulent les épuiser tous en un jour. Dans cette ville naguère désolée, dans ces maisons désertes ce n'est que fêtes, que bals, que concerts. Dans cette ville affamée, c'est un luxe effréné. Que nous sommes loin de cette belle simplicité qui convient, dit-on, aux républiques! Le goût de l'esprit, de l'élégance, toutes ces qualités qui attiraient et retenaient à Paris les étrangers et en faisaient comme la capitale du monde, rien ne reste. La comédie pâle, mais aimable, des Colin d'Harleville cède le pas aux ignobles vaudevilles, aux farces de tréteaux; la satire n'est qu'une suite d'injures grossières; l'épigramme se termine par des coups de bâton; la musique ne produit plus que des romances que roucoule Garat, le héros du moment. Les courses de chevaux, les courses à pied, les bals en plein air, les ascensions en ballon, les plantureux repas qu'on dissimule sous le nom de *thé*, voilà les grossiers plaisirs où se lance tout ce monde affolé.

La religion n'est plus : on la craint comme un retour vers le passé. Un des membres du Directoire veut établir son *Théophilanthropisme* sur les ruines du catholicisme persécuté; mais il est seul prêtre et fidèle de sa religion ridicule. Les églises sont démolies, vendues ou à vendre : l'abbaye de

Saint Victor est une pension, Saint Barthelemy un théâtre; l'église des Filles du Calvaire un entrepôt de foin, celle des Blancs Manteaux une cave. Un spéculateur plus avisé offrira plus tard une église « au public et aux autorités constituées pour le rétablissement du culte conformément aux lois. » La morale a disparu avec la religion. L'impudicité règne et s'affiche, que dis-je, les lois la sanctionnent : le divorce est autorisé, c'est une mode, une fureur; en quinze mois, on en compte à Paris 5,994 dont 3,870 demandés par les femmes. Dans ce relâchement des liens de la famille, la mort elle-même n'est point respectée; on n'a pas le temps de pleurer ceux qui disparaissent, et il faut que la municipalité de Paris ordonne qu'un employé des pompes funèbres suivra les convois, un crêpe à son chapeau, pour faire cesser le scandale de cette solitude autour de la mort.

Tout ce monde égoïste et sensuel est-il dans l'abondance? non, la misère et la famine désolent le pays. L'argent est rare; on ne voit qu'assignats. On en émet jusqu'à cent millions par jour, et en l'an IV le Gouvernement craint de faire banqueroute, non-seulement faute d'argent, mais faute de papier. Aussi le cours change-t-il à chaque instant. Tel s'est réveillé riche qui se tue le soir du désespoir d'être ruiné. Le discrédit est si grand du papier monnaie qu'aujourd'hui même, à près d'un siècle de distance, la méfiance n'est pas encore entièrement vaincue. Les rentes ne sont pas soldées; les impôts sont acquittés, du moins exigés d'avance. Le commerce est nul; c'est le règne de la spéculation, la spéculation, cette ennemie du commerce honnête, qui dégoûte du commerce bien des honnêtes gens qui la confondent avec lui : on spécule sur tout; tout le monde spécule; les fortunes les plus scandaleuses s'élèvent et s'abîment dans les plus scandaleuses dépenses.

Le Gouvernement fait peut-être quelques efforts pour arrêter ces dépravations et guérir ces misères? Le Gouvernement donne lui-même l'exemple du mal dont il est la cause. Faibles, incapables ou dissolus, les cinq directeurs sont dominés par les

Conventionnels, leurs anciens complices, et ne savent que persécuter les royalistes et les prêtres dont ils exagèrent à dessein les complots. La Constitution dont on invoque la défense, on ne la défend qu'en la violant, et le Directoire ne gouverne que par des coups d'État.

La gloire militaire, elle-même, il ne sait pas la faire tourner à son profit; un général la lui arrache; malgré le Gouvernement, il traite de la paix, et la France sait gré à Bonaparte et d'une guerre qu'il a conduite et d'une paix qu'il a obtenue malgré les ordres du Directoire.

Longtemps pourtant l'assemblée des Anciens et celle des Cinq-Cents avaient secondé et soutenu ce Gouvernement qui tombait enfin sous le mépris public; les chambres n'avaient refusé au Directoire aucune des mesures qu'il avait demandées comme salutaires; les esprits les plus modérés avaient consenti, pour le défendre, à faire alliance avec des partis qui répugnaient à leur honnêteté. On peut dire de Boulay qu'il fut de ceux qui essayèrent jusqu'au bout de donner au Directoire tout l'appui qui lui était nécessaire pour bien administrer le pays. On pourrait même lui reprocher un excès sinon de complaisance, au moins d'indulgence, si, chaque fois qu'il a voté une loi trop rigoureuse, sa voix ne s'était élevée pour protester en faveur de la tolérance, de l'humanité et de la liberté. S'il vote pour le serment constitutionnel des prêtres, il réclame la liberté des cultes qui, selon lui, est, mieux qu'un droit, une condition nécessaire d'un bon Gouvernement, cette liberté, Messieurs, dont la France jouit plus qu'aucun autre pays, comme on le proclamait naguère encore à Épinal lors de l'inauguration du temple israélite. S'il accepte d'être le rapporteur de la loi portée contre les nobles et les émigrés, il met une condition à son acceptation, c'est que l'échafaud ne sera point rétabli; et si les agents du Gouvernement font subir aux déportés des traitements odieux, la honte en retombe sur le Directoire, et tout l'honneur reste à celui qui n'a pas voulu que le sang fût une seconde fois versé. Président de l'assemblée des Cinq-Cents, il quitte le fauteuil, monte à la tribune pour

s'opposer à ce que la patrie soit déclarée en danger! Sa vie même est menacée à la suite de cet acte énergique d'opposition.

C'est vers cette époque (an VII — 1799) qu'il publia l'écrit intitulé : *Essai sur les causes qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la République; sur celles qui l'y firent périr*. Ce livre eut un très-grand succès : La 1re édition, dit l'auteur, fut immédiatement suivie d'une seconde qui fut aussi bientôt épuisée. — D'où venait ce succès? Comment un livre d'histoire, écrit sérieusement, pouvait-il réveiller de son indifférence ou tirer de ses plaisirs la société dont je vous faisais tout à l'heure le tableau. Deux causes, Messieurs, me semblent avoir contribué également à la faveur qu'obtint cet écrit dès son apparition : le caractère de l'auteur et l'à propos. Quelques membres du Directoire, dit encore Boulay, avec lesquels j'étais assez mal, eurent un instant le projet de faire saisir le livre et d'en poursuivre l'auteur. Le Directoire renonça à toute poursuite, mais les allusions que les membres du Gouvernement avaient soupçonnées furent saisies par le public qui goûta avidement le plaisir si français de l'opposition. Mais d'autres écrits auraient donné aux lecteurs matière à pareil plaisir, qui n'eurent pas le même retentissement que l'ouvrage de Boulay; c'est que si frivoles, si corrompus que soient les hommes, ils ne peuvent s'empêcher d'écouter avec recueillement et respect la parole d'un homme qu'ils savent honnête et convaincu; et bien des partisans déjà ébranlés abandonnèrent le Directoire quand ils le surent abandonné de Boulay.

Pour lui, il avait perdu toute confiance et ne se faisait plus d'illusion sur ce Gouvernement qu'il avait longtemps soutenu. Avec tous les honnêtes gens, il tressaillit à ces paroles que Bonaparte, revenu d'Égypte comme par miracle, adressait au Directoire : « Qu'avez-vous fait de cette France que j'avais laissée si prospère? »

Boulay dit lui-même qu'il joua un rôle important dans la révolution du XVIII brumaire. Il conspira ouvertement avec le pays tout entier au renversement du Directoire. C'était

le cinquième Gouvernement qu'il voyait tomber. Eh bien! citoyen, disait-il à Sieyès, le soir du 18 brumaire, nous voilà encore une fois dans le provisoire; vous savez que je n'aime pas cet état; vous devez avoir une constitution toute prête, il faut la présenter et la faire adopter. Et Sieyès qui, en effet, avait toujours une constitution toute prête en proposa une qui ressemblait à celles qu'il avait toujours rêvées; il ne faisait pas une constitution pour le pays tel qu'il était; il aurait voulu qu'on lui fît un pays pour sa constitution. Telle n'était pas l'intention de Bonaparte; il voulait le pouvoir avec la ferme volonté d'associer à son œuvre le pays tout entier : il était résolu à ne pas laisser se rouvrir les débats stériles et les discussions sans fin, à fermer l'ère des révolutions et à appeler autour de lui tous les hommes de talent et de bonne volonté. Il lui fallait toutefois compter avec Sieyès, comme avec tous ceux qui l'avaient aidé dans son coup d'État. Boulay de la Meurthe fut, avec Roederer et Lucien Bonaparte, l'intermédiaire entre Sieyès et Napoléon. Il fut un des membres les plus actifs de la commission des Cinq-Cents qui rédigea la Constitution de l'an VIII qui établissait le Consulat.

Le premier Consul ne voulut point se priver du concours d'un homme qui lui avait rendu déjà de si grands services, et avec le discernement qui est l'apanage de ceux qui sont faits pour commander, il vit de suite dans quelles fonctions les talents de Boulay de la Meurthe pouvaient être employés le plus utilement pour la patrie : il le nomma président de la section de législation au Conseil d'État.

Le nouveau maître de la France voulut de suite, et avec la fermeté et la promptitude de décision qu'il mettait en toutes choses, que le Code civil promis à la France depuis 1789 fût enfin achevé. Il aimait naturellement tout ce qui était grand, et il savait que l'ordre ne pouvait être rétabli qu'avec des lois stables et définitives. Il nomma donc une commission de quatre membres chargés de rédiger un projet de code civil : cette commission était composée de Bigot Préa-

meneu, Tronchet, Portalis et Malleville. Ces commissaires accomplirent leur tâche et imprimèrent leur projet le 15 mars 1801, sept mois après leur nomination. Le premier Consul ordonna que le projet fût envoyé à toutes les cours judiciaires pour qu'elles pussent l'examiner et communiquer au Gouvernement le résultat de leurs réflexions. Les principaux magistrats de France, appelés ainsi à concourir à la préparation des lois, ne mirent pas moins de zèle que les commissaires, et en peu de mois ils envoyèrent de nombreuses observations qui témoignaient d'une étude attentive et consciencieuse. C'est alors que la section de législation, dont Boulay de la Meurthe était le président, commença la discussion du Code civil. A cette discussion préparatoire assistaient les auteurs du projet, et on y admit tous les amendements jugés utiles, et ainsi fut faite une rédaction provisoire. C'est étudié et préparé avec cette sage lenteur que le projet fut porté au Conseil d'État et discuté, sous la présidence du premier Consul, en séance solennelle. Il serait difficile et téméraire de vouloir assigner à chacun des membres du Conseil d'État, à Boulay de la Meurthe comme à tout autre, une part personnelle et particulière dans la rédaction du Code civil; quand on lit ces discussions si élevées, si animées dont les procès-verbaux nous ont été conservés, il est impossible de ne pas accorder le premier rang à celui qui en fut l'âme, qui inspirait à tous ceux qui travaillaient sous ses ordres une ardeur infatigable, qui apportait dans l'étude du droit son bon sens pratique, sa haute raison, et, pour tout dire, la supériorité du génie. Il est donc de toute justice que le Code civil porte le nom de Code Napoléon. Ce qui honore à la fois le premier Consul et les membres du Conseil d'État, c'est que pendant toute la durée de cette discussion, il n'y a pas même l'ombre d'une complaisance pour le Chef du pouvoir; on réfute, on combat son opinion comme celle d'un membre du Conseil; si elle triomphe, elle ne doit son triomphe qu'à sa justesse reconnue de tous; les sentiments les plus contraires se pro-

duisent en toute liberté, avec persistance. Jamais trace d'impatience chez Napoléon, plus tard si impatient ! Messieurs, quand on a encore devant les yeux les débats orageux des Cinq-Cents, les violences de la Convention, quand on se rappelle le style ampoulé, déclamatoire, constamment mêlé à l'éloquence pendant tout le cours de la Révolution, et qu'on voit la sérénité de ces discussions du Conseil d'État, on se demande d'où vient le changement qui s'est produit. Est-ce des hommes? Est-ce des sujets de controverse? Ni des uns, ni des autres. Ces hommes qui débattent aujourd'hui avec calme, avec urbanité les principes du droit et en établissent les fondements, ces mêmes hommes, il y a un an, deux ans à peine, s'invectivaient, s'accusaient réciproquement de trahison. D'où vient donc ce complet changement accompli en si peu de temps qu'il semble un prodige? Il vient, Messieurs, de l'ascendant d'un grand génie, de la force du Gouvernement, et, chez les Boulay, les Tronchet, les Treilhard, de la certitude où ils sont enfin d'être vraiment utiles à leur patrie que jusqu'alors ils avaient servie en vain. Ainsi la grandeur de leur œuvre les soutient et eux-mêmes supportent la grandeur de leur œuvre.

La discussion amenait souvent des corrections au projet proposé par la section de législation; c'était à cette section de corriger, de refondre les articles, d'en préparer de nouveaux; enfin adoptés par le Conseil d'État, les titres du Code étaient présentés au Tribunat qui renvoyait à son tour ses amendements. La section de législation devait encore répondre aux observations du Tribunat, les exposer au Conseil et, s'il y avait lieu, proposer une rédaction nouvelle des articles amendés. Quand le Conseil d'État et le Tribunat étaient d'accord sur un titre, ce titre était présenté au Corps législatif qui votait sans discuter. C'est ainsi que fut accomplie cette œuvre qui assurait pour toujours les conquêtes de la Révolution, qui les consacrait en y rattachant le passé, et qui est sans contredit le plus noble, le plus parfait monument de la raison humaine.

Vous l'avez vu, Messieurs, c'était à la section de législation que revenait le plus grand travail de la rédaction du Code. Quelle activité Boulay de la Meurthe, qui présidait cette section, eut à déployer, il le dit lui-même incidemment dans la préface de son *Tableau politique du règne de Charles II et de Jacques II* : « Je fus élevé, dit-il, à un emploi constitutionnel important et laborieux, et dès lors il me fallut renoncer à toute occupation purement littéraire ; car comme Napoléon était sans cesse en action pour acquérir, et pour la nation et pour lui, tous les genres de gloire et de grandeur, il fallait aussi que ceux qu'il avait appelés dans ses conseils se dévouassent exclusivement aux travaux continuels et souvent accablants dont il les chargeait ; tellement que s'ils avaient voulu se livrer à d'autres occupations, ils n'auraient pu le faire qu'en secret et, pour ainsi dire, à la dérobée. »

Le premier Consul confia à Boulay de la Meurthe une autre fonction que celle de président de la section de législation ; il le chargea du contentieux des domaines nationaux ; en lui indiquant l'importance du poste qu'il lui conférait, il lui adressait ces paroles : « Je vous donne une place où réside toute la politique intérieure de l'État ; j'ai été très-indulgent pour les personnes et je n'ai presque fait que des ingrats ; mais soyez très-sévère pour les biens. » Il n'est pas besoin de vous dire, Messieurs, à quelles réclamations donnaient lieu les confiscations et les ventes qui s'étaient faites pendant la durée de la Révolution. Qu'il me suffise de vous dire que Boulay de la Meurthe eut à instruire de 15 à 20,000 affaires pendant l'espace de neuf ans, que toutes eurent la solution qu'il avait proposée, et qu'au bout de ce temps la matière était épuisée à tel point que l'administration qu'il dirigeait fut supprimée ; et vous aurez, je pense, une idée exacte du travail que Napoléon exigeait de ses fonctionnaires, et vous serez convaincus, comme moi, que Boulay était de ceux qui rendaient autant que l'Empereur le demandait. Quant à sa loyauté, Boulay de la

Meurthe sut, dans ce poste, se concilier ceux mêmes que ses devoirs l'obligeaient souvent à froisser dans leurs intérêts ; la Restauration même ne put attaquer sa jurisprudence, et c'est le nom de Boulay qui revient à la mémoire de l'Empereur, quant il veut rendre témoignage aux hautes qualités des membres de son Conseil d'État. « Le Conseil d'État, lit-on dans le Mémorial de Sainte-Hélène, était généralement composé de gens instruits, grands travailleurs et de bonne réputation. Défermon et Boulay, par exemple, sont certainement de braves et honnêtes gens. Malgré les immenses affaires litigieuses qu'ils ont gérées et les gros émoluments dont ils jouissaient, on ne me surprendrait pas du tout si on m'apprenait qu'aujourd'hui ils sont tout au plus au-dessus de l'aisance. » Napoléon ne se trompait pas.

Boulay de la Meurthe reprit en octobre 1810 la présidence de la section de législation au Conseil d'État. Il n'avait contribué en rien à l'établissement du Consulat à vie, et s'était opposé à l'érection de l'Empire. Il n'en continua pas moins à servir l'Empereur dont la cause lui semblait celle de la Révolution. Quand, en 1813, la mésintelligence éclata entre le Corps législatif et l'Empereur, fidèle aux convictions de toute sa vie, il conseilla de faire droit aux griefs de la Chambre : il était alors membre du Conseil privé; comme membre du Conseil de régence, il était présent à la séance du 28 mars 1814, lorsqu'on délibérait sur la conduite que devait tenir l'Impératrice Marie-Louise : il écouta avec impatience le Ministre de la Guerre qui concluait au départ immédiat de l'Impératrice et du roi de Rome que, selon lui, il fallait envoyer tout de suite sur la Loire hors des atteintes de l'ennemi. « Boulay de la Meurthe, dit M. Thiers, s'éleva vivement contre une pareille proposition et en développa avec véhémence les inconvénients faciles à saisir au premier aperçu. Il dit que ce serait à la fois abandonner et désespérer la Capitale qui voyait une sorte d'égide dans la fille et le petit-fils de l'empereur d'Autriche; qu'en paraissant ne songer qu'à son propre salut, ce serait inviter

chacun à suivre cet exemple, que dès lors on pouvait regarder la défense comme impossible, les portes ouvertes d'avance à l'ennemi, et que par ce départ du Gouvernement on aurait créé soi-même le vide qu'un parti hostile, soutenu par l'étranger, remplirait en proclamant les Bourbons, ainsi qu'on venait de le voir à Bordeaux. Boulay, après avoir développé ces idées, proposa de faire jouer à Marie-Louise le rôle de son illustre aïeule Marie-Thérèse, de la conduire à l'Hôtel-de-Ville avec son fils dans ses bras, et de faire appel au peuple de Paris, qui fournirait au besoin cent mille soldats pour la défendre. » — L'ancien volontaire de Valmy n'avait pas changé, Messieurs; il savait ce qu'on pouvait attendre de ces soldats improvisés qu'il avait vus à l'œuvre et dans les rangs desquels il avait été mêlé. Mais de pareils projets ne peuvent être exécutés que par ceux qui les ont conçus L'avis de Boulay de la Meurthe ne fut pas suivi, bien qu'approuvé par la majorité du Conseil. Le départ eut lieu; Louis XVIII monta sur le trône de Napoléon.

Pendant la première Restauration, Boulay de la Meurthe resta éloigné des affaires; il y fut rappelé pendant les Cent-Jours. A ses fonctions de président de section au Conseil d'État, il joignit celles de directeur de la correspondance et de la comptabilité au ministère de la Justice, avec le titre de Ministre d'État. La seconde Restauration le comprit dans la liste de proscription du 24 juillet 1815. Il quitta Paris pour revenir à Nancy; mais l'officier russe qui commandait jugea que son séjour était dangereux, et le fit conduire à la frontière. Pendant quatre ans Boulay resta éloigné de ce pays qu'il avait longtemps servi, errant de Saarbruck à Halberstadt, d'Halberstadt à Francfort. C'est pendant cet exil qu'il publia son *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II*. On ne peut refuser à Boulay de la Meurthe de hautes qualités d'historien : rapidité du récit, intelligence des événements et des principes qui les dirigent, jugement élevé, sévère, mais impartial. Il est de ceux qui tiennent à faire du passé un enseignement pour le présent,

enseignement qui reste le plus souvent inutile, car l'homme n'apprend hélas ! que par sa propre expérience, c'est-à-dire, à ses dépens. En racontant l'histoire de la chute des Stuarts, il semble prévoir et prédire celle des Bourbons, et cependant, dans ce livre écrit en exil, l'auteur ne laisse point échapper une seule parole de haine contre le Gouvernement qui l'a banni.

On lui permit de rentrer en France en 1819; dès lors il vécut dans la retraite et résista, en 1828, aux sollicitations des électeurs de Paris, qui voulaient l'envoyer à la chambre des Députés. Il consacra ses loisirs à écrire des mémoires dont on n'a encore publié qu'un extrait qui fait regretter et désirer le reste. C'est au sein d'un repos qu'il avait bien mérité par ses travaux que la mort vint le frapper le 2 février 1840; il laissait un des noms les plus honorables parmi ceux que les événements accomplis depuis 1789 ont fait sortir de l'obscurité à deux fils qui l'ont dignement porté à leur tour.

Je termine, Messieurs, et j'espère qu'un public vosgien ne s'en prendra qu'à l'insuffisance de l'orateur, si je n'ai pu mettre dans tout son jour la noble vie d'un homme qui a défendu la Révolution sans tremper dans les excès de la Terreur, qui a su rester pur sous le Directoire, qui a été travailleur infatigable sous l'Empire, serviteur fidèle sans servilité, digne dans sa retraite. Et s'il faut lui assigner une place parmi les grands hommes de ces temps qui en ont tant vus, de même que nous ne séparons pas de Napoléon guerrier et conquérant le brillant état-major des généraux du Consulat et des maréchaux de l'Empire, les Desaix, les Lannes, les Junot, les Murat, les Victor (car là aussi les Vosges sont dignement représentées), de même il est équitable de grouper autour de Napoléon législateur les Bigot, les Tronchet, les Portalis, les Siméon, les Treilhard, et parmi eux Boulay de la Meurthe, ne tiendrait pas le dernier rang.

Il me reste, Messieurs, à vous rendre compte des pertes

que notre Société à faites cette année; elles sont, hélas ! toujours trop nombreuses.

La mort nous a ravi M. Grandgeorges, notaire à Dompaire, membre du Conseil général des Vosges, dont la vie a été toute de dévouement et de charité; M. Merlin, ancien chef d'escadron d'artillerie, disciple du pasteur Oberlin, et qui a fondé à Bruyères une salle d'asile, monument de son administration; M. Houel, principal du collége de Saint-Dié, qui, après avoir honorablement servi l'université, l'a encore honorée par ses vertus dans sa retraite; M. Lenfant, juge de paix à Mirecourt, qui a créé et longtemps présidé le Comice agricole de cet arrondissement, et auquel sont dus, en grande partie, les progrès qu'y a faits l'agriculture.

La mort a encore séparé de nous trois membres correspondants : MM. Mansion, Monnier et Digot. M. Mansion, ancien membre titulaire de notre Société, avait voulu nous rester attaché comme membre correspondant. M. Monnier était président de la Société d'agriculture de Nancy : la Société d'Émulation des Vosges ne peut que s'associer aux regrets de cette Société et à ceux qu'exprimait si noblement M. le Préfet de la Meurthe. Tous ceux qui ont à cœur l'histoire de la Lorraine ont appris avec douleur la mort de M. Digot, membre actif de la Société d'archéologie lorraine, correspondant de la Société des antiquaires de France. La mort seule, en effet, pouvait arrêter cette plume vaillante et savante qui a écrit l'*Histoire de Lorraine*, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'*Histoire du royaume d'Austrasie*.

Ce n'est heureusement que l'absence qui nous prive de M. Gasquin, membre titulaire, que les regrets et l'affection de ses anciens collègues accompagnent dans le nouveau poste qui lui a été confié.

Chaque année, en même temps qu'elle nous ravit des collègues aimés, nous amène des recrues nouvelles.

Ont été nommés associés libres : M. Guibal, garde général à Bulgnéville, fils de notre ancien collègue M. Guibal, juge de paix à Nancy.

M. Houberdon, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain, lauréat du concours régional de 1864.

Ont été nommés correspondants :

M. Castel, docteur en médecine à Nancy, père de feu M. Castel, garde général, à la mémoire duquel la Société d'Émulation a décerné une médaille l'année dernière.

M. Paté, professeur d'agriculture à Nancy.

M. Maltebrun, fils de l'illustre géographe, qui continue les travaux de son père et soutient dignement un nom difficile à porter.

M. Leclerc, de Ville-sur-Illon, médecin major au 53e de ligne, secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, auquel nous devons d'intéressantes communications.

M. le comte Conrad de Gourcy, de Pont-à-Mousson, auteur de nombreux ouvrages agricoles.

M. Gabriel de Mortillet, ingénieur civil à la Tronche, près Grenoble, géologue distingué.

Nous sommes heureux de voir ainsi s'étendre au loin les relations de la Société et augmenter chaque année le nombre des membres associés et correspondants.

Les nouveaux membres titulaires nommés cette année sont :

M. Pasquier, sous-chef de division à la préfecture, auteur d'une intéressante étude sur Gilbert, qui aime les lettres et les fait aimer ; j'espère, Messieurs, que nous l'entendrons bientôt dans les cours et leçons qui vont s'ouvrir prochainement à Épinal, grâce à l'initiative de la Société d'Émulation, à la munificence de la municipalité et au concours d'hommes éclairés ;

M. Lemoyne, inspecteur des lignes télégraphiques, dont le nom n'est pas nouveau pour nous ; il est le fils de notre collègue M. Lemoyne, ancien ingénieur en chef à Épinal, et il a voulu faire partie d'une Société à laquelle l'attachaient déjà des liens de famille ;

Et enfin M. Figarol, dont vous me permettrez de ne vous rien dire.

Des renseignements que nous regrettons d'avoir reçus trop tard nous ont fait connaître les détails suivants sur la vie de Boulay de la Meurthe, qui n'ont pu prendre place dans le corps même de notre discours déjà imprimé.

Après le 18 brumaire, Boulay de la Meurthe refusa le ministère de la police qui lui était offert.

Pendant les Cent-Jours, le département de la Meurthe, qui, sous l'Empire, l'avait deux fois présenté comme candidat au Sénat, le nomma représentant. Ce fut lui qui, à la chambre, proposa, de concert avec Defermon, son collègue au Conseil d'État, de proclamer Napoléon II empereur des Français ; auparavant il avait combattu, dans le Conseil privé, l'abdication de Napoléon Ier.

Sous le Gouvernement provisoire de cette époque (juin 1815), il fut chargé du portefeuille de la justice après la démission de Cambacérès.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE LA

VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de Mirecourt,

POUR L'ANNÉE 1864,

PAR M. CHAVANE,

Membre titulaire.

« Omnium autem rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius. »

De toutes les professions qui peuvent enrichir, l'agriculture est la meilleure, la plus féconde, la plus douce, la plus digne d'un homme libre.

Cic. de officiis, lib. Ier, § XLII.

Messieurs,

L'année dernière à pareille époque nous venions vous rendre compte de la situation agricole de l'arrondissement de Remiremont: nous vous disions qu'à l'exception d'un petit nombre d'exploitations rurales, l'agriculture de cet arrondissement, grâce aux conditions particulières résultant de sa configuration, concentrait toute son activité dans la création et l'amélioration des

prairies, l'entretien du bétail, la fabrication du fromage et l'industrie féculière qui se rattache directement à l'agriculture. Nous terminions en exprimant l'espoir que l'administration départementale apporterait son puissant concours à cet essor arrêté bien souvent par des résistances qu'elle seule pourrait aplanir, et qui aurait pour effet presque immédiat de tripler la puissance productive de cet admirable pays.

Aujourd'hui nous avons à vous exposer le tableau d'une agriculture dans des conditions ordinaires, avec ses ramifications multiples, prairies naturelles, prairies artificielles, céréales, éducation des chevaux, et surtout des bêtes à cornes, culture de la vigne, plantes oléagineuses, etc. C'est l'arrondissement de Mirecourt qui en est le théâtre, cet arrondissement, il ne faut pas l'oublier, qui a fourni les éléments d'un comice agricole à ses habiles fondateurs, alors qu'en France on commençait à peine à parler de cette nouvelle institution qui la couvre aujourd'hui toute entière. Depuis sa création, qui remonte à une trentaine d'années, son œuvre a porté des fruits, et nous ne pensons pas que le reste du département puisse offrir quelque chose de supérieur à ce que votre Commission a pu constater pendant les neuf ou dix jours de ses explorations. C'est ce dont nous allons essayer de vous donner une idée succincte.

En tête de vos lauréats, et le plus digne par l'importance de son œuvre, se place M. Buffet, tout récemment enlevé à sa famille et au pays, sur lequel l'influence de ses travaux et de son exemple, affranchie désormais du cortége des sentiments qu'on n'avoue pas, apaisés par la mort, s'exercera au profit de tous, et de ceux mêmes qui pensaient avoir un intérêt à la nier.

M. Buffet.

Une première acquisition d'environ 138 hectares en 1829, une seconde de 60, en 1841, celle d'un bois de 20 et de

plusieurs parcelles enclavées ou contiguës, constituent aujourd'hui le domaine de Ravenel tel qu'il est exploité par son propriétaire (218 hectares).

Lorsque, en 1840, M. Buffet entreprit l'exploitation directe de la première partie, elle était réduite à un tel état d'épuisement qu'elle donnait 10 ou 12 mille gerbes de blé avec un rendement de 8 hectolitres à l'hectare, et qu'elle nourrissait mal 20 vaches médiocres, 150 moutons et 12 chevaux : tels furent les résultats des six premières années pour le propriétaire, qui subissait les conséquences d'un passé dont la ruine du possesseur avait été le dénouement.

Aujourd'hui les étables de Ravenel contiennent 50 vaches de grande taille, 12 chevaux, 30 bœufs et 400 moutons améliorés. La récolte de 1864 a donné 29,500 gerbes de blé qui fournissent un rendement de 20 hectolitres à l'hectare.

Voilà les deux termes extrêmes de l'œuvre, accomplie dans une période de 24 ans, dont nous allons vous offrir brièvement les principaux traits.

Au début d'une entreprise où tout était à reconstituer, se présentait la question du système de culture. M. Buffet choisit celui qui, avec le temps, amène par une gradation lente, mais progressive et sûre, un résultat certain, de préférence à celui qui consiste à créer tout d'une pièce, avec une mise de fonds énorme dont les années n'amènent pas toujours l'amortissement. Il voulait aussi, par un sentiment qui l'honore, *donner un exemple qui pût être suivi par les cultivateurs de la contrée.*

Il commença donc par réduire l'étendue de sa culture, ne lui demandant que l'équivalent du fermage qu'il recevait autrefois; cela lui donna tout d'abord la libre disposition, pendant une bonne partie de l'année, des agents à son service; il les employa aussitôt à la conversion en prairies de terrains à peu près incultes, à l'assainissement des terres par le drainage, au changement de tous les billons en planches de longueur et de largeur égales, et simultanément au chaulage, marnage, accroissement de la couche arable et à son

enrichissement par les engrais dont la quantité s'accroissait incessamment.

CRÉATION DE PRAIRIES NATURELLES.

C'est ainsi qu'il est parvenu à créer une prairie de 25 hectares dont, malgré la sécheresse de l'été, l'aspect était magnifique lors de notre visite (13 août) ; pour cela il a fallu disposer le terrain de manière à recevoir les eaux d'irrigation au moyen de nivellements considérables sur quelques points, emmagasiner les eaux supérieures provenant de sources vives et des terres environnantes : ce double but a été atteint par deux canaux qui prennent naissance aux deux côtés du réservoir en amont, et, se maintenant jusqu'au bas de la prairie sur l'arête des deux versants, les arrosent à volonté par des rigoles ouvertes selon les besoins de la configuration du sol et de la végétation.

ASSAINISSEMENT PAR LE DRAINAGE.

25 hectares de prairies naturelles, si fécondes qu'elles puissent être, ne suffisent pas à une propriété de 140 ; il fallait y joindre la prairie artificielle : ici encore on venait se heurter à une impossibilité : partout la terre était trop pauvre, en beaucoup d'endroits trop humide, pour compter sur un résultat positif ; il fallait donc commencer par assainir. En conséquence M. Buffet, se mit à drainer avec ardeur ; c'est ainsi que 60 hect., moyennant une somme de 14,700 fr., ont été drainés en tuyaux de terre cuite de 0,045 de diamètre pour les drains ordinaires et de 0,100 pour les collecteurs (du prix de 30 et 50 fr. le mille pris en gare à Charmes) (1).

(1) La profondeur varie entre 1^m 10 et 1^m 50 selon les circonstances du sous-sol. La fouille et la pose des tuyaux revenait à 0^f 25 le mètre courant dans les conditions les plus favorables, et s'élevait jusqu'à 1^f 30 et même 1^f 50 lorsqu'il fallait traverser des bancs de pierres calcaires ; cette différence dans les conditions du sous-sol donne un prix de revient variable entre un minimum de 200 fr. et un maximum de 600 fr. par hectare. Le prix du mètre courant, tout compris, est donc d'un peu plus de 0^f 36.

L'écartement des drains varie entre 8 et 30 mètres selon la profondeur des tranchées : en général, on préfère à Ravenel les tranchées profondes qui, plus énérgiques, peuvent être beaucoup moins serrées.

Cette différence de profondeur et celle aussi de la nature du sol, fixe le prix moyen du mètre courant entre un minimum de 0,25 cent. et un maximum de 1 fr. 30 cent. et même 1 fr. 50 cent., lorsqu'il faut traverser des bancs de pierres calcaires.

Ce travail donne un développement de 40,000 mètres de drains, dont le propriétaire a dressé lui-même le plan et suivi pied à pied l'exécution.

CHAULAGE. — MARNAGE.

Les terres de Ravenel sont généralement fortes : la couche végétale, sur certains points est argilo-calcaire, sur d'autres, argilo-siliceuse. Le calcaire ne fait complétement défaut nulle part. Sous le sol argilo-calcaire, on rencontre ordinairement la marne irisée, quelquefois des bancs de pierres calcaires d'épaisseur variable, mais ne dépassant pas 2 mètres. Le sol argilo-siliceux repose toujours sur l'argile.

Après l'assainissement des terres, M. Buffet avait donc à leur fournir les éléments essentiels dont l'insuffisance pouvait se faire sentir. On essaya d'abord le chaulage qui

« Les effets du drainage ont été excellents. Les terres assez » argileuses en général étaient assez souvent saturées d'eau au » printemps et à l'automne, l'excès d'humidité à ces deux époques » abrégeait la durée de la végétation et celle du temps propre » aux labours. En procurant le prompt écoulement des eaux su- » rabondantes, le drainage supprime cet inconvénient principal des » terres fortes, en laissant subsister tous les avantages qui leur » sont propres. Les moissonneurs sont très-frappés de la rigidité » de la paille dans les champs drainés, les blés y sont aussi » moins sujets à la verse, le grain est mieux nourri et plus lourd, » mais nulle part, peut-être, les résultats du drainage ne sont » plus remarquables que dans les vignes. »

produisit des effets peu sensibles, on pratiqua ensuite avec un plein succès le marnage par les transports directs, et surtout au moyen du labour qui descendait quelquefois au delà de 0,30c et ramenait à la surface des parties du sous-sol mélangées avec la couche arable, dont on augmentait en même temps l'épaisseur. Ce qui, pour le dire en passant, a pour avantage spécial de garantir les plantes contre les excès de l'humidité et de la sécheresse. (1)

NIVELLEMENT DES TERRAINS.

Restait une opération qui, à notre sens, grâce au morcellement extrême de la propriété, est d'une grande importance dans le seul but de se mettre en garde contre les usurpations des voisins : chacun, sans égard à la pente toujours assez forte des terres, laboure de manière à relever sensiblement le sol des côtés vers le centre, de façon à former deux pentes nouvelles, d'où résulte dans bien des cas leur desséchement excessif, et toujours l'appauvrissement des parties inférieures sur une largeur qui varie entre un et deux mètres de chaque côté, dans des sillons de sept à dix de largeur totale. M. Buffet fit subir à sa propriété un remaniement complet à cet égard. Dans quelques parties, il changea la direction des sillons, pour favoriser quelquefois, plus souvent pour modérer l'écoulement des eaux; partout il les disposa en *planches* de même largeur dans toute la longueur du sillon. La supériorité de cette méthode universellement

(1) « J'ai chaulé 17 hectares de terres argileuses et argilo-siliceuses ; » l'effet de ce chaulage n'a pas été insignifiant, mais bien moins » sensible qu'il ne l'est dans les sols où le calcaire fait complétement » défaut.

» J'ai marné de deux manières : en répandant de la marne ex- » traite, et en entamant par un labour très-profond de 0m 30 » la marne irisée qui forme le sous-sol d'une partie des terres » de Ravenel, et en la mélangeant ainsi dans une certaine pro- » portion avec la couche superficielle. Ce que j'ai dit des effets » de la chaux s'applique à la marne.

pratiquée dans la Brie, et généralement dans les pays de grande culture, est aisée à comprendre : elle laisse à la couche arable une égale épaisseur dans toutes ses parties et n'épuise point les côtés au profit du milieu ; c'est ce qui explique la régularité et l'uniformité de hauteur et d'épaisseur des prairies artificielles, céréales et autres produits dont nous avons pu juger *de visu*. Elle offre aussi, dans bien des cas, moins de prise à l'action si funeste du soleil succédant à la gelée des nuits de printemps. Enfin, comme toutes les améliorations se provoquent et s'enchaînent, le sol ainsi disposé est tout préparé pour recevoir l'application des instruments de la culture perfectionnée. M. Buffet estime à 10,000 fr. le coût de cette opération dont il se félicite chaque jour davantage.

Tel est l'exposé succinct des améliorations foncières exécutées par M. Buffet, pour mettre les terres en état de recevoir les plantes dans les conditions les plus favorables ; il nous reste à examiner ce qu'il a fait pour l'écurie, cette seconde partie, la plus importante peut-être d'une exploitation agricole, puisque c'est par elle qu'on se procure les engrais, source de toute fécondité. Il existe entre l'écurie et les guérets une si étroite connexion que l'on peut se prononcer *à priori* sur l'ensemble d'une propriété par l'état des étables, de telle sorte que par une variante du proverbe, on peut dire, « tant vaut l'écurie, tant vaut la terre. »

ÉCURIES.

Or, en ce qui touche la disposition des écuries, M. Buffet a trouvé des conditions qu'il n'aurait pu changer sans de grands frais ; il s'est donc attaché à les assainir, à leur donner de l'air et de la lumière, à les rendre commodes, en un mot, à faire de bonnes écuries, sinon des écuries de luxe : toutes sont pourvues de rigoles qui entraînent les purins dans des fosses disposées près des fumiers pour servir à les arroser, quand on ne les porte pas sous forme d'engrais liquide sur les champs ou les prés.

Dans toute exploitation agricole, une grave question est

celle du choix des bêtes de rente : au cas particulier, le voisinage d'un centre de consommation conduisait à la production du lait : c'est ce que fit M. Buffet, et quant à la race des vaches, après des tâtonnements, des études et des essais suivis avec persévérance, il s'attacha à la race normande dite cotentine, race renommée, bonne laitière et de grande taille. Il estime que chaque vache donne une moyenne de 6 litres, vendus 0,15c à Mirecourt.

Il est toujours dangereux d'introduire la race d'un pays très-avancé dans un autre qui lui est inférieur ; dans ce nouveau milieu, l'animal ne trouve plus les mêmes soins, un régime et une nourriture identiques, et la dégénérescence s'ensuit infailliblement.

Sous l'empire de cette préoccupation, nous en avons posé directement la question à M. Buffet, qui nous a affirmé que loin d'avoir dégénéré, ses vaches avaient pris de la taille : or, sans nous faire juge de cette question insoluble pour nous, puisque les termes de comparaison nous manquent, nous dirons que pour quiconque a vu l'écurie de Ravenel, les 50 vaches dont elle se compose sont magnifiques, et qu'il est impossible de trouver autour de nous quelque chose d'aussi remarquable par la taille, la beauté, la régularité et l'homogénéité des formes.

Ce fait seul de la conservation de la belle race cotentine dans toute son intégrité à Ravenel, donne la mesure du progrès obtenu après 25 années de travaux persévérants.

On peut dire qu'il n'y a pas d'agriculture progressive sans moutons : néanmoins, après en avoir élevé dans le principe, M. Buffet avait cru devoir les supprimer, mais il en a recommencé l'élevage, et depuis deux ans il est en voie de reconstitution d'un troupeau qui s'élève déjà à 400 têtes de race mêlée mérinos qu'il améliore par des béliers provenant de la bergerie d'Alfort. Presque jamais ses moutons ne sont atteints de la *cachexie aqueuse* vulgairement appelée *pourriture*, grâce à l'extrême attention que l'on apporte

à ne pas les faire sortir de la bergerie par un temps pluvieux (1).

(1) « Le troupeau de moutons est conduit au pâturage dans les
» beaux jours. Pendant les fortes chaleurs il revient à la bergerie
» à 10 heures du matin. Il ne sort de nouveau qu'à 4 heures
» pour rentrer à 8 heures. Lorsqu'il y a de la rosée on ne conduit
» le troupeau que lorsqu'elle est tombée, en attendant on lui donne
» de la paille.
» En hiver, la ration se compose de 1 kilog. de foin, 1 kilog.
» de paille, 1/2 kilog. de betteraves.
» Les moutons ont en toute saison, comme les animaux de la
» race bovine, des blocs de sel fossile dans leurs rateliers.
» Les agneaux naissent fin janvier, dans le courant de février et
» de mars. On les sèvre à l'âge de 3 mois.
» Le poids moyen de la toison des brebis et moutons est de 1 kilog.
» 25. Cette toison lavée à dos se vend en moyenne 4 fr. le kilog. Un
» mouton de 2 ans se vend de 20 à 25 fr., une brebis, de 15
» à 18 fr. »

Hygiène du bétail.

« Un des sujets les plus graves que tout cultivateur doit étudier
» et méditer, s'il veut éviter des pertes ruineuses, c'est l'hygiène
» du bétail. On doit songer à le préserver de deux maladies redoutables entre toutes, la péripneumonie et la cachexie.

Péripneumonie.

« La première, spéciale à l'espèce bovine, *a pour cause une*
» *nourriture aqueuse distribuée trop abondamment*. Tel est le résultat de mes longues observations personnelles et des enquêtes
» que j'ai faites avec le plus grand soin. J'ajouterai que mes
» opinions sur ce sujet, déjà très-anciennes, avaient reçu l'approbation d'un illustre physiologiste, M. Magendie.
» On peut consulter d'ailleurs tous les nourrisseurs de Paris,
» les brasseurs, et en général tous les cultivateurs qui ont annexé
» soit une distillerie, soit une féculerie à leur exploitation. Les

ENGRAISSEMENT DES BOEUFS.

L'engraissement des animaux a sa place à Ravenel comme dans toute exploitation bien dirigée.

Celui des bœufs dure ordinairement de trois mois à trois mois et demi, et s'obtient avec les produits de la ferme à l'exclusion de tous autres, le sel excepté, dont tous les animaux de travail ou de rente ont toujours un bloc à leur disposition dans le ratelier. M. Buffet, suivant en cela les errements du pays, ne cherche point à obtenir la *fine graisse,*

» produits aqueux, suivant moi, ne doivent servir que dans les » cas d'engraissement rapide. »

Cachexie (vulgairement pourriture).

« Ce genre de produits convient encore moins, s'il est possible, » à l'espèce ovine. Voici sommairement les principaux soins qu'elle » réclame : lorsque les pâturages sont succulents, il faut donner » de la paille le matin et même le soir, prendre de grandes » précautions pendant le pâturage des trèfles et des luzernes, et » retenir à la bergerie tous les moutons qui ont la diarrhée, en » leur donnant à boire de l'eau ferrugineuse.

» La rosée du soir et du matin est des plus nuisibles, et il » faut éviter que la toison des animaux soit mouillée, surtout à » l'arrière-saison.

» La négligence de ces précautions peut entraîner fréquemment » la perte des 2/3 du troupeau par la cachexie seule.

» La maladie des moutons la plus fréquente dans nos contrées » est la cachexie aqueuse. Elle provient toujours, selon moi, de » l'ignorance, de l'incurie ou du mauvais vouloir des bergers » qui persistent souvent à conduire les moutons à la pâture dans » les prairies artificielles, ou lorsque les herbes sont encore im- » prégnées de rosée. Je n'ai jamais de moutons malades lorsque » mon berger s'est conformé sur ces deux points à mes prescrip- » tions très-formelles. L'usage du sel me paraît d'ailleurs être aussi » une excellente condition hygiénique. »

mais seulement ce que l'on peut appeler la bonne graisse et un rendement en suif de 65 à 70 kilog (1).

ENGRAISSEMENT DES MOUTONS.

L'engraissement des moutons commence après le sevrage des

(1) « J'engraisse les bœufs et les vaches de réforme, jamais les » veaux.

» Les bœufs et les vaches, pendant toute la durée de l'engrais- » sement, sont soumis à la stabulation absolue et dans l'obscurité, » la ration journalière se compose alors de :

» 15 kilog de foin, luzerne ou trèfle distribués 1/3 le matin, » 1/3 à midi, 1/3 à 7 heures du soir.

» 7 kilog. de regain de prairie naturelle distribués en même temps » que les rations de foin.

» La boisson est blanchie par deux litres de farine.

» Au déjeûner, 5 litres de pommes de terre cuites à la vapeur » saupoudrées de farine de féverolles. Même quantité pour le souper.

» A midi, 5 kilog. de betteraves.

» Avec ce régime on obtient en 3 mois une bonne graisse.

» La viande de bœuf se vend de 67 à 70 fr. les 100 kilog. ; » celle de vache, de 57 à 60.

» Première quinzaine : dès le premier jour de l'engraissement » le bétail ne sort plus ; des cuves sont placées à proximité des » étables et on les remplit tous les jours d'eau blanchie avec de la » farine d'orge ou de seigle. Devant chaque animal se trouve un » auget toujours rempli de cette eau. Le fourrage de trèfle est » donné à l'appétit du bétail, mais sans excès ; la litière doit être » bonne, le pansage soigné, l'étable tenue dans l'obscurité et aussi » chaude que possible.

» Deuxième quinzaine : ajouter 1 litre de farine dans le breu- » vage et un léchon de 5 kilog. de betteraves à midi.

» Troisième quinzaine : ajouter deux léchons de pommes de » terre cuites à la vapeur et mélangées avec de la farine de fé- » verolles. Les léchons sont de deux kilog. chacun, l'un est donné » le matin, l'autre le soir.

agneaux et dure environ 40 jours, avec des précautions et des soins dont la note ci-dessous donne le détail (1).

PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Nous avons dit plus haut que M. Buffet faisait reposer le succès de l'écurie et par conséquent du domaine tout entier sur l'abondance des prairies artificielles et la régularité de leurs produits : pour cela, il sème toujours les trèfles et les luzernes au printemps sur les blés en herbe, la semaille est immédiatement suivie d'un hersage énergique, lequel sert en même temps au blé, auquel il donne de l'air en déchirant la croûte formée par les pluies et la neige de

» Quatrième quinzaine et suivantes : ajouter 1k 50 de regain » de prairie naturelle le matin et le soir.

» Les trois conditions essentielles pour le succès sont :

» 1° Une grande régularité dans les heures des repas ;

» 2° Un pansage soigné prévenant complétement les demangeaisons;

» 3° Une nourriture réglée sur l'appétit de chaque bête, de ma- » nière qu'au moment du coucher des animaux il ne reste rien de » cette nourriture dans le ratelier ou dans la mangeoire.

» Le fourrage doit être distribué par quarts, le matin au point » du jour, à midi, à 4 heures et enfin vers 7 ou 8 heures du » soir.

» Je ne connais aucune méthode préférable pour l'engraissement » au double point de vue du temps et de l'économie. Sans condamner » l'emploi des tourteaux, je trouve qu'ils augmentent par trop le » prix de la ration.

(1) » En ce qui concerne les moutons, l'engraissement se fait après » le sevrage des agneaux, je les fais pâturer une luzernière à » réformer et je leur donne pour la nuit du regain et du bon » foin.

» L'engraissement marche ainsi très-vite et ne demande que 40 » jours ou deux mois à peine. Il faut, bien entendu, s'assurer si » les moutons n'enfleront point au pâturage, en faisant un essai » préalable de quelques jours avec deux ou trois animaux seu- » lement. »

l'hiver. Il faut bien se garder de doubler le hersage qui, dans ce cas, pourrait déchausser un grand nombre de plantes.

M. Buffet attribue à ce procédé la constante réussite de ses prairies artificielles : pour nous, sans en nier l'efficacité, et en lui accordant une bonne part du succès, nous croyons que les résultats obtenus doivent être attribués surtout au bon état des terres, et qu'il n'offrirait guère plus de chance que le procédé ordinaire, dans un sol moins bien préparé.

Dans ses luzernières, M. Buffet mêle une certaine quantité de sainfoin et de trèfle, qui donne dès la seconde année et disparaît à la troisième quand la luzerne commence à produire abondamment.

Si nous ajoutons que les betteraves ont donné environ 120,000 kilog., les pommes de terre 200 hectol., les fourrages secs ou consommés en vert environ 400,000 kilog., d'autre part, que la totalité des fumiers s'élève cette année à 1,300,000 kilog. (1), non compris le purin donné aux prés non arrosés et aux luzernes, nous aurons l'ensemble des produits qui font vivre l'écurie, alimentent les plantes confiées à la terre et donnent l'explication des changements opérés dans le domaine de Ravenel par son habile propriétaire.

VITICULTUTE.

Mais il n'a point limité les efforts de son activité aux travaux ordinaires, déjà si lourds, d'une immense administration agricole ; il s'est encore occupé avec le même soin de la création d'un vignoble. C'est ainsi qu'il a planté, par le procédé de la bouture, 7 hectares de vigne dont la réussite ne laisse rien à désirer.

Il défonce préalablement le sol à 0m 50, puis il emploie la bouture qui, avec la disposition en lignes et l'espacement

(1) Le chiffre de 1,300,000 kilog. doit être très-insuffisant ; il n'est pas possible que 400,000 kilog. de fourrages augmentés de la litière et d'une partie des purins ne donnent que 1,300,000 kilog. Ce serait encore, je le crois, rester au-dessous de la vérité que de les porter à 1,600,000 kilog.

des ceps, constitue principalement l'originalité de son système dans le pays. La plantation est faite en lignes droites, espacées entr'elles de 0m 60 à 0m 70, et les plants écartés entr'eux de 0m 50 à 0m 55. Ce système a plusieurs avantages, au nombre desquels il faut mettre la circulation plus facile de l'air autour des ceps, la main-d'œuvre plus commode et moins dommageable dans les travaux de la culture et des vendanges.

La plantation se fait par des boutures enfoncées verticalement à 0m 14. M. Buffet pense qu'on améliorerait encore le procédé si l'on recourbait horizontalement la partie inférieure de 0m 07 à 0m 08 du sarment en terre afin d'éviter l'ébranlement qui peut résulter des binages.

La première année de la plantation, la vigne ne reçoit d'autre soin que des binages pour l'entretenir toujours propre.

La deuxième on taille la jeune pousse à deux boutons, ce qui donne un ou deux pampres que l'on soutient par un échalas. Si la bouture s'est bien enracinée, les pousses auront déjà de 0,30 à 0,50c de hauteur. La troisième année on pourra tailler les pampres à 3 boutons. Deux sur le même courson ne seront pas pincés et produiront deux pousses qu'on laissera se développer jusqu'à 1 mètre et qu'on fixera à un échalas; quant aux pousses de l'autre courson elles seront pincées et arrêtées à 0,10 ou 0,12c, de manière à donner un excellent bois pour la fructification de la quatrième année.

Si la végétation est très-vigoureuse, on laisse plus de coursons et on allonge la taille.

La beauté des vignes que nous avons visitées nous engage à recommander la plantation en lignes par boutures, sous le rapport de l'économie et de la rapidité de la mise en plein rapport des jeunes vignes.

VINIFICATION.

Au nombre des pratiques utiles employées par M. Buffet pour la conservation des vins, nous remarquons qu'il préconise le transvasement une première fois au mois de

décembre qui suit la vinification, pour débarrasser le vin des plus grosses lies; il recommence au mois d'avril suivant, après quoi le vin est parfaitement limpide; la deuxième année il renouvelle la même opération aux deux époques correspondantes; à partir de la troisième année M. Buffet se contente d'un seul transvasement annuel qui a lieu en mars ou avril.

De cette façon le vin se conserve jeune longtemps, parce que les transvasements fréquents préviennent les fermentations favorisées par l'existence de la lie, fermentations qui vieillissent le vin et en rendent le transport dangereux.

Quatre ou cinq ans après son début, M. Buffet reçut la visite de M. Royer, inspecteur général de l'agriculture, un des maîtres regrettés de la science agricole, qui, après examen sérieux sur les lieux, donna son entière approbation aux travaux accomplis ou en projet, promettant le succès avec de la persévérance. Quelques temps après le Ministre de l'Agriculture accordait une prime de 1,000 fr. au cultivateur du département possesseur de la plus belle vacherie, la Commission, qui fut formée à ce sujet de membres pris dans le sein de la Société d'Émulation, attribua cette prime à M. Buffet.

Nous nous serions bornés à la sécheresse de ces lignes imposées à votre rapporteur par la nature de son travail, mais elles étaient à peine tracées que nous recevions la nouvelle de la mort de M. Buffet; Dieu venait d'interrompre son œuvre et ne lui avait pas permis de la conduire jusqu'au but qu'il s'était proposé. C'est donc une obligation pour nous de dire notre pensée sur l'agriculteur éminent que nous venons de perdre : nous le ferons avec un esprit de justice qu'il n'est pas permis d'oublier un instant en présence d'une tombe.

D'autres ont rappelé les mérites de M. Buffet et ses titres à l'estime et aux regrets de ses concitoyens, comme serviteur du pays en qualité de soldat lorsqu'il était attaqué, comme magistrat consulaire et comme maire de la ville de Mirecourt

dans des temps difficiles; ils ont été unanimes à louer l'aménité de son caractère, son obligeance et sa bonté, mais nous avons la conviction que le meilleur titre à la mémoire de ses concitoyens dans l'avenir, ce sont les travaux qu'il a accomplis à Ravenel, pendant vingt-cinq années, avec une persévérance qui ne s'est jamais ralentie, et une intelligence dont l'examen approfondi de ce domaine peut seul donner l'idée; en effet, quand il se décidait à cultiver par lui-même, M. Buffet n'avait pas à suivre les errements d'une culture perfectionnée, non plus que les exemples d'un milieu agricole très-prospère : entrant dans une propriété ruinée, située dans une contrée où les capitaux manquent à l'agriculture, il avait tout à créer pour se rapprocher des pays dont les progrès accomplis doivent être le but de tout homme qui comprend que tout n'est pas pour le mieux dans le nôtre; mais en même temps qu'il rompait avec la routine, son bon sens lui faisait comprendre qu'il fallait marcher avec prudence, et n'engager que progressivement les capitaux nécessaires à une bonne culture; il voulait par l'exemple de ses succès pouvoir être imité par tous. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir combien cette pensée était digne d'éloges et patriotique, aussi nous sommes convaincu que loin de mourir avec lui, son œuvre de vulgarisation des méthodes rationnelles se répandra de proche en proche dans le pays qu'il a voulu servir.

C'est pour cela, Messieurs, qu'après les plus minutieuses investigations, votre Commission d'agriculture vient vous dire, 20 ans après, que le pronostic de l'illustre savant est aujourd'hui une réalité, et vous propose d'attribuer à la mémoire de M. Buffet la première de vos médailles et une prime de 300 fr.

M. Louis Georges.

Ferme du Haut-de-la-Vigne.

SITUATION. — ASPECT GÉNÉRAL.

D'une contenance de 70 hectares d'un seul contexte, assise

sur un bois, défrichée il y a environ 20 ans, la ferme du Haut-de-la-Vigne, exploitée depuis 17 ans par M. Georges, propriétaire de moitié, fermier de l'autre, se compose pour un tiers d'une surface plane très-peu inclinée, terminée par des coteaux dont la pente n'est pas assez raide pour interdire la culture; exposés au levant, ils sont surmontés eux-mêmes par un plateau qui se penche vers le sud-ouest; cette partie comprend environ les deux tiers de la propriété.

Placés au centre de la ferme, au point d'intersection des coteaux et de la plaine par laquelle on y arrive, les bâtiments de l'exploitation forment une enceinte entièrement close dont les côtés sont occupés par les granges, étables, écuries, remises, maison d'habitation, hangars, chambre à four et autres dépendances, accessoires obligés d'une exploitation agricole; au milieu de la cour sont les fumiers entourés de rigoles pavées, aboutissant à une rigole principale qui conduit les purins au dehors pour être employés à l'irrigation des prairies en aval.

CONSTITUTION DU SOL.

Dans la partie en plaine, la couche arable a pour base le calcaire mêlé d'une faible quantité d'argile et d'humus, elle repose sur un sous-sol marneux et perméable.

La portion de la ferme disposée en coteaux est argilo-siliceuse dans la couche végétale, et repose sur un sous-sol marneux et imperméable.

La propriété n'a pas d'eaux vives et malgré les suintements qui s'écoulaient des côtes, et en rendaient la culture très-difficile, les fouilles de M. Georges pour trouver des sources sont restées sans effet. Nous allons voir comment il s'en est procuré, soit pour les besoins de l'habitation, soit pour la végétation des plantes.

DRAINAGE.

Les premières années, comme il arrive toujours, sur un bois défriché, les récoltes furent abondantes, mais bientôt elles diminuèrent sensiblement, d'une part par l'effet de l'humidité surabondante des terrains argilo-siliceux des

coteaux, de l'autre par l'épuisement des détritus végétaux accumulés pendant toute la période forestière antérieure. Le drainage était le remède indiqué pour obvier au premier des deux inconvénients; les engrais devaient, pour le second, rendre à la terre ce qu'elle avait perdu. M. Georges se mit à l'œuvre et draina 20 hectares de ses coteaux. Le succès fut complet, le sol assaini, et les eaux conduites dans l'intérieur de la ferme, où elles coulent en permanence dans un vaste bassin circulaire placé au milieu de la cour (1), d'où elles se rendent, par des tuyaux en plomb avec robinets en cuivre, sur la pierre d'évier de la cuisine et dans l'intérieur de l'écurie, pour remplir une grande auge qui sert à abreuver le bétail dans les mauvais temps. Au 13 août dernier, par la sécheresse qui régnait depuis longtemps, le jet de la fontaine avait un diamètre de 18 à 20 millimètres. Le surplus, comme nous l'avons dit, s'écoule au dehors pour étendre les purins et se rendre ainsi enrichi sur les prés.

AMENDEMENTS, ENGRAIS.

Les terrains assainis, il fallait leur fournir l'amendement calcaire dont ils manquaient, ainsi que les engrais nécessaires à la nourriture des plantes : pour atteindre ce double but, la chaux fut combinée avec le fumier d'étable dans la proportion de 50 hectolitres pour 10,000 kilogrammes de fumier par hectare; ainsi amendés, ces terrains produisent abondamment depuis dix années avec le retour du fumier

(1) M. George a drainé de trois différentes sortes :

1° Par drains en tuyaux que l'on se procure dans les fabriques des environs. Les conduits ont en moyenne 1 mètre de profondeur; le prix de revient de cette espèce s'élève à 250 fr. par hectare;

2° Au moyen de tranchées de 1m 70 de profondeur, de 0m70 de largeur à l'ouverture et 0m 40 au plafond remplies de pierres à l'épaisseur d'un mètre. Ce mode de drainage lui a coûté 375 fr. par hectare;

3° Avec fossés de 2 mètres de profondeur et conduits en maçonnerie.

seul, de telle sorte que de 200 gerbes avant l'opération du drainage, du marnage, ils sont arrivés à en produire jusqu'à 1,000 après l'opération du chaulage; elle a entraîné une dépense moyenne de 120 fr. l'hectare (1).

CULTURES.

De cette première amélioration dans la constitution du sol et sa fécondité, M. Georges arriva bientôt à une autre non moins importante. Il s'était livré tout d'abord à une culture de céréales dont il reconnut bientôt l'exagération. En conséquence, il réduisit de beaucoup la surface consacrée à les produire, et augmenta celle qui nourrit le bétail de tout ce qu'il enlevait à la première; de là le double résultat de remplir à la fois les écuries et les greniers. C'est ainsi qu'aujourd'hui la moitié du domaine, tant en prairies naturelles ou artificielles que betteraves, carottes, pommes de terre et pâturages, est consacrée à la nourriture d'un beau bétail.

Une remarque qui trouve ici sa place, c'est que, à l'exemple de Ravenel qui lui est contigu, M. Georges pratique le mélange des graines dans ses prairies artificielles et associe

(1) A la ferme du Haut-des-Vignes la main-d'œuvre se paie, du 1er octobre au 1er mars, 1f 50; de mars à octobre 1f 75 par jour et par homme pour les travaux de terrassement ou de culture à bras.

Semences par hectare.

Blé à la volée.	2 hectolitres.
Seigle idem	2
Avoine ou orge	2 h. 50 litres.
Poids idem.	2 50
Lentilles.	3
Colza idem.	5
Colza en ligne	2
Betteraves idem.	2 k. 500
Carottes idem.	500
Pommes de terre à la charrue. .	10 h.

une faible quantité de trèfle et de lupuline, à la luzerne et au sainfoin.

Comme à Ravenel aussi, trouvant partout une inclinaison naturelle du terrain, il s'est bien gardé d'en créer de factices, ce qui produisait lors de notre visite cette égalité, cette uniformité des produits que nous y avons admirées; mais une chose qui est propre à M. Georges, ce sont les prairies temporaires qu'il sème après une céréale, qu'il fait durer de 4 à 5 ans, et dont il utilise les produits comme ceux des prairies naturelles par la dessication et le pâturage.

BÉTAIL.

Grâce à toutes les ressources alimentaires qu'il a su créer, M. Georges a rempli ses écuries d'un nombreux bétail auquel manque l'unité d'espèce, de robe et de taille, mais qui est fort remarquable par l'apparence de santé et le bon état d'entretien. Il se compose d'un taureau de race femeline croisé cotentin, mais ses vaches appartiennent pour la plupart à la race cotentine croisée avec celles du pays; quelques-unes sont croisées, soit avec la race suisse, soit avec la race femeline, soit avec la race normande; il y a quelques normandes pures.

Ainsi qu'il nous le disait, M. Georges est à peu près fixé sur le systême qu'il se propose d'adopter et qui consiste à élever, sans les confondre entre elles, les races d'engraissement précoce (1), à côté de celles qui sont destinées spécialement au travail; mais l'obligation où il s'est trouvé de réformer son étable détruite tout entière il y a deux ans

(1) M. Georges conseille une saignée 6 semaines ou un mois avant la fin de l'engraissement des bœufs et des vaches.

Pour les veaux, qu'il engraisse pendant l'allaitement par un surcroît de nourriture, telle que la soupe formée par un mélange de pain et de graines légumineuses, et qu'il amène au poids de 80 à 120 kilog. et vend de 60 à 80 fr., il pense que la saignée répétée à différentes époques prévient les maladies telles que coup de sang, météorisation, pleuro-pneumonie pléthore.

par la peripneumonie, ne lui a pas encore permis d'atteindre ce but de l'unité et de l'homogénéité dans chaque catégorie ; cela explique la diversité des formes, conséquence de la diversité des origines.

M. Georges estime le produit de ses vaches, en moyenne et pendant la période de lactation, à cinq litres de lait pour les bonnes laitières, à quatre pour les médiocres.

Nourries à l'étable par du fourrage sec avec addition de betteraves, elles dépensent de 0,60 à 0,75c par jour et par tête, ce régime dure environ six mois. Mises au vert pendant les six autres mois et conduites au pâturage, elles coûtent de 0,30 à 0,40c seulement.

Le lait étant vendu à Mirecourt, on ne fabrique que le beurre strictement nécessaire aux besoins de la ferme. En hiver, 40 litres de lait sont nécessaires pour faire 1 kilog. de beurre, tandis qu'en été il n'en faut que 20 litres (1).

(1) Le caillé est quelquefois converti en fromage blanc, mais le plus souvent on le mêle aux eaux de cuisine qui servent de boisson aux porcs. Le litre en vaut 0,05c. La traite est faite à la main matin et soir par l'homme spécialement chargé des soins à donner au bétail. Le lait est conduit et vendu chaque matin à la ville, au prix de 0,15c le litre. Pendant l'été on ne vend en nature que le lait du matin ; celui de la traite du soir est déposé à la laiterie pour être converti en crême et en fromage blanc qui sont facilement vendus sous cette forme à la ville.

Du 1er septembre au 1er janvier, 1/4 du lait est consacré à la production du fromage fermenté que l'on fabrique de la manière suivante : on fait tiédir le lait immédiatement après la traite et on y verse de la présure : lorsqu'il est caillé, on le broye, on le brise très-menu pour faciliter la séparation du petit lait qu'on enlève à mesure qu'il paraît jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. On met alors le caillé dans les moules, et pendant trois jours on l'en sort pour le retourner et le rouler dans le sel, ensuite on le sort des formes pour l'exposer à l'air quand il fait chaud et dans un lieu chauffé pendant l'hiver, on l'y laisse sécher pendant une

FUMIERS.

Nous avons dit que les fumiers étaient disposés en tas, divisés en deux parties au milieu de la basse-cour. Cette division a été adoptée afin de ne transporter, si l'on veut, que des fumiers de même date, également consommés : pendant que l'un se construit graduellement, l'autre étant achevé, passe successivement par toutes les phases de la maturation que l'on veut obtenir.

Au moyen d'une pompe mobile qui plonge dans une fosse à purin, on arrose les deux tas de temps en temps; une pratique non moins utile, que nous n'hésitons pas à recommander, c'est de saupoudrer de plâtre moulu la couche de fumier nouveau à chaque vidange, aussitôt qu'il est porté et arrangé sur le tas.

Ce procédé d'une dépense insignifiante, conseillé par la science, a pour but de fixer les gaz qui sont la richesse des engrais et d'empêcher leur déperdition.

C'est ainsi qu'avec des étables bien garnies d'animaux largement nourris, on obtient des engrais dont la masse et la qualité augmentent incessamment et enrichissent de plus en plus la terre, qui donne à son tour des récoltes de plus en plus abondantes, à peu près garanties contre toutes chances contraires.

PRIX DU BAIL.

Une des preuves les moins contestables de cette prospérité, c'est que M. Georges vient, depuis deux ans, de renouveler le bail de la partie dont il est fermier au prix annuel de 57 fr. l'hectare pour une nouvelle période de 15 années, soit 2,000 fr.

C'est pour avoir trouvé réunies dans l'ensemble de la ferme

quinzaine ; lorsqu'il est bien sec on le transporte à la cave dans une armoire bien fermée où il reste pendant trois mois sans autres soins que quelques mouillages. Après cela on peut le livrer à la consommation ; il est toujours vendu dans le voisinage et au prix de 1f 75 aux consommateurs et le prix en revient à 1f le kilog.

du Haut-de-la-Vigne toutes ces conditions d'une culture progressive (1) et rémunératrice, que nous vous proposons d'accorder à M. Georges qui l'exploite une prime de 250 fr. et une médaille en vermeil.

MM. Villemin frères, de Gosselancourt.

La ferme de Gosselancourt, d'une contenance de 28 hectares d'une seule pièce, produisait par bail à son propriétaire un revenu annuel de 756 fr., quand M. Villemin père se rendit, il y a 23 ans, acquéreur de la propriété, y compris la maison d'exploitation, pour une somme totale de 30,000 fr.

Dans la plus grande partie, la propriété offre une pente uniforme de 4 p. 0/0 ; elle est exposée au levant et au midi, limitée à l'ouest et au nord-ouest par le bois de la Halot qui la domine et l'abrite des vents du nord, à l'est et au sud-est par le ruisseau de Gosselancourt.

Le sol est argilo-calcaire, avec traces plus ou moins sensibles de silice ; le sous-sol repose sur la pierre à chaux par bancs dans certains endroits ; dans d'autres on rencontre du plâtre mêlé avec la composition argilo-calcaire ; enfin deux hectares de prés environ reposent sur un sous-sol tourbeux, d'où, selon les cas, aridité, faute de profondeur, sur les

(1) M. George emploie la herse concurremment avec le scarificateur pour détruire les mauvaises herbes, enfouir les semences, donner une culture au blé en avril, détruire la mousse tout en donnant une culture aux plantes des prairies naturelles et artificielles. Le rouleau sert au printemps pour resserrer la terre, empêcher le déchaussement des blés et conserver la fraîcheur dans le sol. On l'emploie aussi pour recouvrir les semences des prairies artificielles que l'on sème dans les céréales ; ce travail du rouleau a le grand avantage de niveler le sol et de rendre la fauchaison plus facile.

Outre son emploi pour détruire les plantes nuisibles, le scarificateur sert à enfouir les semences des céréales lorsque le sol est bien préparé.

bancs de pierres, ou humidité en excès et eaux stagnantes dans les parties inférieures et tourbeuses.

Aujourd'hui, par suite du décès de leurs parents, les enfants Villemin, au nombre de quatre frères et d'une sœur, exploitent en commun la ferme qui leur a été laissée en héritage ; et la tenue de cette propriété ne témoigne pas moins de la concorde et de l'affection des frères entre eux, que de leur habileté. C'est un hommage public que nous sommes heureux de rendre à cette respectable famille.

Aussi, et grâce à cette étroite union, avec un seul domestique, elle suffit à l'exploitation de la propriété en temps ordinaire.

Voyons d'abord les moyens par elle employés, nous constaterons ensuite les résultats obtenus et les progrès accomplis.

Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, quelques parties des terres arables avec sous-sol de bancs de pierres, n'offraient pas aux plantes assez de profondeur pour leur fournir une nourriture suffisante, ni assez de fraîcheur pour les garantir contre des sécheresses prolongées.

D'un autre côté, les prés dans certaines parties reposaient sur un sol tourbeux, et champs et prés avaient en outre grand besoin d'être fécondés par les engrais, puisqu'il y a 23 ans, lors de l'acquisition, la ferme rapportait à son propriétaire 756 fr.

Or, on commença par acquérir pour une modique somme de 300 fr. la propriété exclusive des eaux du ruisseau de Gosselancourt, puis du point où il entre dans la propriété en amont, on ouvrit un canal de dérivation que l'on conduisit jusqu'aux bâtiments de ferme situés au milieu de la propriété, en le maintenant aussi élevé qu'on le put, de manière à ajouter à la superficie des prés les bouts de champs qui se trouvaient alors circonscrits par l'ancien ruisseau d'une part et par le canal de l'autre ; puis comme les eaux étaient de mauvaise qualité, on dirigea de l'écurie, les purins soigneusement recueillis, dans le ruisseau pour les

corriger et les enrichir; les résidus de fumiers furent transportés en charriot dans le canal supérieur. Restait la couche arable à augmenter sur une superficie d'environ 2 hectares ; après plusieurs années de travail on est arrivé à obtenir sur toute cette étendue une épaisseur d'environ 25 centimètres là où originairement on n'en trouvait que 10 ; les pierres obtenues par ce travail ont servi à bâtir une cave, une vinerie au-dessus, un atelier de maréchal, une porcherie ; les chemins ont été mis en état. Il fallait aussi assainir le terrain dans plusieurs endroits; avec les pierres résultant du travail ci-dessus on a fait environ 1,500 mètres de drainage en pierres, plus 2,500 mètres au moyen de tuyaux répartis sur quatre hectares de terres arables et deux hectares de prés naturels ; ce drainage à un mètre de profondeur, revient à 25 cent. le mètre courant et à 173 fr. l'hectare. Chaque année on augmente la superficie drainée.

Ces diverses améliorations ont eu pour effet d'arriver à la suppression de la jachère morte, de tripler le bétail constamment nourri à l'étable, ainsi que tous les autres produits de la ferme ; mais répétons-le ici, c'est grâce surtout à la concorde, à l'activité incessante et à la division du travail, que les frères Villemin ont pu arriver à d'aussi satisfaisants résultats.

Entrons dans quelques détails.

Un seul cheval suffit aux besoins de la ferme dans ses rapports avec l'extérieur ; les travaux d'exploitation s'exécutent par des bœufs attelés au joug ou au collier (1).

(1) Depuis 10 ans nous cultivons avec des bœufs et nous nous occupons de leur engraissement. Ceux que nous achetons étant habitués au joug, il nous est plus commode de les atteler tous de cette sorte. Nos cultures, dites du printemps, sont en grande partie faites avant ou pendant l'hiver et sans trop fatiguer nos bœufs ; pour celles d'automne, qui exigent plus de célérité, chaque bœuf reçoit tous les soirs deux litres d'avoine passée sous la ribe ; nous estimons ce supplément à 60 hectolitres. Notre charrue réclame la force de quatre bœufs, mais souvent nous en attelons six. Nos autres instruments d'agriculture sont : la herse, la rite, un petit butoir qui sert à

Les bêtes de rente sont à Gosselancourt les vaches, espèce du pays, habituellement au nombre de dix; parmi les veaux qu'elles produisent chaque année, on en conserve quatre ou cinq des mieux conformés; les autres sont livrés à la boucherie vers l'âge de huit ou dix semaines : ces derniers nourris de lait et de bouillies, atteignent alors un poids de 80 à 100 kilog. (1).

butter les pommes de terre en ligne et les betteraves, la houe à cheval avec pieds de rechange, le scarificateur, une charrue à rigole pour faire les rigoles servant à l'irrigation des prés. »

(1) « Avant de répondre aux questions subséquentes, je crois devoir vous dire que si l'on veut assigner aux fourrages et aux autres denrées qui entrent dans l'entretien du bétail le prix courant des marchés, c'est, sauf quelques exceptions, solder son compte en perte; par conséquent, dans ce qui va suivre, mes prix de convention seront la valeur que j'assignerai aux denrées de la ferme.

Pendant l'année courante nous avons fourni aux bouchers de Mirecourt sept veaux du poids moyen de 156 kilog. chacun après cent jours d'entretien, ils ont été vendus de 72 jusqu'à 84 fr. les 100 kilog., mais notre moyenne n'est que 76 francs ou 118 fr. 55 cent. par tête. Leur nourriture se compose d'abord du lait de la mère, soit 10 ou 12 litres par jour; ce qu'ils laissent de lait la 1re quinzaine compense ce qu'il leur faut en supplément le mois suivant. En les nourrissant cent jours il leur faut pendant les 60 derniers jours un supplément de nourriture compensé à 3 litres de lait et un kilog. de grosse farine ou de seigle concassé et bouilli, et même quelquefois du tourteau, le tout estimé à 0,14 cent. le kilog.

10 litres de lait pendant 40 jours		400 litres
13 litres pendant 60 jours.		780
Total : 1,180 litres à 0,05 le litre	59f	
60 kilog. de farine à 0,14 cent.	8 40	
Total des frais	67 40	

C'est donc 67 fr. 40 cent. à déduire de 118 fr. 55 cent., reste en bénéfice par tête 51 fr. Ayant cette année engraissé plus de veaux et pendant plus de temps que les années précédentes, nous avons par suite livré moins de beurre au commerce : 10 kilog. par semaine ou 520 kilog. pour l'année au prix moyen de 1 fr. 50 centimes le kilog., total pour l'année 780 fr. Une partie est prise chez nous pour la consommation des localités environnantes et le reste est destiné au marché d'Épinal. »

C'est de trois à six ans qu'on vend les élèves (1). Quant aux produits du lait, lorsque l'on a distrait ce qui est nécessaire pour la consommation de la maison, pour l'élevage des veaux et des jeunes pourceaux, on en fabrique du beurre vendu en moyenne 1 fr. 50 cent. le kilog.; la moyenne en quantité est de 12 kilog. par semaine, soit pour l'année 936 fr.

Les bœufs, dont les uns sont des élèves, les autres achetés sur les foires de la Haute-Saône, arrivés à l'âge de l'engraissement, ne fournissent qu'un travail modéré et reçoivent une nourriture abondante avant d'être mis à l'engrais; quand ce moment est venu, on ajoute à la ration ordinaire des farines d'avoine et de légumes secs (pois, féverolles, etc.), mélangées à des tourteaux de navette, on fournit à la boucherie par année en moyenne huit bœufs engraissés (2); hormis 500 kil.

(1) « La quantité de 3 kilog. de foin par jour représente la nourriture de l'élève pendant la première année, soit 1,100 kilog ; pour la seconde année la consommation est doublée, donc elle est de 2,200 kilog ; en progressant d'une même quantité on doit couvrir la dépense de troisième année ; ainsi pour cette année il faut 3.300 kilog., d'où il résulte qu'en 3 ans un élève a dépensé une valeur de 6,600 kilog. de foin à 40 fr. les 100 kilog., total : 264 fr., chiffre qui n'est pas toujours représenté par la valeur de l'élève. Je n'établis pas de compte plus étendu, parce qu'à cet âge les génisses sont devenues mères et que les bœufs commencent leurs travaux qui durent jusque vers l'âge de 6 ans ; et comme on peut compenser leur nourriture par leur travail, nous avons en plus-value leur croissance jusqu'à l'âge où ils rentrent dans la catégorie des bœufs à l'engrais. »

(2) « Quant à notre petite spéculation de bœufs gras, voici généralement les résultats que nous pouvons obtenir :

» Pour une paire de bœufs devant fournir chacun 400 kil. de viande, supposant qu'ils soient disposés à l'engrais, 5 mois suffisent à leur engraissement. Par paire il faut de 18 à 20 kilog de foin par jour ou pour 150 jours 2,700 kilog. à 40 fr. les 100 kilog 108f

6 kilog. de tourteau et 3 kilog. de farine d'avoine et des féverolles bouillies ou 9 kilog. par jour ou 1,350 kilog. pour 150 jours à 0,14 cent. le kilog. 189

Total des frais de l'engraissement pour 5 mois . . 297

de sel environ, le bétail ne consomme en tout temps que des produits de la ferme : les tourteaux proviennent de l'huilerie qui sert aussi à concasser et à convertir les grains en grosses farines.

On tient ordinairement trois truies à Gosselancourt : elles font au moins deux portées par an, de chacune huit petits que l'on vend à l'âge de six ou huit semaines ; quand le lait de la mère devient insuffisant on y ajoute du lait de vache. Ils sont vendus ordinairement 15 fr. pièce, ce qui fait 600 fr., sans compter huit élèves que l'on conserve et que l'on vend gras à l'âge de onze mois ou un an ; ils atteignent alors un poids brut de 150 kilog. : deux sont consommés à la maison.

Ils sont nourris en été avec du trèfle, de la luzerne et des vesces données en vert ; on y ajoute du lait caillé et les eaux grasses mélangées avec des pommes de terre et des betteraves. Pendant l'engraissement on nourrit avec des pommes de terre cuites broyées avec des farines d'avoine et de légumes secs. La boisson est préparée avec les eaux de la cuisine. C'est à l'usage du sel et aux résidus épicés de la cuisine que MM. Villemin attribuent la bonne santé de leurs cochons.

» Cette méthode d'engraissement est la plus dispendieuse, et on en diminue d'autant plus sensiblement la dépense qu'on fait entrer dans la ration une proportion convenable de pommes de terres cuites et de racines. L'engraissement en vert est aussi plus avantageux, mais ne possédant point de bascule pour constater la progression du poids de nos animaux, je ne peux confirmer par des chiffres notre simple expérience.

» Le bénéfice net de l'engraissement des bœufs n'est en définitive qu'une question d'heureuse réussite, puisqu'il ne dépend, l'expérience aidant, que des circonstances opportunes d'achat et de vente. La plus-value que nous avons constatée chez nous sur la vente de nos bœufs après l'engraissement a varié de 250 à 500 fr. Mais comme les chiffres inférieurs de la plus-value appartiennent à des bœufs qui n'étaient pas du poids de ceux que j'ai pris pour terme de comparaison, je crois que l'on doit prendre le terme moyen du bénéfice entre les frais de l'engraissement et le chiffre supérieur de la plus-value.

» La différence de 297 fr. à 500 fr. est de 203 fr., donc la moyenne du bénéfice par paire de bœufs est de 101 fr. 50 cent.

On pratique aussi l'apiculture à Gosselancourt. Cette éducation n'a rien de particulier, si ce n'est que vers le mois de juillet on est obligé de transporter les abeilles dans le canton de Xertigny où l'on cultive encore le sarrazin. L'an dernier un champ de sarrazin pour 10 ruches fut semé à la ferme, et les abeilles qui restèrent produisirent autant que celles qui avaient été transportées au pays du blé noir. On entretient en moyenne 40 ruches, qui donnent chacune par année 6 kilog. de miel et 500 grammes de cire, 464 fr.

Nous faisons suivre cet article d'une note où l'on trouvera le détail des choses que nous venons d'indiquer suffisamment, croyons-nous, pour faire comprendre tous les mérites de cette petite exploitation qui est un modèle d'ordre, d'économie et d'intelligence. Nous vous proposons en conséquence d'accorder à MM. Villemin frères et sœur, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. (1).

(1) « La médiocre étendue de la ferme que nous exploitons a seule pu nous faire hésiter à solliciter l'honneur d'être inscrits sur la liste des concurrents à la prime d'honneur ; mais les primes d'encouragement que nous ont décernées le Comice agricole de l'arrondissement de Mirecourt et la Société d'Émulation du département des Vosges, nous imposent en cette circonstance le devoir de rappeler les causes des récompenses qui nous ont été accordées par ces honorables Sociétés.

» La moitié de l'ancienne ferme de Gosselancourt que nous cultivons, d'une contenance de 28 hectares d'une seule pièce, était louée pour un fermage annuel de 756 fr., lorsque, il y a 22 ans, nos parents en firent l'acquisition, avec l'ancienne maison d'exploitation, pour une somme de 30,000 fr. Elle est d'une pente à peu près uniforme de 4 pour 100 ; exposée au levant et au midi ; limitée au nord-ouest par la forêt de la Halot, qui là domine, et au sud-est par le ruisseau de Gosselancourt, formé des sources du bois Gérard, du bois de Gugney et du bois Roti ; le sol arable se classe dans les argilo-calcaires, avec traces plus

M. Morlot, à Baudricourt.

Le besoin le mieux senti de nos jours en matière agricole, c'est l'augmentation des fourrages et la nécessité de leur affecter des surfaces de plus en plus étendues. Mais le

ou moins sensibles de silice; le sous-sol tient l'échelle des pierres à chaux par bancs; argilo-calcaire avec traces de gypse; et enfin sous-sol tourbeux sous deux hectares environ de prés. De ces divers sous-sols il résultait aridité faute de profondeur sur les bancs, humidité et eaux stagnantes causées par les filtrations de leurs déclives dans les parties inférieures et sur les tourbeuses.

» Les débouchés des produits de la ferme, quant à la boucherie, sont principalement les villes de Mirecourt et de Charmes à une distance de 15 à 18 kilomètres; quant aux céréales, à la charcuterie et aux divers autres produits, ils s'écoulent généralement sur Épinal, à une distance de 24 kilomètres. Les voies de communication qui relient ces villes avec Derbamont sont bonnes, mais la distance de 1,500 mètres qui sépare la ferme de ce village présente, entre autres difficultés, sur 200 mètres de longueur environ, une rampe de 10 à 15 pour 0/0, pour aller de la ferme au centre de la commune et réciproquement. Le surplus de la voie se compose d'un chemin qui a sur différents points moins de trois mètres de largeur, sur le penchant d'une colline et bordé sur un côté par un talus de deux à quatre mètres, rendu à pic sans doute par la pernicieuse habitude qu'avaient les anciens propriétaires riverains d'en miner la base. Ainsi les travaux d'entretien ou de réparation que nous avons exécutés sur ce chemin ne peuvent le rendre viable, tant que resteront à aplanir les difficultés que nous signalons.

» L'usage de la localité est de nourrir les ouvriers à la journée; en temps ordinaire, un homme est payé 1 fr. par jour; pour la fauchaison 1 fr. 50 cent.; une femme reçoit en tout temps 0,75 cent., la moisson faite, la tâche varie entre 15 et 20 fr. par hectare, plus 35 litres de blé qui représentent la nourriture.

morcellement et l'extrême difficulté des échanges rendent en général la réunion des parcelles à peu près impossible : aussi tenons-nous en grande estime ceux qui sont assez heureux pour y pouvoir atteindre.

» 17 hectares de notre ferme sont livrés à la culture, 8 hectares et demi en prairies naturelles, 1 hectare et demi en prairies artificielles permanentes, et 1 hectare de vigne de nouvelle plantation.

» En arrivant ici, et pour parvenir au but qu'il se proposait, notre père acquit pour la somme modique de 300 fr. le droit de jouir seul des eaux du ruisseau mitoyen qui sépare les deux parties de l'ancienne ferme. Cette acquisition fut la base de tous ses succès. L'eau de ce ruisseau, par sa nature, est de médiocre qualité pour les irrigations. Mais nos purins que nous y mélangeons en les dirigeant de nos étables dans les canaux inférieurs à la maison, et les dépôts de fumier que nous transportons dans le canal de la partie supérieure, en activent merveilleusement l'effet. Nous irriguons par planches sur les pentes naturelles et par billons où nous avons été forcés d'en créer, mais toujours en saisissant le temps et le moment favorables, en automne d'abord et en hiver quand il ne gèle pas ; néanmoins si l'eau coule assez abondamment, que rien ne fasse obstacle à son écoulement, l'irrigation par la gelée produit encore un bon effet ; il en est de même par le hâle à moins qu'il ne soit trop intense, alors dans ce cas nous suspendons les irrigations. Quand les herbes montent, nous changeons l'eau chaque jour. Si après la récolte des foins, la chaleur retarde la végétation, l'expérience nous dit d'attendre pour irriguer que cette végétation recommence d'elle-même, alors nous irriguons en changeant l'eau tous les jours après le coucher du soleil. Nous changeons chaque année nos rigoles d'irrigations à l'aide d'une charrue à rigoles. Avec ces précautions nous avons triplé en qualité et en quantité nos récoltes de foins sur 8 hectares et demi de prairies naturelles, dont 2 hectares et demi sont de nouvelle création.

M. Morlot est du nombre de ces privilégiés. Les surfaces sur lesquelles il a opéré se divisent en deux parties, l'une en aval, l'autre en amont du village : la première de 3 hect.

» L'eau de ce ruisseau fait aussi mouvoir notre machine à battre et une huilerie qui nous est d'une utile et lucrative occupation pour l'hiver.

» Deux hectares environ de nos terres situées sur les bancs de pierre à chaux n'avaient point, en grande partie, un sol de 10 centimètres de profondeur. Pendant bien des années nous avons extrait les pierres qui faisaient obstacle à la culture, ou que découvrait la charrue. Ce sol a aujourd'hui une profondeur de 25 centimètres. Plusieurs milliers de mètres cubes de pierres ainsi extraites ont servi à élever une bougerie sur caves, une boutique de maréchal-ferrant, une porcherie, à réparer nos chemins et à établir environ 1,500 mètres courants de drainage, lesquels joints à 2,500 mètres de drainage en tuyaux, sont répartis sur environ quatre hectares de terres labourables et deux hectares de prairies naturelles. Nos drainages ne sont pas toujours établis avec symétrie, souvent nous n'avions que des filtrations à saisir pour atteindre notre but. Nos fossés, creusés généralement d'un mètre de profondeur, sont faits à la tâche au prix de 15 centimes le mètre courant, le prix d'un mètre de tuyaux est de 6 centimes, la pose des tuyaux, et le remplissage des fossés fait par nous, vaut 5 centimes, total 26 centimes le mètre courant ou 173 fr. l'hectare. Nous développons encore chaque année les bienfaits de ce travail.

» Ces divers travaux d'améliorations ont eu pour effet de tripler nos produits et par conséquent notre bétail, qui est d'une tête par hectare, nourri constamment à l'étable. Par la quantité de fumier que nous en retirons, nous avons pu arriver à la suppression des jachères, ainsi que l'a constaté en 1859 la Société d'Émulation du département des Vosges.

» Nous avons adopté pour base l'assolement alterne suivant : *Blé ; — avoine ; — trèfle ; — blé ; — pommes de terre ou bet-*

172 est une prairie déjà existante dont il a rectifié le cours d'eau tortueux par l'élargissement, l'abaissement ou le relèvement, selon les cas, des talus du ruisseau. En tête, il

teraves; — légumineuses. Mais il n'est pas invariable, nous le modifions dans ses détails suivant les exigences du terrain et du moment.

» Quant à notre mode de culture, il nous suffira, je pense, de dire que nous agissons en cela d'après les temps, la nature et l'état où se trouvent les terres, selon que l'expérience nous a appris à saisir les moments opportuns et le nombre de cultures à donner eu égard au sol et à la nature de la semence qu'il doit recevoir; mais toujours sans perdre de vue le précepte vulgaire de ne jamais remettre au lendemain l'ouvrage que nous pouvons faire le même jour.

» Un seul cheval nous suffit pour l'usage de la ferme; nous trouvons plus de profit à retirer sur les espèces bovine et porcine. L'étable que nous avons reconstruite est divisée par cases séparées

» Nous tenons habituellement dix vaches, espèce du pays, dont nous élevons quatre à cinq veaux qui nous paraissent réunir les conditions convenables. Les autres ne sont point livrés à la boucherie avant huit ou dix semaines : nourris de lait et de bouillies, ils atteignent à cet âge un poids de 80 à 100 kilogrammes. C'est à l'âge de trois ou six ans que nous vendons les élèves.

» Après distraction faite du laitage consommé à la maison et de celui qui sert à l'élevage des veaux et des jeunes pourceaux, nous vendons en moyenne 15 kilogrammes de beurre par semaine au prix compensé de 1 fr. 70 cent. le kilogramme, soit 25 fr. 50 cent. par semaine.

» Nous achetons ordinairement aux foires de la Comté, une partie des bœufs que nous destinons au travail et à la boucherie. Les autres sont les élèves de la maison.

Ils ne sont d'abord soumis qu'à un travail modéré et reçoivent une nourriture confortable avant d'être mis à l'engrais. Ensuite nous ajoutons à leur nourriture des farines d'avoine et de lé-

a établi, au moyen d'un barrage, un vaste récipient où toutes les eaux du village viennent aboutir, et il les répand à volonté sur la prairie au moyen d'une portière qui se meut

gumes secs (poix, féverolles, etc.), mélangées à des pains d'huile. De cette manière, la plus-value varie d'après les circonstances de l'achat, du prix de revente et du temps qu'on les tient, de 200 à 500 fr. Dans ces conditions nous fournissons à la boucherie en moyenne huit têtes de bétail par année. Hors 500 kilogrammes environ de sel, notre bétail ne consomme que des produits de la ferme. Les pains d'huile sont une partie du produit de l'huilerie qui nous sert aussi à concasser nos grosses farines.

» Quant aux maladies de l'espèce bovine, nous n'avons à signaler que de rares constipations qui n'ont jamais résisté à une dose de 60 grammes d'aloès.

» Nous nourrissons habituellement trois truies de l'espèce du pays, elles mettent bas au moins deux fois chaque année, et, en moyenne, huit petits viables. Quand le lait de la mère ne suffit plus à leur nourriture, nous y ajoutons du lait de vache jusqu'au moment de les vendre, c'est-à-dire à l'âge de six à dix semaines. Chaque année nous conservons huit élèves, soit 40 que nous livrons au commerce au prix moyen de 15 fr. l'un, total 600 fr. Deux élèves sont destinés à l'usage de la maison et six à la charcuterie. Le minimum du poids brut qu'ils atteignent à un an est de 150 kilogrammes. Depuis plusieurs années le prix se maintient supérieur à 90 fr. les 100 kilogrammes, ce qui donne le total de 810 fr.

» En été leur nourriture est composée de pommes de terre ou des betteraves mélangées avec les rebuts de laitage et de fourrage vert de prairie artificielle. A l'engrais, nous les nourrissons avec des pommes de terre cuites mélangées à des farines d'avoine et de légumes secs. Leur boisson est préparée avec les rebuts de la cuisine. Nous attribuons à l'usage du sel et aux résidus épicés de la cuisine la constante santé de nos cochons.

Nous nous faisons aussi un plaisir de donner des soins à notre

par une cremaillère et une roue dentée; il recueille aussi par des rigoles les eaux qui s'écoulent des champs de chaque côté de la prairie, à laquelle elles apportent les pluies chargées des détritus des côteaux voisins.

rucher, du nombre approximatif de 40 ruches. Détailler l'éducation des abeilles, serait répéter ce que nous ont enseigné les ouvrages d'apiculture. Cependant je crois nécessaire de dire que chaque année au mois de juillet, à l'exemple des bons apiculteurs du pays, nous transportons nos ruches dans le canton de Xertigny, où est maintenue la culture du sarrazin. En minimum nous obtenons par ruche et par année 6 kilogrammes de miel et 500 grammes de cire, soit sur 40 ruches 240 kilog. de miel et 20 kilog. de cire. Le miel ne se vendant pas moins de 1 fr. 60 cent. le kilog. et la cire 4 fr., le rapport de notre rucher s'élève en minimum à 464 fr. par année. L'année dernière nous avons semé du sarrazin ici pour 10 ruches que nous avons laissées et qui ont aussi bien réussi que celles que nous avons changées de pays; nous continuerons notre essai, espérant nous affranchir ainsi de la pénible besogne de les transporter.

» Notre basse-cour est ordinairement composée d'une cinquantaine de poules et dix canards. Notre comptabilité n'est qu'un mémoire des journées des ouvriers que nous employons à l'exécution de nos travaux, des notes de nos produits et de nos ventes; c'est un tort que nous avons dans cette circonstance de suppléer aux chiffres par le travail et aux balances de compte par l'économie. »

Chaque année nous fauchons nos blés et nos avoines avec une faulx montée d'une baguette. Cette année nous avons récolté plus de 4,500 gerbes de blé sur environ 6 hectares, le rendement ordinaire est de 3 reseaux et une mesure ou 380 litres par 100 gerbes, ce qui nous permet de compter 171 hectol. de blé (c'est 9 hectol. en moins que l'année dernière), nous calculons aussi sur 22,500 kilog. de paille. Le rendement à l'hectare sera donc de 2,850 hectol. et 3,750 kilog. de paille; il faut 750 litres pour semence, 150 litres pour le salaire des moissonneurs, notre consommation pour l'année dernière accuse le chiffre de 21 hectol., ce qui porte la dépense à 29 hectol. qu'il faut déduire du rendement total, reste 142 hectol. à livrer au commerce.

Les travaux de main-d'œuvre de cette partie ont coûté 1,250 fr. l'hectare.

La seconde partie, la plus considérable, a subi une véritable transformation, elle contient 12 hectares de champs mis en prés. Pour cela, il a fallu niveler, transporter des terres des points trop élevés dans des bas-fonds quelquefois considérables. On a ensuite tracé des rigoles dans les parties supérieures qui reçoivent les eaux des champs, pour les distribuer précieusement à la prairie dans les parties où le besoin s'en fait sentir.

En contre-bas de cette partie, on a établi des empellements et un aqueduc en amont du village.

Quelques parties dans les années sèches ne recevant pas d'eau, ne fournissent qu'une seule coupe, mais alors elles servent de pâture aux bêtes à cornes et au troupeau de moutons, dont les déjections augmentent les produits de l'année suivante.

Les frais de main-d'œuvre de cette partie ont coûté 500 fr. l'hectare, mais si l'on songe aux difficultés de toutes sortes que l'on rencontre avant de pouvoir mettre la main à l'œuvre, on reconnaîtra que l'argent dépensé est ici la moindre chose. Pour cette opération conduite avec persé-

Nous avons récolté 4 hect. en avoine et nous en connaissons le rendement, l'hectare rapportera 34 hectol. d'avoine et près de 3,000 kilog. de paille et en totalité 136 hectol. d'avoine et 12,000 kilog. de paille.

Deux hectares en féverolles ont produit 41 hectol. de grains et 4 ou 5 mille kilog. de tiges pour litière. Nous avons récolté aussi 5 hectol. de lentilles. Le sarrazin et les autres légumineuses ont été coupées pour fourrage vert.

Cinquante ares de luzerne ont été remis en culture, c'est pourquoi nous avons pour la première saison 6 hect. en blé; pour la deuxième, 4 hect. en avoine et 2 en pommes de terre ou betteraves; et pour la troisième saison, 3 hect. en trèfle et autant en légumineuses; c'est-à-dire que le blé reparait chaque trois ans, et les autres produits, à l'exception de l'avoine à cause de sa plus forte proportion ne reparaissent dans la rotation que tous les 6 ans.

vérance et bien exécutée, qui a pour résultat d'augmenter notablement l'étendue des prairies au préjudice de la portion consacrée aux céréales, nous vous proposons de décerner à son auteur une médaille de 1re classe en argent et une prime de 120 fr.

Les récompenses précédentes décernées à MM. Buffet, Georges, Villemin et Morlot sont prises sur la somme de 1,000 fr. que nous alloue chaque année Son Exc. le Ministre de l'Agriculture; cette somme était attribuée cette année à l'arrondissement de Mirecourt. Voici maintenant les récompenses ordinaires de la Société.

M. Voinot, cultivateur à Attigny.

M. Voinot cultive 14 hect. de terre à la saison, 4 hect. sont consacrés à la vaine pâture, il y a 2 hect. 40 cent. de plantes sarclées, 2 hect. de trèfle, 6 hect. de jachère morte. M. Voinot sème la betterave sur ados contenant le fumier.

Il obtient 300 gerbes de blé, 400 gerbes de seigle, 400 d'avoine à l'hect., et en grains 12 hect. de blé, 16 de seigle, 40 d'avoine.

L'écurie se compose de 5 chevaux, 4 bœufs de trait, 5 vaches, 6 veaux de 3 ans, 4 d'un an, 4 petits de l'année toujours à l'étable; on engraisse une paire de bœufs. Rien n'est remarquable en apparence dans ces résultats si on les compare à ceux qui sont obtenus dans les environs de Mirecourt, mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, ce sont les difficultés que rencontre, dans un sol extrêmement ingrat, le cultivateur du canton de Darney et particulièrement celui d'Attigny. Ce qui d'ailleurs recommande M. Voinot, c'est la création d'une prairie qui ne s'élève pas à moins de 20 hect. Sur les deux côtés d'un vallon étroit, il a conduit, par des canaux maintenus sur l'arête et dirigés longitudinalement, des eaux qu'il emmagasine en amont de la prairie par

un puissant barrage, et qu'il distribue de là par les canaux latéraux aux deux versants du vallon. Ce travail bien exécuté a dû coûter beaucoup de patience, de temps et d'argent.

Les écuries, d'ailleurs, sont larges et suffisamment hautes, avec rigoles d'écoulement, fosses à purin près du fumier et à l'intérieur, d'où il s'écoule au jardin pour l'arrosage du potager. M. Voinot, malgré les grands travaux des champs, donne encore des soins à ses arbres fruitiers dont nous avons été à même de constater la beauté et l'abondance des produits; par toutes ces considérations, nous vous proposons d'accorder à M. Voinot une médaille de 1re classe en argent.

M. Mathis, à Valleroy-aux-Saules.

M. Mathis exploite une propriété de 90 hect. qui se divisent de la manière suivante : prairies naturelles, 16 hect.; prairies artificielles, 13 hect.; blés, 23 hect.; avoine, 7 hect.; orges, 5 hect.; colza, 8 hect.; seigle, 1 hect.; betteraves, 4 hect.; pommes de terre, 1 hect.; pois, lentilles, vesces, etc., 2 hect.; jachères, 6 hect.; vignes, 4 hect.

Les blés ont fourni cette année, savoir :

15 hectares, 30 hectol., à l'hectare,
4 hectares, 35 hectol., à l'hectare,
4 hectares, 20 hectol., à l'hectare.

Les avoines et les orges ont fourni 40 hectol., les colza, 29 hectol. à l'hect.

L'exploitation emploie 15 chevaux race du pays, en bon état : les étables renferment 30 têtes de gros bétail et la bergerie, 150 moutons.

M. Mathis obtient du lait qu'il vend 0,10 cent. le litre sur les lieux.

M. Mathis succède à son père depuis un an ou deux; sa propriété est tenue de longue main en parfait état, et ce n'est que par cette circonstance que l'on peut expliquer les énormes rendements de céréales obtenus : c'est une fois

de plus la démonstration de la nécessité de capitaux considérables pour la prospérité de l'agriculture.

Pour la bonne tenue et l'intelligence avec lesquelles cette exploitation est dirigée par M. Mathis, nous vous proposons de lui décerner une médaille de 1re classe.

M. Gabriel, cultivateur à Battexey.

M. Charles Gabriel cultive 18 hect. de terre à la saison sur lesquels il faut prendre 10 hect. 60 ares de prairies artificielles, luzerne, sainfoin, trèfle, l'un et l'autre séparément. Il posséde 10 hect. de prairies naturelles.

Il entretient 20 vaches du pays,
1 croisée lorraine durham,
1 croisée lorraine normande,
1 taureau croisé normand lorrain,
6 juments race du pays,
3 hongres,
9 poulains de différents âges,
2 étalons,

Total. . 43. C'est le double de ce qui se trouvait sur la ferme il y a quinze ans. Il y a donc un progrès sensible.

La quantité de fourrages de toute espèce, non compris le regain, s'élève à 100 voitures de 1,250 kilog. chacune, soit 125,000 kilog.

Comme à tous les cultivateurs du pays, deux charrues lui suffisent pour cultiver 25 hect. de terre à la saison.

Nous vous proposons de décerner à M. Charles Gabriel, pour les progrès réalisés dans une aussi courte période, la médaille de vermeil dite prix Claudel.

M. Beurnel, François-Hyacinthe, cultivateur à Xaronval.

M. Beurnel cultive 18 hect. de terre à la saison, dont

en prairies artificielles, luzerne, sainfoin, trèfle. Il récolte les foins de 9 hect. de prairies naturelles. Il a obtenu cette année 500 gerbes par hectare, qui donnent 21 hectol.

M. Beurnel a donné et donne une grande attention à l'assainissement de ses propriétés : dans quelques-unes un simple fossé ouvert dans la partie supérieure des terrains en pente a suffi pour couper les sources et filtrations intérieures et garantir les terres en aval, mais la plupart du temps il a procédé par le drainage en pierres; pour cela il creuse à un mètre de profondeur et sur une largeur de 0,35 à 0,40 au prix de 15 cent., et sur le milieu du plafond de son fossé il place une pierre qui n'en occupe que le tiers de la largeur, dessus laquelle viennent s'appuyer deux laves dont l'extrémité inférieure repose sur le sol, de manière à former de chaque côté de la pierre un triangle qui sert d'écoulement, en sorte que le drain est double. Le tout est recouvert, jusqu'à 0,50 cent. du sol, de pierres brutes qui viennent encore ajouter à l'énergie du drainage.

M. Beurnel a ainsi drainé 9 hect., commençant par un seul drain placé au sommet du terrain qu'il s'agit d'assainir, et n'augmentant que successivement, lorsqu'il s'aperçoit de l'insuffisance des drains établis. De cette manière il opère à si bon marché que ce procédé peut être recommandé à tous et pratiqué avec les plus faibles ressources. D'autre part, la solidité du système ne laisse rien à désirer, et il ne court pas le risque, si commun avec les tuyaux en terre, de l'oblitération des drains, par le dépôt des sédiments calcaires tenus en suspension dans les eaux de drainage.

C'est surtout pour encourager le drainage, encore trop peu pratiqué par nos cultivateurs que nous vous proposons de décerner à M. Beurnel une médaille de 1re classe en argent.

M. Beurnel, maire de Gugney-aux-Aulx.

C'est chez M. Beurnel que nous avons vu la plus remarquable plantation de vigne par le procédé de la bouture,

tant pour l'économie de la main-d'œuvre que pour la beauté et la rapidité des résultats.

Expliquons le procédé de M. Beurnel.

Une première charrue ouvre un sillon ordinaire de 12 à 15 cent. de profondeur; elle est suivie d'une seconde qui, marchant dans le même sillon, le creuse d'une profondeur de 10 à 12 cent.

Immédiatement derrière elle viennent les ouvriers au nombre de sept ou huit, qui mettent dans le sillon ouvert les sarments de l'année précédente, dans la position qu'ils doivent avoir, en les appuyant par une motte de terre pressée fortement de la main, contre la tranchée renversée.

Le sillon une fois garni de ces boutures, la charrue recommence à marcher de manière à les recouvrir par la tranche qu'elle rejette dessus, de sorte que l'extrémité supérieure seule est hors de terre d'une faible quantité. Cela fait, on fouille une seconde raie à côté de la première, et en tout semblable, jusqu'à ce que le terrain qu'on se proposait de planter soit complétement garni de boutures.

En une journée on plante ainsi 20 ares de terre dont les frais sont : deux charrues attelées 8f

Huit ouvriers à 1 fr. 50 cent. et nourris	18
Les boutures, mémoire	»
Total. . . .	26

Pour le cultivateur qui a ses attelages, il n'y a à compter véritablement que les ouvriers; ce serait donc pour lui au maximum une dépense de 18 fr. pour la plantation d'un jour de vignes. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de le faire plus économiquement.

Examinons les résultats. Nous avions vu personnellement une vigne ainsi plantée, au commencement de la seconde année, et nous en augurions favorablement. Nous la parcourions au mois d'août de cette année et c'était la troisième feuille depuis la plantation. Or, les ceps étaient d'une telle vigueur que plusieurs avaient la grosseur du doigt, et tous sans exception une hauteur plus considérable que celle des

anciennes vignes voisines : tous d'un vert foncé, et portant des raisins aussi drus et serrés que peuvent l'être ceux d'une ancienne vigne, dont la nouvelle dépassait de beaucoup la vigueur ; rien d'ailleurs ne distinguait le terrain en question de ceux qui l'entouraient et dont les produits étaient très-inférieurs.

Nous croyons que M. Béurnel a résolu le problème de la plantation économique de la vigne dans notre pays, problème d'autant plus important que les surfaces consacrées à cette production s'augmentent tous les jours. Nous vous proposons en conséquence de lui accorder une médaille de 1re classe en argent.

M. Pierron Maillard, à Charmes.

M. Pierron exploite une propriété de 54 hectares, dont 8 en prairie naturelle et 11 en prairie artificielle. Il a récolté cette année 24 hectolitres à l'hectare, et il y a douze ans cette exploitation rapportait déjà de 18 à 20 hectolitres. On le voit le progrès est continu et le passé répond de l'avenir.

La solidarité entre les champs et l'écurie apparaît ici comme partout en matière agricole, et celle-ci marche parallèlement avec les progrès de ceux-là : 40 têtes de gros bétail bien nourri peuplent les étables, où l'on n'en rencontrait, il y a douze ans, que 28 ou 30.

M. Pierron a créé depuis 3 ans un pré de 120 ares, il a aussi planté une vigne de 45 ares, l'un et l'autre avec des soins minutieux, aussi ces deux créations ne laissent rien à désirer.

MM. Pierron père et fils, avec de l'ordre, du travail et de l'intelligence, sont arrivés à la fortune et à la considération de leurs concitoyens, ce double but que tout honnête homme doit se proposer en ce monde.

Aussi nous vous demandons d'accorder à M. Pierron une médaille de 1re classe qui ne sera que la constatation de son mérite proclamé par l'opinion de tous.

Julien Lebarbier, jardinier de Mme Chavane.

Votre rapporteur voudrait être plus compétent qu'il ne l'est pour vous parler convenablement du lauréat que votre Commission présente à vos récompenses.

Nous avons vu en effet dans les jardins de la manufacture, à Bains, toutes les formes de l'arboriculture moderne, depuis la pyramide qui s'élève à 5 et 6 mètres de hauteur jusqu'au modeste cordon horizontal qui court le long des plates-bandes, à trente centimètres du sol, chacun des sujets qui le composent se rattachant à son voisin par la greffe; les espaliers, contre-espaliers, le cordon oblique s'étalent le long des allées et contre les murs, taillés et conduits, conformément aux règles de la science, avec un soin qui a fait l'admiration de votre Commission. De larges auvents mobiles, soutenus par des consoles fixées au chaperon du mur, protégent les arbres en hiver et au printemps. On fait aussi un emploi continu de paillassons. Enfin toutes les plates-bandes sont couvertes en permanence d'une épaisse couche de fumier long pour entretenir la fraîcheur des racines. Grâce à tous ces soins intelligents, les fruits produits dans ces très-remarquables jardins, dirigés depuis 8 ou 10 ans par M. Julien Lebarbier, n'éprouvent guère de variations dans la quantité et la beauté, principalement en ce qui concerne les espaliers et surtout les pêchers, qui donnent depuis cette époque avec une abondance et une régularité qui défient l'instabilité et les rudesses d'une température parfois rigoureuse.

Nous vous proposons de décerner à l'autêur de toutes ces merveilles, qu'il faut voir pour s'en faire une idée exacte, une médaille de 1re classe et une prime de 50 fr.

M. Villiaume, brigadier forestier à Châtel.

REBOISEMENT.

M. Villiaume s'est livré au reboisement des terrains incultes

avec un zèle, une persévérance et une intelligence dignes de tous les éloges : notre honorable vice-président, M. Baudrillart, Conservateur des forêts, a été le premier à appuyer la proposition de lui donner une récompense ; un témoignage aussi flatteur a décidé votre Commission à vous proposer d'accorder à M. Villiaume le prix de 50 fr. dû à la générosité de notre collègue, M. le docteur de Castel, de Nancy, et une médaille de 1re classe.

M. Maulbon-Denizot.

NOTICE SUR LA POMME DE TERRE.

M. Maulbon-Denizot, qui s'occupe du commerce des fécules et des pommes de terre, a adressé à la Société d'Émulation un mémoire sur ce sujet si important de notre agriculture.

La première partie de son travail est consacrée à l'historique de la fabrication dans notre pays de ce produit nouveau, dont l'industrie cotonnière particulièrement fait aujourd'hui un si grand usage pour le collage des fils et le blanchiment des toiles. Nous regrettons que l'auteur ne nous ait point édifiés pareillement sur l'emploi de la fécule dans les autres industries.

Il constate ensuite l'essor imprimé au commerce des fécules et des pommes de terre par la création des lignes de fer qui nous mettent en rapport avec le nord d'un côté et le midi de l'autre ; mais il fait observer en même temps que notre position géographique nous place dans des conditions d'infériorité relative, et que nous ne pouvons lutter contre des produits inférieurs en qualité, mais plus rapprochés des centres de consommation, si ce n'est à la condition d'apporter plus de soins au confectionnement des nôtres, de manière à leur donner *l'apparence*, ce que recherche surtout le commerçant, par cette raison qu'une marchandise est délaissée dès lors qu'elle manque de cette propriété. A l'appui de cette assertion, l'auteur cite des faits dont il a été lui-même témoin.

Il ajoute que presque tous les départements, à l'exception des Vosges et de la Haute-Saône, donnent un soin tout particulier à l'*arrachage*, au *triage*, à la *manipulation* et au *transport des tubercules;* que par suite la pomme de terre est plus belle et plus marchande. Enfin, après beaucoup de considérations générales, il arrive aux recommandations qui sont le véritable but de son mémoire, à savoir : *indiquer au producteur la manière la plus avantageuse de traiter la pomme de terre au point de vue du commerce et de son placement.* Or voici ces recommandations : *conduire à la féculerie, au moment de l'arrachage, tout ce qu'un triage, fait avec soin, donne de tubercules trop petits, suspects, blessés par l'instrument, tout enfin ce qui serait d'une conservation douteuse. N'arracher que quand la pomme de terre est bien mûre; trier en arrachant, en livrer immédiatement le produit à l'usine, laisser en tas quelques jours sur le champ tout ce qui est de choix, le couvrir de paille ou de fannes pour lui donner le temps de jeter son feu, puis rentrer s'il est possible par le beau temps et dans des sacs tout ce que l'on veut conserver pour la consommation ménagère et ce que l'on destine au marché et au commerce.*

Le cultivateur qui rentre ses pommes de terre en vrac, c'est-à-dire sans l'emploi du sac, blesse le tubercule en le maniant à la pelle et en le poussant dans des paniers qui sont portés sur le tas à la cave; la pomme de terre devient noire, se gâte et perd de ses propriétés ainsi que de son apparence.

L'auteur, à la fin de son mémoire, fait observer que la féculerie cessant la fabrication en février, a fait toutes ses provisions durant l'hiver, qu'ainsi le commerce d'exportation des pommes de terre commence à cette époque, et que pour vendre avantageusement, le cultivateur doit s'attacher d'autant plus à conserver soigneusement ses produits.

Le mémoire de M. Maulbon contient beaucoup de renseignements précieux, indépendamment des conseils excellents

que nous y avons puisés : en conséquence nous vous proposons d'accorder à son auteur une médaille de première classe.

M. Thiébault, à Dompaire-la-Viéville.

CULTURE DU HOUBLON.

La culture du houblon tend d'autant plus à se propager dans les Vosges, qu'à la grande exposition internationale de Londres, en 1851, le houblon de Rambervillers fut placé hors ligne, comme supérieur à celui de toutes les provenances de l'Allemagne ou de l'Angleterre.

Mais on ne peut disconvenir qu'elle ne soit arrêtée dans son essor, à raison de l'énormité des frais qu'elle entraîne par le procédé actuel (entre 2,500 et 3,300 fr. par hectare).

De nombreuses tentatives ont été faites pour substituer le fil de fer aux perches ordinairement employées, mais toutes ont échoué ; c'est ce que M. Thiébault fait ressortir dans son mémoire.

Le houblon, comme toutes les plantes grimpantes, a besoin de s'élever autant que possible, et c'est surtout en satisfaisant à cette condition essentielle qu'on obtient un fruit plus riche et beaucoup plus abondant.

C'est pour n'avoir pas observé cette loi que pèchent par la base les différents systèmes examinés par M. Thiébault. Le défaut d'élévation laisse retomber les branches sur le sol, le fruit ne peut dès lors obtenir toute la maturité nécessaire, il n'acquiert ni poids ni richesse et perd ainsi beaucoup de sa valeur commerciale.

Sur chaque pied de houblon on conserve ordinairement trois tiges (quelquefois quatre). Ces trois tiges, contraintes de monter, accolées à une *seule* ficelle ou fil de fer, se resserrent en grossissant et ne forment bientôt plus qu'un seul lien, qui serré et tordu empêche le développement des branches. Or comme ce sont les branches seules qui produisent le fruit, il en résulte, second inconvénient, que ce procédé diminue sensiblement la récolte.

Le fil de fer était pourtant le mode le plus économique, mais il fallait en corriger les inconvénients. Voici le procédé que M. Thiébault emploie et qu'il expose dans un mémoire fort bien fait que nous l'engageons à publier.

Le houblon doit être placé en lignes aussi régulières que possible, les lignes allant toujours du nord au sud. Il est bon de laisser entre chaque pied une distance d'environ 1m 70 en tous sens.

Dans la ligne directe en longueur et dans les lignes transversales, M. Thiébault place de fortes perches en chêne ou en sapin de la grosseur de bonnes perches à houblon distancées chacune de 12 mètres, enfoncées dans le sol à 0m 70 ou 75 de profondeur et s'élevant au-dessus du sol à 5m 10 et plus si l'on veut.

Sur l'extrémité supérieure de ces colonnes il fait courir un fil de fer tendu au raidisseur, qui s'entrecroise ainsi à angle droit avec le fil de fer pareillement tendu sur les colonnes de la ligne transversale, et qui les relie aussi entr'elles.

Puis de cette ligne de fil de fer supérieure, il fait descendre perpendiculairement des fils de fer espacés entre eux de 0m 85 et fixés au sol par un pieu enfoncé en terre.

M. Thiébault partage les 3 ou 4 tiges de chaque pied entre deux de ces montants, afin d'éviter la torsion qui s'opère lorsque les 3 tiges de chaque pied n'ont qu'un seul tuteur pour s'élever.

Voilà, si nous ne nous trompons, l'originalité du système de M. Thiébault : la division en deux faisceaux des branches et l'élévation que l'on n'avait point obtenue jusque-là.

La Commission qui s'est rendue sur les lieux a constaté par elle-même le bon état de la plantation, la beauté des produits et leur qualité supérieure. Il y aurait sur le système des perches une économie de 12 à 1500 fr. : grâce à cette considération surtout, tout en engageant M. Thiébault à continuer le perfectionnement de ce nouveau procédé, votre Commission vous propose de lui accorder une médaille de 2e classe.

M. Paquotte, de Valleroy-le-Sec, à la ferme de Grésil.

M. Paquotte cultive 90 hectares de terres labourables sur lesquels 8 sont en luzerne qu'il fait durer de 7 à 8 ans, 8 en trèfle, 3 en lentilles, 1 en betteraves et carottes, 3 en pommes de terre; tous ces produits sont consommés à la maison.

Cela nourrit 40 têtes de gros bétail, 22 chevaux, 400 moutons; les bœufs et les chevaux ne sont pas attelés ensemble.

Il y avait cette année 4 hectares de colza.

M. Paquotte avait fait 18,000 gerbes de blé qu'il estimait à 5 hectolitres le cent.

L'avoine lui rendait 500 gerbes à l'hectare et 8 hectolitres le cent. L'orge 500 gerbes et 27 hectolitres à l'hectare.

Les pommes de terre sont plantées à la charrue de deux n deux raies et cultivées à la houe à cheval.

Logements, écuries et granges sont bâtis on ne peut mieux et ne laissent rien à désirer. La ferme du Grésil est une des riches propriétés de ce pays, et celui qui l'exploite tire bon parti des avantages naturels qu'elle lui offre. Nous vous proposons, en conséquence, de lui accorder une médaille d'argent de 2e classe.

M. Nicolas Neuhauser, à la ferme de Schamberg.

La propriété de Schamberg contient 80 hectares d'un seul tenant, dont 8 de prairies naturelles qui produisent 24,000 kilog. de foin.

Cette faible proportion de prés engagea M. Neuhauser, à son entrée en ferme, à créer des prairies artificielles; il possède aujourd'hui 14 hectares de sainfoin et 2 de luzerne qui lui donnent deux coupes.

Les fourrages qui en proviennent servent à la nourriture

de 12 chevaux et 4 juments, qui font exclusivement tous les travaux de la ferme. Il y a 12 vaches laitières.

Les blés ont fourni cette année 500 gerbes et 18 hectolitres de grain à l'hectare. L'avoine n'aura produit que 350 gerbes.

Les labours se font par des chevaux dont 2 de front à la charrue, précédés de 3 autres qui se suivent dans la raie.

M. Neuhauser, lors de la moisson des blés, se rendit, selon l'usage, à Mirecourt, pour embaucher des moissonneurs; d'abord il eut de la peine à en trouver, ensuite ceux qu'il trouva lui firent de telles conditions (13 et 14 fr. la paire, 32 et 35 fr. l'hectare), qu'il dut y renoncer et chercher alors une autre voie moins coûteuse; il s'entendit en effet avec trois faucheurs de Rouvres-en-Xaintois qui, moyennant 2f 75 par journée de 20 ares, nourriture non comprise, lui fauchèrent tous ses blés, lièrent les gerbes et les mirent en meulons Dombasle.

Nous nous sommes fait montrer sur le gerbier le résultat de cette méthode, et nous pouvons assurer que les gerbes ne laissent pas plus à désirer que si elles avaient été obtenues par le sciage à la faucille; le cultivateur, de tous au surplus le plus intéressé, est déjà convenu pour la moisson prochaine de recommencer l'opération au même prix avec les mêmes faucheurs, ce qui témoigne incontestablement de la satisfaction réciproque des parties. Nous avons été témoins à Schamberg d'un fait qui fera comprendre combien le cultivateur est intéressé à s'affranchir de la tyrannie d'un procédé dont la lenteur entraîne la nécessité d'un trop grand nombre d'ouvriers. M. Neuhauser avait ramené le jour même de notre passage à Schamberg des moissonneurs venus du marché de Mirecourt; ils s'étaient mis à l'œuvre après un repas préalable vers 11 heures du matin; à 2 heures on vint prévenir le malheureux fermier, nous présents, qu'ils avaient déclaré ne point gagner suffisamment, et qu'ils étaient partis sans attendre même qu'il leur fût fait d'autres propositions, que l'urgence pouvait provoquer de la part du cultivateur aux abois.

L'augmentation notable des fourrages dans une propriété où ils faisaient défaut à son entrée en ferme, nous a surtout engagés à solliciter pour le laborieux fermier une médaille de 2e classe.

M. Jacques, cultivateur à Domjulien.

M. Jacques cultive en qualité de fermier 22 hectares de terre à la saison, sur lesquels il faut prendre 18 hectares de luzerne et de sainfoin; 6 hectares de trèfle, 12 hectares de prairies naturelles viennent s'ajouter en outre à cette proportion déja forte de prairies artificielles.

M. Jacques cultive le sainfoin à deux coupes; il en obtient quelquefois 1,200 kilog. pour la première coupe, 700 pour la seconde; la luzerne lui donne trois coupes.

Il rend un canon annuel de 2,000 francs.

Il a payé cette année 20 fr. l'hectare pour la moisson des blés et 12f 50 l'hectare pour celle de l'avoine, plus la nourriture, c'est-à-dire 8 fr. la paire (2 jours) de blé et 5 fr. la paire (2 jours) d'avoine (40 ares).

Les écuries, quoique simples, sont profondes, assez hautes et bien pavées, de manière à permettre l'écoulement des purins dans les fosses pratiquées au dehors pour les recevoir, et où on les prend pour arroser le tas de fumier, ou les conduire directement sur les prairies.

Ces écuries contiennent 22 sujets de la race chevaline, dont 7 juments du pays et 4 du Gouvernement; 30 bêtes à corne dont 12 vaches au lait.

La principale industrie est l'engraissement des veaux que l'on vend à l'âge de 3 mois à des marchands appelés cossons qui viennent les chercher dans cette partie de l'arrondissement pour les conduire à Nancy. Achetés au prix de 35 fr., poids vif, les 50 kilog., ils ne commencent à profiter que vers l'âge de six semaines, où ils augmentent alors d'un kilog. par jour.

La moisson du blé, qui n'était point encore terminée,

lui a donné 90 gerbes (le jour), 450 l'hectare, et 18 hectolitres. Il estimait celle d'avoine à 70 gerbes, c'est-à-dire 350 gerbes l'hectare, et il n'avait pas encore de base pour déterminer le rapport en grain.

Nous ne devons point passer sous silence la compagne et les enfants de M. Jacques, qui nous ont frappé par leur bonne tenue, leur activité et leur intelligence.

M. Jacques n'a que 50 moutons et regrette de n'en pouvoir entretenir davantage, par suite du règlement qui limite le nombre des moutons proportionnellement à la quantité des terres.

Il sème d'habitude avec le scarificateur.

Nous vous proposons d'accorder à M. Jacques, pour la bonne tenue de son exploitation, une médaille de 2e classe.

M. Eury, de Pont-sur-Madon.

M. Eury cultive 16 hect. comme fermier, et 8 hect. comme propriétaire, à la saison, dont il faut distraire 10 hect. de prairies artificielles et 10 de prairies naturelles.

Il possède 15 chevaux de travail, race du pays, qu'il élève lui-même, et 15 têtes de gros bétail.

Tout en nourrissant abondamment, il n'a pas une quantité suffisante de bétail pour consommer tous les fourrages, parce que ses écuries sont insuffisantes, et laissent encore sous les autres rapports beaucoup à désirer. Il a récolté cette année 500 gerbes à l'hect. qu'on estimait devoir produire 19 ou 20 hectol.

Nous vous proposons d'accorder à M. Eury, une médaille de 2e classe.

M. Grandmaire fils, à Esley.

M. Grandmaire cultive 14 hectares par saison sur lesquels il faut prendre 5 hectares de prairies artificielles, trèfle, luzerne,

sainfoin. Il a en outre 14 hectares de prairies naturelles. La luzerne donne deux coupes, on pâture la troisième.

Des 14 hectares de prairies naturelles 6 ont été créés, il y a longtemps déjà, par le père de M. Grandmaire, dans une colline en aval du moulin d'Esley. Ce travail, dont M. Grandmaire a été récompensé par le Comice agricole de Mirecourt, mais surtout par ses produits, a eu un succès complet, et il est difficile de voir quelque chose de plus beau.

On commence à s'apercevoir que l'on s'approche de la féconde partie de l'arrondissement; les produits s'élèvent, ainsi l'on obtient de 450 à 500 gerbes de blé, 250 d'avoine, 500 d'orge par l'hectare.

Les prairies donnent de 700 à 800 kilog. la fauchée du pays, 20 ares.

L'écurie se compose de 4 vaches, 2 genisses de 2 ans, 2 bouvillons de 2 ans, 2 bœufs de 4 ans, 1 taureau de 2 ans, 1 d'un an, 3 veaux d'un an, 1 veau de l'année, 80 moutons, un entier percheron, 3 juments, 2 chevaux hongres, 3 poulains de 2 ans, 1 d'un an, 2 de l'année.

Qu'il nous soit permis cependant d'exprimer un regret à M. Grandmaire sur la tenue de ses étables qui ne répond pas au reste de l'exploitation, et si la faute en est surtout à un aménagement et à des dispositions vicieuses, pourquoi ne point changer un état de choses qui peut être si préjudiciable à ses animaux? Le bétail est la base de toute bonne agriculture, il doit être non-seulement nourri, mais logé, sinon avec luxe, du moins sainement et commodément. Nous vous proposons d'accorder à M. Grandmaire une médaille de seconde classe.

M. Chardin, Joseph, à Mazirot.

M. Chardin cultive une ferme de 9 hect. à la saison, desquels il faut retrancher 3 hect. de luzerne. Il a en outre 5 hect. de prairies naturelles. Il a obtenu cette année 5,000

gerbes de blé produisant 3 hectol., 60 litres par 100 gerbes. Il rend à son propriétaire 45 paires du pays (54 hectol. de blé et 72 hectol. d'avoine). Il se sert pour ses travaux de l'extirpateur.

La proximité de la ville lui permet de vendre du fromage blanc dit fromage à la pie et de la crême.

M. Chardin était domestique lorsqu'il se maria il y a une quinzaine d'années; alors il n'avait guère, comme beaucoup d'autres, pour tout bagage que l'espérance, mais comme un moins grand nombre, l'amour du travail, et le travail a tenu ses promesses : M. Chardin possède aujourd'hui pour une douzaine de mille francs de biens.

Nous vous proposons de récompenser l'homme de ses œuvres par une médaille de 2e classe.

M. Barthèlemy, fermier à Chauffecourt.

M. Barthèlemy cultive 16 hect. de terres à la saison, sur lesquels il faut prendre 10 hectares de prairies artificielles, sainfoin, trèfle et luzerne qu'il fait durer de 8 à 10 ans, 8 hectares de prairies naturelles. Il entretient 10 bêtes à cornes, 11 chevaux, 4 juments, 120 moutons, qu'il élève et dont il vend les produits à 2 et 3 ans pour la boucherie.

Il fabrique du beurre vendu à la ville.

Ses terres lui ont donné 600 gerbes à l'hectare qui produiront 18 hectol.

La moisson lui a coûté 6 fr. les 20 ares.

Il donne deux et trois coups de charrue, sème les fortes terres avec l'extirpateur, les terres blanches avec la charrue et la herse, ou bien le scarificateur, ou encore la rite. M. Barthèlemy a aussi fait voir à votre Commission une belle vigne bien réussie plantée par le procédé de la bouture verticale.

Nous vous proposons d'accorder à M. Barthèlemy une médaille de 2e classe.

M. Poirot, cultivateur-fermier à Ville-sur-Illon.

Sur 46 hectares dont se compose la culture de M. Poirot, plus de la moitié (25 hect.) sont en prairies naturelles ou artificielles ; cela lui permet d'entretenir 6 chevaux, 2 bœufs d'attelage, 4 vaches au lait de race mêlée comtoise, 6 veaux de 2 ans, 2 d'un an, 6 de l'année, et d'engraisser 6 têtes de bétail chaque année.

L'engraissement commence au mois de janvier ou février et finit en juin, où les animaux sont vendus aux bouchers de Mirecourt ou de Nancy.

Dès les mois d'octobre ou de novembre, on donne du foin et de la luzerne jusqu'au mois de janvier ; à cette époque on commence à donner à lécher des betteraves et des pommes de terre crues durant six semaines: après cette période on administre les pommes de terre et les betteraves cuites ainsi que du seigle, de l'avoine et des tourteaux d'huile, le tout cuit également.

M. Poirot prépare ses semailles de blé et de seigle par trois coups de charrue, dont le dernier sur la fin du mois d'août; pour semer il répand d'abord la semence, puis il passe ensuite le scarificateur. Il emploie deux hectolitres de blé et autant d'avoine de semence par hectare, et il obtient 450 gerbes de blé, 21 hect. 60 litres de grain à l'hectare. L'avoine ne donne que 300 gerbes et seulement 24 hect. Ses attelages sont mixtes, c'est-à-dire qu'il attelle souvent deux bœufs de front au collier, et tenus à la bouche par une sorte de caveçon, à la charrue ils sont précédés par trois chevaux à la suite l'un de l'autre.

Lors de la fauchaison des foins il donne, outre la nourriture, 1f 50, et aux regains 1f 20 par homme ; à la moisson 2f à la tâche, ou 5f par 20 ares de terre.

Si les résultats obtenus par M. Poirot ne sont pas ce qu'ils pourraient être, n'oublions pas qu'il n'est que fermier et que la culture, il ne faut pas se lasser de le redire, ne peut être

fructueuse que par l'avance de capitaux. Nous vous proposons donc d'accorder une médaille de 2e classe en argent à M. Poirot.

M. Vautrin, agent-voyer à Épinal.

L'administration des chemins vicinaux, à l'exemple de celle des ponts et chaussées, a eu l'idée de planter des arbres le long des voies de grande communication, dans un double but d'utilité et d'agrément : d'utilité, en ce qui concerne le voyageur attardé qui n'a quelquefois pour se diriger sur un sol couvert de neige ou par une nuit profonde que la cime des arbres se détachant sur le ciel ; d'agrément, par l'ombrage et par la ligne de verdure que dessinent au loin les contours quelquefois pittoresques de la route.

Au lieu de planter uniquement pour le plaisir des yeux, M. Vautrin a conçu la pensée de faire une plantation d'arbres fruitiers qu'il a greffés et qui, au bout de quelques années, produiront un revenu à l'administration. Nous désirons vivement que ces espérances ne soient point trompées, et que le maraudage s'arrête respectueusement devant la pomme du domaine public. Mais peut-être que M. Vautrin, ne comptant pas plus que de raison sur la discrétion des disciples de Cabet, s'est proposé par là de protéger indirectement le domaine privé. Ce serait encore un service rendu au pays, et c'est pour cela que nous vous proposons d'accorder à M. Vautrin une médaille de 1re classe en argent.

M. Thomesse, sondeur à Oëlleville.

La commune de Boulaincourt se trouve dans des conditions de terrain telles qu'à l'époque des sécheresses elle éprouvait une pénurie d'eau qui se reproduisait périodiquement. L'abbé Paramelle consulté avait déclaré que ce ne serait qu'à grands frais qu'on pourrait s'en procurer, et encore en quantité insuffisante.

Thomesse qui avait travaillé sur les chantiers de chemins

de fer et avait vu faire usage de la sonde ordinaire, proposà d'essayer à Boulaincourt l'emploi de son instrument pour creuser des puits qui manquaient d'eau ; le succès couronna cette tentative, et dans toutes les circonstances où il fut appelé il obtint un jet d'eau qui se produisait après une fouille d'un mètre cinquante, un mètre, quelquefois moins de profondeur ; il a renouvelé cette opération à plus de vingt endroits, tant à Boulaincourt que dans les villages environnants, et toujours avec le même succès. Tout le monde comprendra quel service on rend à des localités en leur fournissant de l'eau dont elles sont privées, nous vous proposons en conséquence de donner à M. Thomesse une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 fr.

M. Joseph Petelot, d'Aingeville.

CRÉATION DE PRAIRIES.

M. Petelot est un simple manœuvre qui n'a pour vivre que son travail, mais il a été formé à la rude école de la guerre, et, rentré dans ses foyers, il s'est mis résolûment à l'œuvre ; ses soins n'ont pas été tellement absorbés par le vivre de chaque jour, qu'il n'ait conçu et exécuté le projet d'améliorer sa position. Avec quelques économies lentement amassées, il a acheté successivement quelques parcelles de terrains à peu près incultes, et avec l'aide de son fils, il en a fait des prés excellents, au rapport de nos collègues dont l'un est sur les lieux. C'est ainsi qu'il a défriché, nivelé et arrosé 1 hectare 60 ares de prés. Nous vous proposons en conséquence d'accorder à l'énergique pionnier une médaille de 2e classe et une prime de 25 fr.

M. Bossu, de Bazoilles.

RAPPEL DE MÉDAILLE.

M. Bossu est un de vos lauréats des années dernières et du concours régional de cette année, mais il est de ceux

auxquels les récompenses servent de stimulant pour mieux faire, ainsi il a encore apporté à sa *baratte* des perfectionnements qui la rendent tout à fait digne de la préférence des ménagères. Son prix d'ailleurs (18 ou 20 fr.) n'est pas assez élevé pour que ce bon instrument ne se trouve pas dans toutes les fermes de nos pays. Votre Commission vous propose en faveur de M. Bossu un rapppel de médaille.

Lagarde, Auguste, à Épinal.

De tout temps, on a senti que les animaux qui nous sont à tant d'égards d'une utilité indispensable doivent être de notre part l'objet de bons traitements; ce sentiment de compassion n'est même pas toujours désintéressé; ainsi vous obtiendrez toujours plus facilement avec de la douceur ce que vous demandez aux animaux, que par l'emploi de moyens rigoureux qui les effraient et les empêchent de comprendre ce que vous exigez d'eux.

Ce besoin est mieux senti de nos jours, une loi a été édictée qui punit ceux qui se rendent coupables de mauvais traitements envers les animaux, et une Société protectrice récompense ceux qui les traitent avec douceur et provoque les sévérités de la loi contre ceux qui violent ses prescriptions tutélaires.

Auguste Lagarde vient de recevoir de cette société une médaille de bronze dont nous le félicitons vivement, ainsi que l'honorable président de notre Commission qui a en lui un serviteur fidèle et sûr.

M. Delorme, à Charmes.

ARBORICULTURE.

Beaucoup d'hommes distingués, victimes des agitations politiques de notre temps, ont demandé aux travaux de l'agriculture le repos et la consolation de leurs espérances trompées.

A leur exemple, dans sa retraite à Charmes, M. Delorme s'est occupé avec succès d'arboriculture; nous avons vu dans son jardin des arbres d'une santé et d'une beauté parfaites, chargés de fruits volumineux et abondants. Pour obtenir ce résultat, M. Delorme a fait défoncer à près d'un mètre de profondeur un sol qui ne lui offrait pas des conditions satisfaisantes; grâce à cette opération qui a l'avantage de fournir aux racines le moyen de s'étendre en liberté, il obtint au bout de 4 à 6 ans des arbres auxquels on en donnerait facilement 10, et dont le feuillage vert foncé et l'écorce lisse annoncent la vigueur.

C'est pour honorer de pareils travaux que votre Commission vous propose d'accorder à M. Delorme une médaille de 2e classe en argent.

M. Chappuy, avocat à Mirecourt.

L'Europe est tributaire de l'Orient pour l'opium qu'elle paie très-cher, sans être sûre de la qualité : or l'expérience a démontré que ce produit peut s'obtenir du pavot-œillette indigène, de qualité supérieure, et sans grands frais.

Si donc au bénéfice résultant de la culture du pavot consacré à la production de l'huile, on peut, sans lui porter atteinte, en ajouter un autre d'égale importance par l'extraction de la liqueur contenue dans la chair des têtes de pavots, on conviendra qu'il serait peu sage de dédaigner cette nouvelle source de profits.

Or, c'est précisément ce que M. Chappuy est en train de démontrer en ce moment sur une petite échelle, il est vrai, mais de manière à convaincre les plus incrédules.

Pour la deuxième fois, il a semé dans son jardin dix ares de terre en pavots dont il a récolté la graine et le produit opiacé. La culture, faite dans les conditions ordinaires, n'est chargée d'autres frais supplémentaires que de la main-d'œuvre nécessaire pour recueillir le suc précieux qui s'écoule d'incisions faites aux capsules ou têtes de pavots non encore

mûres, et qui par une dessiccation lente se durcit à l'égal de la pierre. Cette main-d'œuvre peut être exécutée par des jeunes filles ou même des enfants.

M. Chappuy a obtenu :

110 litres de graines qu'il évalue environ à. .	30f
230 grammes d'opium de 25f à 30f.	30
Total.	60

Les frais ne sont augmentés par la récolte de l'opium que d'une somme de huit francs, et en les additionnant on arrive, avec le fumier et la main-d'œuvre, à un total de 35 fr. ce qui laisse pour 10 ares de terre un bénéfice net de 25 fr., soit 250 fr. par hectare.

Dans une notice fort bien faite que nous l'engageons beaucoup à publier, M. Chappuy recommande particulièrement de prendre garde à l'espèce de semence que l'on achète : c'est pour avoir été trompé qu'il fait cette importante recommandation. C'est le pavot-œillette à fleurs violettes, capsules déhiscentes et semences grises, cultivé dans le nord de la France, qui donne l'opium le plus riche et doit être préféré au pavot blanc à capsules fermées et semences blanches et au pavot pourpre ou varié à semences noires.

L'opium est plus ou moins précieux, selon la quantité de morphine qu'il contient. Grâce à l'erreur dont il a été victime, M. Chappuy n'a retiré du sien que 5 p. 0/0 de morphine, tandis qu'il doit rendre de 10 à 15 0/0 ; dans ces dernières conditions il se vend de 60 à 100 fr. le kilog., selon les besoins de l'offre et de la demande.

Il est désirable que M. Chappuy continue son expérience et en constate les résultats, ainsi qu'il a commencé à le faire : c'est pour l'encourager à persévérer dans cette voie que votre Commission vous propose de lui décerner une médaille de 2e classe en argent.

CONCLUSION.

Nous voici arrivés à la fin de ce rapport, trop long sans

doute au gré de votre impatience, et pourtant nous vous demanderons encore la permission de vous soumettre quelques réflexions suggérées par le commerce intime que nous avons entretenu avec vous et l'intérêt que nous portons à l'agriculture.

INSTRUMENTS NOUVEAUX.

Il ne faut pas se faire d'illusions ; nous sommes plus près qu'on ne pense de l'avènement des machines agricoles dans notre pays. La moisson dernière et les difficultés sans nombre que vous avez rencontrées aideront à notre conversion sur ce point; déjà la grande faulx pour les blés a été employée par quelques-uns avec un succès complet : que ce procédé se généralise dans notre pays comme dans la Brie et d'autres pays de culture avancée, et nous aurons fait un grand pas, et nous pourrons attendre plus patiemment les faucheuses et moissonneuses, qui pénètrent si rapidement dans les pays de grande culture et vont se perfectionnant tous les jours.

ÉTAT DES ÉCURIES.

Chez beaucoup de cultivateurs aisés, on rencontre encore des écuries obscures, enfoncées, trop basses et trop étroites; toutes ces conditions vicieuses, qu'on se le persuade bien, font obstacle à l'amélioration des animaux qui les occupent. Ne vaudrait-il pas mieux acheter quelques sillons de moins et avoir des écuries mieux aérées, plus vastes, où l'on pourrait entretenir un bétail plus nombreux, plus beau, mieux portant? on arriverait ainsi plus promptement, par l'augmentation des fumiers mieux traités, à faire produire aux surfaces cultivées le double de ce qu'elles rendent aujourd'hui, en même temps que l'écurie doublerait ses bénéfices, le tout avec moins de frais de labours, de semences et de main-d'œuvre.

CHEVAUX.

Vos chevaux sont de bons travailleurs, mais ils pèchent

par les formes, or, vous ne pouvez plus compter sur le placement avantageux des gros chevaux, que l'amélioration et l'abondance de vos fourrages vous permettaient d'élever ; la suppression du gros roulage a fait disparaître cette espèce. Le cheval d'artillerie se recrute partout, il n'y a pas là non plus un débouché sérieux ; quant aux transactions entre vous, elles n'ont lieu que très-rarement par suite de l'habitude que vous avez d'élever vous-mêmes les chevaux nécessaires à votre service ; il ne vous reste donc que deux consommateurs très-importants : l'État, pour le recrutement de la cavalerie de ligne, et ce que j'appellerai le bourgeois, pour les besoins si multiples de l'activité sociale en dehors de l'agriculture. Or, le Gouvernement refuse vos chevaux pour ses dragons et ses lanciers, et quant à nous autres bourgeois, nous ne les achèterons pas davantage, tant que vous ne les aurez pas améliorés dans leur conformation. Qu'avez-vous à faire pour cela ? Une chose bien simple : gardez votre cheval, mais allégez la tête, relevez la croupe qui, par cela seul, s'allongera, pour agrandir l'allure, augmentez un peu la taille et *ne craignez pas de donner de l'avoine à vos poulains.*

Quand vous serez arrivés à ce point, vous n'en aurez pas de moins bons serviteurs, et vous vous serez créé une clientèle qui n'existe pas aujourd'hui ; l'État vous demandera des chevaux pour tous ses services, et quant à nous, vous ne pouvez pas douter que nous préférerons toujours vos élèves, faits aux habitudes de climat, d'alimentation, de régime, plus résistants, pour tout dire, aux produits suspects que les marchands de chevaux vont nous chercher au delà du Rhin.

LECTURE.

L'agriculture forme la matière d'un si grand nombre de connaissances, que l'on peut affirmer qu'il n'y a pas de cultivateur parfait. Ne craignez donc pas, Messieurs, de consacrer les longues soirées d'hiver à la lecture des excellents ouvrages qui vous sont distribués par le Comice agricole

de Mirecourt. Lisez-les, mais lisez-les avec le désir d'y trouver quelque chose, et soyez sûrs que vos efforts seront couronnés de succès. Ne prenez pas tout, mais ne rejetez pas non plus sans avoir essayé. L'agriculture est une science ou plutôt la réunion d'un grand nombre de sciences, et si l'on ne peut les embrasser toutes entièrement, ce n'est point une raison pour ne pas chercher à diminuer la somme de notre ignorance; c'est un capital que nous pouvons entamer sans crainte, il nous en restera toujours assez; les livres d'ailleurs n'ont pas toujours la prétention de vous dire ce qu'il *faut faire*; plus modestes, souvent ils se bornent à vous exposer ce qui se fait en d'autres *pays plus avancés*. Lisez donc, Messieurs, lisez, et si vous le faites avec dégoût au commencement, parce que vous ne pouvez pas déchirer tous les voiles, ne vous découragez pas, la lumière se fera graduellement, et avec la lumière croîtra l'intérêt que vous inspirera la lecture : vous finirez alors par y trouver le germe de réflexions, qu'un jour vous réaliserez dans la pratique sans vous rendre compte peut-être de leur origine.

MOUTONS.

Tous les cultivateurs que nous avons visités nous ont exprimé leurs regrets sur l'impossibilité d'élever le mouton sur une grande échelle, par *l'effet des règlements sur la vaine pâture*, tous affirmant que le mouton est l'animal par excellence, tant par l'élévation de son produit que par la qualité supérieure de l'engrais qu'il fournit. Nous sommes trop heureux de rencontrer chez des hommes essentiellement pratiques cette opinion que nous partageons depuis longtemps sur l'utilité du mouton en agriculture, pour ne pas nous associer à ces regrets, et faire des vœux pour que l'Administration les prenne en considération et étudie sérieusement cette question, d'un haut intérêt pour la prospérité de l'agriculture de notre pays.

VIGNE.

Enfin, Messieurs, en terminant permettez-moi d'attirer

votre attention sur la vigne dont l'importance, depuis la création des chemins de fer, s'accroît incessamment; de tous côtés on en plante; des terrains souvent stériles sont livrés à cette culture qui, même dans nos pays froids, donne encore le produit le plus élevé du sol si on le compare aux céréales. Néanmoins il importe de réduire autant que possible les frais de création et les chances contraires. Car, vous le savez, d'une part il faut de huit à dix ans dans les meilleures conditions pour amener une vigne à l'état d'achèvement complet, ce qui entraîne une dépense considérable; d'autre part le grand, le seul obstacle à une production *régulière et abondante*, c'est la gelée. Sans la gelée en effet, ce que nous aurions de mieux à faire à l'avenir, ce serait de convertir les deux cinquièmes de notre territoire en vignobles. Or, les travaux de MM. Buffet, Georges et surtout de M. Beurnel, de Gugney-aux-Aulx, démontrent que la plantation par bouture et à la charrue est la plus rapide et la plus économique; en ce qui touche aux procédés qui peuvent diminuer les effets désastreux de la gelée, un de nos collègues de la Commission, au dévouement duquel nous sommes heureux de rendre hommage, vous a indiqué un moyen qui nous paraît offrir beaucoup de chance de réussite. Le voici en quelques mots, tel que M. Defranoux vous l'a expliqué avec un soin minutieux, lors de la visite de la Commission. Au moment de la taille, conservez un sarment dans toute sa longueur, couchez-le sur le sol en le recouvrant de quelques centimètres de terre. A la fin de mai ou au commencement de juin, vous le relevez alors et en faites la section si la gelée n'a pas sévi; dans le cas contraire, vous avez un sujet qui, grâce à ce mode, est resté parfaitement sain et vous a conservé les éléments d'une bonne demi-récolte. Ne le faites qu'à titre d'essai, opérez sur un ou deux ares, vous disait-il, mais essayez. Nous terminons en vous engageant aussi à suivre le conseil de notre zélé collègue.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET INDUSTRIEL,

PAR M. COLNENNE,

SOUS-INSPECTEUR DES FORÊTS,

Membre titulaire.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

MESSIEURS,

L'an dernier, votre rapporteur, en constatant, non sans regret, les tendances du siècle à délaisser les muses, vous disait que si parfois la poésie sommeille, elle ne peut périr, parce qu'elle correspond aux sentiments les plus vrais et les plus profonds du cœur humain. Vous applaudissiez à ces nobles paroles que notre collègue appuyait d'un témoignage irrécusable, en sollicitant vos récompenses pour un jeune talent dont vous avez encouragé les premiers débuts, débuts si heureux, et qui ont tenu déjà les espérances qu'ils faisaient concevoir.

Si la poésie n'est point morte, elle a, du moins en ce qui concerne vos concours, fait cette année un long sommeil, et sans jeter l'anathème ni au temps ni aux idées du siècle,

je confesserai franchement qu'aucun concurrent à vos récompenses n'a sollicité vos suffrages dans la langue des dieux. Certes, Messieurs, vous trouverez à l'occasion de cette abstention un regret à exprimer. Ce n'est point sans raison que vous tenez constamment à honneur de donner, dans vos concours littéraires, la première place à la poésie : tout en conservant aux autres travaux de l'esprit l'estime à laquelle ils ont droit, il convient, pensez-vous, aux sociétés qui cherchent à conserver dans le tourbillon du monde une place à l'idéal, il convient à ces sociétés de marquer une déférence, un respect tout particuliers, pour ces sublimes conceptions qui s'efforcent d'arracher l'homme aux visions de la terre et de tourner sa pensée vers le ciel, en empruntant toutes leurs séductions aux pompes du langage, au rhythme musical, en même temps qu'à la plus haute élévation des idées et des sentiments.

Est-ce à dire qu'il faille, pour solliciter vos couronnes, un de ces talents de premier ordre devant lequel s'inclinent tous les suffrages, et qui devient un véritable honneur pour la Société à laquelle il livre ses débuts? Non, Messieurs, votre ambition n'est point si haute : les génies poétiques apparaissent rares dans un siècle, et ceux-là arrivent, en le payant trop souvent, il est vrai, de leur bonheur, à traverser toutes les épreuves et à triompher de tous les obstacles, en dehors de tous les encouragements officiels.

Mais à côté et au-dessous de ces grandes exceptions, il est des hommes dont les heureuses dispositions naturelles ont besoin pour se fortifier et grandir d'une main amie qui juge leurs premiers travaux, applaudisse à leurs premiers succès et les aide à poursuivre leur voie suivant la règle qui gouverne la grande masse de l'humanité, je veux dire le perfectionnement des dons naturels de l'esprit par l'étude et la persévérance. Voilà, Messieurs, les hommes que nous appelons à venir à nous : que dans des œuvres même imparfaites, nous trouvions quelques étincelles de ce feu divin qui anime le poète vraiment digne de ce nom, et

nous applaudirons à ces heureuses espérances, et nous suivrons de nos conseils, de nos vœux, de notre appui, le développement de ces talents naissants, qui, sans étonner le monde, jetteront peut-être un jour une clarté douce et bienfaisante, talents aimables qui passent non sans profit, si pour un instant ils peuvent nous arracher aux réalités de la vie, à ses préoccupations matérielles, par la contemplation d'autres horizons.

Puisse cet appel que je fais en votre nom réveiller quelque courage et nous valoir l'an prochain le plaisir de proclamer et de saluer de nos acclamations des tentatives pleines de promesses.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces regrets donnés aux absents; j'arrive maintenant à rappeler devant vous les titres des lauréats dont vous allez couronner les travaux.

Sous le titre : *Études sur le patois des Vosges,* M. Thiriat vous a adressé un opuscule que vous avez jugé digne d'une attention particulière, par la nature même des questions auxquelles il a trait et de son intérêt essentiellement local. Vous savez combien les recherches sur le mode de formation et de constitution des langues présentent d'importance au double point de vue de l'archéologie et de l'histoire nationale. C'est en étudiant la structure originelle des mots et les altérations qui les ont frappés dans le cours des siècles, que l'érudit et le philosophe trouvent les données les plus précieuses pour arriver à la détermination des races primitives, de leur génie particulier et des influences réciproques qu'elles ont exercées ou éprouvées au contact des civilisations voisines. A côté des langues grecque et latine et des dialectes germaniques dont l'influence a été prépondérante dans la formation de notre langue moderne, l'idiôme celtique, que parlaient les anciens possesseurs de la Gaule, a joué un rôle qui, pour être moins facile à déterminer, n'est point cependant sans importance. Cet idiôme est malheureusement, vous le savez, un de ceux qui ont laissé après eux le moins de traces authentiques, et ce n'est que dans

les débris qui ont traversé les siècles sous forme de langue parlée, qu'il a été jusqu'à présent possible de recueillir quelques traces certaines de cette antiquité historique. Or, c'est surtout dans les patois populaires qui, moins que les langues savantes, ont subi les influences étrangères, c'est dans les patois, dis-je, que les érudits ont recherché avec le plus de succès ces traces de notre passé national.

Les études de M. Thiriat qui ont porté sur le patois de quelques communes de l'arrondissement de Remiremont, et notamment des communes de Saint-Amé, du Tholy, de Vagney, offrent un caractère d'opportunité d'autant plus grande que ce patois tend à disparaître tous les jours davantage, au fur et à mesure des progrès que l'instruction primaire réalise, d'ailleurs si heureusement, dans nos campagnes. L'auteur ne s'est point contenté de donner, dans le langage particulier à chacune de ces localités, le vocabulaire d'un certain nombre de mots, et de traduire à titre d'exemple quelques fables populaires ; il a eu l'heureuse idée de donner la conjugaison complète du verbe, cette partie si importante, si radicalement essentielle dans la détermination des problèmes que soulève l'étude de la grammaire comparée. Le patois vosgien a déjà fait, il est vrai, l'objet d'études plus complètes et plus savantes que celles dont il est en ce moment question : je citerai notamment les recherches d'Oberlin sur le patois du Ban-de-la-Roche et surtout l'ouvrage de M. Jouve. Mais si M. Thiriat n'a pas le mérite d'être entré le premier dans une voie d'investigations nouvelles et complétement originales, si son œuvre manque de cet esprit élevé de critique et de l'érudition des savants de profession, si des erreurs peuvent y être relevées, elle n'en conserve pas moins une utilité pratique incontestable. Vous avez voulu récompenser dans l'auteur de cet opuscule le travailleur obscur qui apporte sa part de collaboration à la construction de l'édifice qu'il appartiendra à des mains plus savantes de construire.

M. Thiriat n'est point du reste pour vous un étranger, et

vous avez eu dans le précédent concours l'occasion de louer et de récompenser d'autres efforts.

C'est à cet amour constant de l'étude, à ce désir d'être utile que vous avez entendu rendre hommage, en décidant, Messieurs, sur la proposition de votre Commission, qu'il serait accordé cette année à ce lauréat le rappel de la médaille d'argent précédemment décernée, en même temps qu'une prime de 50 fr.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Si les œuvres poétiques nous ont fait défaut cette année, comme je le constatais au commencement de ce compte rendu, j'ai du moins le plaisir de vous rappeler que nous trouvons un dédommagement dans les œuvres musicales présentées au concours de 1864.

Deux compositions nous ont été adressées par M. Drevelle, d'Épinal. La première a pour titre : *Élégie*, paroles de Joseph Mathieu. La seconde, dédiée par l'auteur à la mémoire d'une pauvre jeune fille que vous avez vue mourir parmi vous il y a moins de deux années, est la mise en musique de l'œuvre si connue de notre infortuné compatriote : *Les adieux à la vie*, de Gilbert.

A coup sûr, Messieurs, sans tomber dans le paradoxe d'un critique, homme d'esprit, qui veut que le mérite du libretto soit une cause constante d'insuccès pour le musicien, il est permis de dire qu'il existe forcément, à s'attaquer aux chef-d'œuvre les plus populaires, des écueils dont il n'est donné qu'aux plus habiles de sortir avec gloire.

Nous connaissons tous ces mélodies si touchantes adaptées par le génie rêveur et mélancolique de *Niedermeyer* aux élégies aimées de nos grands poétes, mélodies si heureusement inspirées par les idées qu'expriment les paroles, que l'on peut dire que l'œuvre entière a gagné en grâce et en sentiment.

Venir sur ce chemin à la suite de ces grands modèles

n'est donc point, je le répète, une œuvre sans hardiesse, je dirais volontiers sans témérité. Sans porter l'éloge au delà de ce qui serait le vrai, reconnaissons que M. Drevelle, s'inspirant de la manière de faire des maîtres de l'art, dont les morceaux qu'il vous a soumis conservent peut-être un peu fidèlement le souvenir, a fait preuve dans ces morceaux d'une connaissance convenable des règles de la composition, en même temps que d'un sentiment réel du beau. La mélodie de ces deux romances est simple et conforme au genre d'idées qui naissent du sujet lui-même. L'accompagnement en est sobre et bien conduit. Aussi avez-vous voulu encourager ces débuts en accordant pour cette fois à l'auteur une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 30 fr.

M. Tourey a mis en musique la cantate composée par notre collègue, M. Guerrier de Dumast, de Nancy, à l'occasion de la fête équestre d'Épinal du 21 mai 1864. Nous avons tous encore présente à la mémoire cette fête, qui a laissé dans la population du département tout entier les meilleurs souvenirs et montré aux étrangers une fois de plus que l'amour que notre ville porte à la patrie commune ne la laisse pas froide devant les grands souvenirs de son passé. Je n'ai pas à faire ici l'éloge des paroles de cette cantate, qui célèbre dans un langage élevé et patriotique la valeur de la cité qui se donne et de la province qui accepte le soin de ses destinées futures. Je dirai seulement que si au point de vue poétique cette cantate a heureusement rendu le mouvement et l'entrain des idées qu'elle éveille, elle présentait au compositeur une difficulté réelle et résultant de la facture même du morceau et du mode inégal adopté dans la versification. Travaillant d'ailleurs sur une œuvre définitive, M. Tourey n'a pas eu la ressource dont usent si largement les talents les plus reconnus, d'adapter, par un remaniement du livret, le poème à la musique, suivant les exigences de la composition. L'auteur a toutefois généralement triomphé avec succès de ces divers obstacles; si toutes

les parties de l'œuvre ne présentent point la même valeur, on peut y signaler plus d'un passage remarquable qui porte le signe de la véritable inspiration, et où l'on retrouve le cachet de ce talent original et fécond qui assure à notre compatriote une place distinguée parmi les compositeurs de province.

Quelque mérite que présente l'unique morceau soumis à votre examen, ce morceau n'est point à vos yeux le seul, je dirai plus, n'est point le meilleur titre que M. Tourey puisse invoquer à vos récompenses. Sans parler des nombreuses couronnes obtenues par cet artiste sur d'autres scènes, je me contenterai de vous rappeler la part d'action prise par M. Tourey dans les tentatives faites en notre ville pour répandre le goût de la musique et la populariser.

L'influence considérable que la musique exerce sur les masses, est devenue de nos jours une vérité heureusement banale; mais pour que cette vérité puisse passer dans le domaine des faits accomplis, il faut, indépendamment des efforts individuels ou collectifs qui assurent le concours de leurs sympathies et de leurs encouragements, il faut, dis-je, et au premier rang, un de ces hommes qui, à l'habileté du maître, à la science profonde de l'enseignement et de la direction des masses chorales, joigne un amour réel pour l'art qu'il cultive, en même temps qu'un dévouement intime à l'œuvre commune. Cet homme, Messieurs, notre ville l'a trouvé dans M. Tourey. Soit qu'il s'agisse de l'enseignement professé au collége, soit qu'il s'agisse de la direction de la musique militaire ou de l'orphéon, soit qu'il s'agisse des cours publics que vient d'établir la municipalité, jamais le concours efficace et persistant de M. Tourey n'a fait défaut, et, sans porter atteinte à d'autres mérites, il est permis de dire qu'il lui revient une grande part dans les succès obtenus, et dans les progrès si encourageants réalisés par les élèves qui profitent de ses leçons. C'est donc, Messieurs, pour témoigner publiquement à la fois de l'intérêt tout particulier que vous inspire l'œuvre si

populaire et si importante de la vulgarisation de l'art musical, et de l'estime que vous portez au compositeur et surtout au professeur dévoué à la réalisation de cette grande idée, que vous avez décerné à M. Tourey une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 100 fr. Puisse cette récompense méritée ne point être la dernière, et espérons que notre lauréat de 1864 nous reviendra à d'autres concours avec une de ces œuvres capitales, écloses sous le souffle d'une libre inspiration, mûries par le temps et dignes de votre plus haute récompense.

CONCOURS INDUSTRIEL.

Il me reste, Messieurs, pour terminer ce compte rendu, à vous entretenir du résultat du concours industriel. Le lauréat dont j'ai à vous signaler les travaux est M. André, formaire à Arches.

L'industrie de la fabrication du papier est, vous le savez, une industrie essentiellement vosgienne et l'une des plus anciennes du pays. Le métier de formaire occupait autrefois de nombreux ouvriers. Ce nombre a beaucoup diminué de nos jours par suite des inventions mécaniques qui ont substitué le travail de l'instrument à celui de l'ouvrier.

La fabrication *à la cuve*, telle qu'elle était autrefois pratiquée dans les papeteries de notre département, a dû être conservée pour la confection de certains papiers, le papier timbré par exemple, qui exige des conditions de solidité et de durée toutes spéciales.

M. André a cherché à introduire dans ce système de fabrication des procédés nouveaux qui, sans nuire à la beauté des produits, diminuent les frais de main-d'œuvre : il a obtenu ce résultat par une modification fort ingénieuse apportée dans la disposition des métiers à tisser les toiles vergées. Il a de plus imaginé, pour obtenir les ombres des vignettes filigranées, employées dans les papiers de commerce par exemple, une disposition nouvelle du cadre métallique, de façon à

satisfaire sans dépense et sans retouche aux conditions du problème à résoudre.

Il ne vous a pas paru que, dans l'application de l'industrie, il y eût de petit perfectionnement qui ne méritât récompense. Aussi, vous avez accordé à titre d'encouragement à M. André une médaille de 2e classe. Ce n'est point d'ailleurs la première fois que M. André a droit à vos éloges, et je vous rappellerai qu'au concours de 1851, vous aviez encouragé par le don d'une prime de 30 fr. l'invention d'un mordant applicable à la peinture sur meubles.

J'ai fini ma tâche, Messieurs, et mon seul désir, ma seule ambition est d'avoir témoigné suffisamment de l'intérêt que vous portez aux nobles travaux de l'esprit et de la part que vous leur réservez dans vos concours. En parcourant vos *Annales*, en revoyant à distance ce qu'ont fait vos prédécesseurs et les résultats obtenus par votre Compagnie, vous pouvez être fiers de la part que la Société d'Émulation a prise dans les progrès accomplis dans les Vosges depuis 40 ans.

Plus d'une idée féconde dans les arts, dans l'agriculture, dans les sciences qui a fait aujourd'hui son chemin a été patronée par vous à ses débuts. Plus d'un nom, pris parmi ceux des lauréats de vos anciens concours, est aujourd'hui parvenu à la considération, à la renommée.

Que les résultats obtenus vous soient une légitime récompense, et la plus haute incitation à tenir dignement dans l'avenir la place que les travaux de vos devanciers et vos propres efforts vous ont faite dans l'estime publique.

PROGRAMME

d'un prix de 1,000 francs

proposé

PAR M. LE DOCTEUR CASTEL, DE NANCY,

Membre de la Société d'Émulation des Vosges.

La Société a reçu de M. le docteur Castel la lettre suivante :

« Mon âge, ma mauvaise santé et le chagrin dans lequel s'écoule ma vie me rendent incapable d'aucun travail, et font de moi un triste représentant de mon fils dont je tiens la place dans votre Société. Cependant, si je ne puis rien par moi-même, l'honneur qui m'a été fait d'y être admis m'impose le devoir d'exciter chez les autres l'émulation, d'encourager le progrès et tout ce qui peut conduire à de nouvelles découvertes. C'est dans cette intention que je vous prie d'annoncer qu'un prix de mille francs est offert par un membre de la Société d'Émulation, pour les recherches dont le but et les motifs sont exposés dans la lettre jointe à ce présent avis. »

Cette lettre est accompagnée d'un mémoire qui est reproduit plus loin page 156, et dont voici le résumé.

A la suite des discussions qui ont eu lieu sur la vaccine, M. le docteur Castel propose des expériences à faire dans le but de constater si le cowpox de la vache ne serait pas le résultat de l'inoculation de la variole; et si, après avoir inoculé la variole, on ne pourrait pas par ce moyen régénérer le vaccin, qui, d'après certains faits, semble avoir perdu une partie de son efficacité.

Pour mettre les expériences à la portée de tout le monde, M. le docteur Castel les propose de la manière suivante :

Première expérience. — Inoculer à la lancette ou à l'aiguille, sur le trayon de jeunes vaches, du virus variolique pris à différentes périodes de la maladie.

Deuxième expérience. — Envelopper de jeunes vaches avec des draps ou des couvertures ayant servi à des malades atteints de varioles (de varioles confluentes s'il est possible), et répandre sur ces mêmes couvertures les poussières détachées de la peau des malades.

Troisième expérience. — Faire coucher dans une étable, pendant plusieurs nuits, des convalescents de variole ayant encore la figure et les mains couvertes de croûtes varioleuses, et les employer à soigner et à traire les vaches.

Ces expériences ne doivent inspirer aucune crainte pour les animaux qui y seront soumis.

Les mémoires seront adressés soit à M. le docteur Castel, soit au Secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation des Vosges.

Les concurrents doivent appartenir au département des Vosges; à leur défaut le concours sera ouvert aussi dans les départements voisins.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance solennelle et publique

du 22 Décembre 1864.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Mirecourt.

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 300 fr. à M. Buffet, propriétaire à Ravenel (Mirecourt).

Une médaille en vermeil et une prime de 250 fr. à M. Georges, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à MM. Villemin frères, cultivateurs à Gosselancourt, commune de Derbamont (Dompaire).

CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 120 fr. à M. Morlot, cultivateur à Baudricourt (Mirecourt).

II.

Récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les rapports de M. le Maire de la ville d'Epinal et de la Société d'Emulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Géhin, Barthélemy, instituteur libre à Epinal. M. Géhin a trente-huit ans de services ; son dévouement lui a valu l'estime et la considération générales. M. Géhin a obtenu déjà une médaille du Ministre.

Des mentions honorables à MM. Lebrunt, professeur de mathématiques au collége d'Epinal ; Chapellier, instituteur public à Epinal ; Chevillot, professeur des cours spéciaux au collége d'Epinal ; Noel, professeur des cours spéciaux au collége d'Epinal, pour le zèle avec lequel ils ont fait les cours d'adultes, depuis leur fondation.

Des mentions honorables exceptionnelles à MM. Pensée, vice-président de la Commission de surveillance des cours du soir, et Maud'heux fils, avocat, docteur en droit, secrétaire de la même Commission, pour avoir organisé et fondé les cours d'adultes à Epinal avec beaucoup de zèle et de dévouement.

Une mention exceptionnelle hors ligne à M. Ragon, ancien président du Tribunal civil d'Epinal, conseiller à la cour impériale de Nancy, fondateur des Ecoles du soir d'Epinal, pour avoir organisé, surveillé et encouragé cette nouvelle création avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

III.

Récompense de la Société protectrice des animaux.

Sur la proposition de la Commission d'agriculture de la Société d'Émulation, la Société protectrice des animaux, de Paris, a accordé :

Une médaille de bronze à M. Lagarde, Auguste, valet de ferme de M. Deblaye, à Epinal.

IV.

Récompenses ordinaires de la Société d'Emulation.

Sur le rapport de la Commission d'agriculture, la

Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Mathis, père, cultivateur à Valleroy-aux-Saules (Mirecourt).

Une médaille de 1re classe en argent à M. Pierron-Maillard, fils, cultivateur à Charmes.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Poirot, Célestin, cultivateur à Ville-sur-Illon (Dompaire).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Grandmaire, fils, cultivateur à Esley (Darney).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Paquotte, cultivateur à Valleroy-le-Sec (Remoncourt).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Jacques, cultivateur à Domjulien (Remoncourt).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Chardin, cultivateur à Mazirot (Mirecourt).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Barthèlemy, cultivateur à Chauflecourt (Mirecourt).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Eury, cultivateur à Pont-sur-Madon (Mirecourt).

CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Voinot, cultivateur à Attigny (Darney).

Une médaille de 2e classe en argent et une prime de 25 fr. à M. Pételot, manœuvre à Aingeville (Bulgnéville).

DRAINAGE.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Beurnel, François-Hyacinthe, cultivateur à Xaronval (Charmes).

REPEUPLEMENT DES FORÊTS.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Villiaume, brigadier forestier à Châtel-sur-Moselle.

Cette prime est prise sur une somme de 100 fr., que M. le docteur Castel, de Nancy, a mise à la disposition de la Société d'Emulation, en mémoire de l'intérêt que feu M. Castel, son fils, garde général, portait aux gardes forestiers.

VITICULTURE.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Beurnel, Jean-Nicolas, propriétaire et maire à Gugney-aux-Aulx (Dompaire).

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Un rappel de médaille à M. Bossu, mécanicien à Bazoilles (Neufchâteau).

EMPLOI DE LA FAULX POUR COUPER LES CÉRÉALES.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Neuhauser, Nicolas, fermier à Schamberg (Remoncourt).

CULTURE DU HOUBLON.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Thiébault, cultivateur à Dompaire.

RECHERCHE ET DÉCOUVERTE DE SOURCES.

Une médaille de 2e classe en argent et une prime de 25 fr. à M. Thomesse, Nicolas, sondeur à Oëlleville (Mirecourt).

CULTURE DU PAVOT.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Chappuy, avocat à Mirecourt.

ARBORICULTURE ET PLANTATION D'ARBRES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Vautrin, agent-voyer à Epinal.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Lebarbier, Julien, jardinier de Mme Chavane, à la manufacture de Bains.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Delorme, ancien sous-préfet, propriétaire à Charmes.

MÉMOIRE SUR LA POMME DE TERRE.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Maulbon-Denisot, négociant à Epinal.

PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Prix Claudel.

Une médaille en vermeil à M. Gabriel, Charles, cultivateur à Battexey (Charmes).

V.

Concours littéraire, artistique, scientifique et industriel.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 100 fr. à M. Tourey, professeur de musique à Epinal.

Une médaille de 2e classe en argent et une prime de 30 fr. à M. Drevelle, professeur de musique à Epinal.

Une médaille de 2e classe, en argent, à M. André, formaire à Arches.

Un rappel de médaille et une prime de 50 fr. à M. X. Thiriat, fils, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).

QUELQUES

CONSIDÉRATIONS SUR LA VACCINE

ET SUR CERTAINES

EXPÉRIENCES A TENTER POUR LA RÉGÉNÉRER,

présentées à la Société d'Émulation des Vosges

par un de ses membres correspondants.

MESSIEURS,

Il y a certainement peu de personnes parmi celles qui ont vu et pu comparer les boutons de la vaccine et ceux de la variole, qui ne se soient demandé, après cet examen, si ces boutons appartenaient à deux maladies distinctes, ou bien, tant ils se ressemblen tet présentent les mêmes caractères, s'ils ne seraient pas plutôt le produit d'une seule et même maladie dont l'homme et certains animaux domestiques peuvent être également atteints, comme il y en a d'autres exemples; en effet, on est d'abord frappé de la coïncidence de la découverte de la vaccine avec l'existence des épidémies de variole qui ont fait de si grands ravages en Angleterre, sur la fin du siècle dernier; mais il est bien plus probable que la variole, pendant les épidémies qui viennent d'être rappelées, a premièrement été communiquée par l'homme aux animaux domestiques avec lesquels il a des contacts journaliers à la campagne, qu'il abrite et loge sous le même toit que lui, et qu'elle lui aura ensuite été rendue, par l'effet des mêmes causes, sous une forme modifiée, localisée, dans

son passage à travers l'organisme d'une espèce qui ne se nourrit que de végétaux, et que son pelage épais préserve contre des éruptions étendues auxquelles la peau nue de l'homme est bien plus exposée.

Ces présomptions naissent des observations elles-mêmes du docteur Jenner, qui ont manqué des contre-épreuves nécessaires pour les compléter et en tirer toutes les conséquences qu'on devait en attendre, et de la possibilité reconnue de transmission de diverses autres maladies de l'homme aux animaux et de ceux-ci à l'homme.

Mais des expériences et des observations bien authentiques et suffisamment répétées sont seules capables de fixer l'opinion et de dissiper tous les doutes sur cette identité.

On ne trouve rien, dans les premiers écrits sur la vaccine, touchant son origine, si ce n'est qu'elle provient d'une maladie de la vache; on s'accorde dans tous ces écrits à la considérer comme un préservatif certain de la variole; cette opinion s'était fermement établie dans les premiers temps de la découverte de la vaccine, et résultait des essais répétés sur des milliers de personnes vaccinées pour leur faire prendre la petite vérole, essais toujours infructueux suivant les relations qui nous sont restées. Les médecins qui se sont occupés, les uns après les autres, de ce sujet d'études, n'ont fait le plus souvent, que répéter ce qui avait été dit par leurs devanciers, en enchérissant quelquefois sur eux. Cependant, après un certain nombre d'années on a fini par s'apercevoir que la variole atteignait quelquefois les sujets qui avaient été vaccinés. Ces varioles étaient à la vérité bénignes; mais à mesure que l'on s'éloignait des premiers temps de la découverte de la vaccine, on en vit survenir chez ces mêmes sujets de graves, de compliquées et de mortelles. Il était difficile de fermer les yeux sur un état de choses si contraire aux idées généralement reçues; c'est alors qu'on a admis un terme à la puissance de préservation de la vaccine et que l'on a conseillé de recourir à de nouvelles vaccinations; seulement, il y a encore peu d'accord à ce sujet, les uns

veulent que ce soit tous les dix ans, d'autres tous les trois ou deux ans et même plus souvent, chacun modifiant son avis à cet égard, à mesure que les cas de variole se multiplient sur ceux que l'on en croyait préservés.

Ces revaccinations n'ont pas manqué d'exciter la verve railleuse des adversaires de la vaccine, qui en ont fait un des principaux arguments de la thèse qu'ils soutiennent : on peut douter que ceux qui recommandent d'y recourir aussi souvent, y aient une foi bien grande ou aient songé aux dangers qu'elles font courir d'inoculer de facheux virus aux constitutions les plus saines, danger trop réel qu'on a voulu nier, et dont plusieurs exemples ont été rapportés à l'Académie de médecine dans ces derniers temps : en outre, si la vaccine et la variole ne sont que deux variétés de la même maladie, n'a-t-on pas à craindre, par une si grande multiplication de celle dont la puissance homéopatique est épuisée, de favoriser le développement de celle qui lui serait congénère et d'entretenir un foyer d'infection où elle viendrait sans cesse puiser de nouvelles forces (*oritur similis a simili*).

Ces faits nouveaux étant devenus une preuve de la dégénérescence du virus vaccin, des recherches ont été faites en Angleterre, puis en France, pour son renouvellement ; plusieurs de ceux qui s'y sont livrés ont pensé que la maladie qui a produit le vaccin peut également atteindre le cheval, l'âne et divers autres animaux domestiques, avec quelques modifications dans la forme et le siège de l'éruption suivant les espèces ; cela viendrait encore à l'appui de ce qui a été dit plus haut, ces animaux étant plus ou moins exposés, comme la vache, à la contagion de la variole, dans les rapports qu'ils ont avec l'homme.

Enfin, dans ces dernières années, un professeur de clinique de la Faculté de Paris a émis à l'Académie de médecine l'opinion qui est depuis longtemps celle de l'auteur de cette notice, suivant laquelle la variole et la vaccine ne seraient, selon toutes les probabilités, qu'une même maladie.

Cette déclaration, de la part d'un homme du savoir et dans la position de celui qui l'a faite, doit être un encouragement pour entreprendre des recherches et des expériences qui, tout en servant la science, peuvent avoir de si grands résultats pour l'humanité tout entière, puisque, si elles ont le succès qu'il est permis d'en espérer, et s'il y a identité entre la variole et la vaccine, il s'en suivrait qu'on pourrait, en inoculant le virus variolique à de jeunes vaches, reproduire le vaccin à volonté, le régénérer à sa source, lui rendre les propriétés qu'on lui reconnaissait dans les premiers temps de sa découverte et qui se sont affaiblies par un trop long usage, par son mélange avec nos humeurs souvent viciées, ou d'autres causes inexpliquées (1).

L'influence que peut éprouver le virus variolique, par son mélange avec les humeurs de la vache, a déjà été pressentie par des médecins qui, manquant de vaccin, ou peu confiants dans ce virus affaibli, ont eu recours à l'inoculation *lacto-variolique* qui, suivant les assurances qu'ils en ont données, n'aurait produit que des varioles fort discrètes; c'est la même pensée qui a fait prescrire à d'autres médecins, du lait pour tout traitement à leurs malades varioleux et qui ont assuré s'en être bien trouvé. Si ces faits sont bien établis,

(1) Relativement à cette dégénérescence de la vaccine, une chose qui n'a pas été assez remarquée, c'est la coïncidence qui existe entre l'affaiblissement de la propriété préservatrice de la vaccine et la diminution des phénomènes extérieurs apparents qui la caractérisent; pour le médecin qui peut reporter ses souvenirs à 40 ans, les petites pustules pâles dont le développement est si tardif et si difficile, que n'accompagne le plus souvent aucun mouvement fébrile, ne sont qu'un produit avorté, lorsqu'il les compare aux gros boutons d'autrefois, s'offrant avec un bourrelet blanchâtre où il y avait matière à un grand nombre de vaccinations, entourés d'une auréole rouge, s'étendant à la moitié du bras et toujours accompagnés d'une forte fièvre qui était alors considérée comme nécessaire pour que la préservation ait tout son effet.

Il était aussi fort rare alors que l'on fût obligé de recommencer deux, trois fois et plus souvent, les inoculations, pour faire prendre le vaccin, comme cela se voit dans le temps actuel.

on doit pouvoir à plus forte raison se rendre compte des modifications que peut éprouver le virus variolique par sa circulation avec les humeurs vivantes dans le corps même de la vache.

Après avoir ainsi établi la question à résoudre, et donné un petit aperçu sur la vaccine pour les personnes que leurs occupations rendent étrangères à ces sortes de sujets, il ne reste plus qu'à entrer dans quelques détails sur la manière de procéder aux expériences qui devront être faites pour mériter un prix de mille francs qui est offert, au concours, par la Société d'Émulation des Vosges, à toutes les personnes du département des Vosges, du Haut-Rhin et de la Meurthe qui voudront y prendre part.

Ces expériences sont simples, faciles et à la portée de tout le monde; elles n'offrent aucun danger pour les animaux qui y seront soumis; les effets qu'elles doivent produire sur eux sont ceux de la vaccine sur l'homme.

Elles seront de trois sortes :

La première aura lieu en inoculant, avec la lancette ou une aiguille plate, suivant le procédé ordinaire, du virus variolique pris à différentes périodes de la maladie, sur le trayon ou les parties postérieures dégarnies de poils de jeunes vaches, en ayant soin, comme cela se fait ordinairement, d'exciter préalablement la peau par de légères frictions. On devra aussi faire un nombre suffisant de piqûres (8 ou 9) et les renouveler sur le même sujet, plusieurs jours de suite.

La deuxième devra se faire en enveloppant de jeunes vaches dans des draps et des couvertures ayant servi à des malades atteints de varioles confluentes, si la chose est possible, et sur lesquelles on aura, pour plus de sûreté, répandu les croûtes et la poussière détachées de la peau de ces malades, et en tenant ces animaux ainsi couverts pendant plusieurs jours dans des étables bien closes.

Pour la troisième et dernière, il suffira de faire coucher pendant plusieurs nuits de suite, dans une étable de vaches,

des convalescents de variole, ayant encore la figure et les mains couvertes de croûtes varioliques, et de les employer à traire ces animaux ; — on suppose que c'est par ce troisième mode de transmission que s'est produit le cowpox (la vaccine) pendant les épidémies de variole qui ont eu lieu en Angleterre, de 1775 à 1780 et 1800.

Il n'est pas indifférent de choisir la saison pour que ces expériences réussissent ; la fin de l'hiver, le printemps, l'été et l'automne sont celles qui paraissent le plus favorables ; le succès sera d'autant plus assuré qu'on expérimentera en temps d'épidémie de variole, sur des sujets plus jeunes et n'ayant point encore été atteints de maladies éruptives qu'on pourrait confondre avec la variole ou le cowpox.

Ces trois modes d'expérimentation pourront être employés à la fois, sur le même sujet, afin d'agir sur lui avec plus d'intensité, ou sur des sujets séparés ; mais ils devront être renouvelés en cas de succès comme d'insuccès. Un rapport, signé de personnes dignes de foi, rendra compte à la Société d'Émulation des procédés qui auront été suivis et des effets tant généraux que locaux qui seront survenus.

L'attention devra particulièrement se porter sur les boutons qui pourront apparaître soit à la place même de l'inoculation, soit en même temps sur d'autres parties dégarnies de poils, et au surplus ce sera le moment d'appeler un médecin ou un vétérinaire instruit, pour constater le fait de l'expérience et recueillir, s'il y a lieu, le nouveau virus dont une partie sera envoyée sous enveloppe cachetée à la Société d'Émulation à Épinal, avec un rapport du médecin ; une autre partie sera conservée par ce dernier, auquel il appartiendra seul de faire la contre-épreuve de l'inoculation de ce virus sur l'homme, s'il juge, par l'ensemble des phénomènes généraux, par la forme des boutons et la marche suivie pour leur développement, qu'il a eu affaire à un cas de cowpox (vaccine).

Or, si la variole, revenue à son point de départ après sa transmission dans le corps de la vache, se représente

sur l'homme avec les caractères de la vaccine, il sera parfaitement démontré que la variole et la vaccine ne sont qu'une seule et même maladie.

Les premières observations sur la vaccine sont dues à des personnes qui habitaient la campagne; c'est surtout là qu'on peut les continuer et résoudre les nouvelles questions dont elle est devenue l'objet. Il est donc désirable, que les Sociétés d'agriculture et les personnes riches ou aisées qui habitent leur terre veuillent bien s'en occuper, que l'administration leur accorde ses encouragements et la coopération des agents qu'elle a sous ses ordres, tels que MM. les médecins cantonaux, vétérinaires, maires et instituteurs qui habitent la campagne.

Une recommandation qu'on ne devrait pas négliger de leur faire, c'est celle de ne pas laisser passer sans en rendre compte, des cas de cowpox spontanés qui doivent être plus communs qu'on ne le pense dans les étables, lorsque les épidémies de variole existent sur l'homme, suivant les observations conformes faites dans les temps de la découverte de la vaccine.

Les expériences qui ont été indiquées comme devant avoir lieu spécialement sur des vaches, pourraient être faites aussi sur des chevaux, des ânes, des chèvres; néanmoins, il sera plus sûr de ne pas choisir d'autres sujets que celui sur lequel a eu lieu la première découverte de la vaccine.

La Société d'Émulation des Vosges sera juge du temps nécessaire pour que les conditions du concours puissent être remplies, et de la convenance qu'il peut y avoir à partager le prix de mille francs entre les auteurs des expériences, les propriétaires qui se prêteraient à les laisser faire sur les animaux leur appartenant, et les médecins qui, les ayant suivies dès leur principe, les auront ensuite complétées sur l'homme; elle pourra également admettre à concourir d'autres départements, le Haut-Rhin et la Meurthe pour ce prix de mille francs, si, après un certain temps, il n'était rien fait dans le département des Vosges pour le mériter.

Depuis que ces notes ont été envoyées à la Société d'Émulation des Vosges, un certain nombre de médecins d'institutions d'enfants et de pensionnats, etc., dans une pensée de rénovation du virus vaccin, ont vacciné des genisses et se sont ensuite servi de ce vaccin sur un grand nombre de personnes. Un rapport a été lu sur ce sujet à l'Académie de médecine. Il résulte de ce rapport : 1° que la transmission du vaccin est toujours possible de la genisse à la génisse ; 2° que le vaccin ne s'affaiblit pas et qu'il conserve plus longtemps et plus sûrement son activité dans son passage à travers l'organisme animal que dans son passage à travers l'organisme humain ; 3° que les vaccinations donnent toujours ou presque toujours au moins un résultat positif, les revaccinations une moyenne de succès supérieure à la moyenne des succès fournis par le vaccin humain ; 4° que la pratique de la vaccination par le vaccin de genisse est facile et qu'elle devient, en temps d'épidémie de variole, une ressource puissante pour combattre cette terrible maladie par l'abondance du vaccin qu'elle peut fournir à un moment donné. Ces expériences entreprises dans un autre ordre d'idées que celles qui sont recommandées dans les considérations qui précèdent, ont leur utilité, elles doivent être connues et vulgarisées ; mais c'est à la source même de la vaccine qu'il est question de remonter dans ce petit écrit, afin de lui rendre, s'il est possible, toutes les propriétés qu'on lui reconnaissait dans les premiers temps de sa découverte, et que l'homme ne peut plus transmettre à la vache que dans l'état où il la possède c'est-à-dire affaiblie et altérée.

Dr CASTEL.

L'ÉCONOMIE RURALE,

D'APRÈS XÉNOPHON,

PAR M. DEFRANOUX,

Ancien président de la Société d'Émulation du Jura, président de la Société d'horticulture d'Épinal, et membre de plusieurs sociétés savantes,

A L'USAGE

DES CULTIVATEURS, DES MEMBRES DES COMICES AGRICOLES, DES INSTITUTEURS ET DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES (1).

> **Pourquoi donc, jusqu'ici, les agronomes n'ont-ils jamais parlé, pour ainsi dire, de Xénophon, dont l'économie rurale est pourtant un chef-d'œuvre auquel, évidemment, Caton l'ancien, Columelle, Olivier de Serres et Jacques Bujault lui-même ont dû plusieurs de leurs plus belles inspirations ?**

AVANT-PROPOS.

J'ai lu l'*Agronomie latine*, et mon étonnement a été grand d'avoir à constater que bien des découvertes agricoles de notre époque y sont en germe, que nos anciens apôtres en la matière lui doivent une partie du fond, du lustre et

(1) L'amitié a des devoirs à remplir et c'en est un pour moi de consacrer quelques lignes au travail de mon collègue M. Defranoux. J'ai lu avec le plus vif plaisir son traité d'économie rurale d'après Xénophon, et je ne puis résister au désir d'appeler la haute attention de la Société sur ce nouvel ouvrage de mon ami.

du cachet de leurs écrits, et que maints agronomes du jour présentent, comme écloses en leur esprit, les idées qu'ils y ont puisées.

Xénophon est un des hommes qui ont le plus honoré l'ancienne Grèce.

Formé à l'école de Socrate, il était à la fois un grand philosophe, un grand capitaine et un grand écrivain; il a laissé plusieurs ouvrages qui tous sont dignes de sa haute réputation, et parmi lesquels l'histoire de la célèbre retraite des dix mille tient le premier rang.

Il a été, et son traité d'équitation le prouve, le plus savant homme de cheval des temps anciens et peut-être des temps modernes.

Enfin, dans sa petite étude intitulée l'*Economique*, où il manifeste toute son admiration pour l'agriculture, *mère et nourrice des autres arts*, il parle en agronome consommé.

Qui peut s'en étonner?

En effet, à toutes les époques, chez les peuples civilisés, on a vu les hommes de guerre les plus éminents s'attacher à glorifier la vie des champs, et l'on n'a pas oublié que, naguère, un de nos plus illustres guerriers, le maréchal Bugeaud, se préoccupait avec autant de sollicitude du progrès de la science agricole que de la gloire de nos armes.

Le général athénien se faisait une sublime idée de la terre, car il disait: « La terre, qui est elle-même une Divinité, donne aux âmes attentives des leçons de justice, et, reconnaissante, comble de bienfaits ceux qui la comblent de soins. »

Sous l'inspiration de cette idée, il a écrit de remarquables pages qui s'adressent aux cultivateurs, et qui, bien que datant de 22 siècles, emportent avec elles le mérite de la plus saisissante actualité.

Les bons et beaux écrits sont toujours jeunes et toujours lus, et je soupçonne les premiers professeurs d'agriculture de toutes les époques d'avoir puisé leurs plus instructives notions dans l'œuvre de Xénophon.

L'*Économique* aborde les questions les plus graves et les plus intéressantes.

On y rencontre tout d'abord l'exacte définition de l'objet que doit se proposer tout bon économe : c'est de gouverner habilement sa maison et ses biens, et d'arriver ainsi à une vie tranquille et heureuse.

Xénophon indique les devoirs que le mari et la femme ont à remplir respectivement, pour sanctifier leur union, et faire prospérer leur famille et leur domaine.

Il dit quels doivent être les goûts et les occupations du cultivateur, — comment on forme les régisseurs et les serviteurs, — quel travail on peut

Je l'ai relue, et mon admiration a été grande, en y voyant la prédication morale s'unir partout à la prédication scientifique, pour l'anoblir et la féconder d'autant plus.

Je l'ai analysée, et bien grand a été mon regret d'y voir presque toujours des esclaves traités cruellement, des croyances superstitieuses plus nombreuses et plus déplorables encore que celles qui tiennent abruties certaines de nos populations, et enfin de fâcheuses erreurs, en matière, soit d'agriculture proprement dite, soit d'élève et d'entretien des animaux.

Tout cela fait, j'ai lu l'*Économique* de Xénophon, et,

exiger des uns et des autres, — quels soins réclament la culture des terres et les récoltes, — à quelles règles l'arboriculture est soumise, — ce qui appauvrit ou enrichit le laboureur, — et, enfin, combien est précieux le don de commander.

Xénophon s'exprime avec une simplicité et une netteté pleines d'élégance, et son style, au dire de ses admirateurs, respire une douceur si aimable, qu'il semble que les grâces reposent sur ses lèvres.

Rien de plus touchant et de plus vrai que sa peinture de la bonne ménagère, comme rien n'est plus sage et plus utile que ses conseils.

Au reste, le sentiment éclate en presque tout son livre; en voici un exemple.

« Sache bien, dit-il, que le sage implore les dieux, pour en obtenir, soit une abondante récolte de fruits secs et de fruits à sucs, soit la conservation de ses bœufs, de ses chevaux, de ses brebis, et, en un mot, de tout ce qu'il possède. »

Ne dirait-on pas que ces paroles renferment le germe de la cérémonie religieuse des Rogations, instituée par l'église chrétienne?

Oui, l'*Economique* est un des plus petits traités de Xénophon, et, de plus, nombre de faits utiles y sont succinctement présentés.

Et cependant M. Defranoux a trouvé le moyen de l'abréger de moitié, sans porter une main téméraire sur les préceptes, et sans même en amoindrir la portée, se contentant de remplacer le dialogue par un récit que l'homme des champs du jour peut suivre avec facilité!

Enfin, un style correct et élégant me fait attacher un grand prix à ce travail qui, je l'espère, sera demandé par les comices, et répandu parmi les populations rurales, qu'il doit tout à la fois instruire et moraliser.

(*Extrait d'un rapport de M. Charton*).

dans ce petit livre, qui parut environ 400 ans avant Jésus-Christ, j'ai admiré tout ce qui, chez les agronomes latins, m'avait frappé, sans rien trouver, pour ainsi dire, de ce qui m'y avait péniblement affecté.

Quelle tendre sœur de la morale de Socrate, son maître et son ami, que la morale du narrateur de la retraite des dix mille !

Quelle lumineuse exposition !

Quelle profondeur de vues d'une étonnante actualité !

Que de faits importants et attachants, dans peu de pages !

Quelle grandeur de style, dont, évidemment, Columelle, Olivier de Serres et bien d'autres se sont inspirés !

Et, dès lors, pour être mieux compris du laboureur et des enfants des écoles primaires, avec quelle ardeur je me suis mis à remplacer la forme dialogique de l'œuvre par la forme, d'ailleurs plus rapide, du récit !

La licence que j'ai prise est grande !

Qu'en faveur de mon but, qui est uniquement de susciter la pratique intelligente et vertueuse de la vie rurale, la critique condescende à lui être légère !

Au reste, l'antiquité est une mine d'or, dont, depuis trop longtemps, la haute littérature laisse l'entrée fermée au peuple.

L'ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL.

J'entends par *maison* tout ce qu'on possède de bon, car ce qui est un mal, puis-je l'appeler *une possession ?*

L'objet d'un bon économe est de gouverner le mieux possible une maison.

J'appelle *biens* toutes les choses utiles.

Les terres elles-mêmes cessent d'être des biens pour qui perd à les cultiver, et l'on peut en dire autant de l'argent, si l'on ne sait pas s'en servir.

La même chose est un bien pour qui sait en user, et un mal pour qui ne le sait pas.

Il n'y a donc de bien que ce qui est utile.

Les amis sont un bien, car ils nous sont utiles, et les ennemis eux-mêmes en sont un pour qui les utilise.

Que penser, en voyant des gens qui, avec les talents et les moyens nécessaires pour agrandir leurs possessions, à l'aide du travail, se condamnent à l'oisiveté, rendant par là leur mérite inutile?

Les jeux et les sociétés inutiles sont de véritables maux déguisés sous l'assaisonnement des plaisirs.

Les hommes sont esclaves, les uns de la gourmandise, les autres de l'incontinence, ceux-ci de l'ivrognerie et ceux-là de l'ambition ou de la prodigalité.

Chacune de ces passions exerce sur nous un bien cruel et bien funeste empire.

En effet, tant qu'elle nous voit jeunes, elle nous contraint de fournir à tous ses caprices, et, quand la vieillesse nous rend incapables de travailler, elle nous abandonne à une ignominieuse décrépitude.

Enfin les vices sont des ennemis de notre liberté contre lesquels il nous faut soutenir des combats non moins terribles que ceux que nous livrons, les armes à la main, à ceux qui veulent nous réduire en servitude.

La personne qui, de peu, sait tirer grand parti, pourrait, avec de grands fonds, se procurer ou procurer aux autres une grande fortune.

Quand même un homme n'aurait aucun bien, la science de l'économie n'en existerait pas moins.

En principe, l'instrument nécessaire pour s'exercer à l'économie consiste dans les biens.

Ceux qui apprennent pour la première fois à pincer la cithare gâteraient même les lyres.

La même profession qui réduit les uns à l'indigence conduit les autres à la fortune.

En d'autres termes, ceux qui exercent sans principes une profession ne manquent pas de se ruiner, et ceux dont les opérations sont combinées avec sagesse font le contraire.

Si je vous montre des gens construisant à grands frais

des maisons incommodes, quand d'autres bâtissent, à beaucoup moins de frais, des maisons où ils trouvent toutes les commodités imaginables, ne vous donnerai-je pas une leçon d'économie ?

Si je vous fais voir, à côté de gens entièrement heureux, grâce à la manière dont ils emploient un mobilier à la fois riche et varié, des gens ne pouvant se servir, faute de savoir où ils posent, ou attendu leur mauvais état, de meubles innombrables, et, à cette occasion, se tourmentant sans cesse, et sans cesse tourmentant leurs serviteurs, ne vous donnerai-je point une seconde leçon d'économie ?

Dans la maison en souffrance, tout est pêle-mêle ; et dans celle qui prospère, tout est à sa place.

Deux autres faits remarquablement relatifs à l'économie ne sont-ils pas non plus, ici des esclaves enchaînés qui souvent s'échappent, et là des hommes qui, tout à fait libres, ne songent qu'au travail et s'attachent à leurs maîtres ?

Si je vous cite des agriculteurs suivant les mêmes procédés, et dont les uns accusent l'agriculture de leur indigence, pendant que cet art procure aux autres l'abondance et le bonheur, ne penserez-vous pas qu'aux dépenses indispensables les premiers en ajoutent de ruineuses ?

Si je vous fais voir des gens qui, pour avoir entretenu des chevaux, en sont venus au point de manquer du nécessaire, pendant que d'autres gagnent beaucoup à pareille entreprise, ne direz-vous pas qu'il faut connaître les chevaux pour en faire un commerce ?

Faut-il, me direz-vous, élever des poulains ?

Il ne le faut pas plus qu'élever des enfants pour en faire des laboureurs.

Il est, sachez-le, pour les chevaux, comme pour les hommes, un certain âge où déjà l'on peut s'en servir, et où ils nous deviennent de plus en plus utiles.

D'un autre côté, des maris se comportent si sagement à l'égard de leurs femmes, qu'ils trouvent, en elles, des ressources pour l'amélioration de leur fortune, pendant que des

époux sans prévoyance les forment de manière à causer ou à accélérer la ruine de la maison.

Quand un troupeau est en mauvais état, c'est le berger que, d'ordinaire, on accuse.

Quand un cheval blesse quelqu'un, on s'en prend au cavalier.

Quand une femme, bien formée par son mari, se conduit mal, elle seule est coupable, ce qui n'est pas, si le mari la laisse en l'ignorance de l'honnête et du beau.

Pour l'avantage commun, une bonne compagne est tout à fait de moitié avec l'époux.

Le plus souvent le bien est amené à la maison par le travail de l'homme, et employé par la femme aux dépenses nécessaires.

LA MEILLEURE PROFESSION A EMBRASSER EST CELLE D'AGRICULTEUR.

Il n'est ni facile de trouver des gens qui excellent dans tous les arts, ni possible d'être soi-même habile en tout.

Arrêtons-nous au choix des arts dont la pratique est de nature à nous honorer, tout en nous conduisant à la fortune.

Ne rougissons point d'imiter, dans ce choix, le roi de Perse.

Persuadé que l'agriculture et l'art militaire sont les plus belles et les plus nécessaires professions, il les cultive avec une ardeur égale.

Dans les soins qu'il donne à l'art militaire, il est un roi à proposer en exemple aux autres rois.

Dans l'art de l'agriculture, il ne brille pas moins.

Ainsi, partout où il est, et partout où il va, il veut de ces jardins qui, appelés *paradis,* sont remplis des plus belles et des meilleures productions de la terre.

Quand il distribue ses largesses, les premiers qu'il appelle sont les plus vaillants des guerriers, car point de guerriers, point de terres protégées.

Viennent ensuite les plus habiles dans l'art de féconder le sol, car l'homme le plus courageux ne peut vivre sans laboureur qui le nourrisse.

Un autre prince illustre, Cyrus le jeune, disait, un jour, à ceux qu'il récompensait : « on pourrait, sans injustice, me décerner les deux prix, car je prétends être le plus habile soit à cultiver mes terres, soit à défendre mes moissons. »

Cyrus, s'il n'eût pas succombé dans la bataille qu'il livra au roi, son frère, eût été bien digne de commander, car pas un soldat ne passait de son camp dans celui d'Artaxerxe, pendant que ce dernier voyait les siens se ranger par milliers sous les drapeaux de Cyrus.

Or, tant que ce prince eut les armes à la main, ses officiers combattirent pour lui.

A peine fut-il tué, que tous, excepté Ariée, qui se trouvait à l'aile gauche de l'armée, voulurent périr, en combattant autour de son corps.

C'est ce même Cyrus à qui Lysandre vint apporter, un jour, des présents de la part des alliés.

Ce prince lui montrait ses paradis de Sardes.

Frappé de la beauté des arbres, de leur ordre symétrique, de l'alignement des allées, de la régularité du quinconce, et de la suavité des parfums qui s'exhalaient d'un parterre varié et semblaient accompagner les pas des deux illustres promeneurs, le général lacédémonien dit : « Cyrus, la beauté de ce lieu m'enchante ; tout ici me ravit ; mais ce que j'admire le plus c'est le talent de l'artiste qui, après avoir dessiné le plan, en a dirigé l'exécution. »

« Eh bien ! Lysandre, répliqua Cyrus, cet artiste, c'est moi, et même il y a là des arbres que j'ai plantés de ma propre main. »

Alors, jetant les yeux sur le prince, et frappé de la beauté de ses vêtements, de la senteur de ses parfums, de l'éclat de ses colliers, de la richesse de ses bracelets, et, en un mot, de la magnificence de toute sa parure, Lysandre s'é-

cria : « Quoi, c'est toi, Cyrus, qui as planté ces arbres?

» Cela t'étonne Lysandre? Je te jure pourtant, par le dieu Mithrès, que je ne prends de nourriture que quand des évolutions militaires ou des travaux rustiques m'ont couvert de sueur.

» Ah! Cyrus, répondit Lysandre, comment ne pas te donner le nom d'*heureux?*

» Tu en es digne, puisque tu es vertueux. »

Les plus heureux des mortels ne peuvent se passer de l'art de cultiver la terre.

En effet, procurant des plaisirs purs, les soins donnés à l'agriculture augmentent notre aisance, fortifient notre corps et nous mettent en état de remplir les devoirs de l'homme libre.

D'abord, non contente de doter du nécessaire celui qui la cultive, la terre fournit encore à ses plaisirs.

Ces fleurs qui ornent les autels et les statues des dieux, faisant aussi parfois la parure des hommes, c'est elle qui nous les offre, en flattant notre odorat et en charmant nos yeux.

Comme l'art d'élever les troupeaux se lie étroitement à l'agriculture, c'est encore elle qui produit les végétaux et les animaux, de sorte qu'elle nous donne des victimes pour fléchir les dieux et des mets pour couvrir nos tables.

D'ailleurs, si elle nous dispense tant de biens, elle ne permet pas qu'ils soient le fruit de l'indolence.

Elle veut qu'on s'habitue à supporter les ardeurs de l'été et les glaces de l'hiver, et, de plus, donne de la vigueur à ceux qui la fécondent de leurs mains.

Quant à ceux qui surveillent les travaux, elle en fait des hommes, en les éveillant de grand matin et en les obligeant à de grandes marches.

En effet, à la campagne, comme à la ville, les opérations les plus essentielles se font à des heures marquées.

Si l'on veut avoir un cheval au service de la république, où peut-on le nourrir mieux qu'à la campagne?

Veut-on servir dans l'infanterie? C'est à la campagne qu'on se fait un corps robuste.

Les chevaux et les chiens eux-mêmes tirent leur nourriture de la terre, et, à leur tour, se rendent utiles à leur bienfaitrice, les premiers, en nous portant aux champs, de grand matin, pour inspecter les travaux, et les seconds, en défendant contre les animaux féroces et moissons et troupeaux.

Elle encourage aussi les cultivateurs à défendre ses dons, les armes à la main.

Est-il un art qui, plus que celui de la cultiver, forme à courir, à sauter et à lancer le javelot, enrichisse les hommes désireux d'arriver à la richesse, et offre à l'amateur des charmes touchants?

Vous paraissez, puis, aussitôt, vous tendant les bras, elle vous offre ses trésors et vous invite à choisir.

Peut-on recevoir ses hôtes avec plus de munificence?

En hiver, où trouver plus aisément qu'à la campagne un bon feu pour se défendre du froid, et du bois pour chauffer les étuves?

En été, comment rencontrer ailleurs une onde fraîche, un doux zéphir et un ombrage hospitalier?

Quel art, ailleurs, offre aux dieux des prémices plus dignes d'eux, et donne, en leur honneur, de plus riches fêtes?

Est-il un séjour préférable pour les domestiques, — plus agréable pour la femme, — plus riant pour les amis, — et, pour l'homme libre, plus utile au bonheur de la vie?

Ensuite, la terre, qui est elle-même une divinité, donne aux âmes attentives des leçons de justice, et, toujours reconnaissante, comble de bienfaits ceux qui la comblent de soins.

Arrêté dans ses travaux par des armées nombreuses, aguerri par une éducation mâle, en possession d'une âme forte et doué d'un corps robuste, le laboureur peut, avec l'aide de la divinité, fondre sur les terres d'un ennemi destructeur et lui prendre de quoi subvenir à sa nourriture,

car, quand sévit la guerre, il lui est souvent plus aisé de vivre à la pointe de l'épée qu'avec les instruments aratoires.

L'agriculture nous apprend encore à nous aider réciproquement.

En effet, il faut des hommes pour marcher au combat, et c'est avec des hommes que la terre se cultive.

En conséquence, un bon cultivateur inspirera à ses ouvriers l'ardeur et la docilité, semblable au général qui, récompensant le bon soldat, punit celui par qui l'ordre est troublé, car, en ce qu'il les amène à ne pas fuir leurs maîtres, l'attrait de l'espérance est plus nécessaire encore aux esclaves qu'aux hommes libres.

Oui, l'agriculture est la mère et la nourrice des autres arts.

Fleurit-elle? Tout fleurit avec elle.

Languit-elle? les arts meurent.

Cela est admirable; mais combien d'accidents peuvent survenir!

La grêle, le givre, la sécheresse, les grandes pluies, la rouille et nombre d'autres ennemis nous ravissent souvent le fruit des plus belles combinaisons et des plus nobles travaux.

Que dis-je? Bien des fois, une cruelle épizootie désole les troupeaux les mieux soignés.

Eh bien! la puissance des dieux ne s'étend pas moins sur l'agriculture que sur l'art militaire.

Avant d'engager l'action, le général les consulte et se les rend ainsi propices.

Avant d'ouvrir la terre, le sage les implore, pour en obtenir, soit une abondante récolte de fruits secs et de fruits à sucs, soit la conservation de ses bœufs et de ses chevaux, et, en un mot, il les prie pour tout ce qu'il désire et possède.

LE RÔLE DE LA FEMME ET DU MARI, EN AGRICULTURE.

L'économie conduit à une vie heureuse.

Elle est l'art d'améliorer la maison.

Or, j'entends, par *maison*, l'ensemble de toutes nos possessions.

J'entends, par *possessions*, ce qui est utile à la famille.

J'entends, par *utile*, tout ce dont on doit et sait tirer parti.

La profession qui nous procure l'utile, et, en d'autres termes, le nécessaire, à la ville et à la campagne, l'agriculture, est à la fois la plus digne de l'homme honnête et le premier des arts.

Cette noble profession est celle qu'on apprend le plus facilement et qu'on exerce avec le plus de plaisir.

En donnant au corps de belles formes et une bonne constitution, elle n'occupe pas assez l'esprit pour faire négliger les amis et la chose publique; puis, dans chaque gouvernement, elle est honorée par dessus toutes, en ce qu'elle donne à l'État ses citoyens les plus vertueux.

Mais pourquoi la terre, source riche et féconde pour les uns, ne produit-elle rien aux autres?

C'est ce que j'ai appris d'un sage, dans une singulière conjoncture.

J'étais avide de rencontrer un de ces hommes auxquels on donne le nom si respectable de *gens de bien*.

Et d'abord, comme le mot *beau* se joint toujours au mot *bon*, voyant quelqu'un d'une belle figure, j'allais le trouver, et je tâchais de découvrir si le bon est toujours camarade du beau.

Mais mes efforts n'eurent aucun succès, et bien des charmantes figures me semblèrent recéler des âmes corrompues.

Je ne fis donc plus d'attention à la beauté, et je courus m'adresser, sous le portique de Jupiter libérateur, à un homme qui, appelé *Ischomaque l'homme de bien*, me tint à peu près ce langage.

Je vais commencer par faire connaître ma compagne.

A peine avait-elle quinze ans, quand je l'épousai.

On l'avait jusque-là soumise aux lois d'une austère surveillance.

On avait voulu qu'elle ne vît presque rien, n'entendît presque rien et fît le moins possible de questions.

N'est-ce point assez, avait-on dit, de savoir filer la laine et distribuer leur tâche aux servantes?

Quant à la sobriété, elle y avait été parfaitement formée, et c'est assurément, pour les deux sexes, une instruction précieuse.

Afin de mieux la perfectionner, je demandais aux dieux, avant le sacrifice, — pour moi, la grâce de la bien instruire, et, — pour elle, le don de bien apprendre ce qui pouvait le plus contribuer à notre bonheur commun.

Elle sacrifiait avec moi; elle mêlait ses prières aux miennes, elle prenait, en face de la Divinité, l'engagement d'être toujours fidèle à ses devoirs, et déjà je prévoyais qu'elle serait docile à mes leçons.

Quand elle fut habituée à mon caractère et familiarisée avec moi, je m'exprimai ainsi :

« Dis-moi, ma femme, commences-tu à comprendre pourquoi je t'ai prise et pourquoi tes parents t'ont donné un mari?

Il s'agissait de nous assortir le mieux possible, pour avoir ensemble une maison et des enfants.

Après avoir délibéré, moi pour moi, et tes parents pour toi, je t'ai choisie, et tes parents, de leur côté, m'ont trouvé propre à faire ton bonheur.

Si Dieu nous accorde, un jour, une famille, nous chercherons, de concert, les moyens de lui donner l'éducation la meilleure, car c'est une joie qui nous doit être commune que de trouver, plus tard, en elle, des défenseurs et des appuis de nos vieux ans.

Dès ce moment, cette maison est à toi, comme à moi, et tous mes autres biens, je les mets de même en commun.

Tu en as fait autant, d'ailleurs, de ce que tu as apporté.

Enfin, il ne s'agit plus, désormais, d'examiner qui de nous deux a le plus fourni, et une vérité dont il faut à

toujours nous pénétrer c'est que le plus intelligent en ménage a le plus apporté à l'autre. »

« De quoi suis-je donc capable, me répondit ma femme? N'est-ce pas sur toi que tout doit rouler, et ma mère ne m'a-t-elle pas toujours dit que le rôle d'une épouse est d'être sage et réservée? »

« Eh! répliquai-je, c'est aussi ce que me disait mon père. Mais laisse-moi poursuivre.

Il est du devoir de deux époux sensés de se comporter de manière à administrer leurs biens, le mieux possible, et de tâcher d'arriver à l'aisance, par des moyens honnêtes.

Ainsi, tu travailleras avec moi à l'accroissement de la maison, en remplissant de ton mieux les fonctions qui te sont dévolues par la nature, et que, d'accord avec celle-ci, la loi déclare légitimes.

Va, il a tort, celui qui dit la mère-abeille occupée, dans la ruche, aux plus viles fonctions, et les dieux, ô ma femme, semblent avoir bien réfléchi, avant d'unir les deux sexes, pour leur utilité la plus grande.

Afin de prévenir l'extinction de notre espèce, l'homme et la femme s'associent, et un second avantage de cette union est de procurer des appuis à leur vieillesse.

Mais, l'humanité ne vivant pas en plein air, comme le bétail, il lui faut des maisons.

Par suite, ayant à amasser des provisions chez lui, l'homme doit avoir des ouvriers en plein air.

En effet, c'est en plein air qu'on paît les troupeaux, qu'on défriche, qu'on sème, qu'on plante, et, en un mot, qu'on se procure le nécessaire.

Cependant, les provisions une fois rentrées à la maison, il faut quelqu'un pour les y conserver et pour vaquer aux travaux d'intérieur.

D'ailleurs, c'est seulement sous une demeure couverte qu'on peut allaiter un enfant nouveau-né, préparer les aliments fournis par la terre et convertir en vêtements la laine des troupeaux.

Que de travail et que de surveillance exigent ces fonctions intérieures et extérieures !

Aussi Dieu a-t-il fait l'homme pour celles-ci et la femme pour celles-là.

En douant l'homme du corps robuste et de l'âme forte qui lui font supporter les intempéries, les marches et la guerre, il l'a voulu charger des travaux du dehors.

En donnant à la femme une plus faible complexion, il l'a évidemment destinée aux soins bien moins pénibles du logis.

En ordonnant à la mère d'offrir son sein au nouveau-né, la nature dote du doux besoin de l'aimer la femme encore plus que l'homme.

L'épouse étant chargée de la conservation des provisions, Dieu, qui sait combien la timidité produit la vigilance, a fait la femme plus timide que l'homme, et comme il est des attaques de tout genre à repousser, il a donné plus d'intrépidité à son mari.

Mais l'un et l'autre ayant à donner et à recevoir, il les a également rendus susceptibles de soins et de mémoire.

Pareillement aussi il les a rendus susceptibles de tempérance, et il a permis que celui des deux dont l'âme forte porterait le plus loin cette grande vertu en reçut la plus belle récompense.

Néanmoins, comme ni l'un ni l'autre n'est parfait, tous les deux vivent dans une dépendance réciproque, et leur union leur est d'autant plus utile, qu'elle les met à même de se compléter l'un par l'autre.

Ainsi instruits des fonctions dont la Divinité nous investit, efforçons-nous, ma femme, de les remplir au mieux.

Telle est aussi, sur ce point, l'intention formelle de la loi, car elle déclare honnête et beau tout ce qui est conforme aux facultés départies par le ciel aux deux sexes.

Il est en effet plus honnête, pour une épouse, de garder la maison que de s'absenter souvent, et, pour un mari, de s'occuper des affaires du dehors que de se tenir renfermé chez lui.

Or, quand un homme agit contre cette intention de la nature, le désordre qui s'en suit n'échappe pas aux regards de la Divinité, prompte à punir l'époux prenant la place de sa compagne.

Ici, ô ma femme, je vois la mère-abeille, soumise aux lois de la nature, s'acquitter de devoirs pareils à ceux qui te sont imposés.

Elle garde la ruche, sans permettre aux abeilles de rester oisives.

Elle envoie butiner dans les champs celles qui sont préposées aux travaux extérieurs.

Elle voit et reçoit ce que chacune apporte.

Elle garde les provisions, et quand le moment d'y toucher est arrivé, les distribue avec sagesse.

Enfin, les jeunes abeilles une fois élevées et en état de travailler, elle les envoie fonder, sous la conduite d'une de ses suivantes, une nouvelle colonie.

Eh bien! ma femme, tu devras imiter la mère-abeille.

Ainsi, restant à la maison, tu enverras aux champs les domestiques chargés des œuvres du dehors, et tu surveilleras ceux qui sont occupés à la maison.

Tu recevras ce qu'on apportera, et tu distribueras les vivres à consommer.

A l'égard du surplus, tu empêcheras d'épuiser, en un mois, les provisions d'une année.

Tu feras, pour qui en a besoin, filer des habits.

Tu soigneras les domestiques tombés malades, pour que, reconnaissants, ils redoublent d'ardeur.

Au reste, ce sera te concilier un intérêt aussi tendre que celui qu'excite la mère-abeille, qui, dès qu'elle abandonne la ruche, est aussitôt suivie par toutes ses sujettes.

Quelle étrange intendance j'exercerais, dis-tu, si mon mari ne veillait à ce que quelque chose me fût apporté du dehors!

Mais, chère femme, mes soins à moi ne seraient-ils pas vains et même ridicules, si je n'avais personne pour conserver ce que j'apporte à la maison?

En vérité, ce serait vouloir remplir une tonne percée.

Tu auras, mon épouse, à vaquer à d'autres soins non moins touchants.

Et, par exemple, quand tu sauras assez juger, et, par suite, récompenser ou punir, tu feras de l'esclave qui ne sait pas filer une habile fileuse, et d'une femme de charge maladroite et paresseuse une ménagère adroite et diligente.

Une fois devenue plus parfaite encore que moi, tu trouveras, en moi, le plus soumis des époux.

Que dis-je? Une bien douce jouissance sera, pour toi, de te montrer gardienne vigilante de l'innocence de nos enfants et de voir s'accroître, à ton égard, les respects de toute la maison, car, vois-tu? ce n'est pas la beauté, c'est la vertu qui excelle à se créer de nouveaux droits à l'estime. »

L'entretien précédent fit sur ma femme une impression qui augmenta encore son exactitude et sa vigilance.

Je la vis même s'affecter et rougir, un jour qu'elle ne put me donner un objet qui devait se trouver dans la maison.

« Ne t'afflige pas, lui dis-je.

On est bien pauvre, il est vrai, quand on ne peut mettre la main sur ce dont on a besoin; mais ne pas trouver une chose cherchée cause bien moins de peine que de ne pas chercher, par ce motif qu'on ne possède rien.

Au reste, en te livrant nos meubles, j'ai eu le tort de ne point t'indiquer la place à assigner à chacun d'eux.

Dans le monde, il n'est rien de plus utile et de plus beau que l'ordre.

Si, dans un chœur, chacun prétend exécuter, à son gré, sa partie préférée, il y a confusion; mais, si tous exécutent les figures prescrites, et chantent en mesure, quel charme pour l'oreille et pour l'œil!

Si, dans une armée, ânes, oplites, troupes légères, escadrons, chariots et bagages vont pêle-mêle, pour l'armée, quelle honte, et, pour l'ennemi, quelle espérance de victoire!

Au contraire, quoi de plus beau, pour des yeux amis, que des troupes rangées dans un ordre admirable de bataille, et, pour des ennemis, quoi de plus difficile à vaincre?

Pourquoi une galère armée en fait-elle trembler une autre? C'est qu'elle a une marche plus rapide.

Pourquoi les gens chargés de faire aller le navire en avant ne s'embarrassent-ils pas réciproquement?

C'est que tous les rameurs, assis en ordre, retirent leurs rames en arrière avec un pareil ordre.

Je crois me former une juste idée de la confusion, en me représentant un laboureur plaçant d'abord dans le même grenier l'orge, le froment et les légumes, puis, pour un objet qu'il veut, obligé de faire un triage.

Épargne-moi, ma femme, un semblable désordre.

Pour tout trouver plus tard, mets tout dans une place convenable.

Par là nous pourrons connaître ce que nous aurons perdu ou dépensé et ce qui nous reste.

La place vide nous dira ce qui manque; un coup d'œil indiquera ce qui sollicite des soins, et, l'arrangement une fois établi, nous aurons chaque objet sous la main.

Que dis-je? Un beau coup d'œil, non pour un homme léger, qui ne saurait que se moquer, mais pour un homme sensé, c'est même une rangée régulière de marmites, tant la symétrie donne de grâce aux choses! »

Mais j'eus bien d'autres occasions de prouver à ma femme l'utilité de l'ordre.

Ainsi, je l'entretins du bel arrangement qui frappa mes regards, sur un grand vaisseau carthaginois où j'avais vu rassemblés, en un petit recoin, et sans confusion, nombre de meubles.

Un autre jour, ajoutai-je, je vis un officier, profitant d'un loisir, procéder, sur son bateau, à l'inspection de ce qu'il faut sur un navire, et je lui demandai ce qu'il faisait.

« Eh! mon ami, répondit-il, j'examine, pour un cas d'accident, en quel état sont les agrès dont dépend notre

salut; quand la tempête arrive, le temps manque pour chercher ce qui peut lui résister, et, alors, sévissant contre les indolents, Dieu sauve ceux-là seuls qui n'ont rien négligé. »

« O ma femme! m'écriai-je après avoir ainsi parlé, si, dans un navire étroit, on trouve tant de place, — si, au milieu d'une forte tempête, chacun reste à son poste, — et si, malgré l'anxiété générale, chacun sait où prendre ce qu'il faut, nous dont la maison est solidement bâtie, ne pouvons-nous pas plus aisément nous tirer d'affaire? »

Émue et joyeuse, ma compagne voulut me voir ranger au plus tôt les meubles.

Avant tout, il fallait lui montrer le parti à tirer de la maison.

Elle est sans ornements; mais les différentes pièces en sont si bien distribuées, que nos effets pouvaient y être serrés de la manière la plus convenable, chaque place semblant appeler la chose à y mettre.

Située dans la partie la plus sûre de la maison, la chambre nuptiale demandait naturellement ce qu'il y avait de plus précieux en tapis et vaisselle.

La partie la plus sèche voulait le blé, et la plus fraîche, le vin.

La partie la plus éclairée nous invitait à y travailler et à y placer ce qui doit être en vue.

Je lui montrai l'appartement des hommes, qui, très-orné, était frais en été, et chaud en hiver.

Je lui fis remarquer que, dans sa partie méridionale, la maison se développait de manière à avoir du soleil, en hiver, et de l'ombrage, en été.

J'appelai aussi son attention sur la disposition des logements, qui s'opposait à ce qu'on sortît rien par fraude.

Après tous ces détails, nous fîmes un triage des effets.

Nous commençâmes par rassembler les instruments des sacrifices.

Vint ensuite le tour de la toilette des femmes et des habits des hommes, pour les jours de fêtes, — des habits de

guerre, — des tapis destinés aux appartements, les uns des femmes, et les autres des hommes, — et enfin des chaussures distinctes des deux sexes.

Nous séparâmes les armes des instruments de travail des femmes, — les ustensiles de la boulangerie de ceux de la cuisine, — ce qui servait au bain de ce qui appartenait au service de table, — et ce qui doit servir tous les jours de ce qui est destiné aux repas priés.

Nous fîmes de même pour les provisions d'un mois et pour celles qui, tout calcul fait, doivent durer un an, car, au moyen de ces soins prévoyants, on sait si l'on peut arriver à la fin de l'année.

Le triage fini, nous fîmes porter nos effets à la place choisie comme la plus convenable.

Les ustensiles destinés à servir journellement aux domestiques, et, par exemple, ceux qui sont nécessaires pour la panification, la cuisine et les travaux des femmes, furent livrés aux serviteurs et aux servantes, avec injonction de les bien conserver.

Quant à ceux de luxe, nous les confiâmes à la femme de charge, lui montrant leur place, en dressant un état par écrit, et lui recommandant de donner à chaque domestique le simple nécessaire, de se rappeler à qui elle donnait, et, quand on lui remettait un objet, de le replacer en son lieu.

Nous prîmes pour femme de charge celle de la maison qui nous sembla le plus en garde contre l'ivresse, la gourmandise et le libertinage, — la plus douée de mémoire, — et la plus capable, soit de comprendre les conséquences de la négligence, soit de songer aux moyens de nous plaire.

Nous lui inspirâmes beaucoup d'attachement pour nous, en nous réjouissant avec elle, quand nous étions heureux, et en lui confiant nos peines, quand nous étions dans la tristesse.

Nous lui donnâmes le désir d'améliorer notre situation, en la lui révélant, et en partageant notre bonheur avec elle.

Enfin pour exciter chez elle l'amour de la justice, nous préférions, en sa présence la probité au vol, et nous lui faisions voir que les honnêtes gens vivent plus honorés et plus riches que ceux qui manquent à l'honneur.

« Ce qui vient d'être fait, dis-je ensuite à mon épouse, est inutile, si tu ne veilles point au maintien de l'ordre établi.

Dans les états policés, les citoyens, non contents de se donner de bonnes lois, choisissent des magistrats qui, conservateurs et sentinelles du droit, louent ceux qui le suivent et punissent ceux qui le violent.

Regarde-toi donc comme conservatrice des lois de notre ménage, — et, reine de la maison, ne loue que ceux qui méritent de l'être.

Tu aurais tort de m'en vouloir de te donner plus d'occupation qu'aux domestiques.

Ceux-ci ont tout en maniement, mais rien en propre, à moins d'une permission expresse.

Au contraire, le maître jouit, comme il l'entend, de tout ce qu'il possède, et la conséquence ici tirée par moi c'est que celui qui gagne le plus à la conservation, et perd le plus au dépérissement des choses, est le plus intéressé à la surveillance. »

« Tu me jugerais mal, me répondit ma femme, si tu me regardais comme acceptant à regret les attributions dont tu me démontres si bien la nécessité.

M'abandonner à ma négligence serait me rendre un bien mauvais service.

N'est-il pas naturel à une bonne mère d'aimer ses enfants; ne lui en coûte-t-il pas moins de les soigner que de les délaisser, et n'est-il pas aussi dans la nature qu'une femme raisonnable prenne plus de plaisir à soigner qu'à négliger des possessions auxquelles l'attache le sentiment de la propriété? »

Maintenant, je vais dire avec quelle résolution généreuse ma femme profita de mes avis.

En vérité, m'écrierai-je, avant de commencer, Zeuxis me montrerait une beauté, chef-d'œuvre de son divin pinceau, que je préférerais contempler la vertu d'une femme.

Un jour, je la vis se couvrir de céruse, pour paraître plus blanche, et de rouge, pour ajouter au coloris de la nature.

Et je lui dis :

« Si je me couvrais moi-même entièrement le corps de vermillon, et le visage de céruse, me trouverais-tu plus beau, ou plutôt, si, au lieu de te montrer le véritable état de mes biens, j'accusais plus que je n'ai, et si je te donnais une pourpre de mauvaise teinte, pour une pourpre de haute qualité, augmenterais-je ta tendresse pour moi ? »

« Que les dieux t'en préservent, répondit-elle, et si tu étais cet homme, je cesserais à toujours de t'aimer. »

« Crois, répliquai-je, que, pour mon compte, je préfère, en toi, les couleurs de la nature à celles de l'art, car les dieux veulent que, sans se farder, le coursier plaise à la cavale, et le bélier à la brebis.

Au surplus, entre époux, une goutte de sueur ou une larme découvre l'artifice. »

Que fit-elle, à partir de ce jour ?

Eh bien ! elle parut devant moi avec une parure simple et modeste, et, la première fois, me demanda le moyen non-seulement de sembler plus belle, mais encore de l'être.

« Ne reste pas, lui dis-je, assise comme les esclaves.

Assiste en bonne maîtresse aux travaux des femmes, leur enseignant ce que tu sais le mieux, ou apprenant d'elles ce que tu sais le moins.

Aie l'œil à la boulangerie, et sois présente aux mesurages de la femme de charge.

De chaque ronde de surveillance, fais une utile promenade.

Détremper le pain, battre les habits et serrer les tapisseries sont de très-utiles exercices.

Assaisonnement de tout mets, chacun de ces travaux te donnera une bonne santé et te procurera la carnation la plus charmante.

En outre, tu devras à une extrême propreté d'inspirer du respect à la femme esclave qui, dès lors, te servira bien plus par inclination que par devoir.

En un mot, diffère entièrement de ces maîtresses qui, toujours assises, avec un air de fierté, sont rangées dans la classe des femmes passionnées pour la parure et l'artifice.

Au reste, depuis longtemps, tu réponds par ta conduite à mes leçons, et chacun des devoirs que j'énumère ici est une de tes vertus. »

LES GOUTS ET LES OCCUPATIONS DU BON CULTIVATEUR.

Avant de raconter mes goûts et mes occupations, je dis que c'est un bien bon jour que le jour de demain, pour commencer l'étude et la pratique de la vertu.

Jamais la Divinité n'accorde ses faveurs à l'indolence, et même la prudence et l'activité ne les obtiennent pas toujours.

Convaincu de cela, je m'efforce, par de justes prières, de mériter la force, la santé, la considération, la bienveillance de mes amis et l'avantage de sortir honorablement des combats.

En outre, je demande des richesses qui soient le fruit d'une honnête industrie.

Ah! oui, il m'est bien doux de rendre un culte magnifique aux dieux, de seconder mes amis dans le besoin, et de contribuer de tout mon pouvoir à l'embellissement de la cité.

Intimement liés entre eux, tous ces moyens conduisent au bonheur.

Un homme qui a le nécessaire pour sa nourriture, se fortifie, s'il travaille, et devient encore plus robuste, s'il continue de travailler.

Formé au métier de la guerre, il se sauve honorablement.

Industrieux, actif et ennemi de la mollesse, il accroît ses revenus.

Quant à moi, voici comment je fortifie mon corps et ma santé, comment je m'endurcis au métier de la guerre, et à quels moyens je dois de pouvoir être généreux.

Je sors du lit à l'heure où je puis encore trouver chez elles les personnes à visiter.

Quand j'ai une affaire dans la ville, je m'en occupe sans retard.

Si rien d'indispensable ne m'y retient, mon serviteur conduit ma monture à la campagne, et ma promenade à pied, de la ville aux champs, me plaît cent fois plus que celle du Xiste.

Dès mon retour, je vais voir si mes ouvriers plantent, labourent, sèment, ou font rentrer les dépouilles de la terre; j'examine leur méthode, et je substitue la mienne, si elle est préférable.

Mon inspection finie, je monte à cheval, et je fais manœuvrer l'animal comme à la guerre.

Chemins de traverse, collines, fossés et ruisseaux, je franchis tout, et, au milieu de ces exercices, je prends grand soin de ne point estropier mon cheval.

Après la course, je laisse l'animal à l'esclave, je rentre chez moi, moitié courant, moitié me promenant, et je me frotte avec une étrille.

Je dîne ensuite de manière à n'avoir pas, de là au reste du jour, l'estomac surchargé ou affamé.

Bref, ce régime me dote de quatre choses admirables : la santé, la force, la science militaire et la fortune.

Avec tout cela, je suis calomnié.

Peut-être s'attendait-on à m'entendre dire que je suis appelé *homme de bien*.

Quant à rendre compte de mes actes, et à juger ceux des autres, je n'y songe en aucune façon.

Est-ce que je ne me prépare pas continuellement à pouvoir, soit me justifier, quand j'agis de mon mieux, soit dénoncer de mauvais actes, quand mes regards poursuivent des pervers, sans parvenir à découvrir un homme de bien?

Cependant, si quelqu'un accuse ou justifie, j'écoute, pour confondre le mensonge, ou rendre hommage à la vérité.

Près d'un ami, je blâme celui-ci, et je loue celui-là.

Afin de réconcilier les parents, je leur fais observer qu'ils ont tout intérêt à vivre en bon accord.

Je tonne contre les distinctions non méritées.

Enfin, dans mes entretiens avec ma femme, je triomphe quand j'ai la vérité pour moi, et je sucombe quand je veux faire une bonne cause d'une cause mauvaise, car qui peut rendre vrai le faux?

LE RÉGISSEUR ET LES SERVITEURS.

C'est moi seul qui m'applique à former les régisseurs.

Celui par qui, absent, je dois être représenté, n'a, en effet, besoin de savoir que ce que je sais moi-même, et si, pour présider à tous les travaux, je me connais assez de lumières, je suis naturellement en état de les communiquer à d'autres.

Celui qui doit me suppléer, en mon absence, doit d'abord avoir de l'attachement pour moi et pour les miens.

Sans cela, à quoi servirait le plus habile fermier?

Aussi est-ce le premier sentiment que je me mets à lui inspirer.

Pour y parvenir, je lui fais du bien toutes les fois que les dieux m'en font à moi-même, et, de la sorte, je suscite en lui le dévouement.

Cependant l'amour du maître pour ses gens ne suffit pas pour la conduite d'une maison, car combien soupirent après le bien-être, sans vouloir se donner toutes les peines qu'il coûte à acquérir!

Quand je veux de bons régisseurs, je les forme à l'exactitude et à la diligence.

Or, on ne peut rendre ni soigneux, ni actif, l'homme adonné au vin, car il perd la mémoire, — le dormeur, car

il ne saurait, s'il dort, ni travailler, ni veiller sur autrui, — et le libertin, car il est sans cesse et tout entier à l'objet de ses honteux désirs.

L'homme économe est celui dont les dispositions sont les meilleures, car il y a simplement à lui prouver que le gain est le fruit du travail.

Quant à ceux qui, doués de sagesse, sont peu intéressés, on les enlève par la louange, quand ils font bien, et on les corrige par le blâme, quand ils font mal.

Et maintenant, le maître négligent peut-il inspirer à d'autres une ardeur qu'il n'a pas?

Pas plus qu'ignorant la musique on n'est en état de faire un musicien.

Au reste, à pareil maître, je n'ai vu, de ma vie, des esclaves soigneux.

Qui veut de bons serviteurs doit tout voir, se faire rendre compte de tout, récompenser les services, et se montrer sévère pour la paresse.

Qu'est-ce qui peut donner de l'embonpoint au coursier que j'achète, disait un roi de Perse à un savant écuyer?

L'œil du maître, répondit celui-ci.

En effet, sous l'œil du maître, tout s'embellit et tout prospère.

Fortement pénétré par son maître de la nécessité de la vigilance, le régisseur a d'autres connaissances à acquérir.

Ainsi, il lui reste à savoir ce qu'il faut faire, en quel temps faire, et comment faire.

Autrement, il ressemblerait au médecin qui, visitant matin et soir son malade, ne saurait qu'ordonner.

Il a besoin aussi de savoir commander, et, ici, le principe est fondé sur ce fait que, dans les animaux, deux mobiles puissants de l'obéissance sont les bons traitements, s'ils sont dociles, et la punition, s'ils sont rebelles.

A l'égard des hommes libres, la parole est une arme non moins puissante, car on les soumet, en leur prouvant l'utilité de la soumission.

En ce qui concerne les esclaves, hommes abrutis, on obtient beaucoup d'eux en satisfaisant leur gourmandise.

Quant aux âmes généreuses, la louange est, pour elles, un aiguillon qui prime tous les autres.

Les bons esclaves sont fort découragés, quand, tout se faisant par leurs mains, ils nous voient traiter aussi bien qu'eux les indolents.

Aussi ai-je grand soin de m'abstenir de pareille injustice; mais si, par flatterie ou vaine complaisance, un ouvrier obtient certaines préférences, je fais sentir au régisseur combien mal il consulte son intérêt.

Il faut que le bien du maître soit sacré pour le régisseur, et que, par exemple, il ne dérobe rien.

Pourquoi, en effet, cultiver à grands frais une terre, par l'entremise d'un homme qui, assez osé pour piller notre bien, rend les travaux des champs tout à fait inutiles au chef de la maison?

Dracon et Solon ont fait beaucoup de lois qui, propres à inspirer l'amour de la probité, prononcent la prison pour le voleur pris sur le fait, et la peine de mort pour le voleur avec effraction.

C'est en mettant sous leurs yeux ces lois que je tâche de rendre mes domestiques fidèles.

Je mets hors de service ceux qui, malgré mes bienfaits, s'étudient de plus en plus à me tromper, car leur cupidité est incurable.

Quant à ceux qui me servent d'une manière irréprochable, je les traite en hommes libres, et ils trouvent chez moi l'aisance et les égards dus à leur probité.

LE SOL, LA CULTURE ET LA RÉCOLTE.

Pour un chef de maison, une chose de grande importance est de posséder à fond la connaissance des bonnes méthodes, car la vigilance est inutile à qui ne sait ni quoi faire, ni d'après quel plan agir.

En d'autres termes, débutons par l'étude des principes de l'agriculture.

En effet, l'agriculture enrichit ceux qui la connaissent, et appauvrit au contraire, si ardent qu'il soit à la besogne, le cultivateur ignorant.

On va juger combien elle est l'amie de l'homme.

Nous appelons *nobles* tous les animaux qui, distingués par leur beauté, leur grandeur et leur utilité, se laissent apprivoiser par l'homme.

Comment, dès lors, ne pas donner le même nom au plus utile, au plus doux et au plus honorable des arts, art si chéri des dieux, si indispensable à l'humanité, et, par dessus tout cela, si simple dans ses principes *bien enseignés?*

Non, l'agriculture n'a pas, comme les autres arts, l'inconvénient d'exiger une expérience des plus longues, de ceux qui veulent en vivre avec aisance.

Regardons travailler le cultivateur, écoutons-le raisonner, et bientôt, si nous le voulons, nous pourrons enseigner l'agriculture.

En général, l'artiste réserve pour lui les secrets merveilleux de son art.

Au contraire, l'agriculteur le plus habile est heureux de se voir observé.

Questionnez-le sur les procédés qui lui réussissent le mieux, il n'a rien de caché, et vous saurez tout de lui, tant son art inspire de générosité à ceux qui le pratiquent avec amour!

C'est donc mal à propos qu'on attribue de grandes difficultés à l'étude de l'agriculture, étude soumise à tant de règles par des philosophes plus habiles dans le discours qu'exacts dans la pratique.

Pour être bon cultivateur, disent ceux-ci, il faut connaître à fond le sol, et si l'on ignore ce que peut porter un terrain, comment savoir quoi semer ou planter?

C'est, répondrai-je, une connaissance facile à acquérir, même sur le terrain d'autrui, en regardant quels arbres et quels fruits il produit.

Mais, cette connaissance une fois acquise, qu'on se garde bien de contrarier la nature !

Ce n'est point en semant ou en plantant, selon nos besoins, que nous obtiendrons les meilleures récoltes.

C'est en examinant ce que la terre aime *produire* et *nourrir* dans son sein.

Si, par suite de la négligence du maître, elle n'instruit pas sur le parti à tirer d'elle, bien souvent la *terre voisine* nous renseignera mieux à cet égard que le *cultivateur voisin*.

Même en friche, le sol indique encore de quelle nature il est.

Si la végétation naturelle qui le couvre est belle, il donnera, bien cultivé, des récoltes satives.

Voilà, pour les plus novices, la manière de juger de la nature et des qualités d'un sol.

Ceci me fait songer aux pêcheurs.

Vous ne les voyez point, quand ils naviguent sur la mer, s'arrêter par curiosité, ou ralentir leur course.

Et néanmoins, quoique longeant rapidement une côte, ils se prononcent, à la seule inspection des fruits, sur la bonne ou mauvaise qualité des terres.

Venons-en à la manière de savoir comment nous procurer la plus abondante moisson d'orge ou de blé.

Avant d'ensemencer, il faudra labourer.

Si nous faisons le premier labour en hiver, c'est de la boue que nous aurons à retourner.

Si nous le faisons en été, les bêtes de trait, à cause de la chaleur du soleil et de la dureté de la terre forte, auront bien de la peine à travailler.

C'est, par suite, au printemps, qu'il faut commencer l'œuvre.

C'est, en effet, surtout alors que la terre, plus friable, est remuée aisément, et que, coupées par la charrue, puis enfouies, les herbes nuisibles servent d'engrais, sans se reproduire.

D'un autre côté, pour rapporter abondamment, la terre a besoin d'être purgée de ces herbes, et d'ouvrir son sein à toute la chaleur des rayons solaires.

A cet effet, on lui donne pendant l'été, le plus possible de façons.

Voulons-nous voir la mauvaise herbe se dessécher sous la chaleur, et le soleil bien échauffer la terre?

Travaillons celle-ci, *au fort de l'été, et au milieu du jour*.

Si c'est avec la bêche que nous opérons, il nous faut mettre de côté la mauvaise herbe, la coucher à la surface du sol, pour qu'elle y sèche, et remuer la terre, pour en ôter la crudité et en faciliter la coction.

L'automne venu, tous les mortels portent leurs regards vers le ciel, et ils attendent qu'une pluie *salutaire* permette les semailles.

On sait ce qu'ont perdu ceux qui ont semé avant d'avoir reçu de l'Être suprême cet important signal.

Au reste, c'est un point sur lequel on est unanime, car on n'est jamais partagé sur ce qui est réglé par la Divinité.

On diffère pourtant d'avis sur l'époque des semailles.

Si l'on en croit les uns, on sème de bonne heure.

Si l'on en croit les autres, on sème tard.

Si l'on en croit beaucoup, on ne sème ni trop tôt, ni trop tard.

Le plus certain est que, Dieu ne fixant pas invariablement la marche des années, il faut semer, cette année, de bonne heure, — la suivante, tard, — et, la troisième, ni trop tôt, ni trop tard.

Mon avis est qu'on sème aux trois termes, car il vaut mieux se voir, chaque année, une récolte suffisante, qu'avoir tantôt abondance, et tantôt disette.

C'est avec la main qu'on répand la semence.

Tous n'ont pas le talent de la jeter également.

Il nous faut donc exercer notre main, comme le cithariste exerce ses doigts.

Par une terre maigre, j'entends une terre *faible,* et, *par une terre grasse,* j'entends une terre *forte.*

Donnerons-nous aux deux terres la même quantité de semence, ou laquelle des deux en exige le plus, car, bien souvent, interroger est enseigner?

Quant à moi, j'ai coutume de verser plus d'eau dans un vin fort que dans un vin faible, et de plus charger celui qui est robuste que celui qui ne l'est pas.

Ce qui suit va prouver combien je suis fondé à m'exprimer ainsi.

Si, après avoir confié la semence au sol, nous retournons celui-ci, quand, échauffé par les influences du soleil, le germe est arrivé à l'état d'herbe, cette herbe est, pour le champ, une excellente nourriture, c'est-à-dire, un engrais.

Si, au contraire, nous laissons la semence croître librement jusqu'à maturité du grain, il sera *aussi difficile à la terre faible de produire beaucoup de grain,* qu'à une truie languissante de nourrir nombre de forts pourceaux.

En conséquence, semons plus sur la terre forte que sur la faible (1).

Et le sarcloir, pourquoi le fait-on passer au milieu des grains?

Comme, en hiver, il tombe beaucoup d'eau, supposons des grains ensevelis sous la boue, — des racines mises à nu, — et des plantes qui, favorisées par l'humidité, étouffent le bon grain.

Comment venir en aide au grain enterré sous la boue?

En le débarrassant du limon qui l'affaisse.

Comment sauver le grain dont la racine est à nu?

(1) L'agronomie moderne condamne la manière de semer indiquée par Xénophon, pour les céréales.

En effet, semer peu de froment sur une terre très-maigre c'est s'exposer à ne presque rien récolter, et en semer beaucoup sur une terre très-riche, c'est d'abord faire une dépense excessive de semence, puis être sûr de récolter des épis trop peu chargés de grain.

En le recouvrant de terre.

Comment délivrer le grain de l'herbe nuisible qui l'étouffe?

En arrachant cette herbe, car, semblable au frelon dérobant son miel à l'abeille, elle mange, en outre, un suc qui revient à la bonne.

Ici, je songe à l'importance des comparaisons.

Avec celle des frelons, j'ai, par exemple, ajouté à la haine qu'on éprouvait déjà pour l'herbe nuisible.

Mais voici le temps de moissonner.

Coupe-t-on sous le vent, ou bien à contre-vent?

Pas à contre-vent, car, si le vent renvoyait contre le moissonneur la paille et l'épi, les yeux et les mains auraient trop à souffrir.

Couperai-je la paille à fleur de terre, ou bien près de l'épi?

Si le brin est très-court, je couperai à fleur de terre, afin d'obtenir une paille de grandeur suffisante.

S'il est haut, je scierai à mi-chaume, pour épargner aux fouleurs et aux vanneurs un travail inutile.

Quant au chaume qui reste, il fertilise la terre, s'il est brûlé dessus, et il augmente la masse du fumier, si, après l'avoir arraché, on l'enlève.

Conduits sur le grain, les bœufs, les chevaux et les mulets le foulent; les ouvriers ne laissent broyer que ce qui doit l'être, et veillent à ce que les épis étendus sur l'aire présentent une surface plane.

En retournant la paille en tous sens, et en mettant sous les pieds des animaux ce qui n'y a point encore passé, on obtient un foulage égal, et le travail avance.

Après cela, on nettoie le blé par le vannage.

Si l'on commence à vanner contre le vent, l'aire se couvre de balles, et, par une conséquence nécessaire, toute la balle revient sur le grain.

Il serait, en effet, singulier qu'elle passât par dessus le tas de blé, pour aller dans la partie de l'aire où il n'y a rien.

Si l'on commence à vanner sous le vent, les pailles, évidemment, se trouveront naturellement dans le réceptacle qui leur est destiné.

Quand on aura nettoyé le grain jusqu'au milieu de l'aire, on poussera le grain pur vers le *tholos*, pour qu'il y soit étroitement serré.

On l'y poussera de telle manière que la paille, passant par dessus, se rende dans la partie vide de l'aire, et qu'on ne soit pas obligé de vanner deux fois la même paille.

L'ART DE PLANTER.

Après l'art de semer, l'art de planter.

Plantés à fleur de terre, les arbres tomberaient au premier coup de bêche.

En conséquence, on ne donne aux fosses, ni plus de deux pieds et demi, ni moins d'un pied et demi de profondeur.

On fait la fosse pour le plant, en terrain sec, car plus on creuse un sol humide, plus on rencontre d'eau.

Or, nul ne doit planter dans l'eau.

On met, en sol bien labouré, le pivot de la bouture, car il perce en terre meuble beaucoup plus tôt qu'en terre compacte.

On place, sous le végétal, une couche de bonne terre.

Au lieu de planter la bouture en ligne verticale, il faut, après en avoir fléchi horizontalement la partie inférieure, la recouvrir de terre, de manière à lui faire décrire un gamma renversé.

Ainsi plantée, la bouture, en ce que plus d'yeux sont en terre, prend beaucoup mieux racine.

Des yeux de la partie supérieure je vois sortir des branches, tandis que les yeux de la partie inférieure produisent des racines.

Or, plus le plant jette de racines en terre, plus il se fortifie.

Je foule la terre autour du jeune arbrisseau.

En voici la raison :

Sans cela, la terre, à force d'eau, deviendrait une boue qui, au premier soleil, se dessécherait jusqu'au fond de la fosse, et l'on aurait à craindre, soit la pourriture du plant par l'humidité, soit des vides occasionnant le prompt dessèchement des racines trop échauffées.

Voilà pour la manière de planter la vigne, et voici la manière de planter les autres arbres.

On plante, comme la vigne, les figuiers et les autres arbres à fruit.

Comme l'olivier se plante, d'ordinaire, le long des chemins, on lui fait une fosse bien plus profonde qu'aux autres arbres.

Nous voyons aussi des marcottes dans toutes les plantations.

On les enduit d'une terre grasse, on couvre leur extrémité supérieure, et l'on sait comment on met une coquille sur l'enduit.

L'agriculture, je le répète, est un art débonnaire qui, de lui-même, nous apprend la manière d'obtenir les succès les plus grands.

Ainsi, en grimpant sur un arbre voisin, la vigne nous indique son extrême besoin d'un appui.

Quand, ses fruits étant encore jeunes, ses pampres s'étendent de toutes parts, elle nous avertit d'avoir à ombrager les grappes exposées aux feux brûlants de l'été.

Quand, le soleil mûrissant les raisins, elle se dépouille de ses feuilles, elle semble nous prier d'aider à la maturité de son doux fruit, en le mettant à nu.

Enfin, par un effet naturel de sa fécondité, elle nous montre, ici, des raisins mûrs, et là, des raisins verts, nous conseillant par là de cueillir ses produits comme ceux du figuier, c'est-à-dire, au fur et à mesure de la maturité.

CE QUI APPAUVRIT OU ENRICHIT LE LABOUREUR.

Je crois utile de revenir aux causes pour lesquelles un

cultivateur s'enrichit, quand beaucoup d'autres s'appauvrissent et s'endettent.

En agriculture, ce n'est *ni le savoir qui enrichit, ni l'ignorance qui ruine.*

Jamais on n'entendra dire : « telle maison est ruinée parce qu'on a semé inégalement, — parce qu'on a mal planté, — parce qu'on a planté sans connaître les terrains propres à la vigne, — parce qu'on ignorait qu'avant de semer, il faut labourer, — et enfin parce qu'on ne savait pas combien l'engrais est utile à la terre.

On dira plutôt :

« Cet homme ne récolte point de blé, parce qu'il ne songe ni à fumer, ni à semer. »

« Cet autre n'a pas de vin, parce qu'il est sans vignes, ou ne fait pas valoir celles qu'il possède. »

« Tel autre ne recueille ni figues, ni olives, parce qu'il ne fait rien pour en avoir. »

C'est de cette différence dans les procédés, bien plus que de grandes découvertes dans les travaux agraires, que résultent les différences de fortune dont il s'agit ici.

Dans les expéditions militaires, tel général l'emporte sur l'autre.

A-t-il plus de talent?

Non, mais il est plus soigneux et plus vigilant.

Rien de meilleur, dira chacun, que le fumier, pour bonifier les champs, et puis, on le voit se former comme de lui-même, on sait comment il se fait, et l'on peut s'en procurer la quantité nécessaire.

Et cependant les uns prennent la peine, et les autres négligent de rassembler des engrais.

Celui qui règne dans les cieux convertit, par la pluie, toutes les fosses en mares.

Jetez là les plantes parasites, et vous verrez le temps en faire des principes de fécondité.

En effet, dans l'eau stagnante, quelle herbe ou quelle terre ne devient pas fumier?

Un terrain imprégné de trop d'eau ou de sel est assaini, chacun le sait, par des tranchées, ou corrigé par un mélange de substances soit non salines, soit humides ou sèches.

Quelques-uns y songent, et la plupart ne s'en préoccupent point.

N'est-il pas plus facile de connaître un sol qu'un homme, car, n'en imposant pas par de vaines apparences, la terre dit franchement ce qu'elle peut ou non?

Le sol paie avec usure tous les soins qu'on lui donne.

Négligé, il semble accuser son maître d'être un ignorant ou un paresseux se disposant à mendier, si ce n'est à voler, ou bien ayant perdu l'esprit.

Une autre vérité est qu'en agriculture les bons ou les mauvais succès dépendent beaucoup de la bonne ou de la mauvaise conduite.

L'heur ou le malheur de l'homme des champs dépend, en outre, du degré de soin avec lequel il veille à ce que les ouvriers ne perdent pas un moment, car un homme laborieux en vaut plusieurs qui emploient mal leur temps.

Où l'ouvrier agit avec mollesse, le travail effectif est réduit de moitié.

Dans une route de deux cents stades, deux voyageurs laisseront entre eux un intervalle de cent stades, si l'un marche toujours, sans perdre de vue l'objet de sa course, et si, regardant çà et là, l'autre prend de temps en temps le frais sous des ombrages, ou bien près des fontaines.

De même, en fait d'ouvrage, quelle disparité entre des travailleurs exécutant ce qui leur est commandé, et des travailleurs qui trouvent des prétextes pour se croiser les bras!

A l'appui de cela, je puis citer des journaliers qui, chargés de bêcher la terre de ma vigne, opèrent de manière à augmenter le nombre et la vigueur des herbes parasites qui lui sont funestes.

Voilà ce qui ruine la maison bien plus qu'une profonde ignorance.

En effet, si vous consentez noblement à tous les frais, sans qu'on vous en indemnise par un travail consciencieux, faut-il vous étonner de voir la misère succéder à l'aisance?

Il est, pour les cultivateurs laborieux, un moyen infaillible de fortune, que m'a transmis mon père.

Jamais il ne me permettait d'acheter un champ bien cultivé.

Une terre se trouvait-elle inculte et non plantée, par suite de la négligence ou de la pauvreté de son maître, c'était celle-là qu'il me fallait acquérir.

Une terre bien cultivée, disait-il, coûte beaucoup, sans être susceptible d'amélioration, et, ne pouvant être améliorée, est, pour nous, de peu d'attrait.

Le vrai moyen de jouir, ajoutait-il, est de posséder soit des troupeaux, soit un bien prospérant de plus en plus.

Or, nul plus grand rapport que celui d'un champ devenu fécond, à tous égards, d'inculte qu'il était.

Combien déjà nous avons porté nos fonds de terre au-delà de leur ancienne valeur, et combien simple et belle est notre combinaison !

L'homme d'Athènes le plus passionné pour l'agriculture était, sans contredit, mon père.

Il ne tenait son savoir de personne, et, pour l'acquérir, il ne s'était point mis l'esprit à la torture.

Le seul amour de l'art lui avait fait chercher un champ où il pût trouver, en s'occupant, et plaisir et profit.

Gardait-il ou vendait-il le terrain défriché?

Vraiment, il le vendait, s'il en trouvait un bon prix, puis aussitôt, par amour du travail, et en vue d'un nouveau profit, il en achetait un autre.

Un marchand de grains, passionné pour son commerce, entend parler d'un pays qui regorge de blé, et voilà aussitôt que ses vaisseaux voguent sur la mer Égée, sur le Pont-Euxin et sur la mer de Sicile.

Il arrive, achète, puis s'en retourne, après avoir chargé le vaisseau même qui le porte, et, dès lors, il ne vend son blé que là où la denrée est montée au plus haut prix.

C'est à peu près ainsi, me dira-t-on avec ironie, que votre père chérissait l'agriculture.

Pour moi, je pense que l'entrepreneur vendant ses maisons, au fur et à mesure qu'il les bâtit, n'en est pas moins attaché à sa profession, et que, naturellement, on aime tout ce dont on peut tirer un honnête avantage.

LE DON DE SAVOIR COMMANDER.

En agriculture, comme en économie, en politique et en guerre, un talent indispensable est le talent de commander.

Exemples :

Un vaisseau vogue en pleine mer, et l'on veut, à force de rames, achever un trajet.

Des ordres bien donnés animent les esprits ; on travaille avec ardeur, et dès le débarquement, le chef loue les rameurs, et les rameurs le chef.

Dépourvu d'intelligence, un second commandant emploie au même trajet deux fois plus de temps.

Il arrive, il est vrai, sans fatigue ; mais il en veut à l'équipage, qui en veut à son chef.

Entre les mains de tel général, des soldats sont sans âme, sans courage et sans discipline.

Passés sous un chef plus habile, ces soldats sont soumis ; ils endurent tout en riant, et l'armée n'est plus qu'un seul individu avide de gloire et ami des périls.

A mes yeux, les redoutables généraux ne sont pas ceux qui, fiers de leur force et de leur taille, intrépides piquiers, adroits archers, ou parfaits cavaliers, vont, au premier rang, affronter et braver le danger.

Je regarde uniquement comme tels ceux qui savent convaincre le soldat de la nécessité de les suivre sans peur, au milieu des périls et à travers les flammes.

N'est-on pas grand, quand on peut plus par le génie et la sagesse que par la force du corps ?

Eh bien ! ce qui s'applique ici à la guerre s'applique aussi à l'administration domestique.

Le maître et le régisseur rendent-ils les ouvriers ardents au travail, assidus, appliqués et honnêtes, la maison prospère, et l'abondance y est incessamment versée.

Pour moi, j'estime peu le chef qui, pouvant corriger la paresse et magnifiquement récompenser le travail, surgit devant son monde, sans faire aucune impression.

Mais celui dont le regard met et maintient tout en mouvement, et dont la parole inspire une ambition tournant au profit de chacun, me semble avoir l'âme d'un roi.

Voilà, selon moi, le grand talent non-seulement en agriculture, mais encore dans tous les arts, et quel plus beau don que celui d'exercer, sur tous les cœurs, un paisible empire?

Une leçon, sans doute, ne donne pas ce talent, et, au contraire, pour l'acquérir, on a besoin d'instruction, — un heureux naturel est nécessaire, — et il faut être un Dieu sous les traits d'un mortel.

Aussi la Divinité ne l'accorde-t-elle qu'à la prudence.

Quant au stérile et dangereux avantage de commander en tyran, elle en dote ceux qui méritent de vivre, comme Tantale, éternellement tourmentés par la crainte de mourir deux fois.

ANALYSE

DU RAPPORT DE M. LE DOCTEUR JULES GUYOT

à Son Excellence le Ministre
de l'Agriculture, du Commerce et des
Travaux publics,

SUR LA

VITICULTURE DU NORD-EST DE LA FRANCE,

PAR M. DEBLAYE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Chargé d'examiner le rapport fait au Ministre par M. le docteur Guyot, sur la viticulture du nord-est de la France, je viens vous en donner une idée et vous rendre compte de mes impressions.

Partout précédé des recommandations de l'autorité préfectorale et aidé du concours des Sociétés savantes et des membres des Conseils généraux, il a, en présence du propriétaire et du vigneron, constaté tous les modes de culture, de provignage, de plantation, de taille, de pincement et d'ébourgeonnement.

Il a étudié chaque espèce de cépage, chaque race de raisin, fin ou commun, le sol, l'exposition, l'écartement des ceps, la culture de la vigne non échalassée et la manière de faire et de conserver le vin.

Enfin il a comparé les méthodes anciennes aux méthodes nouvelles; il a exposé les progrès accomplis, et il a conféré avec les hommes compétents sur les moyens d'imprimer le plus grand essor possible à la viticulture.

Écrit avec clarté, méthode et impartialité, le livre de cet éminent professeur arrive d'autant plus à propos entre les mains du Ministre, que la culture des céréales a presque partout cessé d'être suffisamment rémunératrice.

Dans le département de la Haute-Marne, dont la superficie est de 622,000 hectares, la vigne, dit-il, occupe 16,000 hectares seulement; la culture de la vigne y est en déclin depuis des siècles; le produit de chaque hectare est de 40 hectolitres, et, depuis 6 ans, le prix moyen de l'hectolitre n'excède pas 20 fr., ce qui forme un revenu brut de 12 millions de fr., et net, de plus de 6 millions, la dépense n'étant pas de plus de 400 fr. par hectare.

Certes, c'est un beau rôle dans la production de la richesse agricole du département, puisque sur la 38e partie du sol, la vigne donne plus du cinquième du revenu total.

Ce qui vient d'être dit pour la Haute-Marne peut s'appliquer, à peu de chose près, aux neuf autres départements de la circonscription visitée, dans lesquels la vigne n'occupe pas toute l'étendue où elle pourrait venir avec succès, sans rien prendre aux autres cultures.

Plusieurs grands propriétaires ont affirmé que, dans la Haute-Marne, 20 ares de vigne produisent, en moyenne, 400 fr., 20 ares de blé, 400 gerbes, ou 100 fr., et 20 ares de bonne prairie, 300 bottes ou 120 fr.

La vigne rapporte donc quatre fois plus que le blé et trois fois plus que le bon pré, et ce rapport est quelquefois double ou triple dans les départements où la culture est meilleure.

Néanmoins, ajoute M. Guyot, dans la Haute-Marne et dans d'autres contrées de la région étudiée, on arrache la vigne, et cet état de choses a pour cause le courant imprimé, depuis au moins 30 ans, aux idées agricoles.

En effet, dans le retour de la science et du travail vers l'agriculture nationale, la vigne n'a été signalée ni par les programmes, ni par les encouragements, comme jouant un des premiers rôles dans notre richesse agricole, et comme méritant, à ce titre, de fixer l'attention immédiate de l'agronomie française.

La vigne, en d'autres termes, n'a été mise ni à l'étude ni à la mode avec les céréales, les racines, les fourrages, le bétail, et même avec les plantes oléagineuses, textiles et forestières.

La vigne enfin ne se trouvant encouragée par des primes, ni dans les concours, ni dans les comices, a été abandonnée à elle-même sans attention, sans émulation et sans enseignement. Car, si l'enseignement agricole existe déjà sous bien des formes, l'enseignement viticole est tout à fait à créer.

Aussi notre savant professeur n'hésite-t-il pas à apprendre au Ministre que plusieurs grands propriétaires de la Haute-Marne lui ont manifesté l'intention d'arracher leurs vignes pour se livrer à des cultures plus rémunératrices, ce qui serait tout à la fois un grand malheur et une grande faute.

Quel est donc le remède à apporter à ce fâcheux état de choses, quand surtout M. Guyot affirme que la vigne mal soignée, en même temps que plantée et travaillée suivant la vieille routine de nos pères, manque de bras pour lui donner même ces cultures imparfaites?

Les vignerons pourraient-ils faire cesser le mal?

Non, puisqu'ils ne connaissent que les procédés locaux et ne peuvent ni étudier ni comparer.

Les propriétaires auront-ils plus de pouvoir?

Non, car n'ayant ni études ni principes viticoles généraux, ils ne peuvent que s'en rapporter à leurs vignerons, et tout au plus étudier ce que font ces derniers.

N'espérons pas davantage des jeunes gens qui n'entendent professer que la science des jardins, des fermes et du bétail, puisque celle de la viticulture n'est point à l'ordre du jour.

Le vin jouant, dans l'alimentation de l'homme, un rôle

infiniment supérieur à celui des autres boissons fermentées; il faudrait un enseignement pour sa production comme pour celle du pain.

Aussi est-ce faute de cet enseignement que dans nos départements la vigne occupe une étendue si minime.

Mais, quand l'enseignement demandé aura été prescrit par le Souverain si désireux de la prospérité de l'Empire, tout changera de face, et le rôle des propriétaires, sans lesquels le progrès viticole est impossible, commencera.

Dans le cours de ses visites, M. Guyot s'est convaincu que, quel que soit le prix de la journée de l'ouvrier vigneron (1 fr. 50 cent., — 2 fr., — 3 fr. et même 3 fr. 50 cent.), on ne parviendra ni à le fixer au sol, ni à obtenir des produits semblables à ceux qu'obtiennent les vignerons propriétaires de la terre qu'ils cultivent.

Ce qui le prouve, c'est que, partout, la vigne du vigneron propriétaire rapporte plus que la vigne voisine faite à façon, même sous l'œil et la direction du maître.

Tirons de ce fait la conséquence naturelle que l'ouvrier doit, en bonne économie, être intéressé par le propriétaire, dans le produit de la terre qu'il cultive.

Rien, dit M. Guyot à l'appui de cette assertion, rien n'égale la puissance de l'homme établi sur le sol et cultivant une terre qui lui appartient, pour la faire produire; il n'y a ni machines, ni animaux perfectionnés, ni savants assolements qui puissent rapporter ce qu'obtient une famille vivant de ses bras et de sa terre; il faut que la famille rurale soit intéressée par le propriétaire aux produits du sol; et tout ce qui se fait en dehors de ce principe est destructeur de la richesse et de la puissance nationales.

Intéressez donc l'ouvrier; donnez-lui une part proportionnelle dans les récoltes et mettez-le à même de devenir propriétaire : vous parviendrez à le fixer au sol; il n'émigrera pas dans les villes; vous le mettrez en situation d'élever sa famille; vous l'enrichirez, et, doublant ou triplant le revenu de vos terres, il vous enrichira.

La région visitée n'a encore cultivé qu'environ cent quatre mille hectares de vignes, quand la Gironde en cultive à elle seule près d'un tiers de plus, et sa production moyenne, qui est de 45 hectolitres par hectare, est double de celle de la Gironde et supérieure à celle de l'Hérault, le plus productif vignoble de la France.

Depuis 1857, la valeur moyenne de l'hectolitre de vin de toutes races s'est élevée à 28 fr.

Donc, la production moyenne annuelle, qui est de 4,657,000 hectolitres dans les 10 départements dont il s'agit, représente le cinquième ou le sixième du revenu total agricole d'un territoire de 5,422,000 hectares, dont la vigne n'occupe que la cinquante-quatrième partie.

C'en est assez pour donner une haute idée de l'importance qu'offre, en France, la culture de la vigne, culture qui pourrait être doublée, triplée et même quadruplée.

Eu égard surtout à leur minime étendue, et malgré la rigueur du climat, les vignes de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine et d'une partie de la Champagne produisent, plus que les vignes de toutes les provinces du Midi, un vin salutaire, agréable, et d'un prix assez élevé.

C'est un résultat certainement dû à la sagacité et à l'activité des vignerons du nord-est, qui ont fini par trouver et par adopter les meilleurs principes de viticulture, tels que l'association de la taille courte et de la taille longue, — la distinction parfaite et absolue des cépages spéciaux auxquels la taille courte ou la taille longue convient le mieux, — l'ébourgeonnement, le pinçage, le sarclage, — le rognage, — l'effeuillage, — le palissage — et le triage exécutés avec soin, précision et opportunité.

C'est aussi en Lorraine que les grosses et les petites races sont conduites en quenouilles dressées sur souches basses, à un ou deux bras portant chacun un ou deux coursons à 2, 3 ou 4 yeux.

Chaque souche est munie d'un échalas d'un mètre 20 à un mètre 30 centimètres de hauteur le long duquel sont liés les pampres des coursons.

Partout, pour faire pénétrer l'air et la lumière dans la vigne, on ébourgeonne, on rogne et on nettoie; mais en Lorraine seulement l'épamprage est pratiqué avec une parfaite entente et de la production du fruit, et de la production des tiges de renouvellement.

Bref, en ce pays, la taille en vert et la taille en sec sont pratiquées avec un art admirable.

En ce qui concerne les Vosges, M. Guyot déclare y avoir trouvé l'attention des propriétaires tournée vers l'extension de la culture et l'amélioration des procédés, et ce département lui a fourni les plus intéressants sujets d'observation.

La viticulture et la vinification des 4 départements de la Lorraine sont fondées sur les mêmes principes, et il n'a à blâmer que le mode de plantation et de provignage.

Suivant lui, ce mode ajourne à la cinquième ou à la sixième année les bonnes récoltes de la vigne; il est plus coûteux que la plantation à plat et simultanée de tous les ceps de la vigne, et il inflige aux ceps une torture contraire au développement de la plante, à sa conduite et à son remplacement de franc-pied.

M. Brenier, de Charmes, plante et continuera de planter à plat, à plein et de franc-pied, en boutures droites peu profondément enterrées et espacées d'au moins 80 centimètres.

La vigne, ajoute le rapport analysé, ne peut être sans désavantage mutilée dans sa taille sèche et dans sa pousse annuelle, au point de n'avoir plus que quelques yeux et quelques feuilles, et la Lorraine fait bien de laisser monter à chaque cep un ou deux longs bourgeons soutenus verticalement, le long de l'échalas, par une attache.

Dans le Beaujolais, on supprime, après 8, 9 ou 10 ans, les échalas, et, dès lors, les ceps perdent de leur vigueur et de leur fécondité.

De là le motif pour lequel M. Guyot ne peut, avant qu'une expérience de plusieurs années ait parlé hautement, glorifier le système Trouillet, pratiqué avec enthousiasme par un certain nombre de viticulteurs vosgiens.

Le savant dont j'analyse le rapport a vu M. Colin jeune,

marbrier à Épinal, mettre en pratique la longue taille qu'il recommande, et qui, si elle réussit, pourra doubler la production des fines races auxquelles elle convient.

J'aurais immensément à faire si je voulais reproduire tout ce qu'il y a de judicieux et d'utile dans le rapport de M. Jules Guyot.

Aussi, après avoir succinctement résumé la partie capitale de son œuvre, me bornerai-je à dire qu'il a on ne peut mieux mérité de la Lorraine et de notre département, et que la Société de viticulture d'Épinal lui doit un tribut de reconnaissance, pour les éloges qu'il a donnés au mode de provignage imaginé par le docteur Esquot, et pratiqué avec tant de succès par M. Chapellier, notre collègue, et ensuite par elle.

Encore un mot.

L'enseignement de M. le docteur Guyot a été, dans notre ville, d'un si puissant effet, que je désire être bientôt appelé à rendre compte des découvertes importantes qu'il a suscitées.

DEBLAYE.

NOTE
SUR LES FOURRAGES HACHÉS,

PAR M. HOUBERDON,

Membre associé libre.

MESSIEURS,

Lorsqu'on voit fonctionner ces hache-paille perfectionnés dont le mécanisme ingénieux permet de couper le foin et la paille à toutes les dimensions, on peut constater une notable économie dans les fourrages ainsi préparés. Il est à regretter que le prix élevé de ces instruments les rende inaccessibles à la petite culture. Voulant combler cette lacune, quelques éleveurs ont essayé de se servir de la bêche à disque et du couteau à foin ordinaire, mais ils n'ont pas tardé à en reconnaître les inconvénients : le moindre corps dur, les fourrages un peu ligneux, tels que le cumin des prés, suffisent pour émousser le tranchant et suspendre un instant le travail.

J'ai imaginé un procédé simple et peu coûteux, qui peut être employé sans apprentissage préalable. Jugeant qu'il pourrait être utile de le publier, je m'empresse, Messieurs, de vous en faire part.

Instrument. — Avec une de ces bonnes vieilles faulx, dont on ne se sépare qu'à regret, on obtient un couteau à foin de la manière suivante :

Après avoir effacé la courbe légère que dessine la faulx, en la comprimant fortement sur le genou, on fait chauffer

la partie que l'on nomme talon, afin de pouvoir l'aligner avec le reste; on garnit d'une poignée en bois ce talon ainsi redressé; puis, à l'aide du marteau, on fait une battue étroite, comme si l'on devait faucher dans la prairie.

Manière de se servir de l'instrument. — Avant de commencer, il faut aiguiser la faulx à l'aide d'une pierre, que l'on tient près de soi pour s'en servir aussitôt que le tranchant est émoussé; cela fait, on ouvre une tranchée dans le tas de foin ou de paille, en pratiquant du haut en bas deux incisions profondes, à la distance d'un mètre environ l'une de l'autre; puis on se met à scier de gauche à droite, en maintenant d'une main la faulx vers le milieu, tandis que l'autre exerce une forte pression; il faut continuer ainsi jusqu'au pied du tas, et le foin se trouve coupé en tronçons réguliers, suivant la longueur qu'on a adoptée.

A part certaines précautions, on suit la même méthode pour les fourrages bottelés. La botte que l'on se propose de couper doit être placée sur une couche de foin de dix centimètres d'épaisseur, sans quoi l'instrument s'émousserait en rencontrant le sol; on maintient cette botte, en la pressant avec le genou gauche, et l'on procède comme ailleurs.

Arrivé vers le milieu, c'est-à-dire au lien, on recommence par l'autre bout. On peut hacher ainsi, en trois minutes, douze kilogrammes de fourrage, à environ dix centimètres de longueur.

Avantages des fourrages hachés. — Depuis l'établissement de nombreuses féculeries, échelonnées sur la plupart des cours d'eau, les prairies situées en aval offrent partout l'aspect d'une puissante végétation; mais le foin est presque toujours souillé par le séjour plus ou moins long des eaux chargées de détritus de pommes de terre. Les chevaux le refusent avec dégoût, les bêtes bovines le mangent difficilement, parce qu'il est trop long et les poussières irritantes dont il est rempli pénètrent dans leurs poumons, pour y causer des désordres dont la cause est souvent inconnue. Ces inconvénients disparaissent, lorsqu'au moyen de la

faulx, on coupe ce foin en tronçons de six à dix centimètres. Les semences et la poussière se détachent sur le champ.

Les fourrages ayant été peu abondants cette année dans plusieurs localités, on peut, en coupant la paille, la faire entrer en forte proportion dans les rations journalières. Quant aux pailles employées comme litière, il est avantageux de les couper en tronçons d'environ vingt centimètres. Elles absorbent mieux l'urine, la fermentation du fumier s'effectue dans de meilleures conditions; on peut l'enfouir plus tôt et il n'entrave jamais la charrue dans sa marche.

Mesurage du foin. — Personne n'ignore qu'une des conditions essentielles pour retirer du bétail le plus grand bénéfice possible, c'est de pouvoir déterminer d'une manière précise la quantité de fourrage que ce bétail consomme chaque jour. Pour atteindre ce but, voici un moyen que j'emploie constamment avec succès.

Lorsque le foin est arrivé à un tassement uniforme, c'est-à-dire un mois après la fermentation, j'ouvre une tranchée, comme je l'ai dit plus haut, ayant soin surtout d'en couper les parois perpendiculairement; puis je cube le vide qui existe au bout de quelque temps. Pour exprimer en kilogrammes la quantité obtenue, je pèse avec soin un mètre ou un demi-mètre cube de ce foin, pris dans toute la hauteur du tas, car le foin est plus serré en bas qu'en haut. Rien n'est plus facile alors que de savoir combien l'on dépense de kilogrammes de fourrage chaque jour, ou chaque semaine.

HOUBERDON.

L'ADMINISTRATION
BAVAROISE
DANS LES VOSGES
en 1814,

PAR M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

Chapitre 1er.

On ne parle plus, depuis bien longtemps déjà, de l'administration étrangère qui s'était implantée dans les Vosges en 1814, lors de la première invasion des alliés. Il est vrai qu'elle n'a été qu'éphémère, qu'un demi-siècle nous sépare du jour où elle a cessé d'exister, et que souvent en France il faut beaucoup moins de temps pour oublier les évènements même les plus importants. Je vais essayer de faire revivre cette administration, d'en reproduire fidèlement les faits et gestes et d'en apprécier la portée. Ce travail offrira peut-être quelque intérêt historique au lecteur, dont je me garderai cependant de fatiguer l'attention par des détails stériles et fastidieux. Du reste, il est toujours bon de rapprocher le passé du présent pour que l'un puisse profiter des enseignements de l'autre. Cette considération m'a surtout engagé à écrire ces pages qui formeront, si toutefois on le veut bien, un chapitre à ajouter aux annales de la province des Vosges.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1814, la ville d'Épinal était traversée par une portion des troupes étrangères qui, victorieuses, venaient de passer le Rhin. C'étaient des Cosaques, des Wurtembergeois, des Autrichiens, des Bavarois se dirigeant en toute hâte vers les plaines de Champagne où les armées françaises les attendaient. Les Bavarois laissent à Epinal une garnison peu considérable à la vérité, mais suffisante cependant pour contenir la ville, dans le cas peu probable où elle aurait quelque velléité de se soulever. Ils installent un parc d'artillerie dans la promenade du Cours, qui se couvre en un instant de canons, de caissons, de fourgons, en même temps qu'une ambulance dans des bâtiments dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par l'école communale des filles, rue de l'ancien hospice. Cette ambulance est ornée au-dessus de sa principale porte d'entrée d'une inscription allemande qui, traduite en français, signifie «hôpital militaire du roi de Bavière. » Malgré cette fastueuse dénomination, elle ne tarde pas à devenir un foyer pestilentiel et un grave sujet d'inquiétude pour la population spinalienne. Le typhus, cette fièvre terrible des camps et des armées, exerce ses ravages sur les soldats malades qui y sont entassés et en enlève chaque jour un certain nombre. Plusieurs habitants en sont atteints et y succombent. La ville demande la suppression ou tout au moins l'éloignement de cet hôpital improvisé. Mais, toute fondée qu'elle est, cette demande est repoussée et l'ambulance est maintenue jusqu'au départ de « nos amis, les ennemis. » C'est ainsi que, par dérision, on était convenu d'appeler les alliés.

La garnison bavaroise ne se montre ni insolente ni brutale envers les habitants d'Epinal, et ne cherche pas à se venger sur eux de la déroute sanglante et complète que les Français ont infligée en 1813 à l'armée du roi de Bavière, sur le champ de bataille de Hanau. Loin de là, elle s'applique généralement à écarter tout prétexte de collision. Ce qui sans doute la détermine à tenir cette conduite réservée et prudente, c'est que la campagne de France est commencée, que l'Em-

pereur a déjà remporté des victoires qui à elles seules suffiraient pour immortaliser son nom, et que les alliés ont intérêt à ménager les populations pour ne pas être malmenés par elles, dans le cas où de trop nombreux revers les forceraient à battre en retraite et à se replier sur le Rhin.

Les « hautes puissances alliées », pour me servir du langage officiel du temps, semblent s'être partagé d'avance les provinces françaises qu'elles se proposent de conquérir. Le département des Vosges et quelques autres départements voisins sont échus au roi Maximilien de Bavière. L'occupation de la place d'Épinal par les troupes de ce prince le faisait déjà présumer. Mais il n'est plus permis d'en douter en voyant les Vosges placées sous le commandement supérieur du comte de Wréde, général en chef de l'armée bavaroise.

Le premier soin du comte de Wréde est de pourvoir à l'administration du département. De son quartier général de Saint-Dié, il publie, le 16 janvier 1814, l'ordre du jour suivant :

» M. le Préfet et MM. les Sous-préfets du département des Vosges s'étant éloignés de leur poste à l'approche des armées alliées, et les hautes puissances alliées ne voulant pas laisser interrompre la marche des affaires d'administration, de police et des départements respectifs du service,

» 1° Il est ordonné à M. le comte d'Armansperg, chambellan de S. M. le roi de Bavière, de se rendre à Épinal, chef-lieu du département des Vosges, pour y remplir les fonctions de Préfet provisoire, conformément à l'instruction particulière qui vient de lui être adressée;

» 2° Il est ordonné à toutes les Commissions sous-préfectorales « ad interim » qui ont été provisoirement organisées dans les lieux de Sous-préfecture, ainsi qu'à tous les maires du département, de reconnaître ledit M. le comte d'Armansperg et d'exécuter les ordres qu'il leur adressera ou leur fera adresser. »

On adjoint toutefois au Préfet bavarois, pour plaire à l'Autriche ou plutôt pour plaire au maréchal prince de Schwart-

zenberg, généralissime de toutes les armées des puissances alliées, M. Joseph de Polzer, avec le titre de chef commissaire autrichien.

Ces deux personnages viennent aussitôt prendre possession de l'hôtel de préfecture, où se tient et se tenait déjà le collége d'Épinal, et se mettent en devoir d'administrer le pays collectivement et sous la dénomination de « Commission préfectorale. » Ils ne changent rien à la composition des bureaux de la préfecture et choisissent pour leur secrétaire général provisoire M. Didier, chef du premier bureau. Les autres rouages administratifs sont également maintenus.

Je retracerai succinctement le portrait des membres de la nouvelle administration départementale.

M. d'Armansperg est d'une haute taille et d'un physique agréable ; ses formes polies, son commerce facile, son esprit délié, son instruction approfondie, son intelligence des affaires en font un homme supérieur. Il aime la représentation. Dans les grandes solennités, il revêt son costume de chambellan, habit brodé, grosses épaulettes d'or, chapeau rond, tenue en somme assez bizarre.

M. de Polzer a la tournure, la raideur et le flegme germaniques. Il se montre rarement en public, laisse à son collègue tous les soins de l'administration et semble n'avoir d'autre mission à remplir que d'apposer sa signature au bas des arrêtés, des circulaires et des proclamations.

M. Didier est sans contredit le plus intelligent et le plus capable des employés préfectoraux, et convient mieux que personne aux fonctions de secrétaire général. Entré fort jeune, sous la République, dans les bureaux de l'administration départementale, il sait parfaitement traiter les affaires et connaît à fond les lois et la jurisprudence. Son jugement est droit, sa rédaction claire, nette et concise, son activité infatigable et son concours justement apprécié.

Il y a bien des années que MM. d'Armansperg et de Polzer sont descendus dans la tombe. M. Didier leur a survécu malgré ses infirmités. Agé à l'heure qu'il est de 94

ans, et se souvenant toujours et dans tous leurs détails des événements politiques auxquels il a assisté, il achève paisiblement sa longue et utile carrière au sein de nos montagnes, sur les rives de la Moselle, dans la jolie ville de Remiremont.

Chapitre II.

L'histoire de l'administration bavaroise dans les Vosges se trouve presque entièrement dans son « *Bulletin administratif* », qui recueillait ses actes et qui paraissait à des jours indéterminés, et seulement quand il y avait assez de matières pour le remplir; ce bulletin était gratuitement adressé à tous les maires et autres fonctionnaires publics. J'y puiserai donc les éléments de mon travail, et je ne ferai qu'y ajouter les faits les plus saillants parmi ceux dont j'ai été témoin et que ma mémoire a retenus. Car, il faut le dire, en 1814 je débutais dans la carrière administrative et je travaillais dans les bureaux de la préfecture, bien qu'âgé de 14 ans à peine et faisant encore mes études au collége d'Épinal.

La commission préfectorale déploie tout d'abord une grande activité sous l'autorité et la direction du général bavarois. Tous ses actes portent en tête cette formule sacramentelle : « Par ordre de Son Excellence le comte de Wréde, général en chef de l'armée. » Le besoin urgent d'auxiliaires immédiats lui fait hâter la constitution définitive des cinq commissions sous-préfectorales d'Épinal, Neufchâteau, Mirecourt, Saint-Dié et Remiremont. Elle décide (1) que ces commissions s'occuperont de toutes les affaires qui rentrent dans les attributions des Sous-préfets et se renfermeront dans les lois organiques des sous-préfectures, « à l'exception des cas indiqués par les présentes ou futures ordonnances. »

Chacune de ces commissions comprend un président et trois ou quatre membres. Le président distribue les affaires à ses collègues qui, réunis par lui en assemblée, statuent à la majorité des voix, la sienne comptant pour deux en cas de partage.

(1) Arrêté du 18 janvier 1814.

Leur mission est de répartir les réquisitions de toute nature, de juger les réclamations formées à cet égard par les communes, de connaître des objets contentieux, de nommer les fonctionnaires administratifs et de prononcer dans les cas qui pourront être désignés par des ordonnances particulières, de même que dans les circonstances extraordinaires.

On n'exige d'elles aucune prestation de serment politique. A qui du reste devraient-elles le prêter?

Les commissions sous-préfectorales sont composées : à Épinal, de MM. Bérard, ancien inspecteur de l'Enregistrement, président, Maurice, avocat, Mougin, homme de lettres, Guilgot-Brocard, négociant, et Hogard, géomètre; à Neufchâteau, de MM. Najean, avocat, président, Husson, fils, négociant, Regnaud, fils, et Edme, notaire; à Mirecourt, de MM. Pierson, maire, président, Estivant, notaire, Relot, avocat, et Mangin, percepteur; à Saint-Dié, de MM. Ferry, maire, président, Courcier, Arragain, Mangin et Gley; à Remiremont, de MM. Noël, notaire, président, Puton, Berguam et Félix.

La commission préfectorale enjoint aux maires et aux autres fonctionnaires placés habituellement sous les ordres des Sous-préfets, d'exécuter les mesures qui seront prescrites par les commissions sous-préfectorales, et l'arrêté relatif à cette nouvelle organisation reçoit la plus grande publicité dans toutes les communes.

Les choix de M. d'Armansperg se sont tous portés sur des hommes honorables qui croyent avec raison servir leur pays en acceptant les fonctions difficiles et délicates qui leur sont offertes. Dévoués avant tout aux intérêts de leurs concitoyens, ils s'appliqueront à maintenir partout l'ordre et la tranquillité, à rendre moins pénible et moins insupportable le joug de la domination étrangère, et à alléger autant qu'il est en eux les charges et les contributions qu'autorise le droit de la guerre. Leur dévouement sera compris par les populations et leur acquerra des titres à la reconnaissance publique.

Le service de la poste aux chevaux appelle en même temps

toute la sollicitude de la commission préfectorale pour la rapidité de ses communications. Les maîtres de poste sont invités, sous leur responsabilité personnelle, à tenir leurs écuries au complet, conformément aux anciens règlements (1). Le transport des dépêches d'Épinal à Colmar, ville importante pour les alliés à raison de sa position dans le voisinage du Rhin, se fait par estafettes. Dans ce but, des relais sont créés à Épinal, Girecourt, Rambervillers, l'Hôte-du-Bois et Saint-Dié. Chacun d'eux doit être pourvu constamment de deux postillons et de trois chevaux fournis, au besoin, sur la réquisition des maires et sous la surveillance des directeurs des postes. Du reste, le service des estafettes est payé sur le pied et de la manière ordinaires, aux maîtres de poste et aux postillons.

La commission préfectorale songe ensuite aux mesures à prendre pour la distribution de la justice, dont le cours a été violemment suspendu par l'invasion. Le besoin s'en fait chaque jour plus vivement sentir, mais ces mesures sont d'une nature épineuse. En France, les juges ont le sentiment de leur dignité, de leur indépendance et de leur inamovibilité; leur caractère et leur position, je dirai même leur honorable susceptibilité, commandent les plus grands ménagements. Cependant, après de mûres réflexions, la commission se décide pour les moyens énergiques, et, par son arrêté du 10 février, elle requiert formellement « MM. les membres de l'ordre judiciaire du département des Vosges de continuer l'exercice de leurs fonctions » Les présidents des tribunaux de première instance, le président du tribunal de commerce de Mirecourt et les procureurs impériaux sont invités à réunir, « dès le lendemain de la réception de l'arrêté, » les membres de leurs compagnies respectives pour leur transmettre l'ordre de reprendre sur-le-champ les devoirs de leurs charges. Les juges et les greffiers de paix, les avoués, les notaires et tous les officiers ministériels reçoivent la même injonction. On

(1) Arrêté du 18 janvier.

exige d'eux, comme de tous les fonctionnaires publics, une déclaration conforme au modèle envoyé aux présidents. On donne dix jours de délai aux absents pour la souscrire.

La commission déclare qu'elle n'admettra comme excuses suffisantes pour dispenser les membres de l'ordre judiciaire de satisfaire à ses prescriptions, que les seuls cas de maladies ou infirmités graves constatés par des certificats en bonne forme et dûment vérifiés. Elle ajoute que les magistrats qui, ne se trouvant pas compris dans cette exception, feront refus d'obéir ou ne souscriront pas la déclaration demandée, seront traités comme « des ennemis de l'ordre public ». Les procureurs impériaux les dénonceront et s'entendront avec les présidents afin de présenter à la commission, suivant l'usage, une liste triple de candidats pour les remplacer.

Mais il s'agit de décider au nom de qui les jugements des tribunaux seront rendus. Ils ne peuvent plus l'être au nom de l'Empereur, puisqu'on a résolu de consommer sa ruine, et ils ne peuvent l'être non plus ni au nom des hautes puissances alliées, puisqu'elles ne règnent pas sur la France, ni au nom du nouveau souverain, puisqu'il n'est pas encore connu, ni au nom du peuple français, puisqu'il est moins que jamais question de rétablir la République. En fin de compte, il est arrêté que les jugements seront prononcés et les actes notariés passés « au nom des lois. »

Quelle était la teneur de la déclaration imposée aux fonctionnaires? Je n'ai pu le savoir. Je ne l'ai point trouvée dans le bulletin administratif et je l'ai vainement cherchée ailleurs, Toujours est-il qu'elle a souverainement déplu au tribunal de Neufchâteau, puisque seul de tous les tribunaux du département il ose résister à la sommation préfectorale, et qu'il se refuse obstinément à rendre la justice comme par le passé, malgré les invitations réitérées que l'administration départementale lui adresse.

La commission, pour le punir de cette résistance, fulmine contre lui son arrêté du 24 mars portant que « les membres du tribunal de l'arrondissement de Neufchâteau sont déclarés

individuellement ennemis de l'ordre et de la tranquillité publiques et seront poursuivis comme tels ». Il est dit dans les considérants de cet arrêté que « le tribunal est entièrement dissous par son opposition constante, que ni l'exemple des autres tribunaux, ni les moyens de persuasion employés, ni l'affligeant tableau des désordres produits par l'absence de cette autorité, ni les plaintes nombreuses des habitants n'ont pu rappeler les juges au sentiment du devoir; qu'une conduite aussi contraire au bien public, aussi funeste par ses résultats est trop coupable pour être tolérée plus longtemps, qu'enfin il est urgent d'employer des moyens qui garantissent aux administrés de l'arrondissement de Neufchâteau, comme à ceux des autres parties du département, l'exécution des lois protectrices des personnes et des propriétés. »

La commission réunit en conséquence, mais provisoirement toutefois, l'arrondissement de Neufchâteau à celui de Mirecourt, qui en est le plus voisin, pour l'administration de la justice. Elle autorise le tribunal de Mirecourt à étendre sa juridiction, tant en matière civile qu'en matière correctionnelle, à toutes les localités de l'arrondissement de Neufchâteau, et charge le président et le procureur impérial du siége de Mirecourt d'assurer, « dans le plus court délai possible », à l'égard des juges de paix, des notaires et autres fonctionnaires ministériels de cet arrondissement, l'exécution de l'arrêté préfectoral du 10 février sur l'administration de la justice.

Ainsi, d'un trait de plume et par une de ces mesures arbitraires que la guerre et la conquête permettent, la commission enlève les habitants de tout un arrondissement à leurs juges naturels. Néanmoins il faut lui rendre cette justice qu'elle ne fait point poursuivre les juges de Neufchâteau comme elle les en a menacés. Mais la réunion de Neufchâteau à Mirecourt n'apaise point les murmures des populations du premier de ces arrondissements, et leur mécontentement prend des proportions toujours plus inquiétantes.

Dans cet intervalle, les événements politiques des premiers

jours d'avril s'accomplissent et exercent naturellement leur influence sur les esprits. Les choses changent de face dans l'arrondissement de Neufchâteau. D'après les lettres qu'elle reçoit sous les dates des 13 et 17 avril de la commission sous-préfectorale et des membres du tribunal, la commission préfectorale se radoucit; elle annonce au département, par son arrêté du 19 avril, « qu'elle est satisfaite de la conduite des habitants de Neufchâteau, qu'ils ne doivent pas être victimes des torts personnels des fonctionnaires du tribunal, que ces derniers viennent de donner eux-mêmes, par leur adhésion aux événements mémorables des premiers jours de ce mois, un gage public de leur retour aux principes qu'ils avaient méconnus, que dès lors il ne reste plus d'obstacle au rétablissement du cours ordinaire de la justice dans l'arrondissement de Neufchâteau ». Son arrêté du 24 mars est donc rapporté, sous la réserve cependant que les juges souscriront « sans délai » la fameuse déclaration qui est, répète la commission, impérieusement exigée par les hautes puissances alliées.

C'est ainsi que se termina un conflit qui aurait nécessairement fini par avoir les plus regrettables conséquences, si la lutte entre la France et l'Europe se fût prolongée quelque temps encore. De quel côté étaient les torts? La déclaration introuvable pourrait seule fournir les moyens de résoudre cette question. Mais il y a lieu de penser qu'ils n'étaient pas tous du côté du tribunal de Neufchâteau qui se composait alors comme aujourd'hui de magistrats sages et éclairés.

Chapitre III.

Dans l'espoir de se concilier les sympathies de ses administrés et de les amener à lui donner sans trop de répugnance ce qu'elle sera plus tard obligée de leur demander, la commission préfectorale juge utile de prescrire diverses mesures qu'elle sait devoir leur être agréables.

Dès le 18 janvier, s'inspirant de cette idée que les hautes

puissances veulent alléger autant que possible les charges publiques et fournir aux habitants des Vosges des preuves de leur sollicitude, elle suspend la perception des droits réunis, qui avaient toujours été vus avec défaveur par la population, et défend aux préposés de cette administration de faire aucune répétition ni aucun prélèvement de deniers pendant le séjour des armées alliées dans le département.

Le lendemain, dans une proclamation bienveillante, le comte d'Armansperg, après avoir rappelé aux habitants « qu'il lui serait très-agréable de parvenir à opérer le bien qu'il se propose et qu'il ne lui serait pas difficile de réussir, s'ils le voulaient sincèrement », leur fait savoir que, par continuation de l'intérêt que leur portent les souverains alliés, il a réduit le prix du sel, et que d'autres actes de bienfaisance auront encore lieu, pourvu que, comme il le désire, ses administrés continuent à s'en rendre dignes.

Le prix du sel, pris en magasin en gros ou en détail, est en effet réduit à 40 centimes le kilogramme (1). Les communes, les particuliers et les commerçants peuvent s'en procurer dans les entrepôts de Saint-Pierremont, Destord, Cheniménil, Remiremont, Saint-Maurice, Saint-Dié et Raon-l'Étape. Il paraît qu'il n'y avait pas d'entrepôts dans les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau.

Quoiqu'une décision postérieure ait seulement augmenté cette denrée de cinq centimes (2), certains débitants néanmoins la font payer au delà de 45 centimes le kilogramme, et méconnaissent ainsi « les intentions paternelles des hautes puissances qui tendent notamment à l'amélioration du sort de la classe pauvre ». C'est un abus qui ne saurait être toléré. La commission préfectorale se hâte d'y remédier en défendant expressément aux débitants, commissionnés ou non, de dépasser le prix fixé, à peine de confiscation de toutes les quantités de sel qui seraient en leur possession, et d'être

(1) Le prix actuel est de 20 centimes.
(2) Arrêté du 28 janvier.

traduits devant une commission militaire, le cas échéant. Elle engage, dans leur propre intérêt, ceux d'entre eux qui ne pourraient accepter ce cours, à cesser immédiatement leur commerce.

La vente du sel donna lieu une fois à un vol audacieux qui se commit en plein jour et pour ainsi dire sous les yeux de l'autorité. Un prétendu voiturier se présente dans la cour de la préfecture, le 18 février, et y charge deux tonneaux de sel, avec l'intention, dit-il, de les conduire à Mirecourt, où il les déposera au lieu indiqué par la commission sous-préfectorale. Il n'a pas besoin de lettre de voiture, aussi n'en prend-il point. Il se met en route et, au lieu de transporter les deux tonneaux à Mirecourt, il se les approprie pour les vendre à son bénéfice. Le comte d'Armansperg ordonna la recherche de ce hardi fripon (1), mais il ne fut pas assez heureux pour le découvrir et le faire arrêter.

S'occupant des intérêts de l'enseignement public, la commission préfectorale abolit la rétribution universitaire par une décision du 5 février. La rétribution collégiale reste seule à la charge des familles. C'est encore trop. Les temps sont malheureux, bien des élèves ne peuvent payer cette dernière taxe, les autres en réclament comme eux la suppression; les colléges sont sur le point d'être désertés. Dans cette circonstance, la commission se signale par un acte qui est un nouveau bienfait et qui témoigne en même temps « des principes libéraux » professés par les hautes puissances (2). Elle supprime également la rétribution collégiale et la remplace par un prélèvement sur les fonds départementaux. Chose remarquable! Elle prévenait ainsi le vœu pour l'instruction gratuite si fréquemment renouvelé à l'époque actuelle.

Plusieurs membres du clergé témoignent des inquiétudes au sujet du paiement de leurs traitements et de leurs pensions.

(1) Avis du 21 mars.

(2) Arrêté du 2 mars.

La commission les rassure (1), en leur disant que les hautes puissances ont pris sous leur protection la religion et ses ministres, et que, dans leur constante sollicitude pour le bonheur du peuple, elles tiennent à ce qu'aucun empêchement ne soit apporté à l'exercice du culte. Il est arrêté que les curés cantonaux et les succursaliers toucheront leurs traitements et leurs pensions réunis sur le même pied qu'en 1813 et aux époques ordinaires, et qu'à la fin de chaque trimestre, pour la régularité des paiements, le provicaire général des Vosges, M. l'abbé Duguenot, dressera et transmettra à la préfecture l'état des mutations survenues dans le personnel du clergé. Mais, en échange de cette marque d'intérêt, la commission, qui connaît le bon esprit des ecclésiastiques du département, attend d'eux qu'ils emploieront tous leurs moyens pour maintenir l'ordre et la tranquillité et pour faire respecter les personnes et les propriétés dans leurs paroisses.

Le 28 janvier, la commission prévient en outre la population qu'à partir du 1er du même mois, elle fera exactement payer les traitements des fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, de même que les pensions militaires. « Ainsi, ajoute-t-elle, les magistrats, les administrateurs et les employés dans toutes les parties, les pasteurs et les anciens militaires trouveront dès à présent, dans la sollicitude des hautes puissances pour eux et leurs familles, la double garantie de leur état et des émoluments qui y sont attachés. »

De semblables mesures sont adoptées à l'égard des rentiers de l'État.

Mais la commission n'a pas dans ses bureaux la liste des pensionnaires et des rentiers domiciliés dans les Vosges. Elle prend le parti (2) de les inviter à se présenter avant le 20 février, devant les commissions sous-préfectorales, et à leur

(1) Avis du 19 janvier.
(2) Avis du 5 février.

communiquer les titres en vertu desquels ils jouissent de leurs pensions et de leurs rentes ; ceux d'entre eux qui seraient hors d'état de se déplacer sont autorisés à produire leurs pièces aux maires chargés d'en transmettre, en le certifiant, le relevé aux sous-préfectures. Ces dernières établiront l'état nominatif de tous les pensionnaires et rentiers demeurant dans leurs arrondissements respectifs et l'enverront à la préfecture qui, au moyen de ces éléments, dressera le tableau général des ayants-droit du département.

Par l'effet de ces dispositions, les payements s'effectueront régulièrement et à la grande satisfaction des intéressés, dont la plupart n'ont pas d'autres moyens d'existence.

La commission ne perd pas non plus de vue les employés des hôpitaux, des ambulances, des parcs et des magasins militaires. Elle en fait exactement établir le contrôle nominatif et leur fera solder tous les mois une indemnité qu'elle règlera après avoir pris l'avis des commissions sous-préfectorales.

Chapitre IV.

Pour réaliser les ressources financières consacrées au payement des traitements, des pensions, des rentes et des autres dépenses publiques, la commission préfectorale ne peut mieux faire que de suivre la marche du Gouvernement français et de recourir à la perception des impôts directs, sauf à employer des moyens de coërcition plus rigoureux que de coutume, si la nécessité le réclame.

On la voit ordonner, le 19 janvier, un premier prélèvement de deux douzièmes sur les contributions de 1814 pour les mois de janvier et de février : ce prélèvement s'opérera au moyen des rôles rendus exécutoires pour 1813, il est toutefois sursis au recouvrement des cotes communales.

C'est une somme de 335,391 fr. 42 cent. à faire rentrer.

Les contribuables devront avoir payé le premier douzième pour le 1er février et le second douzième pour le 10 du même mois, de sorte que les receveurs particuliers des ar-

rondissements puissent en encaisser le montant les 5 et 15 février, à raison de l'urgence des besoins. Les douzièmes seront acquittés « au domicile même des percepteurs, » et les voies habituelles de contrainte, et, en cas de leur insuffisance, les voies d'exécution militaire seront pratiquées contre les récalcitrants.

Les percepteurs sont maintenus dans leurs fonctions. C'est une mesure tellement indispensable que les commissions sous-préfectorales ont reçu le pouvoir de nommer sans retard aux perceptions vacantes. Ces comptables ont l'ordre d'effectuer leurs versements exactement, « à peine d'être poursuivis, » dans la caisse du receveur général pour l'arrondissement d'Épinal et dans celle des receveurs particuliers pour les autres arrondissements. De leur côté, les receveurs particuliers sont invités à être non moins exacts à verser leurs fonds dans la caisse centrale du département établie à Épinal. Cette caisse n'était autre que celle du nouveau receveur général que la commission préfectorale avait nommé en remplacement de M. Doublat et qui s'appelait M. Dagrinsard.

Un second prélèvement de deux douzièmes pour les mois de mars et avril est prescrit par une ordonnance du 17 février ; il s'élève à la même somme et se fera de la même manière que le précédent. Les contribuables devront se libérer également en deux fois, le 15 mars et le 15 avril.

Cependant les contributions ordinaires sont bientôt reconnues insuffisantes pour parer à toutes les exigences des divers services. L'entretien des hôpitaux militaires et les frais considérables des magasins des vivres et fourrages sollicitent une imposition extraordinaire. Par ordonnance du 23 février, la commission règle cette imposition à cinq centimes par franc des contributions foncière, personnelle et mobilière, et arrête qu'elle sera entièrement recouvrée avant le 15 mars. Pour récompenser et stimuler le zèle des percepteurs, elle leur alloue une remise de cinq centimes par franc sur les sommes touchées par eux.

Mais le recouvrement de ces impôts éprouve beaucoup de lenteur. Un assez grand nombre de contribuables, soit parce qu'ils sentent les étreintes de la gêne, soit parce qu'ils se soucient peu de donner leur argent aux alliés, n'ont pas encore payé, sur la fin de février, les deux douzièmes qui étaient exigibles dans les dix premiers jours de ce mois. La commission pourrait, dit-elle dans un avis du 2 mars, faire usage contre eux des moyens de rigueur qu'elle ne leur a pas laissé ignorer, mais toujours disposée à concilier les intérêts des hautes puissances alliées avec les ménagements dont elle a constamment usé envers ses administrés, elle se persuade qu'il lui suffira d'éclairer les contribuables sur leurs obligations pour les déterminer à acquitter sur-le-champ les douzièmes échus. Elle les engage donc à ne plus différer de se libérer, tout en les avertissant qu'un plus long retard la mettrait dans la nécessité d'envoyer dans les communes et chez les habitants mêmes une force militaire qui y resterait à discrétion jusqu'à ce que le tout fût soldé.

Les contribuables devant concevoir combien une pareille mesure leur serait onéreuse, la commission exprime l'espoir qu'ils l'éviteront en acquittant l'impôt « dans les vingt-quatre heures de la publication des présentes. » Elle leur rappelle en outre que les payements des troisième et quatrième douzièmes doivent continuer également à mesure des échéances, « à peine par les contribuables d'y être contraints militairement. »

Ces injonctions et ces menaces sont loin de produire tout leur effet. Le troisième douzième qui devait être entièrement perçu en mars ne l'est même pas encore en avril. Nouvel appel de la commission au bon vouloir et aux sentiments éclairés de ses administrés. Dans sa proclamation du 13 avril, elle leur dit « qu'un plus long retard de leur part compromettrait essentiellement le service de l'administration et les intérêts mêmes des administrés, que les contributions directes sont une dette que chacun doit s'empresser de payer

au Gouvernement et que l'administration est forcée de sévir contre ceux qui s'y refusent. »

Après cette explication, la commission invite les habitants qui doivent le troisième douzième, ainsi que le quatrième, qui sera exigible le 15 avril, à se libérer sans délai de l'un et de l'autre. Elle ajoute que, passé le 15 avril, « une colonne mobile sera mise en route et envoyée dans les communes et chez les contribuables retardataires, où elle séjournera jusqu'à parfait payement des quatre douzièmes. »

Elle termine sa proclamation, en faisant remarquer que « les contribuables chez qui les militaires seraient envoyés ne pourraient imputer qu'à eux-mêmes les dépenses et les désagréments que ces garnisaires leur occasionneraient et qu'elle aime à penser qu'aucun administré ne se mettra dans le cas d'éprouver des poursuites qu'elle n'ordonne qu'avec peine, mais que le bien du service rend nécessaires, surtout pour l'entier acquittement des pensions militaires, ecclésiastiques et autres qu'elle s'est engagée à payer exactement. »

Cette fois elle est mieux écoutée et les caisses des percepteurs commencent à se remplir.

Mais l'argent qu'y verse l'imposition des cinq centimes est absorbé avec une étonnante promptitude par les hôpitaux et les magasins militaires. Grâce aux dilapidations, ces établissements deviennent de véritables gouffres où tous les jours les fonds et les fournitures s'engloutissent. Pour subvenir à leurs besoins incessants, la commission s'abstient d'établir une seconde contribution extraordinaire, qu'il serait bien plus difficile de lever que la première, mais, informée qu'un décret impérial du 11 novembre 1813 a ordonné une surimposition de centimes additionnels, qui n'est pas entièrement recouvrée, elle songe à toucher les sommes restant dues. Un arrêté du 16 avril somme les retardataires de les payer avant le 5 mai, sous peine d'être poursuivis, et met en demeure les percepteurs de verser, le 10 du même mois, dans les recettes particulières, les fonds qui leur seront

remis. A ces derniers la commission recommande « d'apporter dans cette partie de leurs fonctions tout le zèle et l'activité qu'elle a droit d'en attendre. »

Les dates des 5 et 10 mai sont pareillement adoptées par l'arrêté préfectoral du 17 avril pour le recouvrement de deux nouveaux douzièmes, dont elle prescrit le prélèvement sur les contributions ordinaires et qui se portent toujours à 335,391 fr. 42 cent.

Cette nouvelle levée de deniers fournit à la commission l'occasion de témoigner toute sa satisfaction aux arrondissements de Saint-Dié, d'Épinal et de Remiremont, ainsi qu'à plusieurs communes de l'arrondissement de Mirecourt, pour leur exactitude à payer les termes échus de l'impôt, mais en revanche elle exprime tout son mécontentement aux contribuables de l'arrondissement de Neufchâteau, qui montrent trop peu d'empressement à les imiter. Elle prévient ces derniers que des colonnes mobiles vont leur être expédiées pour vaincre leur résistance, et que, « en exécution des ordres supérieurs qu'elle a reçus, » elle suspendra le payement des traitements civils et des pensions militaires dans leur arrondissement jusqu'à ce qu'ils aient versé totalement leur quote-part dans les six premiers douzièmes des contributions directes de 1814.

L'arrêté du 17 avril est, d'après ses ordres, non-seulement publié de la manière accoutumée dans les diverses communes, mais encore lu au prône par les curés et les desservants.

Le sursis accordé aux communes est arrivé à son terme. Celles des arrondissements de Mirecourt et de Remiremont sont imposées pour les bois qu'elles possèdent et pour 1813 à une contribution de 39,667 fr. 76 cent. Le directeur des contributions du département en remet l'état à la commission préfectorale qui, « considérant que les communes, étant restées propriétaires et en possession de leurs bois, doivent, comme tous les contribuables, acquitter les contributions dont ces bois sont grevés, » ordonne, le 23 avril,

que la contribution de 39,667 fr. 76 cent. indiquée plus haut et augmentée de l'imposition extraordinaire des cinq centimes sera versée du 5 au 10 mai dans la caisse centrale du département, à peine de contrainte. Pareille décision est prise, le 13 mai, à l'égard des communes des arrondissements de Saint-Dié, d'Épinal et de Neufchâteau, qui sont tenues de se libérer avant le 1er juin. Toutefois, dans tous les arrondissements, le sursis est maintenu en ce qui concerne les impositions établies sur les propriétés communales autres que les bois.

Chapitre V.

L'enregistrement et les forêts sont deux autres sources de revenus publics que la commission préfectorale ne néglige pas non plus.

Par son arrêté du 18 février, elle remet en vigueur les lois relatives au timbre, à l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à la conservation des hypothèques, aux amendes, revenus et capitaux des domaines et bois, et aux autres perceptions confiées à l'administration de l'enregistrement, mais en apportant à ces lois quelques modifications.

Le décime de guerre est supprimé.

La vente des papiers timbrés de l'Empire français est continuée jusqu'à nouvel ordre, mais le timbre proportionnel disparaît. Ce timbre était établi pour les effets de commerce qui pourront dorénavant être écrits sur papier libre, sauf à les faire viser pour timbre dans le cas où ils seraient présentés en justice. Les billets, obligations, promesses et autres effets non négociables seront libellés sur papier du timbre de dimension.

Le timbre extraordinaire, dont l'empreinte fait défaut, est suppléé par le visa pour timbre.

La commission fait notifier aux préposés présents de l'enregistrement et des domaines l'injonction de reprendre sur-le-champ leurs fonctions et pourvoit au remplacement des préposés absents.

Elle ordonne que tous les actes qui n'ont pu être enregistrés pendant la fermeture de leurs bureaux ou qui seraient passés jusqu'au 10 mars, soient présentés à l'enregistrement et à la formalité du visa pour timbre avant le même jour, 10 mars, en payant les simples droits, mais, après ce délai, tout rentrera dans l'ordre accoutumé, et les amendes, ainsi que les doubles droits, seront exigibles comme par le passé.

Les déclarations de successions sont soumises à la même règle; le délai toutefois est reporté au 1er avril.

Les employés supérieurs de l'enregistrement et des domaines sont requis de constater les recettes opérées depuis le 1er janvier 1814 jusqu'à la clôture des bureaux de leur administration, et de remettre tous les mois à la commission l'état général des produits de l'espèce.

Mais l'arrêté du 18 février n'est que l'avant-coureur de mesures plus radicales et plus importantes que la commission médite pour le soulagement de ses administrés. Après s'être fait représenter toutes les lois, arrêtés et instructions sur la matière, elle croit avoir acquis la conviction que les droits de timbre et d'enregistrement sont calculés dans une proportion excessive, « source de fraudes multipliées, souvent funestes aux contractants eux-mêmes et qu'une sage législation doit toujours prévenir. » N'en est-il pas encore de même aujourd'hui?

Désirant donc faire cesser les abus et les infidélités que le taux actuel de ces droits provoque, faciliter les opérations commerciales et les transactions entre les citoyens, faire renaître enfin la confiance et la bonne foi qui doivent en être la base, elle apporte, par son arrêté du 11 mars, de remarquables réformes dans les lois du fisc.

Aux termes de cet arrêté, l'abolition du décime de guerre est maintenue et le prix du papier timbré réglé ainsi qu'il suit : la feuille de grand registre à 1 fr. 50 cent., celle de grand papier à 1 fr., de moyen papier à 0,75 cent., de petit papier à 0,40 cent., et la demi-feuille de ce dernier à 0,20 cent.

Le timbre des lettres de voiture n'existe plus.

Les autres dispositons des lois sur le timbre continuent néanmoins à être observées, et il est rappelé aux pétitionnaires qu'ils ne peuvent produire leurs demandes que sur papier timbré, sous peine de rejet.

Passant du timbre à l'enregistrement, l'arrêté réduit à moitié les droits fixes et les amendes prononcées pour contraventions, et règle à 2 fr. par 100 le droit proportionnel sur la valeur des immeubles cédés ou abandonnés; à 30 centimes par 100 fr. le droit sur le montant des deux premières années des baux à ferme, à 10 centimes sur le montant des années subséquentes, et à 10 centimes aussi l'enregistrement des significations d'actes d'avoué à avoué.

Il introduit pareillement de notables réductions dans les droits perçus sur les actes et les mutations désignés dans l'article 69 de la loi du 22 frimaire an VII.

Il exige que les actes de transmission de propriétés soient tous passés par devant notaire dans le mois du compromis, frappant de nullité les actes sous-seing privé et soumettant à l'enregistrement, sous peine de 100 fr. d'amende et du double droit, ceux de ces derniers qui auront été souscrits avant sa publication.

Cette dernière disposition fit sourire le public qui, dans sa malice, l'attribua à l'inspiration intéressée de quelque notaire.

Les tribunaux d'arrondissement sont investis du droit de rendre en dernier ressort leurs jugements en matière de perception.

Le droit d'inscription hypothécaire reste le même, mais celui de transcription est réduit à un franc par cent. Les honoraires des conservateurs ne subissent aucune modification.

Une indiscrétion, qui bientôt retentit dans les Vosges et qui fut sévèrement reprochée à son auteur, met la commission préfectorale sur la voie des ventes de coupes de bois que l'administration française fait tous les ans.

La commission invite les adjudicataires des coupes de l'or-

dinaire 1814 à en payer sans retard le prix ou à renoncer à leur bénéfice. Les adjudicataires prennent ce dernier parti.

Par l'effet de cette détermination, les usines sont privées de bois, cessent leur roulement et mettent dans la gêne un grand nombre de familles.

La commission, se disant animée du désir de pourvoir aux besoins des classes laborieuses se trouvant accidentellement sans travail, et de rendre toute leur activité au commerce et à l'industrie des bois, « pour seconder du reste les vues paternelles des hautes puissances alliées », prend, le 29 mars, un arrêté qui annule toutes les adjudications consenties pour l'ordinaire 1814. Déchargeant les adjudicataires de leurs obligations, elle ne leur impose que la condition de payer la somme qui se trouverait, par suite de revente, inférieure aux trois quarts du prix principal des adjudications annulées. Elle leur permet cependant de reprendre leurs coupes, à charge d'en payer le quart immédiatement et le surplus aux époques fixées par leurs marchés.

Cette offre ayant été refusée, les commissions sous-préfectorales sont chargées de procéder, dans la forme ordinaire et après les publications d'usage, à la revente des coupes de leurs arrondissements. Cette opération aura lieu à Épinal les 6 et 7 avril, à Mirecourt les 11 et 12, à Neufchâteau et à Saint-Dié les 13 et 14, et à Remiremont les 8 et 9 du même mois.

A peine d'exécution militaire, le prix principal de chaque nouvelle adjudication sera versé dans la caisse départementale et par tiers le 25 avril, le 15 juin et le 1er août.

La commission préfectorale décide en outre que les adjudicataires, dont les coupes seraient déjà exploitées en tout ou en partie, seront remboursés, dans les six mois, de leurs frais d'exploitation par les nouveaux adjudicataires, à qui ils tiendront compte des bois dont ils auraient disposé; qu'ils ne pourront, en aucun cas, exercer de recours contre les hautes puissances, et qu'ils seront responsables des dé-

lits commis dans leurs coupes, à l'ouïe de la cognée et avant la revente.

Ces dispositions soulèvent une réprobation générale et ne recevront point leur exécution. Aucun curieux ne se présente aux enchères. Quelques particuliers seulement demandent à prendre certaines coupes à des prix et à des conditions que la commission juge déraisonnables et n'accepte point. Les autres coupes, et c'est le plus grand nombre, ne sont même pas soumissionnées.

Il faut pourtant adopter un parti définitif et d'autant plus urgent que l'administration est décidée à remédier à l'embarras des fabricants et des marchands de bois dont le commerce est paralysé par la force des circonstances, et à répondre tout à la fois aux volontés des hautes puissances, « constamment occupées de coopérer au bonheur des Français, même par le sacrifice de leurs intérêts. »

La commission préfectorale se détermine alors à proclamer de nouveau, et par un arrêté du 19 avril, l'annulation tant des adjudications des coupes de 1814 que des obligations imposées aux adjudicataires. Elle laisse à ceux-ci le soin de s'entendre comme ils le jugeront convenable avec les futurs acquéreurs de ces coupes, tant pour le payement des bois qu'ils en auraient enlevés que pour le remboursement des frais d'exploitation partielle ou totale. Mais elle n'essaie plus des enchères publiques et passe des marchés de gré à gré avec de nouveaux amateurs qui paraissent en obtenir les conditions les plus avantageuses. On voit qu'elle était pressée d'en finir et de mettre la main sur les fonds qu'elle convoitait.

Chapitre VI.

Mais ce qui appelle plus particulièrement l'attention de la commission préfectorale et cause de l'ennui sinon à l'insouciant Joseph de Polzer, du moins au zélé comte d'Armansperg, c'est l'obligation de satisfaire promptement aux demandes, fréquemment répétées, de fournitures pour les

troupes alliées cantonnées ou de passage dans les Vosges. Sans doute la commission n'a qu'à lancer des réquisitions sur les communes qui sont tenues d'y obtempérer sans réplique, mais encore faut-il que ces réquisitions soient entièrement remplies, et c'est là que gisent les difficultés, cause de préoccupations pour l'un des deux administrateurs.

Le général comte de Wrède a eu soin de faire connaître aux populations comment il entend que ses troupes soient hébergées à compter du jour de leur passage sur la rive gauche du Rhin. Il a publié de son quartier général de Schliengen, le 21 décembre 1813, le règlement que voici :

« Un commandant de division doit recevoir :

» Le matin, le déjeuner ordinaire pour sa personne et pour sa suite;

» A midi, douze couverts consistant en potage, bouilli, légume garni, ragoût, mets préparés avec la farine, rôti avec de la salade, dessert, une bouteille de vin par tête, sans que l'on puisse exiger des liqueurs et des vins étrangers;

» Le soir, soupe, ragoût, rôti avec de la salade, une bouteille de vin par tête.

» Un commandant de brigade recevra le même traitement, mais à six couverts seulement.

» Un colonel ou chef de bataillon recevra le même traitement, mais à quatre couverts seulement.

» Un major qui n'a pas le grade de chef de bataillon, ainsi qu'un capitaine tant d'infanterie que de cavalerie, recevront :

» Le déjeuner ordinaire,

» A midi, un couvert consistant en potage, bouilli, légume garni, rôti avec de la salade, dessert, une bouteille de vin.

» Le soir, soupe, rôti avec de la salade, une bouteille de vin;

» Un lieutenant et un sous-lieutenant :

» Le déjeuner ordinaire,

» A midi, légume et bouilli, rôti avec de la salade, une bouteille de vin;

» Le soir, soupe, rôti avec de la salade, une bouteille de vin.

» Le chef de l'administration et les commissaires des guerres en chef tiennent pour le traitement le même rang que les colonels.

» Les auditeurs d'état-major et les commissaires des guerres seront traités comme les chefs de bataillon ; les médecins d'état-major, les chirurgiens majors des régiments et les auditeurs de brigade seront traités comme les capitaines; les employés de première classe comme les capitaines; les employés de seconde classe comme les lieutenants.

» Les sergents-majors, les vaguemestres, les canonniers sous-officiers jusqu'au soldat, s'ils sont traités par étape ou en cantonnement, recevront :

» Le matin, un verre d'eau-de-vie ou une demi-bouteille de vin, une demi-livre de pain;

» A midi, potage, légumes, une demi-livre de bouilli, une demi-livre de pain, une demi-bouteille de vin ou une bouteille de bière;

» Le soir, légumes, une demi-livre de viande, une demi-livre de pain, une demi-bouteille de vin ou une bouteille de bière.

» Au bivouac, les colonels et chefs de bataillon reçoivent du magasin les rations de viande et le pain prescrit; outre cela, six livres de veau ou de mouton ou de la volaille et deux pots de vin par repas.

» Les majors, les capitaines tant d'infanterie que de cavalerie reçoivent les rations de viande et de pain fixées par le règlement, un pot de vin et une livre de veau ou de mouton ou de la volaille.

» Les vaguemestres, sergents-majors, canonniers sous-officiers, etc., reçoivent dans ce cas par tête :

» Le matin un verre d'eau-de-vie, puis :

» Pour la journée : deux livres de pain, une livre de viande, des légumes et une bouteille de vin ou un pot de bière.

» Les domestiques des officiers et les ordonnances seront traités comme les sous-officiers et les soldats.

» Les rations de fourrages sont de première ou de seconde classe.

» La première classe contient : 8 livres d'avoine, 10 livres de foin, 6 livres de paille.

» Ces rations seront fournies pour les chevaux de hussards, de uhlans, de chevau-légers et de cosaques, comme aussi pour les chevaux des officiers de ligne et pour ceux des employés.

» Une ration de seconde classe consiste en 10 livres d'avoine, 12 livres de foin, 6 livres de paille.

» Ces rations seront délivrées pour les chevaux de gendarmerie, de dragons, de cuirassiers, du train d'artillerie de toute espèce, comme aussi pour les chevaux des officiers de l'état-major.

» Toute contravention à ce règlement, comme toute exaction, sera sévèrement punie ; en conséquence tous les préfets, sous-préfets et maires sont invités, sous leur responsabilité personnelle, à dénoncer sur-le-champ les contraventions ou exactions, aussitôt qu'elles seront parvenues à leur connaissance. »

La commission préfectorale répand cet ordre dans toutes les communes des Vosges et l'y fait afficher (1).

Deux jours après, le 21 janvier, elle frappe le département d'une réquisition générale de 8,000 quintaux de farine, de 7,000 quintaux de froment ou seigle et de 600,000 rations d'avoine équivalant à 36,775 quintaux pour l'approvisionnement du magasin militaire d'Épinal, où les fournitures devront être versées de tous les points des Vosges du 15 au 28 février.

Les commissions sous-préfectorales se hâtent de répartir toutes ces quantités entre les communes, qui sont prévenues qu'on leur délivrera des récépissés de leurs contingents

(1) Arrêté du 19 janvier.

« pour leur servir ainsi qu'il appartiendra. » Les denrées seront de bonne qualité loyale et marchande, à peine d'être rejetées. Les moyens de les transporter regardent les cultivateurs : s'ils ne les fournissaient pas dans les vingt-quatre heures, les maires y pourvoiraient par des réquisitions.

Le 22 janvier, la commission réglemente l'exercice du droit de requérir les denrées, chevaux, voitures, etc. Elle défend à tout fonctionnaire public d'en user sans son expresse permission; néanmoins elle reconnaît que ce droit appartient naturellement d'abord aux commissions sous-préfectorales pour l'approvisionnement des magasins d'étape, et ensuite aux maires qui ne peuvent toutefois en user que sur la demande et les récépissés des chefs de corps ou de détachements et dans l'intérieur de leurs communes; dans ce dernier cas, les maires transmettent les bordereaux des fournitures effectuées à la commission préfectorale, pour qu'elle rétablisse l'égalité proportionnelle entre toutes les communes.

On crée des magasins d'étape à Vittel, Dompaire, Épinal, Bruyères et Fraize. C'est la ligne que les alliés suivent pour se rendre par les Vosges dans l'intérieur de la France. Chacun de ces magasins est placé sous la direction d'un préposé dont la gestion est surveillée par la commission sous-préfectorale et il doit être toujours approvisionné d'une quantité suffisante de farines pour fournir du pain à mille hommes et de fourrages pour nourrir cinq cents chevaux. Il y est en outre attaché un parc habituellement composé de dix voitures attelées et pourvu de quatre chevaux de selle pour le service des courriers militaires. Les voitures ne sont délivrées aux troupes en marche qu'autant que leurs feuilles de route ou des cas de maladie les autorisent à s'en servir.

Il est recommandé, par un sentiment d'équité, aux commissions sous-préfectorales, de ménager dans la répartition des réquisitions les communes qui ont souffert du passage des troupes.

Les réquisitions, en se suivant de près, portent sur toute sorte d'objets.

L'arrêté préfectoral du 24 janvier en formule une des plus compliquées. Elle comprend tout ensemble la viande sur pied, les chevaux d'artillerie, le drap, la toile, les futailles, les sacs, les fers à cheval, les fers pour bandages des roues de voiture, le fer en barre, les clous à cheval et les cuirs.

La viande sur pied consistera en bœufs pesant chacun de quatre à cinq quintaux. L'arrondissement d'Épinal fournira son contingent dans cinq jours et les autres arrondissements dans huit jours. Les autres objets, à l'exception des chevaux, seront livrés dans le délai de quinze jours. Les chevaux harnachés, âgés de cinq à huit ans et hauts de quatre pieds huit pouces, devront être rendus à Épinal avant le 8 février, avec un supplément égal au quart de leur nombre, pour remplacer ceux d'entre eux qui seraient reconnus inadmissibles.

Une réquisition aussi variée, aussi onéreuse, consterne les communes. Il en est beaucoup qui sont hors d'état d'y satisfaire. La commission juge alors utile, afin de leur venir en aide, de provoquer des soumissions pour la fourniture des objets exigés. Ces soumissions, que les spéculateurs attendaient avec une cupide impatience, ne tardent pas à se produire. Elles demandent pour le cheval harnaché, 600 fr.; pour le bœuf de 450 livres, 200 fr.; pour l'aune de drap, 13 fr. 50 cent.; pour l'aune de toile blanche, 2 fr. 30 cent.; pour l'aune de toile grise, 2 fr.; pour la peau de veau, 5 fr.; pour le quintal de cuir fort, 198 fr., et pour le cuir de vache en croûte, 180 fr.

Mises ainsi en mesure de se libérer en argent, les communes ne peuvent plus alléguer d'excuses. Aussi, le 2 mars, la commission écrit-elle aux maires :

« Nous vous déclarons formellement que, passé le 10 du présent mois, nous mettrons à exécution la mesure des garnisaires établie par notre arrêté du 26 février envers toute commune qui n'aura pas rempli son contingent dans les objets indiqués ci-dessus, soit en le fournissant en nature ou en en payant la valeur avant ledit jour.

» Les communes qui emploieront ce dernier moyen pour se libérer devront faire verser le prix de leurs fournitures à Épinal, savoir : pour les bœufs, entre les mains de M. le commissaire bavarois Bauer ; pour les chevaux, draps, toiles, peaux et cuirs entre les mains de M. le commissaire de Stedingk.

» Aussitôt le payement effectué, il leur sera remis une décharge de leurs fournitures.

» Nous vous recommandons d'employer tous les moyens qui sont à votre disposition pour éviter à vos communes les désagréments et les peines qui retomberaient sur elles en cas de plus longs retards. »

L'arrêté du 26 février rappelé plus haut était ainsi conçu :

« La commission préfectorale du département des Vosges,

» Considérant qu'un assez grand nombre de communes ont négligé jusqu'à présent de fournir et de verser dans les magasins militaires les denrées et autres objets mis à leur charge pour le service des armées alliées ;

» Voulant éviter, autant que possible, d'employer envers ces communes la mesure des exécutions militaires, dans toute la force du terme,

» Arrête ce qui suit :

» Art. 1er. Il sera envoyé dans les communes en retard de fournir leurs contingents dans les réquisitions générales des 21 et 24 janvier, ou toutes autres autorisées par la commission préfectorale, des garnisaires pris soit dans la gendarmerie, soit dans les troupes de toutes armes stationnées dans le département.

» Art. 2. Cette mesure sera d'abord employée et sans retard contre les communes qui ont le moins fourni sur leurs contingents et qui seront indiquées par les commissions sous-préfectorales.

» Art. 3. Le nombre des garnisaires pour les différentes communes sera déterminé par le commandant de place du chef-lieu de chaque arrondissement, de concert avec le président de la commission sous-préfectorale.

» Art. 4. L'indemnité à payer aux garnisaires pour chaque jour par les communes est fixée, savoir :

» Cavalerie. Pour un maréchal-des-logis à 12 fr., un brigadier à 8 fr. et un cavalier à 4 fr.

» Infanterie. Pour un sergent à 4 fr. 50 cent., un caporal à 3 fr., un soldat à 2 fr.

» Il sera compté un jour pour l'aller et un jour pour le retour.

» Art. 5. Si dans les trois jours de l'arrivée des garnisaires dans une commune, elle n'a pas effectué les fournitures mises à sa charge, et que conséquemment les garnisaires dussent y prolonger leur séjour, l'indemnité sera double pendant les trois jours suivants; elle sera triple pour les 7e, 8e et 9e jours. Cette progression continuera en cas de plus long séjour.

» Art. 6. Outre l'indemnité ci-dessus, les communes fourniront la nourriture pour les hommes et pour les chevaux.

Art. 7. Les garnisaires ne sortiront de la commune pour rentrer dans leur cantonnement qu'après que le maire aura justifié au chef du détachement de la fourniture des objets mis en réquisition qui ont donné lieu à l'envoi desdits garnisaires, et après le payement de l'indemnité, dont le chef du détachement donnera quittance. »

La libération en argent ouvre la porte à une foule d'abus, de fraudes, de dilapidations. Elle se généralise parce qu'on refuse presque toujours, sous le prétexte qu'ils ne réunissent pas les conditions exigées, les chevaux, les bœufs, les draps, les toiles et les cuirs offerts par les communes. Une entente cordiale, favorisée par l'absence de tout contrôle, paraît s'établir entre les agents subalternes de l'administration et les fournisseurs soumissionnaires. On fait rembourser aux communes des fournitures qui n'ont pas été effectuées ou payées le prix qu'on leur demande. Certains fripons s'enrichissent de cette manière à leur détriment. La population le constate et va même jusqu'à désigner ceux qui commettent les déprédations. Elle dévoile le mal, mais le mal semble être sans remède.

Ces désordres inséparables de toute invasion étrangère sont suivis de déplorables résultats. D'une part, les besoins des troupes ne sont pas satisfaits, et, d'autre part, les réquisitions se renouvellent sans cesse et appauvrissent les localités sur lesquelles elles tombent.

La commission préfectorale entend néanmoins que ces charges soient réparties sur tous les propriétaires et autres habitants proportionnellement à leurs facultés. Elle reconnaît que les signes les moins équivoques des fortunes individuelles se tirent de l'importance des contributions directes payées par les particuliers, mais qu'il en est d'autres qu'il faut également consulter, tels que les rentes mobilières, les traitements et les revenus industriels. Elle reconnaît aussi qu'il ne suffit pas de soumettre à un mode uniforme de répartition les réquisitions à faire, mais qu'il faut de même l'appliquer à celles qui ont eu lieu, pour faire cesser toutes inégalités choquantes et toutes réclamations fondées.

C'est d'après ces principes qu'elle prend, le 6 mars, un long arrêté divisé en vingt-quatre articles, véritable modèle du genre, pour réglementer cette trop importante matière. A l'avenir, les réquisitions militaires seront réparties entre les communes et les particuliers, savoir : les huit premiers dixièmes, au prorata de leurs contributions foncière, personnelle et mobilière, et les deux derniers dixièmes proportionnellement aux rentes mobilières, capitaux, traitements et revenus industriels des assujettis. Les corps municipaux procéderont à cette répartition, après avoir évalué en argent les fournitures imposées d'après le taux des achats et suivant le cours ordinaire du commerce. Les cotisations seront fixées et payées en espèces. On en exemptera les familles d'ouvriers et toutes celles qui sont dans la gêne. Elles seront recouvrées par des percepteurs « *ad hoc,* » rétribués à raison de cinq centimes par franc. Les rôles seront rendus exécutoires par un jury d'équité composé du maire et de deux conseillers municipaux. Le conseil de préfecture jugera les contestations qui ne pourront en aucun cas arrêter ni suspendre la rentrée des fournitures.

Le même arrêté trace la marche à suivre pour la liquidation des réquisitions antérieures, et dispose que les sommes dues par suite de cette liquidation seront payées, soit par tout le département, soit particulièrement par les arrondissements et les communes.

Les réquisitions poursuivent toujours leur cours. Le 10 mars, il en est fait une de 2,000 paires de bottes et de 50 chevaux de selle harnachés et propres à l'arme des dragons. Le tout doit être fourni dans le courant du mois ; les communes en retard seront contraintes par la voie des garnisaires. Celles qui ne pourront produire les chevaux demandés en payeront la valeur entre les mains de M. le commissaire bavarois de Stedingk, gros et rond personnage, qui prisait fort la bonne chère, soit dit en passant.

Le même jour, dans une circulaire adressée aux commissions sous-préfectorales et aux maires, la commission préfectorale se plaint de l'inexactitude des communes à verser dans les magasins les farines, grains et avoines qu'elles doivent, et les prévient que, pour rendre leur libération plus facile, elle a accepté des soumissions qui fixent le quintal de farines à 16 fr., le quintal de grains à 12 fr. 50 cent. et celui d'avoine à 7 fr. 75 cent. Les communes sont tenues, sous peine d'exécution militaire, d'acquitter entièrement leurs contingents pour le 18 mars. C'est un délai de huit jours. On a soin de leur recommander de passer chez l'autre commissaire bavarois, M. Bauer.

Le 17 mars, le département est encore sommé de fournir pour les besoins de l'armée 1,200 quintaux de viande sur pied, 15,000 fers à cheval et 200,000 clous à ferrer les chevaux. Les clous et les fers à cheval incombent aux villes et la viande sur pied aux villages. Les magasins doivent les recevoir avant le 5 avril. Les bœufs du poids de 450 livres sont évalués à 200 fr. par tête, les fers à cheval à 1 fr. pièce et les clous à 20 fr. le millier. C'est le même M. Bauer qui tendra une main secourable aux communes qui ne seront pas en état de se libérer en nature.

Les paires de bottes arrivent lentement dans les magasins.

Selon l'usage qu'elle a adopté, la commission préfectorale les fait soumissionner au prix de 20 fr. la paire et avertit le 21 mars les communes que, passé le 25 du même mois, elles ne seront plus admises à verser leurs parts contributives en nature, mais qu'elles auront, sous peine de contraintes militaires, à en payer la valeur, dans les cinq jours, à M. le commissaire de Stedingk.

Par une circulaire du 26 mars, la commission presse vivement la rentrée des contingents en grains et en avoines que diverses communes, dont les ressources sont taries, n'ont pas encore livrés.

D'après des ordres supérieurs, elle avait à asseoir sur le département une nouvelle et dernière réquisition pour l'équipement de quatre divisions des troupes alliées, mais, « toujours portée à soulager les habitants », elle a demandé et obtenu que cette réquisition se réduisît aux objets nécessaires « à une seule division ». Le département n'aura plus à fournir que 500 aunes de drap fin à 40 fr. l'une, ou 20,000 fr., 2,000 aunes de drap ordinaire à 13 fr. 50 cent. ou 27,000 fr., 20,000 aunes de toile très-blanche à 2 fr., ou 40,000 fr., 1,250 peaux de veau à 5 fr. l'une, ou 6,250 fr., et 350 tiges de bottes fines à 20 fr. pièce ou 7,000 fr. : total 100,250 fr. En informant les maires « de cet heureux résultat de ses démarches », par sa circulaire du 27 avril, la commission les prévient que les fournitures doivent être effectuées pour le 6 mai; mais elle ne se dissimule pas que les communes auront de la peine à réunir en si peu de temps une aussi grande quantité d'objets. Aussi aplanit-elle l'obstacle en recourant aux soumissions et en prescrivant aux communes de se libérer en argent. En cas de retard, de négligence ou de refus, les colonnes mobiles iront les visiter et les forcer au payement, car les moyens de rigueur lui sont recommandés.

De leur côté, les parcs militaires imposent aux communes d'autres charges qui sont assez lourdes. On en a créé dans les villes de Neufchâteau, Mirecourt, Épinal, Bruyères et Fraize. Un nombre fixe de voitures disponibles, attelées de

quatre chevaux et garnies d'échelles avec perches et cordes à fourrage est assigné à chacun d'eux. Les parcs des trois premières villes en ont ensemble 90 également réparties entre eux et les autres 30, en tout 120. Les mêmes voitures ne restent pas toujours aux parcs; des mesures sont prises pour qu'elles soient remplacées par d'autres, trois jours après leur arrivée. Indépendamment de ces parcs, des relais de deux voitures à quatre colliers ou de quatre voitures à deux colliers sont organisés sur la même ligne à Châtenois, Dompaire et Rambervillers.

Il va de soi que toutes ces voitures sont fournies par les communes rurales, à peine d'exécution militaire.

Comme je l'ai dit, les communes sont épuisées, et ne peuvent plus satisfaire aux réquisitions. Le commerce et l'industrie étant pour ainsi dire anéantis, le malaise est général dans le département, qui maudit plus que jamais la guerre et ses calamités. Pour comble de malheur, de nombreuses troupes autrichiennes viennent prendre leurs cantonnements dans les Vosges, et, de toute nécessité, les réquisitions, quelles qu'elles soient, doivent être entièrement et exactement remplies, ou bien les communes auront affaire aux colonnes mobiles, et Dieu sait ce qu'elles auront à en souffrir! C'est ce que la commission s'attacha à faire sentir aux maires dans une dernière circulaire datée du 2 mai et à laquelle il fallut bon gré mal gré obéir.

Je ne quitterai point ce chapitre sans rappeler une circonstance où le flegmatique Joseph de Polzer eut, bien malgré lui, à payer de sa personne.

Le comte d'Armansperg était absent de la préfecture pour un ou deux jours. Il arrive pour lui parler une députation du village de Domèvre-sur-Avière, composée du maire et de deux conseillers municipaux. Le concierge l'introduit dans le cabinet du préfet où il savait que se trouvait par harsard le commissaire autrichien.

La députation salue respectueusement M. de Polzer, et le maire, prenant timidement la parole, lui dit :

« Monsieur le comte...

» Je suis pas comte, moi, répond gravement et avec son accent tudesque le fonctionnaire de l'Empereur d'Autriche.

Le maire interdit et se reprenant :

» Monsieur le baron...

» Je suis pas baron, moi. »

Nouvelle et pénible stupéfaction du maire. Il se remet pourtant et continue :

« Monsieur le chevalier...

» Je suis pas chevalier, moi. Je suis Joseph de Polzer, chef commissaire autrichien. Qu'est-ce vous voulez? »

Le maire explique son affaire. Il s'agissait d'une réclamation en dégrèvement de réquisition. Le commissaire le laisse parler sans l'écouter, et, son exposé fini, il le renvoie purement et simplement à la commission sous-préfectorale, en lui disant : « Voyez la; ça regarde pas du tout moi. »

Chapitre VII.

La guerre a désorganisé les différents services de la police qui n'a plus ni chefs ni direction. Les malfaiteurs de profession, et même les gens qui ne le sont pas, profitent de cet état de choses pour ne plus respecter ni les personnes ni les propriétés. Comme on est en hiver et comme il faut se prémunir contre un froid rigoureux selon ce qu'ils prétendent, ils commettent des délits multipliés dans les forêts domaniales ainsi que dans les forêts communales et particulières, où ils se jettent par bandes. On ne craint plus et on menace ouvertement les fonctionnaires chargés de la surveillance des bois, qui très-souvent sont parcourus par des individus munis de ports d'armes au mépris des lois, et en usant sous le vain prétexte de chasser, mais en réalité pour mieux exécuter les dévastations qu'ils méditent.

On ne saurait trop tôt arrêter les suites funestes de semblables désordres qui menacent de priver les générations actuelles et futures des bois qui leur sont nécessaires et qui ne se reproduisent qu'à la suite des siècles.

Une proclamation envoyée de Colmar, le 10 janvier, par le comte de Wrède, et que la commission préfectorale fait sans retard publier, met les forêts et les bois sous la sauvegarde des lois, de l'armée des hautes puissances, des maires, des conseillers municipaux et des gardes nationales qu'elle déclare conservateurs de ces biens et responsables de leur ruine. Elle fait défense aux délinquants de s'y introduire soit individuellement, soit collectivement, à peine d'être saisis désarmés et punis par les soins des agents et des gardes forestiers, qu'elle autorise à se faire prêter main forte par tout commandant militaire. Elle invite les maires à faire promulguer de nouveau et exécuter les lois sur le port d'armes, et veut que tout individu, qui porterait des armes sans autorisation, soit désarmé à l'instant et traduit, s'il fait résistance, devant un conseil de guerre qui le jugera le plus sévèrement possible.

Tout en s'occupant de la conservation des bois et des forêts, la commission fait rechercher les objets en argent, les meubles et les titres de créances appartenant au Gouvernement français, qui pourraient être possédés par les particuliers. Elle ordonne à leurs détenteurs de les déclarer à la mairie dans le délai de trois jours et d'en signer l'état détaillé (1). Mais elle oublie de faire connaître et laisse à deviner ce qu'elle entend faire de ces objets.

Il n'y a plus de gendarmerie dans les Vosges : tous les gendarmes sont allés rejoindre l'armée française. On sent néanmoins le besoin de cette arme pour la sûreté des grandes routes, le maintien de l'ordre public, la répression du vagabondage, l'exécution des ordonnances administratives, des mandats et des jugements des tribunaux. La commission se décide à en créer provisoirement une compagnie forte seulement de cinquante hommes à cheval et recrutée dans la population vosgienne. Son arrêté du 22 janvier la divise en six brigades, qui seront placées, savoir : une au chef-

(1) Avis du 19 janvier.

lieu de chaque sous-préfecture et deux au chef-lieu de la préfecture. Cette compagnie sera mise sous les ordres du commandant de place d'Épinal; elle aura un maréchal-des-logis remplissant les fonctions de quartier-maître et de secrétaire greffier et un trompette qui sera en même temps gendarme. Tous deux feront partie des brigades d'Épinal.

Les sous-officiers et les gendarmes jouiront de la solde attribuée à la gendarmerie française. On recrutera de préférence pour ce corps les anciens militaires recommandables par leur moralité et leurs services. Ils devront se faire inscrire dans les bureaux des sous-préfectures qui sont chargées de pourvoir à la remonte de la gendarmerie par voie de réquisition.

L'habillement et l'équipement seront fournis, pour la première fois, aux sous-officiers et aux gendarmes, et payés, ainsi que leurs chevaux, sur les contributions directes, mais une retenue opérée sur leur solde servira à rembourser plus tard le prix de leurs montures. L'uniforme sera déterminé par la commission préfectorale.

Les fonctions de la nouvelle gendarmerie et ses rapports avec les autorités civiles seront les mêmes que par ancienneté; son service se bornera à la police intérieure du département et elle ne portera jamais les armes contre les troupes françaises.

Malgré cette dernière disposition, peu de militaires retirés demandent à entrer dans la compagnie, dont l'organisation est loin d'être agréable aux habitants. Ils se persuadent à tort sans doute que les nouveaux gendarmes seront les sicaires et les espions des autorités étrangères, et ne font nulle difficulté de les traiter de « mouchards. » Aussi le corps ne parvient-il pas à se former, et on n'aperçoit dans les rues d'Épinal qu'un ou deux gendarmes bavarois d'origine française, portant l'uniforme vert et le plumet blanc.

Bientôt même il n'est plus du tout question de cette création militaire, car une vingtaine de détenus étant parvenus avec trop de facilité à s'évader des prisons d'Épinal, en janvier et en février, la commission enjoint aux maires

et aux gardes champêtres, et non à ses gendarmes, de les faire rechercher et arrêter, et leur envoie à cet effet le signalement des fugitifs (1).

C'est encore aux maires, aux gardes champêtres, aux gardes forestiers seuls qu'elle s'adresse pour garantir aux communes leur tranquillité intérieure et aux voyageurs une entière sécurité sur les grandes routes. Aux termes de son arrêté du 7 mars, les maires et leurs adjoints doivent redoubler de zèle et d'activité dans la répression du brigandage qui inquiète singulièrement le pays. L'autorité supérieure exige d'eux qu'ils lui signalent et qu'ils surveillent les gens suspects et dangereux, notamment ceux qui cachent ou recèlent des armes, et qu'ils ne délivrent des passe-ports qu'aux personnes justifiant de leur domicile, de leur moralité et de leurs moyens d'existence.

Les gardes champêtres et les gardes forestiers ont mission de seconder de tout leur pouvoir les maires et les adjoints, d'avoir l'œil sur les grandes routes et sur les points où le brigandage pourrait être à craindre, et de rechercher, pour les livrer aux tribunaux, les malfaiteurs, les vagabonds, les prévenus de délits, les accusés et les condamnés échappés des prisons, de dénoncer enfin et de remettre au commandant de la place la plus voisine les individus qui recèlent des armes ou qui s'en servent sans en avoir le droit.

La commission, pour encourager et rémunérer les services des gardes et de tous autres citoyens, arrête qu'il leur sera accordé, à titre de gratification, cent francs pour chaque arrestation de prisonnier évadé, cinquante francs pour chaque arrestation de malfaiteur ou d'homme armé sans permission, quarante francs pour chaque dénonciation d'arme recélée, vingt-cinq francs pour chaque arrestation d'individu coupable d'avoir attenté à la sûreté des personnes et des propriétés, et vingt francs pour chaque arrestation de vagabond non prévenu de délit.

(1) Avis du 7 mars.

Les événements, malgré tout, ont pris une teinte si sombre que la commission se voit obligée d'adresser aux Vosgiens une proclamation conçue en ces termes :

« Sur quelques points du département, des militaires isolés ont été provoqués, insultés et menacés ; des actes de violence même ont été commis, et, en dernier lieu, un officier bavarois a été attaqué et dépouillé sur la grande route de Rambervillers à Saint-Dié.

» De pareils attentats ne peuvent manquer d'attirer de grands malheurs sur les communes qui les laissent commettre.

» Aussi nous sommes-nous trouvés dans la pénible nécessité d'ordonner contre quelques-unes des mesures sévères.

» Espérant prévenir le retour de ces désordres et nous épargner le désagrément d'appliquer de nouvelles punitions, nous annonçons aux habitants du département que toute commune sur le territoire de laquelle il se commet le moindre délit envers les soldats des puissances alliées en est responsable dans toute sa population et que cette responsabilité ne cesse que du moment où, en livrant les coupables, elle justifie qu'elle a fait ce qu'elle devait pour empêcher l'exécution de leurs desseins criminels.

» Nous rendons justice au bon esprit du département, nous savons que les excès dont nous venons de parler sont hautement et généralement désavoués par les hommes bien pensants.

» Nous disons plus, nous ne les attribuons qu'à un très-petit nombre de malveillants, qu'à cette classe de gens sans aveu qui, dans tous les temps et dans tous les pays, est habituellement un fléau pour la société.

» Mais le devoir des fonctionnaires publics, l'intérêt particulier des individus doivent, dans les circonstances de guerre surtout, leur dicter à tous, comme loi impérieuse, l'obligation de se réunir et d'employer les moyens les plus imposants et les plus efficaces contre ces ennemis de l'ordre et de la tranquillité.

» En rappelant sur cet objet important toute la vigilance des magistrats, des maires, des adjoints, des commissaires de police et des bons citoyens, qu'il nous soit permis de citer, comme un juste droit à la réciprocité, cette constante protection, cette hospitalité prévenante et généreuse que trouvèrent toujours et si longtemps les militaires français dans les diverses contrées de l'Allemagne où le sort des armes les avait transportés.

» Habitants des Vosges, n'oubliez pas ces principes. Vous connaissez les nôtres. Rien n'est plus pénible pour nous que la nécessité de sévir.

» La commission préfectorale arrête que les présentes seront publiées et affichées dans toutes les communes du département, et que MM. les curés et desservants seront priés d'en donner lecture au prône. Épinal, 5 mars 1814. »

Chapitre VIII.

Si l'autorité administrative parvient dans certaines parties du département à modérer ce qu'elle appelle « le brigandage », en revanche il lui résiste et se développe même sur d'autres points, grâce à l'appui que la haine de l'étranger lui prête. Les soldats bavarois ou autrichiens qui voyagent seuls ou par troupes sont exposés à des attaques fréquemment renouvelées, et il n'est pas rare que quelques-uns y succombent. Les rigueurs préfectorales sont encore une fois rappelées aux maires par un arrêté du 7 avril, mais elles menacent principalement ces courageux citoyens qui, entraînés par leurs sentiments patriotiques, ont formé dans la Haute-Marne et dans les Vosges des corps de partisans pour repousser l'ennemi hors des frontières. Projet sublime mais impossible à exécuter ! La commission traite de brigands ces intrépides guérilleros et leur reproche leurs prétendus excès en tout genre.

Deux de leurs chefs, Bertrand, ancien officier de la garde impériale, et Nicolas Wolf, ancien commis des forges de

Framont, hommes aussi résolus que téméraires, sont mis hors la loi pour leurs coups audacieux et souvent couronnés de succès. Celui qui les livrera « morts ou vifs » recevra pour le premier une récompense de 2,000 fr. et pour le second celle de 1,000 fr. Mais personne ne songe à remporter ces primes offertes à la trahison. On menace de punir militairement les habitants qui retireraient chez eux les deux chefs, tandis qu'on dispense de toutes réquisitions présentes et futures la commune qui les remettrait aux alliés. L'exemption de réquisition est également promise aux communes qui s'empareraient de tout autre chef de partisans, et notamment de ceux qui soulèvent l'arrondissement de Neufchâteau.

L'arrêté du 7 avril déclare en même temps les autorités municipales et les notables responsables de tous les troubles qui surviendraient dans leurs communes, les chargeant d'arrêter et de traduire devant les commissions militaires les perturbateurs, ainsi que les auteurs, instigateurs et fauteurs des délits consommés envers l'administration et les troupes des puissances alliées. On leur impose l'obligation de rendre compte du résultat de leurs diligences à la commission, et de lui signaler les coupables qui échapperaient à leurs recherches.

Des colonnes mobiles parcourront tous les arrondissements pour en faire opérer le désarmement, protéger l'action des municipalités et seconder l'exécution de toutes les mesures que la malveillance rendrait nécessaires.

En terminant, l'arrêté réitère le témoignage de satisfaction que la commission a déjà donné aux populations pour le bon esprit qu'elles ont généralement manifesté. Elles ne doivent voir dans les nouvelles dispositions qu'elle vient de prendre que sa ferme et constante détermination de maintenir partout l'ordre et le calme, de faire respecter les personnes et les propriétés et de réprimer toute espèce de tentative criminelle.

Par leur conduite hardie, les partisans des Vosges et de la Haute-Marne provoquent, sous la date du 15 avril, un second arrêté où la rigueur se mêle à la clémence. Il y est

dit que Bertrand et Wolf exercent particulièrement « leur brigandage » dans l'arrondissement de Saint-Dié, que la commune de Rothau, résidence de Wolf, s'est prononcée « contre ses entreprises extravagantes, » que Schirmeck, la Broque, Neuvillers ont tenu la même conduite, que les fonctionnaires locaux et les notables ont fait leur devoir, que les individus qui ont cédé aux instigations fallacieuses de Nicolas Wolf et de son complice Bertrand, n'ont pas tardé à s'apercevoir combien leurs projets étaient criminels et à se repentir d'y avoir pris part, et que déjà plusieurs d'entre eux « vouant les misérables qui les ont entraînés à l'exécration publique, sont venus avec confiance solliciter leur grâce auprès de l'autorité supérieure. »

Il y est dit aussi que, « d'après les événements qui viennent d'assurer à la France sa réconciliation avec les autres nations de l'Europe et avec elle-même, on ne doit plus désormais avoir d'autres ennemis à combattre que les hommes qui, comme Nicolas Wolf, ont osé profiter des malheurs publics pour organiser dans leur propre pays la révolte, le pillage et la dévastation. »

Il y est dit enfin que « la commission, déterminée, d'un côté, par les sentiments d'indulgence qu'elle aime toujours à manifester envers une classe de citoyens faciles à tromper ou qu'un moment d'erreur ou d'irréflexion a pu égarer, et de l'autre, par la nécessité de faire un exemple de la juste sévérité que l'intérêt social appelle sur les grands coupables, » se hâte de prescrire les mesures commandées par la situation.

Les communes de Rothau, Schirmeck, la Broque, Neuvillers et autres de l'arrondissement de Saint-Dié où Bertrand et Wolf ont tenté ou commis des « brigandages sont, pour leur bonne conduite, dégagées de toute responsabilité, à charge par elles de redoubler de vigilance pour procurer l'arrestation des coupables, » ce qui n'empêche pas la commission de donner aux créanciers de Nicolas Wolf un témoignage public de sa satisfaction pour leurs procédés envers la famille du proscrit.

Amnistie est accordée à tous les partisans qui, dans les vingt-quatre heures, seront rentrés dans leurs communes, y auront déposé leurs armes et souscrit, entre les mains du maire, la déclaration d'y vivre en bons citoyens. Bertrand et Wolf sont naturellement exceptés de cette amnistie. Ceux qui n'auront pas voulu en profiter seront poursuivis selon toute la rigueur des lois militaires.

« La maison de Wolf sera rasée et démolie de fond en comble, en un seul jour, » et par les habitants de Rothau, la Broque, Schirmeck et Neuvillers, mis en réquisition par leurs maires. La récompense promise pour sa capture est élevée à 2,000 francs.

Les fautes étant personnelles, toutes les précautions possibles seront prises pour que les intérêts de ses enfants soient mis à l'abri de tout danger. Les objets renfermés dans sa demeure seront déposés en lieu sûr et le juge de paix constituera sans délai un tuteur à sa famille.

L'amnistie est également offerte aux habitants de l'arrondissement de Neufchâteau qui se sont joints aux partisans de la Haute-Marne, mais les communes de cet arrondissement n'obtiendront main-levée de la responsabilité qui pèse sur elles qu'en justifiant que tous les absents sont de retour dans leur domicile et ont souscrit la déclaration exigée ou que leur absence a des motifs légitimes.

Rien ne prouve mieux que toutes ces mesures l'effroi que les partisans, connus aussi sous le nom de « corps-francs », inspiraient aux alliés. Leur entreprise était sans doute trop téméraire, ils avaient trop d'ennemis à combattre pour qu'elle pût réussir comme leur amour de la patrie le leur faisait désirer, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont maintes fois tenu en échec les troupes alliées et que leurs chefs ont su se dérober aux menaces de mort qui planaient sur leur tête. L'un d'eux, Nicolas Wolf, que j'ai personnellement connu, est même parvenu plus tard au grade de colonel, et ne s'est éteint que dans un âge avancé et sur la fin du règne de Louis-Philippe.

Chapitre IX.

Les anciens militaires rentrés dans leurs foyers comme les simples particuliers eux-mêmes donnent aussi de l'inquiétude aux alliés. Il importe de surveiller de près la conduite des premiers, et dans ce but la commission préfectorale, qui veut les connaître tous, en fait préparer la liste divisée en quatre catégories : 1° les militaires de tous grades faits prisonniers par les troupes des hautes puissances et laissés libres sur parole ; 2° ceux qui, prisonniers, se sont soustraits à leur escorte ; 3° ceux qui ont déserté les troupes françaises; 4° enfin ceux qui, par l'effet des mouvements stratégiques, ont été séparés de leurs corps et se sont tenus cachés dans leurs familles ou ailleurs (1).

De son côté, le prince de Schwartzenberg, s'adressant à la population, lui dit dans un ordre du jour ;

« Le désarmement des habitants du territoire français occupé par les alliés est un acte qui répugnait à leurs principes, mais il devient un devoir quand partout on voit paraître des appels au peuple qui le provoquent au meurtre et à l'assassinat.

« Le peuple sage et ami de la paix approuvera cette mesure qui, sous tous les rapports, le met à l'abri du reproche. »

En exécution de cet ordre, la commission préfectorale charge les maires, sous leur responsabilité personnelle, de faire rassembler à la mairie toutes les armes et munitions que les habitants auraient en leur possession. Les gardes forestiers seuls sont exceptés de la mesure, mais ils ne peuvent avoir qu'un fusil (2). Tout individu qui, dans les vingt-quatre heures, n'aura pas livré ses armes, sera traduit devant une commission militaire et sévèrement puni. Toutefois les fusils et les pistolets, qui ne seraient pas des armes de guerre, seront étiquetés du nom de leurs propriétaires pour leur être rendus en temps et lieu et sans la moindre difficulté.

(1) Arrêté du 23 janvier.

(2) Arrêté du 25 janvier.

Mais le désarmement, hautement réprouvé par le public, ne s'opère qu'avec une lenteur calculée; toutes les armes n'arrivent point dans les bureaux des sous-préfectures. On n'y apporte que des fusils en mauvais état et tout à fait hors de service. La commission préfectorale signifie aux détenteurs récalcitrants que leur désobéissance les expose à être jugés militairement et aux communes suspectes que des détachements vont faire chez elles des perquisitions domiciliaires, et que les retardataires supporteront les frais de leur logement et de leur nourriture (2). Elle invite, « pour que personne n'en ignore, » les curés et les desservants à faire savoir en chaire ses intentions à leurs paroissiens et à engager ceux-ci à ne pas encourir les suites funestes d'une aveugle résistance. Enfin elle enjoint aux maires de faire publier ses ordres à son de caisse et de l'informer de leur exécution, dont elle les rend responsables.

La surveillance des militaires français revenus du service n'apporte toutefois aucun empêchement à celle des militaires appartenant aux armées alliées, à qui le prince de Schwartzenberg transmet cet avertissement :

« Soldats! nous sommes au centre de la France, nous ne devons avoir d'ennemis dans ce pays, « dont le peuple nous reçoit à bras ouverts » — le prince mentait — que ceux qui portent les armes contre nous. J'apprends que quelques traîneurs, échappés sans doute à la surveillance de leurs officiers, ont maltraité de paisibles habitants. C'est avec regret que je me vois forcé de renouveler les ordres que j'avais donnés. Désormais tout soldat arrêté pillant ou commettant quelque exaction sera sur-le-champ traduit devant un conseil de guerre et puni de mort. Tous les commandants de corps feront connaître à leurs sous-ordres ces mesures qui, suivies avec l'exactitude dont je les rendrai responsables, doivent promptement rétablir l'ordre et la discipline. Que les Français ne voient en nous qu'une armée qui combat pour le repos

(2) Avis du 26 février.

de l'Europe. Ne flétrissons pas nos lauriers, soldats! faisons les chérir; le monde entier leur devra la paix. »

Cet ordre emphatique mais sévère n'est pas une lettre morte et ne tarde pas à recevoir son exécution. Le 4 mars, quatre soldats bavarois, Jean Regler, Ulrich Strauss, Mathieu Cornelly et Joseph Mayer, faisant partie du 7e régiment d'infanterie de ligne, sont arrêtés au moment où ils pillaient par attroupement la maison du sieur Curlot, fabricant de bas, domicilié à Troyes (Aube), rue de la Grande-Tannerie, n° 216. Ils sont traduits le 10 devant la commission militaire siégeant dans cette ville, et condamnés, les trois premiers, à mort, et, le quatrième, à huit jours d'emprisonnement au pain et à l'eau. La sentence est confirmée par le comte de Wrède et exécutée le même jour : elle est portée à la connaissance des habitants des Vosges par voie d'affiche et lue au prône dans toutes les églises (1).

Chapitre X.

Les logements des gens de guerre et la police des passeports, des ports-d'armes et des salpétriers fixent à leur tour l'attention de la commission préfectorale.

Les troupes étrangères sont logées chez l'habitant comme les troupes françaises en marche. Chaque maison se change en caserne, tant on y place de soldats à la fois. Mais il faut mettre en sûreté les deniers publics. Le receveur général des finances, les receveurs praticuliers, les percepteurs et les autres comptables sont dispensés de fournir le logement militaire dans les maisons qui renferment leurs caisses; ils y suppléent soit en le procurant ailleurs, soit en payant à la commune, qui s'en charge, une indemnité proportionnée à leurs facultés (2).

Il ne doit être apporté aucun obstacle à la libre circulation des habitants qui voyagent pour leurs affaires. Les

(1) Avis du 20 mars.

(2) Arrêté du 4 février.

maires leur délivrent des passe-ports pour l'intérieur; les passe-ports à l'étranger seuls sont libellés à la préfecture. Tout voyageur est tenu d'exhiber son passe-port aux commandants de place des alliés. Selon la règle ordinaire, nul ne peut obtenir aucun de ces actes que sur la justification de sa résidence, de sa moralité et de son identité; ils sont refusés aux gens sans aveu, aux vagabonds et aux mendiants. Les mairies sont pourvues de nouvelles formules appropriées aux circonstances (1).

A partir du 23 mars, les passe-ports à l'intérieur paient un droit de timbre de 75 centimes : les maires se les procurent chez les receveurs de l'enregistrement. Leurs secrétaires sont autorisés à percevoir une rétribution de 25 centimes pour l'expédition de chaque passe-port, de sorte que, tout compris, le passe-port ne coûte qu'un franc; ce qui serait exigé au delà serait considéré comme une concussion punissable par les tribunaux. Les maires tiennent registre des passe-ports qu'ils délivrent et ne doivent pas employer d'autres formules que celles de la régie (2).

Les permis de port-d'armes de chasse sont assujettis à un droit de 12 fr. chaque. Ils se délivrent à la préfecture. Les personnes qui les sollicitent doivent joindre à leurs demandes le montant de la taxe. A l'exception des fonctionnaires publics, tous les pétitionnaires sont obligés d'apporter la preuve de leur bonne conduite, de leur moralité et d'une contribution foncière de 50 francs. Les permis accordés aux gardes forestiers de l'État ne sont soumis qu'à une rétribution d'un franc 25 centimes (3).

Les salpétriers employés dans les Vosges avant l'invasion reprennent leurs travaux qu'ils n'interrompront plus. Mais ils ont souscrit dans les sous-préfectures la promesse de remplir leurs devoirs avec zèle et probité, et de ne rien faire qui

(1) Arrêté du 22 janvier.

(2) Arrêté du 23 mars.

(3) Arrêté du 25 avril.

pût nuire aux intérêts des alliés. Ils y ont en même temps représenté leurs commissions et désigné les cantons et les communes où ils transporteront successivement leurs ateliers. La commission préfectorale leur recommande de se conformer exactement aux règlements de leur industrie et de se comporter d'une manière convenable.

Les salpêtriers versent les produits de leur exploitation dans les magasins d'Épinal ou de Colmar. A chaque livraison, le salpêtre leur est payé sur le pied accoutumé, au degré pur et non autrement. Il leur est défendu d'en disposer de toute autre manière sans autorisation, à peine d'être poursuivis militairement pour chaque soustraction. La liste nominative de tous les salpêtriers qui se sont mis en règle est dressée par les sous-préfectures et envoyée à la préfecture (1).

On ne voit plus depuis longtemps, dans le département, de ces industriels ambulants qui étaient devenus un véritable fléau pour les habitants des campagnes dont ils se plaisaient à bouleverser les maisons, les granges, les écuries, les étables, sous le prétexte d'y rechercher le salpêtre. Comme ils se prétendaient autorisés par le Gouvernement à commettre tous ces désordres, on les craignait, on n'osait leur résister et on leur donnait pour s'en débarrasser les sommes qu'ils exigeaient. Leur disparition a été un bienfait pour le pays.

Chapitre XI.

Cependant on se bat toujours en Champagne où le sort de la France doit se décider. Les armées françaises remportent de grandes victoires qui sont malheureusement entremêlées de grands revers. Les alliés cachent les victoires, mais ils célèbrent les revers. Le 5 février, la commission préfectorale « s'empresse » d'annoncer par une circulaire aux maires que les troupes des hautes puissances viennent de battre les Français commandés par l'Empereur en personne. « Une bataille importante, dit cette circulaire, a eu lieu à Brienne, le 1er de ce

(1) Arrêté du 14 mars.

mois. Soixante et onze pièces de canon, plusieurs milliers de prisonniers, parmi lesquels on compte beaucoup d'officiers de distinction, entre autres le général Forestier, sont au pouvoir des alliés. Cette nouvelle nous est apportée par le prince de Hohenzollern, aide de camp de S. M. le roi de Bavière, qui a été témoin de ces événements. Nous nous plaisons à vous en instruire, parce que nous sommes toujours rapprochés davantage du moment tant désiré où les peuples pourront enfin, après tant de secousses et de malheurs, jouir du repos et de la tranquillité. Tel est le but des efforts des hautes puissances. Ce but est la paix, mais une paix solide, durable et qu'aucune entreprise ne puisse ébranler désormais. L'intérêt et la confiance que vous nous avez inspirés pour tout le département depuis que nous en avons l'administration nous ont dicté la communication que nous vous devrons ici. Nous continuerons à vous informer franchement de tous les rapports officiels qui nous parviendront. Nous vous donnons cette franchise, cette bienveillance, d'après le zèle, la bonne conduite et l'excellent esprit qui distinguent les habitants des Vosges. »

Les maires sont chargés de faire publier la circulaire à son de caisse et de la faire en outre afficher.

Cette nouvelle et celles qui lui succèdent consternent, au lieu de la réjouir, la population des Vosges, mais elle est plus douloureusement impressionnée encore, quand elle apprend que les alliés, après avoir concentré toutes leurs forces, ont détruit le 30 mars, entre Bondy et Paris, les héroïques débris des corps de Marmont et de Mortier et ont occupé la capitale. Pour le coup elle croit la France à tout jamais livrée aux Cosaques.

Ici doit se placer le récit d'un incident qui surprit singulièrement les habitants d'Épinal, par le contraste qu'il offrit avec la conduite toujours si courtoise de M. le comte d'Armansperg.

Dans le courant d'avril, une chaise de poste entre dans la cour de l'hôtel de préfecture, en fait le tour et s'y arrête.

Elle est occupée par un haut personnage, rentré en France à la suite des armées alliées. Ce haut personnage n'est autre que M. le comte d'Artois, frère du roi Louis XVIII et destiné à régner lui-même dix ans plus tard sous le nom de Charles X. Ce prince voyage sans bruit, sans escorte, simplement en compagnie de M. le comte d'Escars. Il demande à voir M. le comte d'Armansperg. Vingt minutes s'écoulent et on vient lui dire que le comte n'est pas visible. Le futur roi rebrousse chemin, tandis que M. le comte d'Armansperg, se tenant derrière les rideaux d'une fenêtre, le regarde partir en souriant. Le bruit de cette aventure se répand rapidement dans le public et donne naissance à une foule de conjectures. On s'arrête à celle-ci, que le Préfet provisoire avait reçu de son gouvernement des instructions qui ne lui permettaient pas d'agir autrement.

Selon sa promesse, la commission préfectorale continue à promulguer les rapports que lui transmet le quartier général des alliés. C'est ainsi que les Vosgiens apprennent l'ouverture et la rupture des négociations de Châtillon, la capitulation de Paris, la nouvelle que les puissances étrangères garantissent l'intégrité du territoire de l'ancienne France et ne traiteront plus ni avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille, l'accueil fait par les Parisiens à l'Empereur de Russie, au roi de Prusse et à leurs généraux, l'apparition dans les murs de Paris des premières cocardes blanches aux cris de *Vivent les Bourbons! Vive le Roi! Vive Louis XVIII*, la résolution des Souverains alliés de fonder « une autorité salutaire en France » pour cimenter l'union de toutes les nations et de tous les Gouvernements avec elle. C'est ainsi qu'ils apprennent l'installation d'un Gouvernement provisoire français formé de MM. le prince de Talleyrand, vice-grand-électeur, les comtes de Beurnonville et de Jaucourt, sénateurs, le duc de Dalberg, conseiller d'état, et de Montesquiou, ancien membre de l'assemblée constituante, le renoncement du Conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, et leur vœu le plus ardent

pour la restauration du Gouvernement monarchique dans la personne de Louis XVIII, l'acte du sénat qui proclame la déchéance de l'Empereur Napoléon et délie le peuple français et l'armée de leur serment de fidélité, l'audience donnée au sénat par l'Empereur moscovite.

On affiche partout, on met sous les yeux de tous les habitants, même de ceux qui ne savent pas lire, les œuvres du Gouvernement provisoire et des grands corps de l'État.

Tantôt c'est une adresse à l'armée à laquelle on fait savoir que « la France vient de briser le joug sous lequel elle gémit depuis tant d'années », tantôt c'est le décret du sénat qui, reprochant à l'Empereur « d'avoir déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français » et bien d'autres griefs plus ou moins fondés, le déclare déchu et abolit le droit d'hérédité dans sa famille. Bientôt après c'est la décision du corps législatif qui, adhérant à l'acte du sénat, reconnait et déclare la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa dynastie; un autre jour, c'est l'adresse de félicitations de la cour de cassation au Gouvernement provisoire composé « d'hommes aussi distingués par leurs services que par leurs talents. »

Puis viennent le décret qui renvoie ou maintient les conscrits dans leurs foyers et celui qui supprime tous les emblêmes, chiffres et armoiries du Gouvernement impérial; le sénatus-consulte portant que « le peuple français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi » et qui consacre une nouvelle constitution, et enfin l'acte d'abdication de l'Empereur Napoléon ainsi conçu :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, au trône de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril 1814. Signé Napoléon. »

Les termes nobles et touchants de cette abdication émeuvent profondément le cœur des populations vosgiennes, qui se sont toujours montrées attachées à l'Empereur et qui ne lui reprochaient que d'avoir manifesté un peu trop d'ambition et de s'être séparé de l'Impératrice Joséphine.

La déclaration impériale est immédiatement suivie de deux proclamations adressées par le Gouvernement provisoire, l'une au peuple français et l'autre à l'armée. Ces adresses, qu'on dirait inspirées par le sentiment de la plus révoltante ingratitude, outragent Napoléon « qui nous gouvernait comme un roi de barbares », glorifient « Alexandre et ses magnanimes alliés qui ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité », et bénissent « des princes qui furent malheureux comme Henri IV et qui règneront comme lui ».

Chapitre XII.

Aussitôt la dynastie des Bourbons rétablie sur le trône de France, les administrations provisoirement organisées dans le pays par les alliés cessent de plein droit leurs fonctions. La commission préfectorale des Vosges résigne les siennes le 16 mai, et le même jour M. le conseiller de préfecture Bruillard la remplace avec le titre de Préfet intérimaire. Obligé de prévenir de ce changement les habitants du département et de saluer l'aurore du nouveau règne, ce fonctionnaire le fait en ces termes :

« Mes concitoyens, la révolution est terminée. Uu gouvernement réparateur va succéder à cette multiplicité de gouvernements qui, depuis un petit nombre d'années, semblaient ne s'être élevés les uns sur les autres que pour nous instruire que nous ne pouvions être heureux qu'en revenant aux institutions qui avaient fait le bonheur de nos pères.

« Elle ne sera donc pas perdue pour nous, l'expérience du passé : nous l'avons payée si cher ! De ce moment, nous pouvons nous livrer à l'espérance. Déjà nous entrevoyons l'aurore du bonheur, en apercevant le terme de nos maux.

« Ouvrez donc vos cœurs aux affections les plus douces. Vous qui naguère gémissiez sous un sceptre d'airain et dont l'existence n'était marquée que par les sacrifices les plus déchirants, respectables pères de famille, dès aujourd'hui il vous est permis de croire que vous vous endormirez du sommeil éternel entre les bras de vos fils. Épouses chéries, en élevant vos enfants, vous éprouverez un plaisir qui ne sera plus empoisonné par la crainte. La certitude vous est acquise que la force ne les arrachera plus à votre tendresse et que les soins que vous leur donnerez ne seront perdus ni pour eux ni pour vous.

« Le prince rendu a vos vœux qui vient de remonter sur le trône de ses ancêtres, instruit à l'école de l'adversité, va s'occuper de réparer vos malheurs. C'est le sang de Henri IV, c'est celui de Stanislas le Bienfaisant qui coule dans ses veines. Son cœur, animé des mêmes sentiments, n'est fermé pour personne : à votre tour vous l'aimerez comme ses aïeux étaient aimés des nôtres. Ainsi j'ai pu promettre en votre nom à S. E. M. le comte Roger de Damas, commissaire extraordinaire dans la 4e division militaire, fidélité, amour, obéissance.

« Assez et trop longtemps des idées exagérées ont fait dépasser les bornes. Maintenant revenons à la nature, à notre caractère, qui fut toujours d'éprouver pour nos anciens princes l'attachement le plus sincère. Ce sentiment, comprimé par la terreur, ne fut jamais éteint; je le vois se ranimer avec une nouvelle énergie, et rendus à vous-mêmes, votre ambition se bornera désormais à obéir aux lois, à bénir Louis XVIII et son auguste famille et à lui faire, par votre respect et votre amour, oublier ses infortunes et les peines attachées au fardeau de la royauté. Vive le Roi! »

L'histoire est là pour dire si les espérances et les promesses écloses à la rentrée des Bourbons se sont par la suite réalisées de manière à faire le bonheur des diverses classes de la société française.

L'administration de MM. d'Armansperg et de Polzer ne

dura donc que quatre mois. Animée d'un esprit de conciliation et de paix, on ne saurait dire qu'elle abusa trop des droits et du pouvoir que dans tous les temps la guerre a mis à la disposition des vainqueurs. Sans doute elle se montra parfois sévère, surtout à l'égard des chefs de partisans et de leurs adhérents, mais elle y fut contrainte par la nécessité de pourvoir aux besoins et à la sûreté des troupes alliées, dont il ne lui était pas permis de négliger les intérêts.

Le comte d'Armansperg aimait le département; il le quitta avec regret et sembla y songer assez souvent. Il y songea peut-être trop, car de Munich il écrivit un jour à M. Boula de Coulombiers, préfet des Vosges sous la seconde restauration, pour le prier de lui faire parvenir le restant du prix des ventes de bois qu'il n'avait pu toucher avant son départ et qu'il prétendait appartenir aux alliés. On pense bien que cette répétition insolite ne fut pas accueillie.

Après 1830, lors de la fondation du royaume de Grèce, le roi Othon, prince bavarois, appela auprès de lui M. d'Armansperg, dont il appréciait les éminentes qualités, et le plaça à la tête de son ministère. C'est, je crois, dans ces hautes fonctions, qu'il n'exerça pas de longues années, que mourut l'ancien préfet provisoire des Vosges (1).

CH. CHARTON.

TABLE DES MATIÈRES.

(1) J'apprends à l'instant, 19 août 1865, la mort de M. Didier, l'ancien secrétaire général de la préfecture des Vosges.

III. Suppression des droits réunis. — Réduction du prix du sel. — Abolition des rétributions universitaire et collégiale. — Traitements ecclésiastiques, civils et judiciaires. — Pensions et rentes sur l'Etat. — Indemnités aux employés des établissements militaires.

IV. Perception des contributions directes, d'une surimposition, des centimes additionnels de 1813. — L'arrondissement de Neufchâteau en retard. — Moyens de contrainte.

V. Réduction des droits de timbre et d'enregistrement. — Revente des coupes de bois.

VI Nourriture des troupes alliées. — Réquisitions militaires. — Mesures coërcitives. — Les commissaires de Stedingk et Bauer. — M. de Polzer et la députation municipale de Domèvre-sur-Avière.

VII. Conservation des bois et forêts. — Recherche des valeurs mobilières appartenant au gouvernement français. — Organisation d'une compagnie de gendarmerie. — Maintien de l'ordre et de la tranquillité. — Répression des délits et des crimes.

VIII. Mesures sévères contre les partisans. — Bertrand et Wolf.

IX. Surveillance des anciens militaires français — Désarmement. — Discipline des troupes alliées.

X. Logement des gens de guerre. — Passe-ports. — Ports-d'armes. — Salpétriers.

XI. Campagne de France. — Le comte d'Artois à Epinal. — Capitulation de Paris. — Déchéance et abdication de l'Empereur. — Actes du gouvernement provisoire. — Rétablissement des Bourbons.

XII et dernier. Remplacement de la commission préfectorale — Opinion sur son administration — Le comte d'Armansperg, premier ministre du roi de Grèce. — Sa mort.

POÉSIES,

PAR M. L. RAMBAUD,

Membre titulaire.

UN RUISSEAU DANS LES VOSGES.

Courez, petit ruisseau, courez dans la prairie,
Entre deux bords riants et parsemés de fleurs;
Aux vallons emportez votre onde réjouie,
Sur un lit de cailloux aux changeantes couleurs.

Vous glissez comme un rêve à l'enivrante image,
Emblême du bonheur, emblême des amours.
Au passant qui s'arrête au milieu du voyage,
Vous rappelez soudain les jeux des premiers jours.

L'étoile de la nuit et la lune argentée
Se mirent à l'envi dans vos limpides eaux,
Et leur douce lueur scintille, éparpillée
Comme les feux d'un lustre au millier de cristaux.

Sur vous du vert sapin la cîme se balance,
Sur vos bords les bouleaux se penchent frémissants;
L'oiseau qui, dans son nid, le soir dit sa romance,
S'endort aux gais refrains de vos gazouillements:

Délicieux concert, mélodieux murmure,
Beau cantique sans fin, éternelle rumeur,
Et voix qui, lorsque tout se tait dans la nature,
Chante, chante à jamais son hymne au Créateur.

Tout change, tout vieillit, tout périt, tout s'écroule,
Empires, nations, conquérants, princes, rois;
La mort incessamment renouvelle la foule;
Fleurs, forêts et moissons, tout tombe sous ses lois.

Mais toi, petit ruisseau, toujours calme et limpide,
L'ombre de nos grands bois protége ta fraîcheur,
Et la source où renaît ta course si rapide
Te rajeunit sans cesse et te rend la vigueur.

Les siècles ont passé gravant, creusant leur trace
Aux temples des cités, au front des monuments;...
Dans ton palais de mousse, asile plein de grâce,
Tu braves la tempête et ne crains rien du temps.

Puisse de mon enfant, fragile créature,
La vie être aussi douce et paisible en son cours,
Aussi loin des méchants, que ton onde si pure!
Que l'ange du bonheur veille sur tous ses jours!

L. RAMBAUD.

UNE LARME!

Vents sonores des bois, pleurez dans la feuillée,
Et vous, fantômes blancs, chantez l'hymne de mort,
Oiseaux des sombres nuits, criez dans la vallée :
Dans les plis du linceul une vierge s'endort!

Jamais plus de candeur, jamais plus d'innocence
Ne para, n'embellit un front de dix-neuf ans;
Plus pur, plus doux reflet d'âme et d'intelligence
Jamais ne resplendit en si jeune printemps.

Mais le mal qui veillait, ardent, impitoyable,
Épiait le moment solennel où la fleur
Dans sa sève s'élance, et, chef-d'œuvre adorable,
Va s'épanouissant dans toute sa fraîcheur......

Mon Dieu! Pourquoi briser cette fleur si nouvelle,
Et tarir dans ce sein le souffle dont il vit?
Pourquoi pâlir la joue où la vie étincelle,
Et fermer pour toujours la lèvre qui sourit?

Ah! Seigneur, tes desseins sont remplis de mystère;
Ta main nous l'a donnée et ta main la reprend;
Bénis soient tes décrets!.... Mais, vois la pauvre mère
Expirant de douleur aux pieds de son enfant.

Adieu grâce, beauté, suave jeune fille,
Pour tous ceux qui t'aimaient avenir plein d'espoir;
Diamant le plus pur d'un écrin de famille,
Doux rayon de l'aurore éteint avant le soir!

Étoiles, qui peuplez les dômes de l'espace
Et les parvis du ciel, recevez votre sœur;
Exilée un instant, elle reprend sa place
Dans vos rangs entr'ouverts et plus près du Seigneur!

En fuyant loin de nous, en désertant la terre,
Hélas! elle a laissé tous nos jours sans flambeau,
Nos yeux meurtris de pleurs, nos fronts dans la poussière,
Et tous nos cœurs plongés dans la nuit du tombeau!

L. RAMBAUD.

LA JEUNESSE.

I.

Jeune coursier fougueux, à la noire crinière,
Au jarret fait d'acier, au front taché de blanc,
Impatient du frein et battant la barrière
Qui devant toi se baisse et retient ton élan,

D'un regard enflammé tu dévores l'espace
Qui par delà s'étend immense et radieux,
Inondé de soleil, offrant à ton audace
Les prés, les champs, les bois et les monts nuageux.

Mais si pour ton ardeur le fouet inutile,
Aux mains du cavalier, résonne sur ton flanc,
Tu t'élances soudain, et plein de joie, agile,
Tu jettes aux échos un long hennissement.

Que t'importent les rocs aux arêtes saillantes,
Les sommets arrondis et les profonds ravins,
Les torrents déchaînés dont les eaux mugissantes
Lancent leur blanche écume aux arbres du chemin?

Solitudes des monts, tumultueuses villes,
Hameaux, berceaux de fleurs, champs couverts de moissons,
Verdoyantes forêts, vieux rochers immobiles,
Noirs abîmes sans fin, coteaux, plaines, vallons,

Rien ne peut arrêter ta course résolue;
Tout passe en un instant sous ton fer qui reluit.
Pareil au trait de feu qui déchire la nue,
Pareil à l'insensé qu'un fantôme poursuit,

Tu cours, tu cours sans cesse et sans compter les heures,
Sans songer à la nuit, sans songer au repos,
Sans songer au sommeil en nos riches demeures,
Sans étancher ta soif sur le bord des ruisseaux.

Enfin las et couvert d'écume et de poussière,
Les genoux par l'épine et le roc déchirés,
Avant d'avoir atteint la fin de la carrière,
Tu tombes et ton sang rougit l'herbe des prés.

II.

Ainsi va la jeunesse, ardente, vagabonde,
Amoureuse du bruit, de l'éclat, du plaisir,

Pour ses vastes desseins trouvant étroit le monde ;
Prodigue du présent, avide d'avenir ;

Aspirant en son sein les hautes espérances,
Rêvant fêtes, lauriers, richesses et splendeurs,
Éparpillant son âme en mille jouissances,
Folle et semant sa vie aux sentiers pleins de fleurs.

Généreuse pourtant et prompte au sacrifice,
Se levant aux saints noms de patrie et d'honneur,
Du fourbe et du méchant haïssant l'artifice,
De l'art gardant toujours le culte dans son cœur.

Age d'or et de feu, d'étourdissante ivresse,
De rêves enchanteurs, âge d'illusions,
D'entraînement soudain et de grande faiblesse,
Age des dévouements, des nobles passions !

III.

Et puis survient l'instant des amères pensées,
Du songe évanoui, des découragements;
Avant la fin du jour les coupes sont vidées,
Au milieu du banquet sont suspendus les chants...

Et dans l'âme aussitôt se creuse un vide immense :
Le cœur qui ne croit plus pleure sur ses amours,
Et le front, où naguère éclatait l'espérance,
Avant le soir flétri, se courbe pour toujours !

L. RAMBAUD.

LA VIPÈRE ET SES PETITS.

FABLE.

Dame vipère, un soir d'été,
Entre deux touffes de bruyère,
Près de son nid dans le sable creusé,

Assembla ses petits qui n'avaient plus de père :
« Enfants, dit-elle, avant que le trépas
» Soudain vienne ici me surprendre,
» Je veux vous raconter tout bas
» Ce qu'un ami vient de m'apprendre.
» Il dit que parmi les humains,
» Certains conseils de Sages
» Ont mis à prix — Dieu ! quel destin
» Et quels sanglants présages !
» Pour vous et non pour moi jusqu'au fond de mon cœur
» J'en frémis de terreur....—
» Ont mis à prix notre tête.
» Jugez si je suis inquiète
» Du triste sort qui vous attend.
» Pourtant, vous le savez, nous n'attaquons personne,
» Et ne blessons que l'imprudent
» Qui trouble, le Ciel nous pardonne !
» L'humble retraite où nous vivons.
» Désormais nous fuirons
» Quand l'ennemi viendra dans ces parages.
» Ah ! si du moins ces Sages
» Avaient aussi, par leur édit,
» Proscrit
» Toutes les vipères humaines,
» Gent venimeuse et ne respectant rien,
» A la dent meurtrière, aux impures haleines,
» Attaquant tout, jusqu'à l'homme de bien,
» Race jalouse et fléau de la terre...
» Mais sans doute au trésor
» Leur mise à prix aurait coûté beaucoup trop d'or. »
Ainsi parla dame vipère.
De son récit, sans vanité,
On peut tirer, c'est ma croyance,
Une bonne moralité :
Le plus méchant n'est pas toujours celui qu'on pense.

L. RAMBAUD.

POÉSIES,

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

LES CHASSES ALGÉRIENNES.

I.

LA CHASSE AU SANGLIER (1).

Dans un château, bâti sur la Mortagne (2),
Un vieux chasseur, Nemrod de la montagne,
Nous racontait ses fabuleux exploits
Et de son art les travaux et les lois.
Mais un de nous, ancien guerrier d'Afrique,
Hochait la tête à ce récit féérique
Et, pour répondre au veneur érudit,
Prit à son tour la parole et nous dit :

Au sein des bois qui verdissent la crête
Des monts vosgiens, aucun péril n'arrête
L'heureux chasseur, qui poursuit le chevreuil,
Le cerf, le loup, le lièvre, l'écureuil

(1) Le sanglier est appelé *allouf* par les Arabes.
(2) Jolie rivière des Vosges qui passe à Rambervillers.

Ou le renard, victimes qu'il immole
Impunément. C'est une guerre molle
Qui cause à peine un peu d'émotion
Et dont se rit la mâle ambition.
Mais dans les lieux hantés par la panthère
La chasse prend un autre caractère,
Et, provoquant de glorieux ébats,
Offre souvent les dangers des combats.
Et ces dangers, l'arabe avec ivresse
Les voit venir, car c'est pour son adresse
Et sa valeur l'instant de se montrer.
Ne croyez pas qu'il aime à rencontrer
Ces animaux sortis d'ignoble race,
Tels que l'hyène ou le chacal vorace,
L'une cherchant, le soir et le matin,
Dans les tombeaux son horrible festin,
L'autre de qui les plus grasses volailles
Doivent nourrir les gloutonnes entrailles;
Lâches tous deux, il ne les chasse pas,
Mais il les voue au plus obscur trépas.

Ainsi fait-il de la blonde gazelle,
Au pied rapide, à la douce prunelle,
Quand il lui prend son parfum si vanté.
Ainsi fait-il du cerf épouvanté
Par les coursiers lancés à sa poursuite
Et qui se fait tuer pendant sa fuite.
Le sanglier, qu'ailleurs on craint de voir,
N'a pas non plus le don de l'émouvoir,
Quoique toujours sa terrible défense
Se tienne prête à repousser l'offense.
L'alouf lui semble issu d'un impur sang,
Et, si parfois l'algérien consent
A faire feu sur cet hôte sauvage
C'est pour le bien des moissons qu'il ravage.

Qu'un sanglier soit à mort condamné,
Tout le douar d'un élan spontané
Et plein d'ardeur s'assemble pour l'abattre.
Sur leurs coursiers ceux-ci voudront combattre;
A pied ceux-là sonderont les fourrés
En les frappant de leurs bâtons ferrés.
Les lévriers guideront vers la bauge
Où pour dormir le sanglier se loge ,
Et pêle-mêle on marche à l'ennemi.
De cris confus l'air a bientôt frémi.
Hommes et chiens font un affreux vacarme;
Le vent au loin dissémine l'alarme.
Prêtant l'oreille à tout ce mouvement,
L'alouf surpris se lève lentement.
La troupe alerte approche de son gîte;
Il l'entend mieux, son tapage l'irrite.
S'il sent ses jours menacés d'un danger,
A fuir pourtant il paraît peu songer.
Mais les traqueurs et les chiens le harcèlent;
Mais les chasseurs sont tout près qui l'appellent.
Il quitte enfin son repaire fangeux,
Franchit le bois et bondit courageux
Dans la campagne où sa fougue le lance.
Les cavaliers, fiers de leur pétulance,
Vont se ruer sur la bête en fureur.
Elle s'arrête et les voit sans terreur;
Ses crocs aigus attendent au contraire
Pour l'éventrer tout coursier téméraire.
Ses agresseurs n'en sont que plus jaloux
D'aiguillonner son impuissant courroux.
Sur leurs chevaux qu'avec art ils dirigent
Rapidement autour d'elle ils voltigent,
Bravant ses coups et son regard de feu.
Plus de vingt fois ils répètent ce jeu,
Et, pour qu'il cesse avant que la nuit tombe,
La poudre parle et la bête succombe.

II.

LA CHASSE A LA PANTHÈRE.

De ce tournoi qu'il étudie enfant
L'arabe sort chaque fois triomphant,
Peu soucieux de l'animal qu'il tue.
D'autres combats veulent qu'il s'évertue
A prodiguer son intrépidité
Et son adresse et son agilité.
C'est là surtout qu'il brûle de paraître
Et de montrer qu'il peut se rendre maître
Du plus féroce habitant des forêts.

Nul carnassier n'est plus riche d'attraits
Que la panthère artistement taillée.
Sa robe lisse est de noir émaillée
Coquettement. Les formes de son corps
Font admirer leurs merveilleux accords.
Tantôt ses bonds signalent sa souplesse,
Tantôt ses pas révèlent sa mollesse.
Lorsque, paisible et d'un air gracieux,
Elle parcourt les bois silencieux,
Il semblerait qu'aucune créature
Ne peut atteindre à sa douce nature,
Ni réunir plus d'instincts innocents.
Mais le courroux enflamme-t-il ses sens,
Soudain son poil sur son dos se hérisse,
Dans son regard un fauve éclair se glisse,
Ses griffes vont, s'apprêtant à frapper,
De leur fourreau brusquement s'échapper.
Puis un frisson, le frisson de la fièvre,
Vient relever sa frémissante lèvre
Et découvrir ses formidables dents
Qui font trembler les chasseurs imprudents,

Armée ainsi, non moins vive que forte,
Cédant sans peine à l'ardeur qui l'emporte,
La panthère est un carnassier puissant.
Toujours en guerre et s'abreuvant de sang,
Elle répand l'effroi dans ses parages,
Cherche querelle aux plus mâles courages
Et sait parfois à la force allier
La ruse. Ainsi du rude sanglier
Veut-elle avoir le corps pour sa pâture,
Au lieu d'aller flairer à l'aventure
L'épais taillis, elle court se cacher
Près de la source où l'alouf vient chercher
Tous les matins l'eau qui le désaltère.
La patiente et perfide panthère
Le guetterait jusqu'au soleil couchant.
Bientôt le bruit d'une bête marchant
Lui fait savoir l'approche de sa proie.
Son œil cupide étincelle de joie.
Et, quand l'alouf auprès d'elle paraît,
Elle l'atteint légère comme un trait
Et sans pitié ses griffes acérées
Fouillent la gorge et les chairs déchirées
De l'animal qui, courageux toujours,
Essaie en vain de défendre ses jours
Et doit mourir d'un horrible supplice.
Son ennemie aspire avec délice
Son sang qui sort tout chaud, tout écumant.
L'alouf exhale un long gémissement
Et puis il meurt, et l'avide panthère
Coupe son corps étendu sur la terre
En vingt morceaux qu'elle cache avec soin
Pour s'en repaître à l'heure du besoin.

Le porc-épic, dont la chair savoureuse
Rend la panthère également heureuse,
Succombe aussi sous sa férocité.

Il paraît fier de sa vélocité,
Car du coursier il a le trot rapide,
Mais ce n'est point une bête intrépide,
Malgré les dards demi-noirs, demi-blancs,
Qui, longs et durs, enveloppent ses flancs.
Lorsqu'un danger imprévu le menace,
Il ne saurait le regarder en face.
Saisi de peur, vers sa retraite il fuit
Et ses piquants l'annoncent par leur bruit.
Et quand sur lui l'ennemi va s'abattre,
Le porc-épic, trop lâche pour combattre,
Subitement en boule s'arrondit
Et n'offre plus au chasseur interdit
Qu'un corps inerte, aux coups inaccessible.
Malgré sa ruse il n'est pas moins visible
A la panthère et ses jours sont comptés.
En un clin d'œil, elle est à ses côtés;
Traîtreusement, sans bruit elle s'y couche,
En le couvant de son regard farouche.
Pendant longtemps il écoute inquiet.
Il n'entend rien, au loin tout est muet.
Sa tête alors timidement s'avance
Pour son malheur : la panthère lui lance
Un coup de griffe, aussi leste qu'ardent,
Qui la détache et la met sous sa dent.

On a décrit les luttes ordinaires
Où sont punis les exploits sanguinaires
De ce rôdeur cruel, astucieux.
Avant que l'aube illumine les cieux,
Les africains sortent de leur demeure
D'un pied léger; ils savent que c'est l'heure
Où la panthère a quitté son rocher.
Ils sont nombreux. Les uns vont s'approcher
De l'antre sombre où s'abrite sa haine
Et font ensemble une vivante chaîne,

Pour lui barrer le chemin du retour;
Un peu plus loin, les autres à leur tour
Occupent soit la colline ou la plaine,
Silencieux et remuant à peine.
Presque aussitôt le terrible animal
Vient pour rentrer dans son gîte fatal
Aux habitants velus de la contrée.
Surpris de voir sa demeure entourée,
Il s'en irrite. Une sourde rumeur
Trahit l'accès de sa farouche humeur.
D'un homme seul il pourrait se défaire,
Et ce serait pour lui la moindre affaire.
Mais il en voit qu'il ne saurait compter
Et qu'il lui faut malgré lui redouter.
Comment franchir cette étrange barrière?

L'astre du jour, reprenant sa carrière,
Luit cependant. Son disque radieux
De la panthère éblouissant les yeux,
Plus que jamais elle voudrait son gîte,
Plus que jamais, sa retraite interdite
Dans le taillis la force de rester.
Mais un traqueur le lui fait déserter.
La bête alors attaque avec furie
L'audacieux dont la chair est meurtrie
De coups de griffe adroitement portés.
A son aspect, d'ivresse transportés,
Les africains, selon leurs vieux usages,
Poussent leurs cris insolents et sauvages.
Elle répond à ces défis moqueurs
En se jetant dans les rangs des traqueurs.
A l'un elle ôte un œil qui la regarde,
Et blesse à l'autre un bras qui la retarde.
Celui-ci perd de sa chair un lambeau
Et de son front celui-là perd la peau.
L'arabe voit son sang rougir la terre

Sans s'effrayer. La vaillante panthère
Poursuit sa course à travers la forêt,
Gagne les champs et soudain apparaît
Aux tirailleurs embusqués pour l'attendre.
La fusillade alors se fait entendre,
Les balles vont sifflant et se croisant,
Et la panthère, à leur bruit menaçant,
Rase le sol en frissonnant de rage.
Pourtant le plomb la meurtrit et l'outrage,
Elle se dresse et son regard perçant
Cherche celui qui fait couler son sang.
Ses ennemis partout couvrent la plaine.
Elle bondit vers eux et son haleine
Est près déjà d'effleurer leurs cheveux,
Quand de leurs rangs partent de nouveaux feux,
Et cette fois la balle meurtrière
Brutalement termine sa carrière.

III.

LA CHASSE AU LION.

Quel est déjà le touriste trompeur
Qui racontait que le lion a peur
Et que, fuyant la gloire des batailles,
Il va honteux dans les hautes broussailles
Ou les rochers assurer son salut?
A bien mentir le narrateur se plut.
Le lion est puissant et redoutable.
Il ne craint rien. S'il est parfois traitable
Jusqu'à vouloir épargner l'être humain
Que le hasard place sur son chemin,
C'est que content rien ne peut lui déplaire.
Mais si la faim réveille sa colère,
Il obéit à sa voracité
Et, dépouillant sa magnanimité,

Il se délecte aux sanglantes conquêtes
Et met à mort et les gens et les bêtes.

L'Afrique voit trois races de lions
Se partager ses chaudes régions.
Le lion noir, étrange et rare espèce,
Est le plus fort, grâce à sa taille épaisse.
Il se complaît à demeurer chez lui,
Sait respecter les domaines d'autrui,
Mais ne veut point qu'on chasse sur ses terres.
Le lion gris aux mœurs moins solitaires
Est plus souvent rencontré que le noir;
Le lion fauve aime à se faire voir
Un peu partout : c'est le lion vulgaire,
A qui surtout l'africain fait la guerre.

Mais tous les trois sur l'Atlas ont des droits
Et tous les trois en sont reconnus rois.
Qui pourrait mieux mériter cet empire?
Chez le lion la majesté respire;
Devant son front remarquable d'ampleur,
Devant ses yeux reflétant sa valeur,
Les animaux s'inclinent avec crainte.
Sa hardiesse ignore la contrainte,
Et par ses bonds qu'il décrit sans efforts
Sont révélés ses vigoureux ressorts.
Lorsque, sortant de sa noire tanière,
Et, secouant son épaisse crinière,
Il remplit l'air de son rugissement,
L'arabe écoute avec frémissement
Sa voix terrible et semblable au tonnerre
Qui va troubler l'aigle même en son aire.

Dès qu'aux troupeaux un lion fauve nuit,
A l'attaquer ou le jour ou la nuit
Et sans tarder le douar s'encourage.
Si c'est de jour que la lutte s'engage,

Dans sa caverne il lui donne l'assaut
Et des chasseurs aucun ne fait défaut.
Trente d'entre eux partent sans autres armes
Que leur fusil pour eux rempli de charmes,
De moukala portant l'étrange nom
Et seulement pourvu d'un long canon
Où de leur main ils glissent une balle,
Avec l'espoir qu'elle sera fatale
A l'ennemi. Sans haïks, sans burnous,
Qui lourdement flotteraient aux genoux,
Leur vêtement est la simple chemise
Et sur leur front la coiffe rouge est mise (1).

La troupe arrive au rendez-vous connu :
Elle a bientôt d'un cercle continu
Environné le formidable gîte
Que le lion dans la forêt habite.
Pas un sentier qui ne soit surveillé.
Mais un vieux chef au regard éveillé
Vient d'ordonner l'attaque. Armés de pierres
Et répandant leurs clameurs singulières,
On voit marcher les traqueurs valeureux
Qui vont remplir leur rôle dangereux.
Le lion veille, écoute, et leur audace
Lui fait froncer sa large et noble face.
Vers sa demeure une pierre en volant
Tombe avec bruit sous son regard brûlant.
Il est sur pied d'un seul bond, mais il reste
Silencieux. Moins lourde, mais plus leste,
Une autre pierre hostile atteint son front.
Il ne saurait pardonner cet affront.
Après avoir agité sa paupière,
Il peut du jour supporter la lumière
Et distinguer à travers les rameaux
Les assaillants du roi des animaux.

(1) Cette coiffe se nomme *chechia* en arabe.

Il s'avance, et, jetant à l'aventure
Ses yeux partout, il voit qu'une ceinture
D'hommes vaillants ferme tous ses chemins.
Doit-il devant des visages humains
Reculer? Non. Ce serait une honte.
Si grand que soit le péril, il l'affronte,
Et, sous l'aspect d'un gigantesque chat
Qu'animerait l'approche du combat,
Il bat ses flancs de sa queue effrayante
Et lance au loin son haleine bruyante.
Suivi de près par les hardis traqueurs,
Qui cueilleront le laurier des vainqueurs,
Il va toujours, et toujours plein d'audace,
En quatre sauts il a franchi l'espace
Qui des tireurs le tenait séparé.
Ferme sur pied, leur groupe est préparé
A recevoir le sultan sanguinaire,
Car tout à coup, imitant le tonnerre,
Les moukalas font feu tous à la fois.

Quand le silence a remplacé leurs voix
Et que le vent a chassé la fumée,
Blanche vapeur par la poudre formée,
Ou le lion est tombé raide mort,
Ou de fureur, par un suprême effort,
Mourant, il broie un chasseur dans sa gueule
Avec autant d'âpreté que la meule.

LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

L'homme aux aventureux instincts,
Le chercheur obstiné des océans lointains,
Colomb n'a pas trouvé, quoi qu'en dise l'histoire,
L'immense territoire

De l'Amérique et ses trésors.
C'est un grillon de l'Ibérie
Qui, par le plus rare des sorts,
A de cette façon illustré sa patrie.
Le récit ne sera pas long
De cet événement étrange.
Sur le vaisseau de Christophe Colomb
Avait pris place, invoquant son bon ange,
Antonio, jeune espagnol,
Que tourmentait le désir de connaître
Un nouveau monde, un nouveau sol.
La fortune l'avait fait naître
A l'ombre du pétrin d'un obscur boulanger,
Hôte chéri de tous les grillons de l'Espagne.
Pour tromper les ennuis d'une longue campagne
Et garder près de lui, sous un ciel étranger,
Un souvenir vivant de son lieu d'origine,
Il emporta dans sa cabine
Un de ces animaux dont le chant si joyeux
Est par trop monotone et parfois ennuyeux.
Le grillon, quittant le rivage,
Faisait avec ardeur retentir son ramage,
Mais il se modéra bientôt
Et finit même par se taire,
Quand, toujours brisant flot sur flot,
Le rapide vaisseau n'aperçut plus la terre.
On eût dit qu'il était muet comme un poisson.
Cependant on parcourt des routes incertaines,
Où les jours vainement s'écoulent par centaines,
Car le ciel et la mer bornent seuls l'horizon.
Les vivres vont manquer, l'équipage murmure
Et ne veut pas que Colomb le rassure;
Il menace, il paraît prêt à se révolter,
Quand, flairant une plage aussi riche que verte,
Le grillon tout à coup se remit à chanter.
L'Amérique était découverte.

LA CHAMPAGNE (1).

Sur les bords fortunés de la Marne attentive,
Tu le sais, ô ma muse, un tournoi doit s'ouvrir,
Du progrès poétique espoir et tentative.
La palme de la gloire est là prête à s'offrir
Comme le plus beau prix au vainqueur littéraire.
Peux-tu ne pas quitter ton paisible séjour?
Avec le vol de l'aigle attiré vers son aire,
Va, cours te présenter à la lutte du jour.
Célèbre de nouveau les plaines de Champagne
Qui virent succomber le barbare Attila.
Célèbre de nouveau l'immortelle campagne
Où près de s'éclipser Napoléon brilla.
Dis le camp tout poudreux où notre jeune armée,
Sous un soleil brûlant, s'exerce avec ardeur.
Dis Châlons, son climat, sa vieille renommée,
Ses heureux habitants, sa nouvelle splendeur.
Chante, chante surtout cette liqueur divine,
Mousseuse, blanche, rose, animant l'univers,
Et dont l'effet joyeux aisément se devine.
Chante encore... Mais non, tu m'as fourni vingt vers.

PANEM QUOTIDIANUM.

A l'âge insouciant où j'allais à l'école,
J'aimais à voir les champs et le peuple agricole.
J'aimais l'ombre des bois et le chant des oiseaux,
Les hasards de la pêche et le bruit des ruisseaux.

(1) En mars 1865, il s'est ouvert à Châlons-sur-Marne un concours littéraire où, pour être admis, les poèmes ne devaient pas compter plus de vingt vers. Plus de cent-cinquante compositions y ont été produites. Au nombre de celles que le jury a couronnées se trouve *La Champagne.*

Et j'allais quelquefois, oublieux de la classe,
Sur le haut d'un rocher conquérir une place.
Là, mesurant de l'œil vingt arpents de terrain,
J'étais fier de me croire un puissant souverain.
Mais, gravement assis dans sa chaise curule,
Et tenant dans sa main sa terrible férule,
L'instituteur savait tempérer les penchants
Qui m'entraînaient à tort vers les bois et les champs.
Et, si le sort voulait que, contre son attente,
Il ne pût maîtriser mon humeur inconstante,
Il venait, indigné, crier à la maison
Qu'un plus adroit que lui me mît à la raison.
Alors, s'ouvrait pour moi la prison la plus sombre
Dont jamais le soleil n'avait dissipé l'ombre,
Où, remplissant l'emploi de grand justicier,
Et me faisant trembler sous son regard d'acier,
Mon père m'enfermait une journée entière.
Pour aggraver mon sort, ma faim la plus altière
D'un morceau de pain sec devait se contenter.
Mais l'enfant qu'on punit ne doit-il pas tenter
De venger cet affront? C'est d'un noble courage!
Je rendis donc, un jour, outrage pour outrage,
Et broyai sous mes pieds le pain que m'apportait
Ma mère, qui pourtant jamais ne me battait :
« Malheureux! peux-tu bien, me dit-elle, éplorée,
Braver ainsi de Dieu la puissance adorée?
Le pain que, chaque jour, en priant avec moi,
Il te donne, tu viens, méprisant mon émoi,
De le fouler aux pieds! Mais quelle est ta démence?
A genoux, et tous deux implorons sa clémence. »
Je pleurai tout honteux, et, quel qu'en soit le grain,
Il ne m'arrive plus de profaner le pain.

Ch. CHARTON.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE DÉPEUPLEMENT PROGRESSIF

DE NOS RIVIÈRES,

les moyens d'empêcher le poisson de périr en masse dans les rigoles d'irrigation, et le repeuplement des petits cours d'eau,

PAR J.-CH. CHAPELLIER,

Archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.

C'est en étudiant un problème que l'on arrive à en trouver la solution, et c'est de même en examinant attentivement une question économique que l'on parvient à la résoudre, souvent par les moyens les plus naturels.

Je vais donc présenter ici quelques considérations sur le dépeuplement des cours d'eau et sur un moyen bien simple que l'examen de cette question fournit, pour la conservation du poisson, même dans les rigoles d'irrigation, qui n'auraient été si nuisibles au poisson, jusqu'à ce jour, que par suite d'un vice dans leur construction, uniquement appropriée à l'écoulement de l'eau pour l'arrosage des prairies.

Le dépeuplement de nos cours d'eau est un fait trop bien constaté; depuis longtemps déjà, il se présentait dans une progression inquiétante, lorsque l'absence de surveillance, pendant ces dernières années, vint en quelque sorte livrer nos rivières et nos ruisseaux à la merci, non-seulement des

pêcheurs de profession, mais encore de tous les gens désœuvrés qui en profitèrent pour y porter, presque à volonté, en tout temps et avec toutes sortes d'instruments, la nuit comme le jour, la plus imprévoyante dévastation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si aujourd'hui, plus que jamais, le poisson est devenu rare dans ces cours d'eau, si les frayères, très-abondamment peuplées il y a dix ans à peine, sont à peu près désertes ou plutôt ruinées.

Et cependant nos rivières, comme nos forêts, n'auraient jamais dû cesser d'être, pour l'alimentation publique, des réservoirs d'autant plus précieux que la nature se chargeait seule d'y reproduire et d'y multiplier, avec abondance, les espèces animales destinées à procurer cette alimentation, et ne semblait demander pour cela que la simple prévoyance apportée par le bon père de famille dans la gestion de ses biens.

C'est donc, en première ligne, à une avidité mal entendue et à la plus regrettable imprévoyance, que doit être attribué ce dépeuplement des cours d'eau, qui a enlevé à notre alimentation l'une de ses plus saines et de ses plus abondantes ressources.

Mais d'autres causes sont venues se joindre à celles-ci, et la plus notable, comme la plus préjudiciable, résulte de l'établissement des canaux de dérivation, pour l'arrosage des prairies. Par ces canaux, grands ou petits, l'eau des rivières et des ruisseaux est prise de distance en distance, pour être conduite dans des fossés et des rigoles de moins en moins considérables, et finir par disparaître totalement sur les prairies, soit qu'elle y arrive en nappes, soit qu'elle s'y perde insensiblement en filets innombrables et par infiltration.

A certaines époques de son existence, le poisson recherche naturellement les eaux peu profondes pour s'y reproduire, et dans sa première jeunesse pour s'y développer; les eaux courantes semblent aussi être préférées par lui, soit qu'il y trouve plus d'air, soit qu'il y rencontre une meilleure

nourriture : ce sont donc là les raisons pour lesquelles on le voit remonter vers la source de nos rivières, se plaire même dans les eaux vives des plus petits ruisseaux. Ce serait aussi le même instinct qui le porterait à s'introduire dans les différents canaux d'irrigation, alimentés par des eaux courantes, et dont la profondeur va en diminuant à mesure que le canal s'éloigne de son point de dérivation.

Au premier aperçu, on conçoit déjà toute la différence qui existe entre le cours d'eau naturel et les canaux, et c'est précisément cette différence qui fait de ces derniers un véritable piége pour le poisson, un piége sans égal par les désastres qu'il cause dans la population des eaux.

Le poisson qui remonte nos ruisseaux y trouve de l'eau jusqu'à leur source, ce qui lui permet d'y vivre et de s'y maintenir toujours dans de bonnes conditions, puis de redescendre à volonté. Il aurait rarement à y craindre une gelée trop intense, une sécheresse trop prolongée, ou la privation subite de l'élément nécessaire à son existence; et si des accidents de cette espèce se produisaient, nous trouverions encore que la nature y a pourvu par la plus ingénieuse des précautions. Il n'y a, en effet, aucune de nos rivières, aucun de nos petits cours d'eau naturels qui n'ait, dans tout son parcours, et de distance en distance, des trous, des fosses, des excavations plus ou moins profondes; et ce sont autant d'amas d'eau, de réservoirs successifs où, en cas de besoin, le poisson vient s'abriter, soit contre ses ennemis, soit contre les éléments, où il trouverait un dernier refuge si le cours d'eau venait à être intercepté, à se tarir par une cause quelconque.

Dans les canaux creusés pour les irrigations, les choses se passent bien différemment. Les jeunes poissons y entrent et s'y promènent d'abord comme dans les petits ruisseaux affluents de plus grands cours d'eau, se dirigeant dans leurs excursions jusqu'à l'extrémité la plus éloignée de la prise d'eau. Mais, quand la fermeture d'une rigole ou même du canal principal a lieu, ce qui arrive aussi souvent que la prairie

l'exige, ils sont bientôt totalement privés d'eau, et les canaux ou les rigoles étant creusés uniformément, ils ne trouvent nulle part de retraite contre ces attérissements subits et fréquents, de même qu'ils n'en auraient aucune contre les gelées, les sécheresses, les hommes et les animaux qui viendraient les surprendre.

Cette différence entre la construction des canaux d'irrigation et la forme du lit des plus petits cours d'eau, et la manière dont l'eau arrive et se maintient dans les uns et dans les autres, sont évidemment la cause des pertes considérables que font nos rivières et surtout la Moselle qui se repeuple aujourd'hui si mal, ou plutôt qui se dépeuple chaque année dans la proportion la plus regrettable.

Rechercher les moyens d'empêcher, d'arrêter ce dépeuplement, c'est travailler à la fois dans l'intérêt de bien des particuliers et dans l'intérêt général du pays.

Cette question a déjà été étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite, soit par l'administration supérieure, soit par les conseils généraux qui ont, avec raison, cherché à concilier les avantages que l'agriculture retire de l'usage des eaux et la meilleure protection que l'on puisse accorder à la production du poisson. Notre Société d'Émulation elle-même s'en occupait activement, notamment en 1863, où elle proposait, par l'organe de M. Lapicque, l'un de ses membres, de mettre un terme aux pertes occasionnées par les irrigations, en obligeant les propriétaires des prairies arrosées à établir un canal principal, plus profond que les autres, avec portières aux deux extrémités, et aboutissant, en aval, au cours d'eau, afin de permettre au poisson de redescendre à la rivière, quand la portière d'amont viendrait à être fermée pour retirer les eaux ou cesser l'irrigation.

Cependant, outre que cet excellent moyen ne serait guère praticable pour les propriétaires dont les prés n'iraient pas aboutir au cours d'eau, il aurait encore le désavantage de laisser subitement à sec les rigoles secondaires où se font et se feraient toujours les plus grandes pertes de petits poissons.

D'un autre côté, il serait très-difficile et fort coûteux d'employer et d'entretenir un système de grilles à mailles serrées, comme cela a été aussi proposé pour interdire aux poissons l'accès des canaux ou des rigoles d'irrigation.

En présence de ces difficultés, contentons-nous donc de suivre les indications de la nature, et faisons tout simplement, dans l'établissement des canaux grands et petits, ce qui existe dans le lit des cours d'eau naturels; au lieu de les creuser uniformément, à fond plat, comme cela se pratique, établissons-y des fosses et des trous, à des distances assez rapprochées, de dix en dix mètres, par exemple, vingt mètres au plus, où l'eau ne puisse jamais se tarir subitement; et, dans les plus grands canaux, dont la largeur approcherait ou excèderait deux mètres, pratiquons des retraites plus profondes encore et plus étendues, bordées de saussaies ou d'autres végétaux à racines aquatiques; ces trous, ces fosses et ces retraites seront autant de lieux de refuge pour les poissons gros ou petits, dans les fréquentes manœuvres qu'exigent les irrigations, et pour les cas de dessèchements accidentels.

Il n'est pas douteux que ces retraites, où les poissons accourraient et seraient même entraînés, soit en amont, soit en aval, en cas de péril, n'aient, dans la plupart des circonstances fâcheuses qui aujourd'hui occasionnent la perte d'une si grande quantité de jeunes poissons, les meilleurs et les plus avantageux résultats.

Comme moyen complémentaire, on pourrait aussi au besoin employer, dès que les rigoles deviendraient trop petites, des planchettes percées de trous ou des branchages entrelacées qui, tout en mettant obstacle au passage du poisson, offriraient cependant à l'eau un écoulement suffisant pour qu'elle puisse aller porter l'humidité et la fertilité jusqu'à l'extrémité des terrains à arroser.

Les déductions qui viennent d'être exposées sont tellement naturelles, qu'elles pourraient fort bien avoir été déjà indiquées, quoique je ne l'aie vu nulle part; si néanmoins

je les ai trouvées le premier, par l'observation des faits, la seule chose que je désire, c'est qu'elles soient bientôt pratiquées et qu'une mesure administrative ou législative les impose aux irrigateurs, dans l'intérêt de la conservation et de la multiplication du poisson.

Par un moyen analogue, les petits cours d'eau pourraient même devenir une source de revenus pour les riverains et les communes. Il suffirait en effet de creuser dans le lit des ruisseaux, à la distance de quelques mètres les unes des autres, des fosses d'une certaine profondeur, sur toute la largeur du ruisseau et sur une longueur d'une dizaine de mètres, par exemple, et de les empoissonner. On aurait là autant de petites écluses dont l'eau se renouvellerait même par le plus faible courant, et dans lesquelles on arriverait facilement à obtenir une quantité de poissons comparativement bien supérieure à celle qu'ils fournissent actuellement, et ce serait une ressource à ajouter à l'alimentation publique. Les frais occasionnés par le creusage de ces fosses deviendraient d'autant moins considérables que les terres qu'il donnerait, puis celles de leur curage périodique, répandues sur les prés et les champs voisins, seraient un des meilleurs amendements à jeter sur ces terrains.

Je livre ces réflexions à la Société d'Émulation, bien persuadé, pour mon propre compte, qu'il y a là une mine féconde à exploiter, et dont le produit se traduirait par des chiffres constatant d'abord le repeuplement le plus sérieux de nos cours d'eau, puis des profits réels pour les propriétaires et les communes qui se seraient mis sérieusement à l'œuvre en pratiquant les indications que renferme cette courte et bien simple étude.

Épinal, le 6 mai 1865.

CHAPELLIER.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DANS LE COURANT DE L'EXERCICE 1864,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Son Excellence M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-arts a bien voulu, à l'occasion du 15 août, adresser encore en 1864 à notre musée un tableau qui cette fois a pour lui un attrait de plus, car c'est l'œuvre d'un Vosgien, de M. Français, né à Plombières, dont les tableaux sont recherchés des amateurs. Celui-ci représente une des plus jolies vues des bords de la Seine, aux environs de Paris, par un effet de soleil couchant.

M. du Locle, receveur général des finances du département, non moins artiste que financier, a bien voulu faire don à notre musée d'une charmante petite toile peinte par Salvator Rosa, avec cette vigueur de touche qui caractérise le maître, et Mme veuve Forel, qui nous avait déjà cédé trois tableaux, nous en a laissé choisir encore un dans la collection que M. Carlos Forel, son mari, s'était plu à former avec tant de soins.

Ce tableau représente une bataille dont la composition, pleine de furie, rappelle le Bourguignon, mais dont la couleur

un peu sombre révèle son élève et imitateur, l'italien Pinacci.

Sur les fonds mis à sa disposition pour encouragements à des artistes vosgiens, M. le vicomte de Vesins, votre prédécesseur, a fait l'acquisition d'un tableau représentant la mère, la femme et les enfants de Coriolan se jetant à ses pieds et le conjurant d'épargner Rome, sa patrie, qu'il était venu assiéger à la tête d'une armée Volsque.

Ce tableau avait, au concours de 1862, mérité le second grand prix à notre compatriote M. Monchablon, auquel M. de Vesins a demandé aussi un portrait de notre bon roi Stanislas.

Les acquisitions dans la série des monnaies et médailles ont été un moyen bronze d'Agrippa, un bel Aureus de Claude trouvé à deux kilomètres environ de Neufchâteau sur le territoire de Rouceux, à peu de distance de la voie romaine de Langres à Toul, voie que l'on peut suivre encore à partir de Saint-Élophe jusqu'à Toul. Outre ces pièces, il a été acheté des deniers de Galba, Trajan, Faustine l'ancienne et Elagabale, des monnaies gauloises en potin, sur lesquelles se voyent trois poissons autour d'un point central, monnaies que l'on attribue avec toute certitude aux Tricasses.

En outre M. le major Chambry, membre du Conseil général, a donné au musée dix-neuf médailles romaines, dont dix en bronze et neuf en argent; ces dernières, qui sont de l'époque de la République, ont comblé des lacunes dans le médaillier.

Un amateur vosgien qui, à mon grand regret, a voulu garder l'anonyme, a donné aussi deux belles monnaies romaines en or, l'une est de l'empereur Antonin et l'autre de l'impératrice Faustine l'ancienne.

Dans les monnaies du moyen âge, nous avons acquis un denier frappé à Verdun par Charles-le-Chauve, une rarissime plaque d'alliance frappée aux noms de Henry, comte de Bar, et de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg, une demi-pistole d'or du duc Charles III encore enfant et un teston du même duc, mais âgé. De plus nous avons encore acquis un magnifique double d'or de Léopold, pièce bien rapprochée de l'époque actuelle et pourtant fort rare, parce

que, lorsque Stanislas vint régner sur la Lorraine, les monnaies émises par l'ancienne maison de Lorraine furent fondues et remplacées par des monnaies françaises; enfin un florin d'or de Jean de Massau, évêque de Mayence, et un autre florin d'or du Dauphin de Viennois Humbert II, celui-là même qui céda son comté au roi de France à la condition que ce serait un des fils du Roi qui en jouirait et que ce prince porterait le titre de Dauphin, ainsi qu'en effet cela eut lieu jusqu'à la révolution de 1793.

Le musée doit aussi une belle monnaie d'or de Louis XIV à la personne qui a fait don des deux pièces romaines dont je viens de parler.

Dans les vitrines où sont exposés les objets antiques en or, argent, pierres fines, bronze, fer, terre cuite et verre, nous avons placé une pierre fine sur laquelle est très-délicatement gravé en creux un vieux berger, les deux mains appuyées sur un bâton recourbé; trois fibules en bronze, dont une est argentée, l'autre émaillée, et la troisième, en forme de rouelle de six centimètres de diamètre, a les plats des rayons et l'essieu couverts d'émaux de diverses couleurs en échiquier, un petit bracelet en bronze argenté, un anneau cordelé en argent, deux styles et une cuiller à encens en bronze; une tête de bélier aussi en bronze qui terminait le manche d'une patère, deux aiguilles en ivoire, deux clefs romaines en fer dont une très-grande a été trouvée à Grand avec les ferrements d'un coffre ainsi qu'un fer de lance.

Parmi les terres cuites sont deux patères couvertes d'un beau vernis rouge trouvées toutes deux à Dieulouard; une lampe aussi en terre sous laquelle se lit le nom du potier Sextus, deux autres vases en terre ordinaire trouvés en Afrique et qui, ainsi qu'un délicieux petit vase en verre bleu orné, nous ont été donnés par M. Leclerc, de Ville-sur-Illon, ancien médecin major au 2e de spahis. Un fragment de ces grandes briques servant à couvrir les hypocaustes et sur lequel sont en creux les initiales Ɔ. F. S. a été aussi acheté pour notre musée, il avait été trouvé à Grand.

Une bague en or, formée par un cep de vigne chargé de feuilles et de fruits, contourné avec grâce et finement ciselé, avait été trouvée à Forcelle-sous-Gorgon, entre Vezelise et Sion ; elle nous a été présentée, et nous nous sommes empressé de faire l'acquisition de ce rare et précieux bijou du XIIe siècle.

Une de ces petites enseignes ou signes de ralliement en cuivre émaillé, qui se plaçaient sur une partie de l'armure du seigneur ou des hommes qui marchaient sous sa bannière, appartenait à M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, qui a bien voulu en faire don à notre musée ; elle porte sur les deux faces d'azur semé de croix fichées d'or à deux bars adossés de même, qui est de Bar, c'est donc à un homme d'armes d'un comte de Bar qu'elle appartenait.

M. Legay, d'Épinal, qui a fait un long séjour en Russie, en a rapporté un beau poignard circassien dont il nous a fait don.

Notre collection sigillographique a été augmentée d'une matrice du sceau de l'église de Foug, arrondissement de Toul, et d'un cachet en argent sur lequel est gravé en creux un écu portant d'azur à l'épée d'or en pal, trois étoiles de même en chef qui est de Bréjot, dont un des ancêtres, Jean de Brejot, fut, en 1643, anobli par le duc Charles IV.

Enfin des ouvrages sur l'archéologie et la numismatique étant indispensables pour le classement des collections, Son Excellence M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-arts a bien voulu nous envoyer la description de la collection de sceaux formée aux archives de l'Empire, et nous avons acquis le 9e volume de la nouvelle série de la revue numismatique, année 1864, deux volumes du numismate, revue à laquelle sont joints des catalogues de médailles avec prix de vente, le dictionnaire d'antiquités grecques et romaines, par Miche, et les trois premiers volumes de la description de la collection de plombs historiés que le dragage de la

Seine, dans la traversée de Paris, a mis au jour depuis plusieurs années.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les acquisitions faites dans le courant de l'exercice 1864.

Les différents travaux de réparations, pour lesquels un crédit de 2,500 fr. avait été demandé, ont été exécutés.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1865.

BUREAU

Président d'honneur, M. le Marquis *de Fleury* (O. ✵), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✵), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✵, maire de la ville d'Epinal.

Vice-président, M. *Baudrillart* ✵, conservateur des forêts à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Epinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Epinal. M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

Trésorier, M. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

Archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*, *Pasquier*, *Abert*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Baudrillart*, *Berher*, *Malgras*, *Defranoux*, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Charton*, *Joly*, *Pasquier*, *Figarol*, *Merlin*, secrétaire.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Deblaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Colin*, *Mangin*, *Charton*, *Chavane*, *Baudrillart*, *Colnenne*, *Lapicque*, secrétaire.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Figarol*, *Lemoyne*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1854. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1863. *Chavane*, licencié en droit, propriétaire.
1865. *Chevillot*, professeur des cours spéciaux au collége.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.
1864. *Figarol*, agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel.
1864. *Fleury* (Marquis de) (O. ✻), préfet des Vosges.
1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1825. *Grillot*, ancien architecte du département.
1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne*, inspecteur des lignes télégraphiques.
1844. *Malgras* ✻, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.

1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, maire de la ville d'Epinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.
1864. *Pasquier*, sous-chef de division à la préfecture des Vosges.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ✻, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.
1865. *Bronswick*, négociant à Mirecourt.
1850. *Buffet* (Louis) ✻, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, membre du Conseil général.
1862. *Charlot* ✻, membre du Conseil général, maire de Moussey (Senones).
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent (Epinal).
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1864. *Georges*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).
1864. *Guibal*, garde général à Bulgnéville.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont (commune d'Uzemain) (Xertigny).
1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.
1858. *Journet* ✻, industriel au Souche, maire d'Anould (Fraize).
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebœuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, maire de Contrexéville.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur et adjoint à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).
1849. *Noël* ✻, président du Comice agricole de Remiremont, membre du Conseil général.
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)* ✻, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1864. *Thirial*, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières (Remoncourt).
1859. *Thomas*, curé au Valtin (Fraize).
1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855 *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1862. *Adam*, substitut du procureur impérial à Nancy.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).
1845. *Aubry* Félix ✵, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Charolles (Saône-et-Loire).
1863 *Bader*, directeur de l'Ecole professionnelle de Mulhouse.
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855 *Baudrillart* ✵, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur suppléant d'économie politique au Collége de France.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoît* ✵, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoit*, vérificateur des poids et mesures à St-Claude (Jura).

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy (de)* (O. ✻), inspecteur général des mines à Paris.

1842. *Blaise des Vosges* ✻, professeur d'économie politique à Paris.

1864. *Blatin* ✻, vice-président de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'Ecole industrielle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. *Cherest*, professeur de mathématiques à l'Ecole industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière (de)* (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), à Bazoilles.

1862. *Clérambault (Galian de)*, premier commis de la Direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✻, d'Epinal, ingénieur civil, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. *Daubrée* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

1862. *Deblaye* (l'abbé), à Lunéville.

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Delétang* ✻, ingénieur du chemin de fer à Metz.

1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1825. *Derazey*, ancien juge du tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire à Paris.

1846. *D'Estocquois*, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.

1863. *Dulac*, chef d'escadron au 2e régiment de cuirassiers de la garde impériale.

1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1856. *Garnier* ✻, Paul, horloger à Paris.

1862. *Gasquin*, inspecteur de l'instruction primaire à Nancy.

1840. *Géhin* (*dit Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (O. ✻), officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.

1844. *Glœsner*, professeur à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842, *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.

1844. *Godron* (O. ✻), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1864. *Gourcy* ✻ (comte *Conrad de*), à Pont-à-Mousson.

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à Orléans.

1857. *Guéronnière*, (baron de la) (O. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Saône-et-Loire.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) ✻, ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien intendant militaire, à Paris.
1863. *Héquet*, employé de commerce à Vitry-le-Français (Marne).
1858. *Hoorebeck* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1863. *Jolly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers.
1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial de Bordeaux, agrégé de l'Université.
1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.
1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.
1858. *Jutier* ✻, ingénieur des mines à Colmar.
1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.
1855. *Küss* ✻, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.
1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
1836. *Lebesque* ✻, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.
1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.
1864. *Leclerc*, de Ville-sur-Illon, médecin major au 53e de ligne, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine.
1850. *Lecoq* ✻, géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.
1844. *Lepage*, Henry ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.
1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.
1836. *Lemarquis* ✻, ancien juge à Nancy.
1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite à Metz.
1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines à Paris.
1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.
1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.
1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.

1829. *Malgaigne* (O. ✻), docteur en médecine à Paris.

1864. *Malte-Brun*, secrétaire général de la Société de géographie, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-lez-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à l'hôpital d'Alger.

1864. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).

1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Epinal, docteur en médecine à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée*, Charles, d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (O. ✻), lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Dijon.

1825. *Petot* (O. ✻), d'Epinal, inspecteur général des ponts et chaussées.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.

1829. *Piroux* ✻, directeur de l'Institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✠, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1861. *Ponscarme*, peintre et sculpteur à Paris.
1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.
1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.
1862. *De Rebecque*, (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Riant*, aumônier du lycée de Strasbourg.
1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agriculteur à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).
1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.
1842. *Salmon* ✠, avocat général à Metz, ancien représentant.
1829. *Saucerotte*, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.
1831. *Siméon* (comte) (C. ✠), sénateur.
1842. *Simon*, conseiller à la Cour impériale de Metz.
1843. *Simonin* ✠, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'Ecole de médecine.
1829. *Soyer-Willemet* ✠, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.
1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.
1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.
1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.
1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.
1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.
1843. *Turck*, Amédée ✠, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.
1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.
1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.
1862. *Vesins* (vicomte de) ✠, ancien préfet des Vosges, préfet du Tarn.
1843. *Villepoix (de)*, pharmacien à Abbeville.

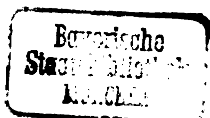


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME XII.—ANNÉE 1864.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre librairie de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.